

NOTRE MISSION EST DE
SERVIR LES VÉTÉRANS,
Y COMPRIS LES MILITAIRES
EN SERVICE ACTIF ET LES
MEMBRES DE LA GRC,
ET LEURS FAMILLES,
PROMOUVOIR LE
SOUVENIR ET SERVIR NOS
COMMUNAUTÉS ET
NOTRE PAYS.

Rapports *et Résolutions* *des Comités*

49^e Congrès national
de La Légion royale canadienne
Saint John, New Brunswick
24 - 28 août 2024

“Le contenu de nos documents/manuels ne peut être copié, soit en entier ou en partie,
sans le consentement exprimé de la Direction nationale, la Légion royale canadienne”.



AVANT-PROPOS



Chers camarades,

Bienvenue au 49e congrès de la Direction nationale. Au nom des membres du conseil exécutif national et de nos officiers supérieurs élus, nous nous attendons à d'excellentes discussions et à une grande camaraderie au cours des prochains jours.

Nous revenons de loin, nous avons collectivement franchi des étapes importantes depuis notre dernier congrès. À l'époque, nous nous étions réunis virtuellement, en plein cœur de la pandémie. Je suis extrêmement fier de la façon dont vous vous êtes tous serré les coudes, avez fait preuve de créativité et avez veillé à ce que l'appui spécial de la Légion que nous offrons aux vétérans, aux familles et aux collectivités se poursuive pendant et après ce défi mondial.

Ce dévouement continu s'incarne une fois de plus dans le thème de notre congrès de 2024 : Construire notre avenir sur une fondation solide. Sachez que votre présence est importante et que vos décisions sont cruciales pour nous maintenir sur la voie d'un succès continu. Comme à chaque congrès national, il y a beaucoup à considérer et de nombreuses décisions à prendre. Nos vétérans sont au cœur de notre travail et je vous demande de ne pas les perdre de vue lorsque vous examinerez les résolutions et discuterez de nouvelles idées.

Chacun d'entre nous joue un rôle essentiel en contribuant à façonner l'avenir de cette organisation, qui s'apprête à fêter son centième anniversaire.

Nous nous joignons également à nos camarades — canadiens et alliés — pour commémorer deux années marquantes de notre patrimoine militaire : le 80e anniversaire du jour J et de la bataille de Normandie, et le 100e anniversaire de l'Aviation royale du Canada.

En nous rassemblant, nous nous souvenons également de ceux et celles qui ont servi et se sont sacrifiés.

Je vous remercie de votre présence.

A handwritten signature in black ink that reads "Bruce Julian". The signature is fluid and cursive.

Bruce Julian
Président national
La Légion royale canadienne

NOTES À L'INTENTION *des* DÉLÉGUÉS

PROCÉDURES

Prière de ne pas ralentir les délibérations en :

- soulevant de problèmes personnels sur le plancher.
- abusant de façon irresponsable des « Question de privilège » et de « Rappel au règlement »
- évitant de prolonger tout débat inutile sur quelque sujet que ce soit.

AIRES DE PLACES ASSISES

Seuls les délégués avec droit de vote et dûment inscrits peuvent prendre place et s'asseoir dans les zones identifiées par les enseignes des directions provinciales. Vu le nombre limité de places assises afin de respecter la réglementation relative aux incendies, les directions provinciales peuvent être amenées à limiter le nombre de personnes assises dans les zones qui leur ont été attribuées. Une section distincte a été prévue pour les observateurs.

POSTES À ÉLIRE – CANDIDATURES

- Les candidatures pour tous les postes soumis au scrutin seront sollicitées le dimanche après-midi du congrès.
- Un deuxième et dernier appel de candidatures se tiendra le lundi matin, après quoi on procédera à l'élection du président national. Les élections du premier vice-président et des vice-présidents de la Direction nationale auront lieu le mardi. L'appel des candidatures pour les postes de Trésorier national et de Président national des débats se terminera le mardi et les élections pour ces postes se dérouleront le mercredi.
- Nul ne peut être désigné(e) comme candidat(e) à moins d'être présent(e) et s'il/elle n'y consent expressément, ou qu'il/elle en a manifesté l'intention par écrit.
- L'ouverture des appels de candidatures sera déclarée pour le poste suivant après que chaque poste aura été rempli.
- Tous les candidats non retenus pour le poste de président seront automatiquement portés candidat au poste de premier vice-président.

- Tous les candidats non retenus au poste de premier vice-président seront automatiquement présentés comme candidat à un poste de vice-président.
- Les candidatures seront annoncées selon leur ordre de réception.

SCRUTIN / PROCESSUS DE VOTATION

- Les délégués votants inscrits et approuvés pourront voter par voie électronique au moyen de l'application du Congrès 2024 sur leur téléphone intelligent ou leur tablette dotée d'une capacité de transmission de données ou d'une connexion Wi-Fi. Le vote électronique ne sera possible que pour les postes dont le titulaire doit être élu.
- Si un vote par scrutin s'avère requis pour une résolution de l'assemblée, le président des débats informera les délégués du numéro de page et de la couleur du bulletin de vote à utiliser, ou encore pourra choisir de recourir à un vote électronique.
- Le nombre de bulletins/votes exprimés sera vérifié sur la base du rapport du Comité de vérification des pouvoirs. Le scrutateur en chef remplira le formulaire de rapport d'élection spéciale et en communiquera le résultat au président des élections, qui lui verra à en informer le Congrès. Le vote ne portera que sur un seul poste à la fois.

CARTES DE VOTE

La carte de vote orange, disponible à votre poste de direction provinciale, doit être utilisée pour tous les votes n'exigeant pas un scrutin.

QUESTION DE PRIVILÈGE (CARTON ROUGE)

Elle a la priorité sur toutes les autres motions (sauf l'ajournement ou la suspension de séance). Il s'agit d'une question relative à la sécurité, au confort, à la dignité et à l'absence de perturbations, ou de tout autre incident ou situation qui interfère avec l'un des éléments susmentionnés. La question doit être formulée de manière concise et claire, et à laquelle la présidence rendra une décision immédiate.

RAPPEL AU RÈGLEMENT (CARTON BLEU)

Une mesure visant à assurer le bon déroulement des procédures. Cela peut s'agir d'un manquement ou d'une violation aux règles de procédure ou des Statuts généraux, ou encore aux mandats et règles d'une autorité supérieure. Lorsque soulevée, elle doit être reconnue immédiatement par le président des débats.

OFFICIERS DE LA DIRECTION NATIONALE

OFFICIERS HONORAIRES

Président d'honneur

Son Excellence la très honorable
Mary Simon, CC, CMM, CM, CQ, CD
Gouverneur général du Canada et
Commandant en chef du Canada

Grand Président

L. Murray, CMM, CD

VICE-PRÉSIDENT NATIONAL HONORAIRE

General W.D. Eyre, CMM, MS, CD

AUMÔNIER NATIONAL HONORAIRE

Rabbin Idan Scher
Major-général J.G.L. Bélisle, MB, MSM, CD

CONSEIL EXÉCUTIF NATIONAL

Présidente nationale

B. Julian

Premier Vice-président national

B. Lawrence

Vice-présidents nationaux

B. Weaver
S. McKeown
J. MacIsaac

Trésorier national

D. McRury

Président national des Débats

B. Chafe

Président national sortant

T. Irvine

PRÉSIDENTS DE DIRECTION

PROVINCIALE/SECTION SPÉCIALE

Colombie Britannique/Yukon

C. Thomson

Alberta-TNO

R. Larose

Saskatchewan

C. Pedersen

Manitoba/NOO

E. Tester

Ontario

D. Moore

Québec

T. Irvine

Nouveau-Brunswick

A. Chevalier

Nouvelle-Écosse/Nunavut

D. McCumber

Île du Prince-Édouard

J. MacIsaac

Terre-Neuve/Labrador

G. Budden

Président de la Section des

Anciens combattants tuberculeux

P. Merola

Président de la Section spéciale BSO Légion

T. Jenvenne

DIRECTEUR EXÉCUTIF NATIONAL

S. Clark

ANCIENS PRÉSIDENTS NATIONAUX

 Lieutenant-Général
Sir Percy Lake
Colombie-Britannique, 1925-1928

 Lieutenant Général
Sir Arthur Currie
Québec, 1928-1929

 Lieutenant Colonel
Leo R. LaFleche
Ontario, 1929-1931

 Major John S. Roper
Nouvelle-Écosse, 1931-1934

 Brigadier-Général Alex Ross
Saskatchewan, 1934-1938

 Lieutenant-Colonel
W.W. Foster
Colombie-Britannique, 1938-1940

 Alex Walker
Alberta, 1940-1946

 Major-Général C.B. Price
Québec, 1946-1948

 Lieutenant-Colonel
L.D.M. Baxter
Manitoba, 1948-1950

 Groupe Capitaine Alfred
Watts
Colombie-Britannique, 1950-1952

 Dr. C.B. Lumsden
Nouvelle-Écosse, 1952-1954

 Le Très Révérend
John O. Anderson
Manitoba, 1954-1956

 David L. Burgess
Ontario, 1956-1960

 L'honorable Justice
Mervyn Woods
Saskatchewan, 1960-1962

 Son Honneur Judge
C. C. Sparling
Manitoba, 1962-1964

 Fred T. O'Brecht
Ontario, 1964-1966

 Ronald E. MacBeath
Nouveau-Brunswick, 1966-1968

 Robert Kohaly
Saskatchewan, 1968-1970

 L'honorable Justice
Redmond Roche
Québec, 1970-1972

 Robert G. Smellie
Manitoba, 1972-1974

 Robert D. McChesney
Ontario, 1974-1976

 Douglas McDonald
Ontario, 1976-1978

 Edward C. Coley
Alberta, 1978-1980

 Al Harvey
Terre Neuve, 1980-1982

 Dave Capperault
Ontario, 1982-1984

 Steve Dunsdon
Colombie-Britannique, 1984-1986

 Anthony Stacey
Ontario, 1986-1988

 Gaston Garceau
Québec, 1988-1990

 Fred Williams
Terre Neuve, 1990-1991

 Jack Jolleys
Colombie-Britannique, 1991-1994

Hugh M. Greene
Alberta, 1994-1996

 Joseph Kobolak
Ontario, 1996-1998

 Chuck Murphy
Colombie-Britannique, 1998-2000

William (Bill) Barclay
Saskatchewan, 2000-2002

Allan Parks
Île du Prince-Édouard,
2002-2004

Mary Ann Misfeldt
Colombie-Britannique,
2004-2006

Jack Frost
Ontario, 2006-2008

Wilfred Edmond
Nouvelle Écosse, 2008-2010

 Patricia (Pat) Varga
Saskatchewan, 2010-2012

Gordon Moore
Ontario, 2012-2014

Tom Eagles
Nouveau-Brunswick, 2014-2016

Dave Flannigan
Terre-Neuve, 2016-présent

Thomas Irvine
Québec 2018-present

 *Indique défunt*



TESTAMENT - ARTICLES DE FOI

• La Première Partie •

ATTENDU QUE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE a été fondée sur la base de principes valables encore aujourd'hui et qui serviront bien tous ceux qui appartiennent à la Légion ou pourraient y appartenir à l'avenir, entre autres –

-  De perpétuer solennellement la mémoire des Canadiens qui ont donné leur vie pour que notre pays soit libre.
-  La loyauté à la souveraine et au Canada.
-  De sauvegarder les droits et les intérêts des invalides de guerre, des veuves et des ayants droit et de tous ceux qui ont servi.
-  De maintenir notre droit d'encourager notre peuple et la nation - d'appuyer tout effort raisonnable pour assurer la paix au pays et entre toutes les nations.
-  De maintenir dans et pour le Canada le respect des lois - d'encourager un esprit d'unité nationale - l'ordre dans le gouvernement - d'un effort nécessaire pour établir la paix et la bonne volonté entre les Canadiens et parmi toutes les nations.
-  De préconiser le maintien au Canada et par le Canada de forces de défense suffisantes.
-  De maintenir l'esprit de camaraderie forgé en temps de guerre et de l'entretenir en temps de paix au bénéfice de l'histoire et de l'unité de la nation.

ET ATTENDU que de toute l'histoire de la Légion le maintien de certaines valeurs a persisté au bénéfice des anciens combattants, des dames auxiliaires et de ceux qui ont été choisis pour leur succéder, tout cela au crédit et au profit de la communauté canadienne.

ET ATTENDU que c'est le devoir de chaque segment de la Légion, l'un envers l'autre, de perpétuer la Légion royale canadienne et ses principes, ses services et ses programmes pour le bien-être général de notre nation, maintenant et dans l'avenir.

NOUS LES SOUSSIGNÉS en notre nom et comme représentant de notre segment de la Légion royale canadienne nous nous engageons à remplir nos obligations l'un envers l'autre et envers la nation, nous renouvelons notre engagement et déclarons solennellement –

LE SOUVENIR

QUE CEUX QUI SONT MORTS au service de la nation ne seront jamais oubliés ainsi que leurs veuves et leurs veufs. Nous nous souviendrons d'eux.

QUE LE JOUR DU SOUVENIR sera perpétué et sera observé avec respect à la onzième heure du onzième jour du onzième mois chaque année par nous et nos successeurs de peur que nous n'oublions.

QUE LE SACRIFICE consenti par tant de Canadiens n'aura pas été en vain et que nous nous efforcerons de maintenir l'unité de la nation de même que nos efforts pour établir et maintenir la paix, la bonne volonté et l'amitié dans notre pays et à travers le monde de façon à ce que tous les citoyens soient dignes du sacrifice qu'ils ont fait.

DROITS ÉQUITABLES

QUE CEUX QUI SURVIVENT et ont besoin de notre aide soient assurés de recevoir une assistance raisonnable et adéquate.

LOYAUTÉ

QUE NOUS MAINTENIONS NOTRE LOYAUTÉ envers la souveraine et envers le Canada et son peuple - que nous favorisons un gouvernement soucieux du bon ordre - et préconisons le refus d'accepter comme membre ou de renouveler l'adhésion à toute personne qui est membre ou affiliée à tout groupe, parti ou secte dont les intérêts sont en conflit avoué avec les buts de la Légion royale canadienne et refusons notre soutien à toute organisation préconisant le renversement du Gouvernement du Canada par la force ou qui encourage ou participe dans des activités ou de la propagande subversives.

CAMARADERIE - SERVICE

QUE LA RAISON D'ÊTRE du service commun et du sacrifice consenti au nom de la communauté survive parmi nous et dans la communauté afin que l'idéal pour lequel ils ont donné leur vie se réalise.

ADHÉSION À LA LÉGION

QUE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE continue à être forte et unie. Que ceux qui ont servi en temps de guerre ou qui servent ou ont servi dans les forces armées ainsi que leurs veuves et ayants droit et les autres qui deviennent éligibles de temps en temps et qui souscrivent et continuent de souscrire aux buts et objets de la Légion soient encouragés à se joindre à nous pourvu toujours que nous demeurions une association démocratique et non sectaire et non affiliée ou unie directement à un parti ou groupe politique.

QU'AUSSI LONGTEMPS QU'il y aura des anciens combattants, ou leurs veuves ou veufs, ils seront pleinement et adéquatement représentés dans

tous les conseils de la Légion royale canadienne. Dans l'avenir, ceux qui auront servi dans les forces armées jouiront de ce privilège à perpétuité.

SYMBOLES

LE COQUELICOT est notre emblème du sacrifice suprême et doit pour toujours tenir une place d'honneur dans nos coeurs car il immortalise le souvenir que nous conservons de ceux que nous honorons pour avoir donné leur vie pour un idéal que nous et tous les canadiens chérissent. Le coquelicot nous porte un défi de servir, en temps de paix comme en temps de guerre, ceux qui ont besoin de notre assistance et de protéger ceux qui ont besoin de notre protection et la méritent. La croix du sacrifice, en certaines occasions appropriées, est aussi un symbole du souvenir.

LA TORCHE reste le symbole de justice, d'honneur et de liberté dans notre pays. Ce furent les principes pour lesquels nos camarades ont combattu et qu'ils sont morts. Nous, ceux d'aujourd'hui et de demain, nous nous engageons à la tenir bien haut de peur que nous n'oublions ceux qui ont donné leur vie. La justice, l'honneur et la liberté sont notre responsabilité maintenant et pour toujours. Nous servons plus fidèlement en cultivant ces principes en nous-mêmes, en nos enfants et leurs enfants aussi longtemps que la Légion royale canadienne survivra.

NOTRE INSIGNE est le symbole de notre loyauté envers notre souveraine, envers notre pays, envers ceux qui sont tombés au champ d'honneur et envers nos compatriotes qui partagent nos principes.

NOTRE DRAPEAU le drapeau canadien, représente notre pays ici et à l'étranger. Nous l'honorons et nous enjoignons à nos successeurs de le faire respecter, dans la Légion et hors de la Légion. En même temps nous nous rappellerons notre association historique avec les anciens drapeaux.

• *La Deuxième Partie* •

NOS SUCCESEURS se familiariseront avec ces principes et les passeront à leurs successeurs. Si nécessaire, ils offriront leurs services, mettront au service de la famille et de la communauté les forces uniques de la Légion. Ils perpétueront le souvenir de la contribution de leurs prédécesseurs.

• *La Troisième Partie* •

NOUS NOUS ENGAGEONS, INDIVIDUELLEMENT ET COLLECTIVEMENT, à être fidèles à ces principes et dans les seules limites de la loi démocratique de les enseigner et de les transmettre à nos successeurs non pas moins amoindris mais rehaussés.

INDEX

ANCIENS PRÉSIDENTS NATIONAUX	5	CANDIDATS POUR POSTES ÉLUS	170
AVANT-PROPOS	1	OFFICIERS DE LA DIRECTION NATIONALE	4
CANVET PUBLICATIONS LTD	135	RAPPORT D'ACCRÉDITATION	142
COMITÉ CONSTITUTION <i>et</i> LOIS	53	RELEVÉ <i>du</i> REVUNU <i>des</i> DÉPENSES	98
COMITÉ COQUELICOT <i>et</i> SOUVENIR	17	REMARQUES À L'INTENTION <i>des</i> DÉLÉGUÉS	2
COMITÉ <i>de</i> L'ADHÉSION	23	RAPPROCHEMENT <i>des</i> RECETTES NETTES	114
COMITÉ <i>de</i> RELATIONS PUBLIQUES	26	RÉSOLUTIONS <i>du</i> CONGRÈS NATIONAL	143
COMITÉ <i>des</i> SPORTS	31	RÉSOLUTIONS — PARTIE I	145
COMITÉ <i>des</i> VÉTÉRANS, SERVICE <i>et</i> AÎNÉS	10	RÉSOLUTIONS — PARTIE II	149
COMITÉ <i>du</i> CENTENAIRE	85	RÉSOLUTIONS — PARTIE III	156
COMITÉ <i>du</i> FONDS <i>du</i> CENTENAIRE	141	SECTION <i>des</i> VÉTÉRANS TUBERCULEUX	88
COMITÉ <i>du</i> GROUPE CONSULTATIF <i>des</i> VÉTÉRANS	58	SECTION SPÉCIALE BSO	90
COMITÉ <i>du</i> RCEL	48	TESTEMENT – ARTICLES <i>de</i> FOI	6
COMITÉ <i>du</i> RITUEL, <i>des</i> RÉCOMPENSES	51	TRÉSORIÈRE NATIONALE	95
COMITÉ SUR L'ÉQUITÉ, LA DIVERSITÉ <i>et</i> L'INCLUSION (EDI)	62		
COMITÉ TOURNÉ VERS L'AVENIR	60		
DE LA DÉFENSE <i>et</i> DE LA SÉCURITÉ	40		
DIRECTEUR EXÉCUTIF NATIONAL	92		
ÉLECTIONS <i>des</i> OFFICIERS – PROCÉDURE <i>de</i> VOTE	171		
ÉTATS FINANCIERS	115		
FONDATION NATIONALE LÉGION	139		
INDEX AUX RÉOLUTIONS	144		

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE

COMITÉ *des VÉTÉRANS*, SERVICE *et* AÎNÉS

B. Julian, *Président*
B. Lawrence, *Vice-président*
J. Mahon, *Membre*
B. Chafe, *Membre*
D. Gordon, *Vétérans sans abri*
G. O'Dair, *Conseiller – Personnes âgées*
L. Murray, *Membre d'office*
T. Jenvenne, *Section spéciale BSO*
C. Hughes, *Coordonnatrice*
A. Pasha, *Coordonnatrice adjointe*

INTRODUCTION

Depuis le congrès national de 2021, tenu en mode virtuel, nos efforts de promotion et de défense de nos droits et intérêts ont veillé à faire en sorte que tous les vétérans, y compris les membres des Forces armées canadiennes (FAC) et de la GRC, ainsi que leurs familles, soient traités avec équité, dignité et respect, et qu'ils puissent bénéficier des mêmes avantages et services, peu importe le moment et l'endroit où ils ont servi.

RÉSOLUTIONS

La réponse aux résolutions du 48^e Congrès national 2021 a été publiée en mai 2022 et distribuée aux filiales de la Légion pour la gouverner de tous les membres de la Légion.

COMITÉ ACSA – SON MANDAT

Le Comité des anciens combattants, service et aînés (ACSA) continue dans son travail de revendication et de promotion tout en maintenant son objectif de prouver, jour après jour, à tous les vétérans du Canada, y compris les membres actifs des FAC et de la GRC et leurs familles, que la Légion se soucie d'eux.

TRAVAIL DE PLAIDOYER

Le président national souligne l'importance de poursuivre nos efforts de plaidoyer eu égard à la disponibilité de services en matière de santé mentale pour tous les vétérans et leurs familles. Nous continuerons de surveiller cet enjeu avec les FAC et Anciens Combattants Canada (ACC). Il est également important que les filiales de la Légion continuent d'accueillir tous les vétérans; que les officiers/agents d'entraide de filiale reçoivent une formation

annuelle afin qu'ils soient bien renseignés sur les programmes et services en constante évolution qui sont offerts à nos vétérans et à leurs familles.

De plus, la sensibilisation des réservistes doit continuer d'être une priorité. Nous devons veiller à ce que tous les anciens combattants qui ont besoin d'aide avec leurs demandes de prestation d'invalidité auprès d'ACC soient informés et encouragés à contacter un officier d'entraide de direction de la Légion pour les aider avec leur demande. Et tout aussi important, nous devons continuer à sensibiliser tous les vétérans qui pourraient avoir reçu des décisions défavorables dans le passé, étant donné que les politiques changent. Les vétérans devraient communiquer avec un officier d'entraide de direction pour revoir les décisions antérieures et en demander une réévaluation si les conditions médicales se sont aggravées. Nous vous rappelons que les officiers d'entraide de direction offrent une représentation gratuite et qu'il n'est pas nécessaire d'être un membre de la Légion pour avoir accès à ces services.

La Légion continue d'être un organisme précieux, respecté et très sollicité pour intervenir dans une variété de rôles et de consultations. Ce qui suit est un aperçu des efforts de plaidoyer de la Légion, déployés depuis 2021 au nom de tous les vétérans, leurs familles et les aînés :

- a. **Octobre 2021** – Réunion avec les membres d'ACC, dont le sous-ministre Paul Ledwell, et les responsables des secteurs de Politique stratégique et de la commémoration, de Prestation de services et de Mobilisation et

sensibilisation des intervenants, eu égard au Fonds pour les survivants des vétérans, à l'itinérance chez les vétérans (motion 225), aux traumatismes sexuels dans le cadre de service militaire, aux mises à jour des contrats pour l'Initiative de sensibilisation et de visite (ISV), et le Projet de Services de réadaptation et d'assistance professionnelle (PSRAP);

- b. **Septembre 2022** – Réunion avec la commandante par intérim du commandement du Personnel militaire, la Majorité-générale Lise Bourgon, pour des mises à jour concernant le Groupe de transition des FAC, la transformation culturelle et les questions d'inconduite sexuelle, ainsi que la réponse des FAC au rapport de la juge en chef Louise Arbour;
- c. **Octobre 2022** – Première rencontre avec le sous-ministre délégué d'ACC, Ken MacKillop, pour discuter des principaux enjeux de revendication, dont le retard dans le traitement des demandes de prestation d'invalidité, la Stratégie nationale de lutte contre l'itinérance chez les vétérans au Canada, les contrats de soins de longue durée et les lits d'admission privilégiés, la collaboration entre ACC et le MDN, le soutien aux familles et aidants, et la recherche sur des normes nationales pour les chiens d'assistance psychiatrique, la thérapie aux cannabinoïdes et la toxicité de la méfloquine;
- d. **Janvier 2023** – Rencontre avec M. Paul Ledwell, sous-ministre d'ACC, où la conversation a porté sur le retard dans le traitement des demandes de prestation d'invalidité, les besoins des vétérans sans abri, l'emploi et la transition des vétérans, les contrats de soins de longue durée et les lits d'admission privilégiés, l'aide médicale à mourir (AMM), l'ISV, la Semaine des vétérans, les vétérans autochtones, et des mises à jour du Fonds pour les survivants de vétérans et du PSRAP;
- e. **Janvier 2023** – Rencontre avec le porte-parole conservateur des Anciens Combattants, M. Blake Richards, pour plaider en faveur des préoccupations identifiées précédemment;

- f. **Mai 2023** – Rencontre avec M. David Keedwell, directeur général de la division des Programmes intergouvernementaux, au sujet d'Infrastructure Canada, d'ACC et des vétérans sans abri;
- g. **Août – Septembre 2023** – Visite de Pepper Pod et repas de remerciement en forêt. Pepper Pod est un centre de retraite pour les vétérans et les femmes sur le point de quitter les forces armées. Sandra Perron y propose une série d'ateliers Lifeshop, d'événements inspirants et de programmes éducatifs pour aider les vétérans et leur permettre de tisser des liens sur la base du passé militaire qu'elles ont en commun;
- h. **Octobre 2023** – Tenue de l'Assemblée consultative des vétérans à la Direction nationale. Des organisations nationales qui soutiennent les vétérans et leurs familles y ont participé et un consensus général s'est dégagé sur de nombreux sujets de préoccupation;
- i. **Novembre 2023** – Rencontre avec le ministre de la Défense nationale pour discuter, entre autres enjeux soulevés par le Comité de Défense et Sécurité, du changement culturel au sein des FAC et du recrutement et maintien en service des membres;
- j. Nombre de cafés-rencontres du sous-ministre d'ACC, Paul Ledwell, se sont tenus au cours des trois dernières années et ont donné lieu à des discussions sur tous les sujets susmentionnés. Diverses autres organisations de vétérans sont représentées à ces réunions virtuelles dont bon nombre font écho de nos préoccupations;
- k. Diverses réunions avec le Programme d'aide aux anciens combattants, lancé par le Service de police de Toronto, et le programme Leave the Streets Behind de la Direction provinciale de l'Ontario, afin d'identifier les vétérans sans-abri et de les aiguiller vers des services d'aide, tels que le programme Leave the Streets Behind. De nombreuses réunions virtuelles ont également eu lieu avec des organisations telles que Prêt pour Zéro et l'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance (ACMFI). Ces organisations, ainsi que divers corps de police, premiers répondants et refuges à travers le pays,

commencent à orienter les vétérans sans-abri vers le soutien de la Légion et à les mettre en contact avec d'autres services de soutien;

- l.* La Direction nationale a témoigné lors de plusieurs rencontres du Sous-comité sénatorial des anciens combattants (ACVA), notamment en janvier 2022 sur le contrat de Gestion de cas d'ACC; en octobre 2022 sur l'AMM; en février 2023 sur la Stratégie nationale d'emploi pour les vétérans; en février 2023 sur la transition; et, en mai 2023 sur l'expérience des vétérans;
- m.* Participation, en mars 2023 et mars 2024, au petit-déjeuner des Femmes en défense et sécurité (WiDs), en soutien aux vétérans;
- n.* Diverses réunions avec les groupes consultatifs ministériels d'ACC sur les politiques, l'excellence du service et la transition, les soins et le soutien, les familles et la santé mentale. Chaque groupe compte un représentant de la Légion de la Direction nationale; et
- o.* Diverses réunions avec le Centre de soutien et de ressources sur l'inconduite sexuelle (CSRIS) des FAC, le Programme Soutien – Blessures de stress opérationnel (SBSO) de la GRC, et ATLAS (anciennement Centre d'excellence en santé mentale).

PROGRAMME NATIONAL EN SOUTIEN AUX VÉTÉRANS SANS-ABRI

Le Service de police de Toronto a étendu le Programme d'aide aux anciens combattants à l'échelle nationale et l'a mis en œuvre dans plus de 50 services de police à travers le pays. Un courriel de présentation a été envoyé à plus de 140 services de police, et plus de 10 000 policiers ont suivi la formation en ligne sur le Réseau canadien du savoir policier.

Les grandes lignes sont en voie d'être finalisées pour le Programme national de la Légion et seront partagées avec toutes les directions dans l'espoir qu'elles seront transmises aux filiales. Le formulaire de présentation sera maintenant transmis aux Services aux vétérans de la Direction nationale et, une fois la vérification du service confirmée, redirigé à la direction provinciale appropriée, puis à sa source d'origine. On espère que les directions

provinciales communiqueront avec un officier/agent d'entraide de filiale dans la région géographique locale pour prendre contact avec le vétéran.

Grâce au programme pour itinérants 'Leave the Streets Behind' et aux rapports des directions provinciales, le nombre total de vétérans sans abri identifiés et aidés s'élève à 1 234, dont 135 femmes, 5 autochtones, 6 membres de la GRC et 3 des États-Unis. La grande majorité de ces vétérans (95 %) se trouvent en Ontario.

Avec le lancement national du Programme d'aide aux anciens combattants auprès des services de police, des premiers intervenants, des refuges et de la GRC, le département des Services aux vétérans de la Direction nationale est prêt à faire face à l'augmentation du nombre de demandes d'aide émanant de ces vétérans.

La Maison des vétérans à Ottawa fonctionne à pleine capacité depuis son ouverture; 64 vétérans y ont été logés. Parmi eux, 24 ont trouvé un emploi à temps plein ou se sont installés ailleurs. La construction d'un nouvel établissement est prévue pour Edmonton, ainsi que d'autres à Halifax, à Vancouver et à Montréal.

Dans la foulée du budget 2021, le budget 2022 a annoncé un montant additionnel de 62,2 millions sur trois ans, et ce à compter de 2024-25, pour permettre à Infrastructure Canada de lancer un nouveau Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans en partenariat avec ACC et des organismes communautaires. Ce programme fournira des services et des suppléments de loyer aux vétérans sans abri afin de les aider à se reprendre en main. Il permettra d'offrir un soutien à plus long terme aux vétérans sans abri, comme des suppléments de loyer et des services complémentaires, comme de counseling et de traitement de la toxicomanie. En étroite collaboration avec Infrastructure Canada, le nouveau programme était prêt à servir les vétérans en 2023-2024. Les budgets combinées de 2021 et de 2022 permettront de financer le programme jusqu'en 2026-2027. On estime que le programme, grâce au financement accordé, permettra de venir en aide à quelque 2 000 à 3 000 vétérans.

Le programme financera également de la recherche sur le problème d'itinérance chez les vétérans, afin d'en approfondir la compréhension et d'améliorer les programmes et services.

Un seul vétéran sans abri dans ce pays en est un de trop.

INITIATIVE EN SOUTIEN AUX AÎNÉS

La Légion continue de faire valoir auprès du gouvernement fédéral que les soins à domicile pour les aînés devraient faire partie d'une stratégie nationale qui comprendrait l'établissement de normes, la prestation de services uniformes et une certification. À cet égard, le gouvernement a annoncé le nouveau programme Défi « Vieillir chez soi », dirigé par le Conseil national de la recherche. Ce dernier travaillera en partenariat avec des organismes de recherche privés, publics, universitaires et autres, tant au Canada qu'à l'étranger, afin de réaliser des percées qui aideront les personnes âgées et leurs soignants à vivre en sécurité, en bonne santé et en contact avec la société, et ce, tout en restant chez eux et dans la communauté de leur choix. Nous espérons qu'avec le temps, les vétérans vieillissants recevront le soutien dont ils ont besoin pour continuer à vivre chez eux.

Nous continuons par ailleurs à réclamer l'élimination de la clause relative au mariage après 60 ans afin de mieux soutenir les survivants des vétérans qui se marient après 60 ans.

TRAUMATISME SEXUEL DANS LE CADRE DU SERVICE MILITAIRE

En mai 2022, l'honorable Louise Arbour, ancienne juge de la Cour suprême du Canada, a remis son rapport : Examen externe indépendant et complet du ministère de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes (EEIC). La dernière recommandation du rapport de l'EEIC (recommandation 48) demandait qu'un contrôleur externe soit mandaté pour superviser la mise en œuvre des autres recommandations externes. Bien que certaines recommandations aient été mises en œuvre, le Comité continue de plaider en faveur de la mise en œuvre de toutes les recommandations.

Mme Jocelyne Therrien a été nommée contrôlease externe en octobre 2022 pour un mandat initial d'un an. Son mandat a été renouvelé le 19 octobre 2023 pour une année supplémentaire. Elle a maintenant terminé son troisième rapport d'étape, qui inclut un examen des collèges militaires. Le ministre Blair a mis en place la Commission d'examen des collèges militaires canadiens (CECMC) qui se concentrera sur l'examen de la qualité actuelle de l'éducation, de la socialisation et de l'instruction militaire dans cet environnement, dans le but d'y aborder la culture.

Le comité continuera de surveiller la mise en œuvre de toutes les recommandations et, s'il y a lieu, la prolongation du mandat de la contrôlease externe.

BOURSES D'ÉTUDE DE LA LÉGION

Le président national a présenté la bourse d'études 2021 de La Légion royale canadienne pour une maîtrise en recherche sur la santé des militaires et des vétérans à Mme Meredith Seager, du département des Sciences de la santé communautaire de l'Université du Manitoba. Ses recherches portent sur le profil de la douleur chronique chez les militaires en service et les vétérans des FAC qui ressentent les effets d'un traumatisme cérébral ou TCC.

En 2022, il a présenté cette bourse à Mme Martine Southall, étudiante à la maîtrise et adjointe à la recherche au département de psychologie de l'Université du Manitoba, dans le cadre de son projet de recherche « Comprendre la relation entre la consommation de cannabis et un traitement psychothérapeutique chez les vétérans canadiens : Une étude à méthodes mixtes (trad. libre) ».

L'année dernière, cette bourse a été présentée à Mme Kathryn Reeves, BAC, de l'Université Mount Saint Vincent pour sa recherche sur « Les effets intergénérationnels des blessures morales liées au service militaire (trad. libre) » sur les familles.

Le lauréat pour 2024 n'est pas encore connu. Il sera annoncé lors du Forum de l'ICRSMV qui se tiendra à Winnipeg, au Manitoba, du 21 au 23 octobre 2024.

Le Conseil exécutif national a approuvé le financement d'une bourse de doctorat de 50 000 \$ pour 2024–2025, vu que la Fondation nationale Légion fournira le financement pour toute bourse de maîtrise future.

THE BURNS WAY

Depuis plusieurs années, le Comité ACSA et le Siège national de la Légion collaborent avec le projet « Burns Way », une initiative qui a reçu l'appui officiel du Conseil exécutif national. Or, en 2023, la Légion et l'Association des vétérans autochtones de la Saskatchewan ont signé un protocole d'entente par lequel elles conviennent de coopérer, d'appuyer et de promouvoir l'initiative « Burns Way » – une approche concertée visant à améliorer la santé mentale de tous les vétérans.

L'initiative est ainsi nommée en mémoire et en l'honneur d'Earl Burns, un fier vétéran (Princess Patricia's Canadian Light Infantry), un survivant des pensionnats autochtones, et un membre de la nation crie de James Smith, qui est mort le 4 septembre 2022 en protégeant sa famille et sa communauté.

L'initiative se concentre sur la diminution de la honte, la sécurité culturelle, le soutien par les pairs et la technologie, en tant que facilitateur dans le but d'améliorer l'accès aux soins, de promouvoir la poursuite des soins, d'établir des priorités et d'orienter les vétérans qui ont un besoin urgent de soins pour des traumatismes liés au stress opérationnel (TSO), et de leur donner confiance dans la disponibilité des services pendant qu'ils sont sur les listes d'attente et après leur sortie de l'hôpital. L'objectif commun – et particulièrement intéressant – est de permettre aux autochtones (Premières nations, Métis et Inuits) et à d'autres groupes minoritaires d'accéder à des services sans obstacles, et ce, tout en tenant compte de leur culture.

Les travaux se poursuivent et l'on espère que le programme sera mis en œuvre dans son intégralité dans un avenir rapproché.

CANADA VIE

En 2023, l'administration du Régime de soins de santé de la fonction publique est passée de Sun Life à

Canada Vie. Or, suite à ce changement, de nombreux vétérans et leurs familles ont fait part de leurs préoccupations et de leurs expériences vécues quant aux retards de service et au fait d'être mis en attente téléphonique, parfois jusqu'à deux heures et demie, avant d'être mis en contact avec un représentant. Les services de santé complexes semblent être affectés de façon négative, alors que les services de santé simples semblent progresser rapidement.

Le site Web de Canada Vie a reconnu les plaintes et entrepris de réduire les temps d'attente et de traitement de son Centre d'appels, ainsi que de mettre en place une nouvelle procédure de traitement des cas urgents (voir ci-joint). Il existe également une page Foire aux questions (FAQ) avec réponses aux questions fréquemment posées à l'adresse <https://www.bienvenue.canadavie.com/rssfp/faq.html>.

Bien que des améliorations aient été apportées, il est impératif que tous les problèmes, identifiés lors du premier déploiement des prestations de soins de santé, soient corrigés avant le déploiement vers Canada Vie du régime de soins dentaires, qui, récemment, a été reporté au 1er novembre 2024. Nous continuons à exiger que des améliorations soient apportées et à surveiller l'apparition d'autres problèmes.

INITIATIVE DE SENSIBILISATION ET DE VISITE (ISV)

Pendant la période de Covid, les restrictions imposées par le Canada pour enrayer sa propagation ont entraîné la fermeture de nombreuses entreprises, dont l'accès à divers hôpitaux et centres de soins de longue durée. L'ISV a été suspendue pour se conformer aux restrictions et protéger les personnes âgées vivant dans des établissements de soins de longue durée. Or, l'ISV n'a pas encore été rétablie, car les infections dues à la Covid et au virus respiratoire syncytial (VRS) suscitent encore des inquiétudes, mettant en danger les personnes les plus vulnérables des établissements de soins de longue durée.

De nombreux bénévoles de l'ISV ont fourni par le passé un service exceptionnel dans le cadre de cette initiative qui vise à faciliter les visites en personne aux vétérans, à leur donner l'occasion

d'une conversation et d'une visite sociale avec un bénévole, et à leur permettre de soulever leurs préoccupations ou d'identifier leurs besoins qui pourraient être pris en compte par ACC ou la Légion.

Les bénévoles de l'ISV ont été informés de l'état d'avancement du programme et une déclaration en ce sens a été publiée sur le site Web de la Direction nationale :

En vertu de directives émises par Anciens Combattants Canada, l'Initiative de sensibilisation et de visite est actuellement suspendue indéfiniment. Nous fournirons d'autres mises à jour et communiquerons avec nos bénévoles actuels lorsque des renseignements supplémentaires seront reçus d'Anciens Combattants Canada. Entre-temps, nous vous encourageons à contacter votre filiale locale de la Légion pour explorer toute possibilité de bénévolat local qui pourrait vous intéresser.

Bien que ce programme demeure suspendu, de nombreuses filiales de la Légion à travers le pays coordonnent au sein de leur communauté des visites de bénévoles aux vétérans vivant dans des maisons de retraite ou établissements de soins de longue durée. Ces visites permettent une interaction sociale, un sentiment d'appartenance à la communauté et aident à identifier les besoins auxquels la Légion peut répondre.

OFFICIERS D'ENTRAIDE – PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL & FORMATION AU NIVEAU DES DIRECTIONS PROVINCIALES

Les officiers d'entraide de direction ont participé à Charlottetown, du 28 au 30 mars 2023, à une session de formation et de développement professionnel. Ils ont bénéficié d'une rencontre avec des fonctionnaires d'ACC responsables de la prestation de services et avec lesquels ils traitent régulièrement, tout en recevant des mises à jour sur les dernières politiques, les processus opérationnels et les nouveaux logiciels de communication. Ce stage a également été l'occasion de renforcer le travail d'équipe et la cohésion dans l'ensemble du pays.

Les officiers d'entraide de direction ont été très occupés au cours des trois dernières années. En 2021, ils ont traité 2 394 premières demandes, 247 révisions ministérielles et conseillé le retrait de 1 093 demandes. Ils ont également représenté des vétérans dans le cadre de 287 audiences de révision de l'admissibilité, d'appels relatifs à l'admissibilité, et de demandes de réexamen devant le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) (TACRA) Canada.

En 2022, 2 678 premières demandes et 151 révisions ministérielles ont été soumises à ACC, dont 932 ont fait l'objet d'un conseil de retrait. Il y a eu 238 audiences de révision de l'admissibilité, d'appels relatifs à l'admissibilité et demandes de réexamen présentées au TACRA.

Les officiers d'entraide de direction sont demeurés très occupés en 2023 avec 3 083 premières demandes, 146 révisions ministérielles et 1 006 qui ont fait l'objet d'un conseil de retrait. Les audiences de révision de l'admissibilité, les appels relatifs à l'admissibilité et les demandes de réexamen ont diminué dans l'ensemble en 2023, avec seulement 180 demandes présentées au TACRA.

Tandis que certaines statistiques sont à la baisse, d'autres sont à la hausse, telles que le nombre de soumissions de première demande. Les officiers d'entraide des directions constatent également une augmentation des décisions favorables d'ACC lors de la présentation de la première demande, en partie en raison de nouvelles politiques et directives d'ACC visant à déterminer l'admissibilité, éliminant ainsi le besoin d'en appeler auprès du TACRA. De nombreux officiers d'entraide de direction ont été embauchés pour pallier les départs, soit à la retraite ou pour d'autres raisons. La formation est en cours et le nombre d'officiers d'entraide augmentera au fur et à mesure qu'ils seront mieux informés dans leur rôle.

Des discussions sur la formation régionale sont actuellement en cours.

BUDGET

Pour votre information, une copie du budget 2024-2025 du Comité ACSA est jointe à ce rapport. Les délégués peuvent à ce moment soulever toutes les questions qu'ils ont concernant les dépenses du Comité, mais toute motion visant à modifier le document budgétaire devra être reportée plus tard lorsque le budget sera officiellement présenté par la trésorière nationale au cours des délibérations du congrès.

RÉSOLUTIONS

Le Comité ACSA a examiné trois résolutions, lesquelles n'ont pas reçu notre appui. Le Comité a quant à lui introduit une résolution pour 2024.

SOMMAIRE

Au cours de la période 2025-2026, le Comité ACSA continuera ses efforts de plaidoyer visant à garantir que tous les vétérans et leurs familles bénéficient des mêmes avantages et services, et ce, peu importe le moment et l'endroit où ils ont servi.

Nous entendons prêter une attention particulière aux arriérés de traitement des demandes de prestation d'invalidité et à toutes les priorités prescrites qui demeurent en suspens à la date du présent rapport. Nous continuerons à défendre vigoureusement les vétérans sans-abri, à collaborer avec les forces de police fédérale, provinciale et municipale pour établir un partenariat visant à faciliter la prise en charge des vétérans sans-abri.

Nous verrons aussi à plaider en faveur de la modification des critères d'admissibilité aux soins de longue durée, d'une augmentation de l'aide visant à permettre aux personnes âgées de rester dans leur propre maison le plus longtemps possible, et de l'élimination de la clause sur le « mariage après 60 ans ».

En terminant, je désire remercier les membres du Comité et les coordonnateurs pour leur dévouement tout au long de ces trois dernières années.

Je propose l'adoption de ce rapport tel que présenté.

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE—DIRECTION NATIONALE ANCIENS COMBATTANTS, SERVICE ET AÎNÉS

	2022 ACTUEL	2023 ACTUEL	2023 BUDGET	2024 BUDGET	2025 BUDGET
VOYAGES	71	350	0	200	204
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	801	0	0	0	0
FORUM ICRSMV	12,603	26,044	15,000	15,000	15,300
IMPRIMERIE ET PAPETERIE	0	340	1,500	500	510
TÉLÉPHONE ET TÉLÉCOPIEUR	0	0	200	200	204
FRAIS FRAIS POST- AUX	217	202	450	450	459
INITIATIVES DE TRANSFORMATION DES ACTIVITÉS	0	0	1,500	0	1,500
SOMMET SUR LES VÉTÉRANS SANS ABRI	0	0	5,000	0	0
DIVERS	130	0	500	500	510
TOTAL	13,822	26,936	24,150	16,850	18,687

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE **COMITÉ COQUELICOT et SOUVENIR**

B. Lawrence, *Président*
D. Moore, *Vice-président*
P. Merola, *Membre*
C. Pedersen, *Membre*
D. Alward, *Membre*
E. Tester, *Membre*
S. McKeown, *Membre*
B. Weaver, *Membre*
J. MacIsaac, *Membre*
L. Taha Cheng, *Coordonnatrice*
N. Thomas, *Coordonnatrice adjointe*

INTRODUCTION

Le Comité du Coquelicot et Souvenir (le « comité ») est responsable de superviser la conduite de tous les programmes et activités en lien avec le Coquelicot et Souvenir de la Direction nationale, et de former toute recommandation en matière de politiques et de programmes s'y rapportant. Le comité exerce un impact important sur la culture commémorative de la Légion et veille à ce que les Canadiens et Canadiennes aient l'occasion de se souvenir de ceux et celles qui ont servi et se sont sacrifiés pour notre pays, et de leurs rendre hommage.

Au cours des trois dernières années, le comité a approuvé les initiatives suivantes exécutées par divers services de la Légion et soutenues par des partenaires externes et tous les paliers de la Légion.

CAMPAGNE DU COQUELICOT

La Campagne du coquelicot annuelle continue d'être la pierre angulaire du programme du Souvenir de la Légion, alors que des millions de Canadiens et Canadiennes portent un coquelicot en guise d'engagement concret à ne jamais oublier. Dans chacune des années 2021, 2022 et 2023, le premier coquelicot a été présenté à la gouverneure générale dans le cadre d'une cérémonie de lancement de la campagne. Des présentations similaires ont par la suite eu lieu avec les lieutenants-gouverneurs, le tout organisé sous l'égide de chacune des directions provinciales à travers le pays. Conformément à nos traditions, la date de début officiel de la Campagne du coquelicot correspond au dernier vendredi d'octobre de chaque année.

Les initiatives et activités qui suivent sont d'importantes composantes de la Campagne du coquelicot et ont été réalisées en collaboration avec de multiples services internes, de nombreux partenaires externes, des centaines de filiales de la Légion et toutes les directions provinciales.

LE COQUELICOT IMMORTEL

Le 100^e anniversaire du coquelicot en tant que symbole du Souvenir au Canada a été souligné en 2021, ce qui aura inspiré des initiatives locales et nationales, dont le Coquelicot immortel. Cette collection limitée d'œuvres d'art numériques sur le coquelicot présente une réplique en trois dimensions d'une fleur authentique de la région de la Flandre, dont les pétales sont gravées des noms de 118 000 soldats canadiens tombés au champ d'honneur.

BOÎTES « DONNEZ. COMMÉMOREZ. »

Après son essai en 2020, le programme « Donnez. Commémorez. » a été élargi et 1 000 boîtes de coquelicots ont été distribuées pour permettre aux Canadiens de faire un don de 2 \$, de 5 \$ ou de 10 \$ sans numéraire. Depuis son inauguration, le programme « Donnez. Commémorez. » a généré plus d'un million de dollars pour les fonds du coquelicot des filiales locales, dont 190 750 \$, 354 645 \$ et 445 473 \$ en 2021, 2022 et 2023 respectivement. En 2023, les dons versés aux fonds du coquelicot et reçus par l'entremise d'initiatives nationales, comme « Donnez. Commémorez. » et les commanditaires corporatifs, ont été distribués

en fin d'année aux filiales participantes de la Légion par voie de transferts de fonds électroniques.

COMMANDITAIRES CORPORATIFS

Les entreprises nationales qui appuient la Campagne du coquelicot continuent de faire partie intégrante de son succès en accueillant les boîtes de coquelicots et les bénévoles sur leur site, en collectant des dons par l'entremise de transactions à leurs points de vente, et en effectuant des dons d'entreprise au nom de leurs employés et/ou de leurs clients. En plus des relations d'affaires locales initiées par les filiales, la Direction nationale a coordonné des permissions de collecte de dons à l'échelle nationale et des initiatives visant à promouvoir le Souvenir, telles que des bannières dans les aéroports, des annonces dans les transports en commun, des affiches dans les magasins, des publicités télévisées, des annonces à la radio, des occasions de commémoration lors d'événements sportifs majeurs, et la reconnaissance du Souvenir sur des gobelets d'édition limitée. La coopération entre les directions nationales et provinciales, ainsi que celle des filiales, avec les commanditaires corporatifs aura permis de faire en sorte que les Canadiens et Canadiennes n'oublient jamais, en leur permettant d'avoir accès aux coquelicots partout à travers le pays.

LE SOUVENIR PAR LA LUMIÈRE

Les 6^e, 7^e et 8^e éditions de la Pluie de coquelicots de la Légion ont vu des coquelicots virtuels glisser en cascade sur la Tour de la Paix sur la Colline du Parlement, ainsi que sur l'édifice de Sénat du Canada situé non loin. Ces coquelicots représentent les Canadiens et Canadiennes qui sont tombés au champ d'honneur dans l'exercice de leur service. Divers points d'intérêt et icônes urbains bien connus à travers le pays, tels que les chutes Niagara et la Tour CN en Ontario, le pont Samuel de Champlain au Québec, la tour de Calgary en Alberta et le stade BC Place en Colombie-Britannique, ont également été illuminés à divers moments au cours de la période du Souvenir, dans un geste collectif de révérence envers nos vétérans. Le Mur virtuel d'honneur et du Souvenir de la Légion, un écran géant rendant hommage par vidéo près du Parlement,

a une fois de plus diffusé les noms et photos de nombreux anciens combattants canadiens qui ont servi notre nation et se sont sacrifiés pour elle.

HISTOIRES DE COQUELICOTS

L'année 2022 aura été l'année inaugurale de Histoires de coquelicots, une initiative par laquelle les gens peuvent visiter histoiredecoquelicots.ca et balayer leur coquelicot de revers pour en connaître davantage sur l'histoire d'un ancien combattant canadien. En 2023, l'accent a été mis sur les gardiens de la paix canadiens pour marquer le 75^e anniversaire de la première mission de maintien de la paix des Nations Unies. Ce projet se voulait une nouvelle façon tout à fait unique d'inviter les gens à participer à l'acte du Souvenir et de leur permettre d'établir un lien plus étroit avec ceux qui ont donné leur vie au service de notre pays.

DEUX MINUTES DE SILENCE

En 2023, la Légion a créé des messages d'intérêt public bien spéciaux invitant les gens à observer deux minutes de silence, et ce, peu importe l'endroit où ils se trouvent. Pour compléter cette initiative, une campagne d'interdiction de publicité a été lancée. Des milliers de panneaux publicitaires numériques à travers le pays sont passés au noir à 11 heures le jour du Souvenir et ont été remplacés par un message du Souvenir et trois chiffres importants : 11-11-11.

SYMBOLES DU SOUVENIR : COQUELICOTS, COURONNES ET LA BOUTIQUE DU COQUELICOT

En 2022, la Direction nationale a commencé à distribuer des coquelicots et des couronnes biodégradables. Fabriqués à partir de divers matériaux naturels, notamment le papier, le velours de coton, le plâtre, la mousse et le bambou, ces produits constituent pour la Légion un pas en avant en matière de respect de l'environnement.

Le département d'Approvisionnement de la Légion offre par ailleurs des symboles du Souvenir toute l'année durant par l'entremise de son magasin en ligne à PoppyStore.ca. Au cours des trois dernières années, de nouveaux articles sur le thème du coquelicot ont été lancés, entre autres l'épinglette

commémorative des vétérans autochtones de la Légion, une épinglette du coquelicot plaquée or 24k, des ornements pour porte et pelouse, et des enseignes de pelouse. Tous ces articles reflètent visuellement l'appui des Canadiens et Canadiennes à l'égard du Souvenir et de nos vétérans; ils permettent également à la Légion de poursuivre ses activités opérationnelles en soutien aux vétérans, à leurs familles et la collectivité.

CÉRÉMONIES LOCALES DU JOUR DU SOUVENIR

La Direction nationale a rehaussé son localisateur de cérémonies du jour du Souvenir à Legion.ca afin d'aider les Canadiens à repérer une cérémonie du Souvenir de la Légion la plus près de chez eux. Grâce aux filiales à travers le pays, 825 cérémonies ont été répertoriées, et pour lesquelles plus d'un demi-million de visionnements de pages d'informations sur les cérémonies de chaque filiale ont été enregistrés.

CÉRÉMONIE NATIONALE DU JOUR DU SOUVENIR

La Direction nationale assure l'organisation et la conduite de la Cérémonie nationale du jour du Souvenir au nom du peuple canadien. Or, en raison des restrictions associées à la pandémie de la Covid-19, la participation à la cérémonie en 2021 a été limitée à environ 15 000 spectateurs. Toutefois, en 2022 et en 2023, la participation aux cérémonies est revenue à son niveau d'avant-pandémie, avec quelque 35 000 spectateurs à chaque cérémonie.

LA MÈRE NATIONALE DE LA CROIX D'ARGENT

La Mère de la Croix d'argent nationale 2021 était Mme Josée Simard de Les Méchins, au Québec. La fille de Mme Simard, la caporale Karine Blais, était membre du 12e Régiment blindé du Canada basé à Valcartier (Qc). Karine est née le 4 janvier 1988 à Cowansville (Qc) et est décédée le 13 avril 2009 lorsque le véhicule blindé dans lequel elle se trouvait a heurté une bombe placée en bordure de route près de Kandahar, en Afghanistan. Elle n'avait que 21 ans au moment de sa mort.

La Mère nationale de la Croix d'argent 2022 était Mme Candy Greff de Lacombe, en Alberta. Le fils de Mme Greff, le caporal-chef Byron Greff, était membre du 3e bataillon du Princess Patricia's Canadian Light

Infantry (PPCLI), basé à Edmonton (Alb.). Il est né le 11 août 1983 à Swift Current, en Saskatchewan, et est décédé le 29 octobre 2011 alors qu'il servait en Afghanistan. Il se trouvait à bord d'un autobus blindé de l'OTAN lorsqu'un kamikaze a fait détoner son véhicule rempli d'explosifs en percutant l'autobus. Le cplc Greff aura été le dernier soldat canadien à avoir fait le sacrifice ultime en Afghanistan dans l'exercice de son service.

La Mère de la Croix d'argent nationale 2023 était Mme Gloria Hooper de St. Claude, au Manitoba. Le fils de Mme Hooper, le sapeur Chris Holopina, était membre du 2e Régiment du génie de combat basé à Petawawa (Ont.). Il est né le 5 octobre 1973 à Russell, au Manitoba, et est décédé le 4 juillet 1996 alors qu'il servait en Bosnie dans le cadre de l'Opération Alliance. Lui et ses camarades étaient en route pour aider à sauver un groupe de soldats britanniques piégés dans un champ de mines lorsque leur véhicule blindé a quitté la route pour éviter un accident. Leur véhicule a dévalé un ravin et s'est renversé, tuant Chris. Il aura été le premier Canadien à donner sa vie dans le cadre de cette mission de maintien de la paix.

SOUTIEN À LA FONDATION NATIONALE LEGION

La Direction nationale a continué d'appuyer et d'exécuter des programmes au nom de la Fondation nationale Légion (FNL). Le Pèlerinage du Souvenir 2023 a été réalisé pour amener les pèlerins, représentant toutes les directions provinciales, à travers la France et la Belgique et les faire visiter des sites de bataille sacrés, explorer des musées, rendre hommage dans des cimetières, participer à des cérémonies du Souvenir, et se recueillir à des monuments commémoratifs. À leur retour, les participants se sont vus confier l'importante tâche de partager leurs expériences profondes avec leurs compatriotes canadiens. Ce faisant, ils ont non seulement évoqué des souvenirs, mais aussi renouvelé leur appréciation des sacrifices consentis par ceux qui les ont précédés.

En 2021 et 2022, la Direction nationale a également organisé la Campagne du coquelicot numérique de la FNL. Les Canadiens et Canadiennes ont pu ainsi dédier leur coquelicot numérique et le partager

sur leurs canaux de médias sociaux, profitant d'une autre occasion de rendre hommage à ceux qui ont servi et se sont sacrifiés pour notre pays.

CONCOURS NATIONAL DU SOUVENIR POUR LES JEUNES

Dans le cadre du Concours national du Souvenir pour les jeunes, les enfants et adolescents canadiens sont invités à rendre hommage aux vétérans du Canada et à promouvoir la tradition du Souvenir par l'entremise des arts visuels, de l'écriture et de la vidéo. En 2023, la nouvelle version de l'initiative nationale comprenait un nouveau site Web (ConcoursDuSouvenir.ca) et un volet vidéo pour compléter les catégories d'affiches et d'œuvres littéraires du programme annuel. D'après les chiffres rapportés par les directions générales, ce sont plus de 70 000 élèves par année qui, en 2021, en 2022 et en 2023, ont participé. Le Musée canadien de la guerre de son côté a continué d'apporter un soutien important à l'initiative en exposant les travaux des lauréats nationaux ayant obtenu la première place dans certaines des catégories du programme. En outre, les œuvres créatives des gagnants de la deuxième place ont été exposées au Parlement, près de la salle du Souvenir. Les gagnants de la première place de la catégorie sénior ont quant à eux été invités à Ottawa pour participer à la Cérémonie nationale du jour du Souvenir au cours de laquelle où ils ont déposé une couronne au nom de la jeunesse canadienne.

CADETS ET RANGERS JUNIORS CANADIENS

La Légion maintient un partenariat précieux avec les cadets et les Rangers juniors canadiens (RJC). Les cadets et les RJC font du bénévolat lors de la Campagne du coquelicot de la Légion, appuient nos vétérans et assument un rôle de premier plan lors des cérémonies commémoratives par tout le Canada. La Légion parraine la Médaille d'excellence des cadets et invite les meilleurs membres parmi les cadets et les RJC à seconder les dignitaires avec le dépôt de couronnes lors de la Cérémonie nationale du jour du Souvenir à Ottawa.

De façon générale, la Direction nationale continue de resserrer les liens de la Légion avec les ligues de cadets et le Groupe des cadets et rangers juniors canadiens (Gp CRJC). On y parvient en s'engageant

dans une communication constante visant à aligner nos programmes vers un but et des intérêts mutuels. Un contact régulier est particulièrement important alors que le Gp CRJC travaille à la mise à jour de ses politiques et procédures pour mieux les harmoniser avec sa structure organisationnelle. Aussi la Direction nationale est-elle enthousiaste à l'idée de renforcer davantage à l'avenir ses relations et de bâtir sur nos engagements envers les cadets et les Rangers juniors canadiens.

MARQUE DE COMMERCE DU COQUELICOT

La Direction nationale continue de veiller à ce que l'insigne du Coquelicot ne soit pas utilisé pour commercialiser, politiser ou déshonorer ceux et celles qui ont servi, ou dépeindre de manière négative la Campagne du coquelicot et les dons qu'elle recueille. De plus, avec la montée croissante du commerce électronique, les utilisations non autorisées de la marque déposée du symbole du Coquelicot ont augmenté, et la surveillance des infractions est devenue plus coûteuse. Aussi, au cours des trois dernières années, la Direction nationale a obtenu l'accès aux portails de signalement de la propriété intellectuelle pour Amazon, eBay, Etsy et Meta (Facebook Marketplace et Instagram), ce qui a sensiblement amélioré sa capacité à déceler les infractions. Par exemple, pour la seule année de 2023, 12 310 inscriptions ont été retirées d'Amazon en raison de violations de marque. La Direction nationale peaufine actuellement le processus de demande d'utilisation de la marque Coquelicot afin de continuer à garantir la sauvegarde de l'insigne du Coquelicot comme symbole national du Souvenir.

MANUEL DU COQUELICOT

Le Comité du Coquelicot et Souvenir continue de réviser et de mettre à jour le Manuel du Coquelicot sur une base régulière. Une version courante du manuel peut être consultée sur Legion.ca et un sommaire des plus récentes modifications est aussi accessible sur le site Web des Services aux membres. D'un intérêt particulier est le changement de l'année financière du coquelicot, qui dorénavant couvre la période allant du 1er janvier au 31 décembre de l'année de déclaration.

FONDS DU COQUELICOT

Selon les montants rapportés par les filiales aux directions provinciales, voici un sommaire des revenus, dépenses de campagne et déboursés des fonds en fidéicommiss du coquelicot des sept dernières années.

ANCIENS COMBATTANTS – GROUPE CONSULTATIF SUR LA COMMÉMORATION

La Légion maintient un siège, rempli par le Directeur du Comité Coquelicot et Souvenir, sur le Groupe consultatif sur la commémoration (GCC) d'Anciens Combattants Canada. De par sa responsabilité principale de commémoration, la portée du mandat du GCC comprend des activités commémoratives, un soutien financier pour des initiatives commémoratives dirigées par des communautés, des ressources d'apprentissage pour mobiliser les éducateurs et les jeunes, de l'information publique, des monuments commémoratifs et des cimetières, de l'aide financière pour les funérailles et l'inhumation, ainsi que des honneurs et des récompenses. La Légion continue de collaborer avec le GCC pour se souvenir de ceux et celles qui ont servi et se sont sacrifiés pour notre pays, et leurs rendre hommage.

COMMUNICATIONS

Afin de maintenir une communication ouverte avec toutes les directions provinciales, des réunions du comité ont, au cours des trois dernières années, été organisées sur une base régulière. Ces réunions, auxquelles ont participé tous les présidents de comité du Coquelicot et Souvenir de direction provinciale, auront été l'occasion pour les membres de partager leurs meilleures pratiques, d'exprimer des idées, d'offrir de la rétroaction, d'aborder

certains enjeux, d'amener des questions, de soulever des préoccupations et de collaborer afin d'améliorer les priorités au sein du Coquelicot et Souvenir.

Le comité continue d'encourager les filiales à partager des statistiques et des données supplémentaires afin de nous aider à offrir un meilleur soutien et à répondre à l'intérêt du public quant aux dons recueillis et aux décaissements des fonds. Avec un taux de réception de 64 % des courriels chez les filiales, veiller à ce que l'information parvienne aux filiales demeure un défi. Comme possibilité de communication accrue en 2023, la Direction nationale a offert des webinaires aux filiales pour qu'elles en apprennent davantage sur les initiatives nationales de la Campagne du coquelicot et le programme « Donnez. Commémorez », et, au final, de mieux se préparer à leurs exécutions.

CONGRÈS 2024 – RÉOLUTIONS

Le comité a été saisi de huit résolutions à être soumises à l'examen du congrès.

BUDGET

Ci-joint à ce rapport une copie du budget du comité. Les délégués peuvent maintenant poser toutes les questions qu'ils souhaitent en lien avec les dépenses du comité. Toute motion cependant visant à modifier le document budgétaire eu égard à ce comité sera présentée lorsque le budget sera officiellement présenté par la trésorière nationale.

CONCLUSION

Avec un environnement démographique changeant, la séparation générationnelle et

REPORTING PERIOD	2017 ¹	2018 ¹	2019 ¹	2020 ¹	2021 & 2022 ²	2023 ³
REVENUE	22,128,826.62	21,760,538.62	23,248,560.74	17,760,705.51	38,104,041.30	23,074,632.96
CAMPAIGN DÉPENSESS	5,316,833.82	5,870,843.87	5,448,028.17	3,565,922.47	7,078,336.98	5,798,290.33
DISBURSEMENTS	15,884,385.23	15,112,751.57	13,579,816.75	11,414,512.43	17,253,546.32	16,251,684.96

Notes:

1. The reporting period was 1 October of the noted year to 30 September of the following year.
2. The reporting period was 1 October 2021 to 31 December 2022 (revenue reflects 2021 and 2022 Poppy Campaigns)
3. The reporting period was 1 January 2023 to 31 December 2023.

familiale des liens directs avec les vétérans, des considérations de durabilité environnementale, les progrès numériques et en matière d'Internet, et une société de plus en plus sans espèces numéraires permettant le paiement en argent comptant, la Légion fait face au défi très excitant d'adapter, de moderniser et de faire progresser son modèle économique afin de continuer à recueillir des fonds pour appuyer les vétérans, de s'assurer que leurs sacrifices ne soient jamais oubliés, et de mobiliser les Canadiens et Canadiennes dans le Souvenir. Grâce à l'innovation, la proactivité, la collaboration et les communications, la Direction nationale demeure engagée à appuyer les filiales et les directions provinciales dans le cadre de la Campagne du coquelicot, des cérémonies du jour du Souvenir, des programmes d'éducation de la

jeunesse, de la gestion de la marque de commerce du coquelicot et du matériel promotionnel du coquelicot et du Souvenir.

Le Comité du Coquelicot et Souvenir et la Légion continueront ensemble de veiller à ce que les initiatives et programmes du Souvenir réalisent l'objectif de perpétuer la mémoire et les brillants exploits de ceux et celles qui sont tombés au champ d'honneur. Ensemble, avec la coopération et l'aide exceptionnelles des filiales et des directions provinciales, notre mission commune consiste à appuyer les vétérans et à tenir notre promesse de ne jamais oublier.

Je propose l'adoption de ce rapport tel que présenté.

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE - DIRECTION NATIONALE COMITÉ COQUELICOT ET SOUVENIR

	2022 ACTUEL	2023 ACTUEL	2023 BUDGET	2024 BUDGET	2025 BUDGET
COMITÉ					
FRAIS POSTAUX ET DE BUREAU	4,519	4,721	4,500	4,500	4,500
DIVERS	197	338	500	500	500
TOTAL	4,716	5,059	5,000	5000	5,000
CÉRÉMONIES NATIONALES					
VOYAGES	5,248	4,502	6,000	5,500	5,610
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	1,490	9,449	11,000	8,500	10,000
IMPRIMERIE ET PAPETERIE	529	536	500	600	612
TÉLÉPHONE ET TÉLÉCOPIEUR	346	509	500	500	510
ÉTÉ ET AUTOMNE	0	0	250	0	0
RENCONTRES & PLANIFICATION	0	0	200	500	500
AMBULANCE SAINT-JEAN	0	0	500	500	500
OPÉRATIONS DES CÉRÉMONIES	3,591	9,158	1,000	3,700	3,700
TOTAL	11,204	24,154	19,950	19,800	21,432
RÉCEPTION DU JOUR DU SOUVENIR	22,623	12,128	12,000	12,600	12,852
COQUELICOTS & COURONNES ET AUTRES ITEMS DE COMMÉMORATION	50,750	63,569	60,000	60,000	65,000
MÈRE DE LA CROIX D'ARGENT	6,750	8,286	5,000	6,700	6,834
CADET DE L'ANNÉE	15,210	15,046	8,000	17,000	17,340
TOTAL	95,333	99,029	85,000	96,300	102,026
TOTAL - NATIONALE					
RÉCEPTION DU JOUR SOUVENIR	111,253	128,242	109,950	121,100	128,458

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE COMITÉ *de* L'ADHÉSION

V. MacGregor, *Président*
T. Campbell, *Vice-Président*
M. Fryday-Cook, *Membre*
D. MacEwen, *Membre*
G. Pond, *Membre*
R. Larose, *Membre*
S. McKeown, *Membre*
B. Weaver, *Membre*
A. Black, *Coordonnatrice*
R. Hayley, *Coordonnateur adjoint*

APERÇU DE L'ADHÉSION

Le Comité de l'Adhésion est heureux d'annoncer l'important impact positif de l'adhésion depuis notre dernier congrès national, et qui nous permet d'envisager l'objectif du plan stratégique de 2018, soit d'atteindre 300 000 membres.

Le parcours de la Légion au cours des dernières années a été marqué par un engagement soutenu envers l'innovation, la modernisation, l'amélioration des services aux membres et d'importantes initiatives stratégiques visant à relancer l'adhésion et à accentuer sa présence.

Alors que nous célébrons les succès récents, nous tenons à souligner le dévouement et le travail acharné de nos directions, de nos filiales et de nos présidents bénévoles chargés des adhésions, qui ont permis une croissance des adhésions pendant plusieurs années consécutives, inversant ainsi des décennies de déclin.

Résultats de fin d'année 2022

- **Nombre total de membres payants :** Passe à 243 638, soit une augmentation annuelle de 9 023 membres ou 3,8 %, soit la première augmentation du nombre de membres depuis plus de 30 ans!
- **Taux de renouvellement :** En hausse à 87,1 %, contre 83,2 % en 2021, 84,3 % en 2020 et 85,6 % en 2019.
- **Nombre de membres nouveaux et réintégrés :** On a vu 35 132 membres nouveaux et réintégrés en 2022, soit une augmentation de 40,4 % par rapport à l'année précédente, incluant entre autres 981 nouveaux membres du Programme de

bienvenue des vétérans et 383 nouveaux membres du Programme de bienvenue des familles de vétérans, et avec un taux de renouvellement des adhésions gratuites de plus de 60 % l'année suivante. Il convient de noter que 8 895 nouveaux membres ont adhéré en ligne, ce qui représente 25 % de tous les nouveaux membres en 2022.

- **Services aux membres :** Le nombre d'appels a continué de croître, avec un record de 31 827 appels entrants reçus, une augmentation de 5 % par rapport à l'année précédente. Par ailleurs, les Services aux membres ont traité plus de 25 000 courriels.

Résultats de fin d'année 2023

- **Nombre total de membres payants :** Passe à 256 524, soit une augmentation annuelle de 12 886 membres ou 5,3 %, et une deuxième année consécutive de croissance.
- **Taux de renouvellement :** Maintien du taux de renouvellement à un niveau élevé (86,5 %), ce qui atteste d'une grande fidélisation des membres.
- **Nombre de membres nouveaux et réintégrés :** Ce sont 43 042 membres qui se sont inscrits, soit une augmentation de 7 910 ou 22,5 % par rapport à l'année précédente, avec une participation importante en ligne et une population plus jeune.
- **Croissance des filiales :** Chaque direction a enregistré une croissance annuelle du nombre de membres, tant en termes de nouveaux membres que d'anciens membres

réintégrant les rangs, soulignant ainsi la force et l'attrait des filiales locales.

- **Services aux membres :** Traitement d'un nombre record de 32 702 appels entrants et de 25 609 courriels, pour un total en 2023 de 58 311 demandes de renseignements.

2021-2024 / Programmes et étapes clés

- **2021 :** Lancement du Programme d'accueil des familles de vétérans, destiné aux familles des vétérans.
- **2022:** Activation de la carte de membre numérique, avec plus de 40 000 membres possédant actuellement une carte numérique.
- **2022:** Mise en service de la campagne automatisée d'appels de renouvellement. Une méthode très efficace et rentable pour rappeler aux membres de renouveler leur adhésion.
- **2023:** Depuis son lancement, notre portail d'adhésion en ligne a traité sa millionième adhésion à la Légion.
- **2021-2024:** Près de deux millions de courriels de rappel de renouvellement ont été envoyés aux membres depuis le dernier congrès.
- Pour la toute première fois depuis plus de 30 ans, nous avons enregistré deux années consécutives de croissance dans le nombre de nos membres.

UN NOMBRE RECORD DE NOUVEAUX MEMBRES SE JOignent À LA LÉGION

Depuis le lancement de l'option d'adhésion en ligne à l'automne 2020, ce sont plus de 23 000 membres qui se sont joints à la Légion, dont plus de 90 % à une filiale locale.

Plus de 99,5 % de ces nouveaux membres qui ont adhéré en ligne ont été acceptés et accueillis dans une filiale locale.

En outre, les nouveaux membres qui s'inscrivent en ligne sont plus jeunes :

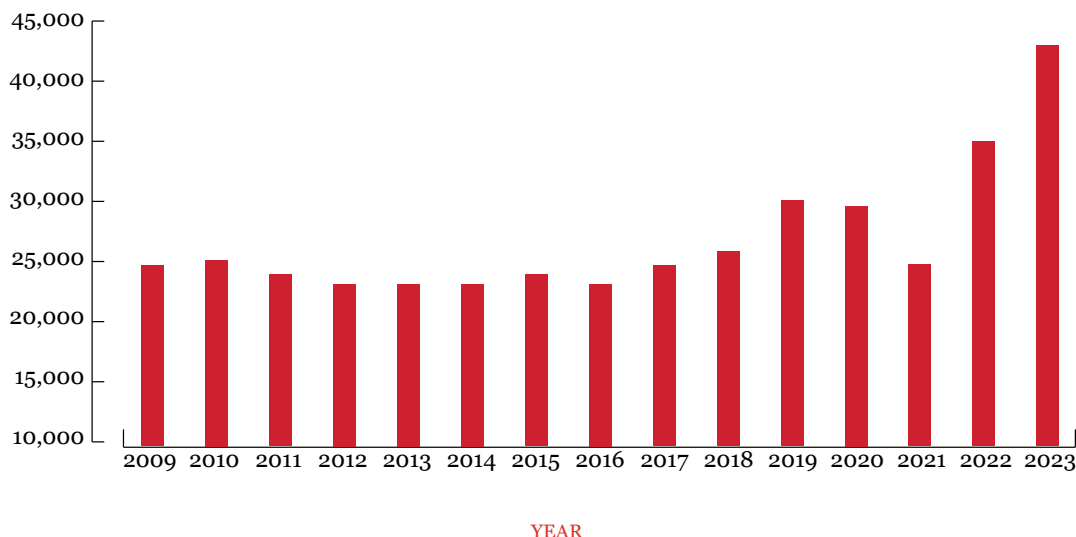
- 15 % ont 40 ans ou moins.
- 21 % ont 45 ans ou moins.
- 30 % ont 50 ans ou moins.

Le tableau ci-dessous illustre la croissance spectaculaire du nombre de nouveaux membres qui ont adhéré à la Légion durant la période post-COVID et depuis que les membres ont l'option d'adhérer en ligne aux filiales locales.

COMMUNICATION AVEC LES MEMBRES

Nous encourageons la collecte et l'enregistrement continus des coordonnées des membres sur le site Web de l'adhésion. La collecte des adresses courriel et numéros de téléphone est essentielle à notre succès, car elle permet à la Direction nationale

TOTAL NEW MEMBERS



d'envoyer au nom des filiales, et de façon peu coûteuse, des courriels de rappel de renouvellement pour inciter les membres à renouveler leur adhésion. Cet effort est vital pour le maintien d'une base d'adhésion forte et active.

COMMUNICATION AVEC LES FILIALES

La Dépêche de la Légion : La Direction nationale publie la Dépêche de la Légion, notre bulletin mensuel de communication destiné à toutes les filiales, et distribué à l'adresse courriel fournie dans le profil de chaque filiale sur le site Web de l'adhésion, ainsi qu'à l'adresse courriel standardisée legion.ca allouée à l'usage de la filiale. Ce bulletin est une source incontournable d'importants développements, nouvelles et mises à jour. Si vous éprouvez des difficultés à accéder à votre compte de filiale standardisé legion.ca, prière de communiquer avec les Services aux membres pour obtenir de l'aide.

PROGRAMME DE RABAIS MEMBERPERKS

Le programme MemberPerks continue de gagner en popularité auprès des membres. En effet, plus de 40 000 membres se sont inscrits à MemberPerks, un programme qui offre des rabais à travers tout le Canada et qui bonifie grandement l'adhésion à la Légion. <https://www.legion.ca/fr/acces-membre/memberperks>

CONCLUSION : UN AVENIR PROMETTEUR

Notre cheminement vers l'innovation et l'excellence des services témoigne de l'effort collectif de nos membres, de nos filiales et de nos dirigeants. En se tournant vers l'avenir, nous sommes inspirés par nos réalisations et motivés par les défis qui nous attendent. Avec des fondations reposant sur nos points forts, le dévouement et une stratégie orientée vers l'avenir, nous sommes optimistes quant à la croissance soutenue du nombre de nos membres et de l'impact de notre action.

Notre équipe des Services aux membres du Siège national est à la disposition des filiales et des membres pour toute question relative à l'adhésion. Elle s'efforce continuellement d'offrir un service de qualité supérieure à tous ceux qu'elle sert.

Nous profitons de cette occasion pour exprimer notre gratitude à l'égard du soutien et de l'engagement de l'ensemble de notre organisme, du CEN jusqu'aux directions provinciales, et en passant par les membres et les filiales. Vos contributions sont essentielles à notre succès actuel et futur.

Je propose l'adoption de ce rapport tel que présenté.

THE ROYAL CANADIAN LEGION – DOMINION COMMAND COMITÉ DE L'ADHÉSION

	2022 ACTUEL	2023 ACTUEL	2023 BUDGET	2024 BUDGET	2025 BUDGET
COMITÉ					
VOYAGES	0	0	0	0	0
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	0	0	0	0	0
FRAIS D'IMPRIMERIE ET BUREAU	0	0	400	400	400
TÉLÉPHONE ET TÉLÉCOPIEUR	0	0	0	0	0
DIVERS	0	2,295	100	100	100
	0	2,295	500	500	500
IMPRESSION ET PAPETERIE					
FORMULAIRES D'ADHÉSION	1,496	3,875	1,000	1,000	1,000
COLLANTS LÈVE-TÔT	1,591	1,685	1,500	1,500	1,500
	3,087	5,560	2,500	2,500	2,500
TOTAL	3,087	7,855	3,000	3,000	3,000

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE COMITÉ *de* RELATIONS PUBLIQUES

S. McKeown, *Président*
D. McRury, *Vice-Président*
J. Clayton, *Membre*
M. Courtney, *Membre*
N. Hoffmeister, *Membre*
R. Larose, *Membre*
M.A. Latimer, *Membre*
C. McCaul, *Membre*
L. Power, *Membre*
E. Tester, *Membre*
J. Yeo, *Membre*
T. Young, *Membre*
N. Bond, *Coordonnatrice*
L. O'Neil, *Coordonnatrice adjointe*
D. Edmonds, *Coordonnateur adjointe*

APERÇU

Notre Comité des relations publiques (RP) est demeuré actif depuis notre dernier rapport au congrès, se réunissant tous les deux mois. Il est à noter que l'ancien groupe des officiers des relations publiques (ORP) a été dissous en raison de la nouvelle structure du Comité des relations publiques, qui comprend tous les responsables des relations publiques de l'ensemble du pays et les personnes désignées par les directions provinciales.

Le Comité des relations publiques a continué à partager les mises à jour régionales entre les membres de tout le pays, transmettant les informations à tous les niveaux et contribuant à tenir les régions et les filiales informées. Le Comité a aussi fourni des conseils aux collègues des relations publiques concernant les questions émergentes et a soutenu les priorités de l'équipe nationale des relations publiques (communication et marketing).

Le travail de relations publiques de l'organisation depuis le dernier congrès est toujours aligné sur son plan stratégique actuel de marketing et de communication. Le présent rapport présente quelques points saillants du travail du Comité des relations publiques, ainsi que des projets et initiatives de relations publiques menés à bien par le Siège national. Il fera également état des futurs domaines d'intérêt.

FAITS MARQUANTS DU COMITÉ DES RELATIONS PUBLIQUES

- Poursuite des réunions bimestrielles régulières afin d'informer les collègues de tout le pays des nouveautés ainsi que des outils utiles et opportuns, et de faciliter l'échange d'informations régionales pertinentes sur les relations publiques entre les directions.
- Apport de perspectives sur les enjeux et les idées de ces dernières années, telles que :
 - Réponses continues à la COVID-19 et communications liées à ce sujet à l'intention des filiales, des membres et du public.
 - Partage d'idées qui pourraient servir de modèles à d'autres régions, comme les sondages personnalisés sur les relations publiques dans les filiales, initiés par la direction de l'Ontario.
- Encouragement et création d'une compilation des activités de relations publiques liées à l'équité, à la diversité et à l'inclusion (ÉDI) entreprises par toutes les directions ; cela contribuera à garantir des comportements respectifs et inclusifs cohérents, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.
- Discussion et suggestion de plusieurs recommandations pour améliorer les actions en matière de relations publiques à l'échelle nationale par le biais de rapports au CEN. (Voir les exemples plus loin dans le rapport.)

FAITS MARQUANTS DES RELATIONS PUBLIQUES DE LA LÉGION

L'équipe de marketing et de communications du Siège national de la Légion a continué à réaliser son plan stratégique en élaborant et en exécutant des programmes annuels de marketing et de communication. Ceci a mené à une meilleure connaissance de la Légion et de ses programmes, ainsi qu'à une promotion accrue du Souvenir. Le résultat direct est que l'adhésion à la Légion a augmenté deux années de suite pour la première fois en plus de 30 ans, que les Services aux vétérans continuent d'aider un nombre croissant de vétérans et que la participation aux cérémonies du Souvenir demeure très forte. Depuis le dernier congrès, nous avons :

- Partage avec nos publics d'importantes mises à jour sur divers sujets, tant pour le public que pour les membres, y compris :
 - Les officiers d'entraide de la Légion : ce qu'ils font, comment ils aident (vidéo d'animation).
 - La gratitude : avec l'aide d'un partenaire (StoryTap/plateforme vidéo), nous avons recueilli et partagé des témoignages de bénéficiaires de l'aide des officiers d'entraide, de clients de la Boutique du coquelicot et d'expériences de membres (vidéo/écrit), ce qui a également contribué à stimuler le recrutement de nouveaux membres (extraits vidéo/écrits pour les médias sociaux également).
 - Publication proactive et réactive dans les médias sociaux pour se conformer aux événements et commémorations de la Légion et du public ou aux réalisations des partenaires.
 - Messages d'intérêt public diffusés régulièrement à la radio et à la télévision afin d'inviter activement les gens à adhérer et de montrer ce que nous faisons.
- Création/mise à jour d'une série d'outils d'information sur la Légion pour aider à mener à bien les principales activités de relations publiques.
 - Une mise à jour de Legion.ca (le projet a commencé pendant cette période et se

poursuit) et une mise à jour de la foire aux questions.

- Mise à jour de la présentation PowerPoint de la Légion en français et en anglais pour les présentations générales que nos membres pourraient faire.
- Notes d'allocution destinées aux membres de l'exécutif, ainsi qu'aux directions et aux filiales, à utiliser pendant la période du Souvenir.
- Trois communiqués mensuels importants à l'intention des membres, des filiales et des ORP.
- Soutien aux Nationaux de la Légion : création de matériel promotionnel et médiatique avant, pendant et après les championnats annuels (vidéo/écrit).
- Soutien ou création d'initiatives clés en matière de commémoration : création d'un nouvel outil de localisation en ligne pour aider le public à trouver une cérémonie locale ; publicité de la Cérémonie nationale du jour du Souvenir et des initiatives en matière de commémoration ; organisation d'innombrables entrevues avec les médias ; organisation et soutien des Mères nationales de la Croix d'argent (MCA), y compris la création et le partage de biographies et d'autres documents écrits, le soutien sur place et les relations détaillées avec les médias, y compris le conseil et l'encadrement des MCA.
- Rédaction ou aide à la rédaction d'importantes communications nationales pour défendre les besoins des vétérans et les questions d'importance pour la Légion, par exemple :
 - Communiqués de presse sur une série de sujets, tels que : les défis en matière de logement pour les membres des FAC ; la première Semaine nationale de la Légion ; et le rapport Arbour sur l'inconduite dans l'armée.
 - Lettres adressées au gouvernement fédéral portant sur des questions telles que l'arriéré des prestations d'invalidité, la désinformation sur le site Web du MDN en ce qui concerne la Légion et les relations

avec les Autochtones, et la nécessité d'ériger un monument commémoratif en l'honneur des vétérans.

- Une réponse annuelle au budget du gouvernement fédéral.
- Une prise de position nationale annuelle sur les questions de plaidoyer.
- Un aperçu complet des activités du Siège national dans la revue Légion au début de chaque nouvelle année.
- Réponse à de nombreuses demandes des médias nationaux et régionaux. Voici quelques exemples de sujets :
 - Allégations selon lesquelles un officier d'entraide aurait accédé aux informations médicales d'un vétéran alors qu'il n'en avait pas besoin.
 - L'infiltration présumée d'un gang de motards dans une filiale de l'Ontario, qui a fini par être fermée.
 - Un reportage diffusé à l'échelle nationale sur la Boutique du coquelicot de la Légion et sur la façon dont les articles vendus aident les vétérans.
 - De nouvelles initiatives de la Légion, incluant le nouveau coquelicot biodégradable.
 - Violation de la marque déposée du coquelicot, comme les coquelicots peints sur les passages pour piétons.
- Gestion proactive des plaintes et des menaces à la réputation par courriel, téléphone et médias sociaux ; nous continuons à noter une diminution du nombre de plaintes.
- Collaboration avec collègues et partenaires pour aider à planifier des événements annuels importants, par exemple :
 - Les Championnats nationaux d'athlétisme pour jeunes : publicité, présentation d'articles, création d'une nouvelle vidéo promotionnelle et réponse aux demandes de renseignements.
 - Le Défi vélo de la Marine et la Course de l'Armée du Canada : soutien et participation aux événements, notamment au moyen d'un kiosque de la Légion.

- La Pluie virtuelle de coquelicots de la Légion sur la Colline du Parlement : chaque année, nous avons pu atteindre des centaines de milliers de téléspectateurs rien qu'avec Facebook Live.
- L'appui administratif continu à la Fondation nationale Légion.

L'AVENIR

Les futurs membres du Comité des relations publiques seront également engagés pour contribuer au partage d'informations et au traitement des questions de relations publiques en cours. Parmi ces questions, on peut citer, sans s'y limiter, les suivantes :

- Un regain de vigilance pour s'assurer que les informations clés sont communiquées de manière efficace aux filiales pour qu'elles les prennent en compte.
- Un engagement renouvelé à partager le matériel lorsqu'il est utile, et à lire et incorporer l'information au niveau local dans la mesure du possible.
- Contribution à la création d'outils nouveaux et informatifs destinés aux collègues et/ou au public.
- Aider à la collecte et à la compilation de récits écrits/vidéo supplémentaires qui racontent l'histoire de la Légion.
 - Davantage de ces ressources peuvent être utilisées dans toutes les régions pour partager l'importance du travail de la Légion. On n'en a jamais trop.
- Aider à la mise à jour du site Web Legion.ca
 - Participer à la prochaine phase de la section Questions et réponses en ligne sur notre site national afin d'aider à répondre aux questions courantes ainsi qu'aux nouvelles questions des membres et du public.
 - Partager des informations sur le programme Member Perks afin d'offrir des rabais aux membres.

RÉSOLUTIONS DU COMITÉ DES RELATIONS PUBLIQUES

Aucune résolution n'a été soumise au vote pendant cette période, mais le Comité a fait part de plusieurs

recommandations à examiner et à discuter lors des réunions du CEN au cours de cette période. Parmi celles-ci, on peut citer les suivantes :

RECOMMANDATION : Le partage de la terminologie et/ou des lignes directrices de l'ÉDI avec toutes les directions afin d'assurer une certaine cohérence dans tout le pays. Des guides de référence ont été créés par le gouvernement du Canada. (des liens ont été suggérés)

RECOMMANDATION : Accepter d'organiser des rencontres sociales pour les nouveaux membres avec des groupes communautaires et au sein des filiales — une version modernisée de l'ancienne initiative « Welcome Wagon » (« Bienvenue chez nous ») pour aider les gens à en apprendre davantage sur leur adhésion et à se sentir bien à l'idée d'être membre.

RECOMMANDATION : La Semaine nationale de la Légion doit être reconnue par tous comme une activité nationale, et les membres du Comité sont en train de partager des idées pour la promouvoir. Nous aurons besoin de l'engagement et de l'aide de tous les niveaux de l'organisation pour en faire une activité nationale réussie et cohérente à travers le pays.

BUDGET

Les dépenses du Comité à ce jour sont restées minimales, s'inscrivant largement dans le cadre du budget alloué. Les dépenses liées aux activités de relations publiques sont également demeurées dans les limites du budget.

CONCLUSION

Le Comité des relations publiques de la Légion a poursuivi ses efforts pour s'assurer que l'information nationale et régionale est partagée régulièrement et amplement avec le personnel, les bénévoles et

les membres de la Légion. Le comité s'est tenu au courant des efforts nationaux de l'organisation (marketing/communications) qui ont continué avec enthousiasme à servir les membres et nos divers auditoires.

L'une des principales forces de la fonction de relations publiques de l'organisation est la rapidité de ses interventions, à la fois proactives et réactives, pour éduquer les membres et le public. Cette promptitude des communications a permis d'atténuer les conflits et les malentendus au cours des dernières années, sauvegardant et favorisant l'image et la réputation de la Légion en tant que source d'information et défenseur des vétérans. À plusieurs reprises, les médias et autres parties prenantes nous ont sollicités pour des entrevues, des idées et des opportunités de collaboration.

Nous avons continué à mettre en évidence notre pertinence en ce qui concerne les vétérans (encore en service ou à la retraite) grâce à des efforts de sensibilisation, ainsi que par la création et le soutien de nouveaux articles et d'initiatives de partage d'informations.

Une multitude d'outils de relations publiques ont bien servi nos membres et nos filiales et ont fourni des mises à jour pertinentes pour faciliter les opérations et tenir nos différents publics bien informés, ce qui a permis d'attirer de nouveaux membres en établissant de nouvelles connexions avec un public plus large.

Je propose l'adoption de ce rapport tel que présenté.

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE - DIRECTION NATIONALE
RELATIONS PUBLIQUES

	2022 ACTUEL	2023 ACTUEL	2023 BUDGET	2024 BUDGET	2025 BUDGET
COMITÉ					
VOYAGES	0	0	0	0	0
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	0	0	0	0	0
IMPRIMERIE ET PAPETERIE	0	0	100	100	100
TÉLÉPHONE ET TÉLÉCOPIEUR	0	0	500	500	500
DIVERS	113	0	100	100	100
SOUS-TOTAL	113	0	700	700	700
SECTION RP					
EXTEME					
SURVEILLANCE DES MÉDIAS	39,173	47,893	50,000	40,000	40,800
CONSULTATION D'EXPERTS	3,720	3,780	7,000	3,500	3,570
PARTENARIAT/SOUTIEN RP POUR ÉVÉNEMENTS	26,045	42,867	50,000	40,000	40,800
FORMATION/LIAISON					
- TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	2,330	2,016	2,500	2,500	2,500
- VOYAGES	930	10,719	5,000	5,000	5,000
- FORMATION RP	0	5,069	5,000	0	5,000
SOUS-TOTAL	72,198	112,344	119,500	91,000	97,670
TOTAL	72,311	112,345	120,200	91,700	98,370
MOINS : DÉBIT COMPENSATOIRE – FONDS DU COQUELICOT & SUBVENTION	(10,000)	(14,424)	(14,424)	(11,004)	(17,707)
GRAND TOTAL	62,311	97,921	105,776	80,696	80,663

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE COMITÉ *des SPORTS*

B. Weaver, *Président*
K. Andrews, *Membr*
S. Thibaut, *Membre*
S. Van Muyen, *Coordonnateur*
K. Therien, *Coordonnatrice adjointe*

INTRODUCTION

Le but du Comité des sports de la Direction nationale est de maintenir une liaison étroite avec les représentants des sports des directions provinciales, de fournir du leadership et chercher des mesures rentables pour exécuter tous les programmes de sports de la Légion. Le Comité continue d'organiser, de gérer et de livrer les Championnats nationaux de cribbage, de fléchettes et de jeu de huit, ainsi que les Championnats nationaux d'athlétisme pour jeunes de la Légion.

Le Comité des sports de la Direction nationale s'est réuni treize fois depuis le Congrès national de 2021, toutes les réunions ayant été menées par visioconférence. Le présent rapport résume les activités du Comité au cours de cette période.

SPORTS POUR MEMBRES — GÉNÉRALITÉS

Les Sports pour membres continuent à promouvoir la camaraderie et l'esprit sportif de la Légion en rassemblant des membres de toutes les filiales de la Légion. Les événements sportifs aident les membres à rester physiquement actifs et ajoutent à l'aspect social de la filiale. Cela permet d'attirer de nouveaux membres et de conserver les membres actuels, ce qui à son tour apporte des revenus nécessaires, agit comme une motivation pour les membres, et aide à impliquer les membres par le biais d'activités et de camaraderie.

CHAMPIONNATS NATIONAUX DE SPORTS POUR MEMBRES 2022

En raison de la pandémie de COVID-19, les Championnats nationaux de sports pour membres (cribbage, fléchettes et jeu de huit) de 2022 ont été annulés.

CHAMPIONNATS NATIONAUX DE SPORTS POUR MEMBRES 2023

Les résultats des trois Championnats nationaux de sports pour membres en 2023 sont les suivants :

a. Cribbage national

Organisé par : filiale no 02-015 Men of Vision, Cochrane, AB, 21 – 24 avril 2023
Simple : William Nelligan, filiale no 24 Cranbrook, C-B/Y
Double : Barry Dillon, Richard Falle, filiale no 01-091 Prince Edward, C-B/Y
Équipe : Phil Gustavsen, Lawrence Wasylyshen, Alan Larsen, Alan Thibodeau, filiale no 02-166 Standard, AB/TNO

b. Fléchettes nationales

Organisé par : filiale no 02-015 Men of Vision, Cochrane, AB, 21 – 24 avril 2023
Simple : Jim Long, filiale no 05-583 Newbury, ON
Double : Coady Burke, Jason Smith, filiale no 08-156 McDonald Memorial Legion, NÉ/NU
Équipe : Sylvain Bourdeau, Daniel Auger, Martin Tremblay, John Harmidy, filiale no 06-245 Dorval Air Services, QC

c. Jeu de huit national

Organisé par : filiale no 02-104 Innisfail, AB, 26 – 29 mai 2023
Simple : Brian Belobradic, filiale no 05-178 Bowmanville, ON

- Double :** Lawrence Borden, John Dugas, filiale no 08-27 Vimy, NÉ/
Équipe : Patrick Yarush Sr, Harry Langkraer, Patrick Yarush Jr, Brian Belobradic, filiale no 05-178 Bowmanville, ON

CHAMPIONNATS NATIONAUX DE SPORTS POUR MEMBRES 2024

Les Championnats nationaux de sports pour membres 2024 ont été accueillis dans les lieux suivants :

- a. Cribbage national**
Organisé par : filiale no 07-033 Shediak, NB
Dates : 26 – 29 avril 2024
- b. Fléchettes nationales**
Organisé par : filiale no 06-251 Chomedey, QC
Dates : 3 – 6 mai 2024
- c. Jeu de huit national**
Organisé par : filiale no 07-024 Hartland, NB,
Dates : 24 – 27 mai 2024

SPORTS POUR MEMBRES — FAITS MARQUANTS

Le Comité des sports a continué à travailler à l'amélioration du programme des Sports pour membres. Les points suivants illustrent cet effort :

- a. Modifications au Guide des sports :** Le Comité des sports continue d'examiner les politiques et procédures des programmes sportifs et utilise les commentaires des représentants provinciaux des sports pour mettre à jour le Guide des sports si nécessaire. Les modifications suivantes ont été approuvées :
Sous-section 205
 Supprimer la sous-section 205 qui se lisait comme suit :
 205. Pour pouvoir participer à un championnat senior, le membre doit avoir 50 ans avant le 1er janvier de l'année au cours de laquelle le championnat a lieu.
- b. Subventions pour les Sports pour membres :** Le Comité des sports a examiné

les subventions actuelles pour l'accueil et le transport offerts à la filiale hôte d'un Championnat national de sports pour membres. Il a été décidé d'augmenter la subvention par rapport à ce qui a été approuvé en 2011 afin d'aider la filiale à faire face à l'augmentation des coûts associés à l'accueil d'un championnat.

Les subventions suivantes ont été approuvées :

- a. Subvention pour l'accueil :
 Augmentation de 800 \$ à 1200 \$ par sport.
- b. Subvention pour le transport :
 Augmentation de 1500 \$ à 2100 \$ par sport.

- c. Prix pour les gagnants des Sports pour membres :** Sur la base des commentaires après les Championnats nationaux de sports pour membres de 2023, le Comité a approuvé la fourniture d'une plaque ou d'un tableau de félicitations pour les gagnants de la deuxième place lors d'un Championnat national de sports pour membres. Cette mesure a été adoptée en 2024.

CHAMPIONNATS NATIONAUX D'ATHLÉTISME POUR JEUNES DE LA LÉGION — GÉNÉRALITÉS

Cet événement rassemble chaque année près d'un millier d'athlètes de tout le pays pour participer aux seuls Championnats nationaux d'athlétisme du Canada pour les jeunes de moins de 15 ans et de moins de 17 ans (U15 et U17). Ce championnat national (Nationaux de la Légion), appuyé par les efforts de milliers de bénévoles de la Légion, donne aux jeunes Canadiens et Canadiennes de 17 ans et moins la chance de se mesurer aux meilleurs, de développer leur confiance et de mieux comprendre la diversité des autres jeunes qui s'intéressent aux sports, partout au Canada.

Plus important encore, les Nationaux de la Légion sont un programme sportif basé sur les valeurs : ces championnats démontrent les valeurs de la LRC à la jeunesse canadienne grâce à cette expérience enrichissante de la vie. Plus précisément, les Nationaux de la Légion développent les futurs leaders du Canada par le biais d'un programme axé sur la communauté, le Souvenir et l'inclusivité.

Par conséquent, l'objectif principal du Comité est de continuer à inculquer nos valeurs aux Nationaux de la Légion par le biais d'un engagement significatif avec la jeunesse canadienne. Ceci inclut la nomination d'un ambassadeur des Nationaux de la Légion et l'inclusion d'épreuves parasportives dans les volets ouverts.

Le Comité continue de rechercher des sources d'économies en organisant des activités de partage des recettes avec les parties prenantes, en recherchant de manière proactive des partenaires de parrainage et en augmentant la participation aux événements. Au cours des trois dernières années, les partenaires nationaux de parrainage ont été Home Hardware, Programmed Assurance Brokers Inc, l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada et Yeti. En plus des initiatives de parrainage, des revenus sont également générés par les frais d'inscription qui, combinés aux fonds de parrainage, ont dépassé 130 000 dollars en 2023.

CHAMPIONNATS NATIONAUX D'ATHLÉTISME POUR JEUNES DE LA LÉGION 2022

Les 44e Championnats nationaux d'athlétisme pour jeunes de la Légion ont eu lieu du 3 au 9 août 2022 à Sherbrooke, au Québec. Au total, 690 athlètes ont participé, dont 255 athlètes commandités par la Légion, représentant 8 des 10 directions provinciales, et 435 athlètes du volet ouvert. Les athlètes ont été soutenus par 29 accompagnateurs et 25 entraîneurs parrainés par la Légion, ainsi que 60 entraîneurs du volet ouvert. Environ 2 000 spectateurs, officiels et bénévoles de toutes les régions du Canada étaient présents, y compris des vétérans à la retraite et en service de toutes les filiales.

Comme auparavant, le programme consistait, pour les athlètes de la Légion, en des ateliers d'instruction, des séances d'entraînement, des activités sociales et la compétition proprement dite. Pour 2022, le thème du Souvenir du 80e anniversaire du raid de Dieppe a été prédominant tout au long de l'événement. Pour les athlètes des directions provinciales, le point culminant de la journée de l'événement (8 août) a été la visite du parc de la Gorge, Foresta Lumina. Les athlètes

de la Légion ont décrit cette expérience comme quelque chose dont ils se souviendront toujours.

Le lieutenant-gouverneur du Québec, l'honorable Michel J. Doyon, a assisté aux cérémonies d'ouverture et était l'invité d'honneur officiel. Malheureusement, le vice-président de la Légion royale canadienne et le président du Comité des sports, le camarade Brian Weaver, n'a pu être présent en raison de circonstances imprévues. Par conséquent, le camarade Norman Shelton, président du Comité d'athlétisme de la Direction provinciale du Québec, a représenté la Direction nationale à titre de président des sports de la Direction nationale par intérim. Étaient également présents : le camarade Kenneth Ouellet, président de la Légion royale canadienne du Québec, Élisabeth Brière, députée, Christine Labrie, de l'Assemblée nationale du Québec, et Guy Marchesseault, président de la filiale 010. La cérémonie d'ouverture a débuté par un défilé mené par le sergent d'armes, Michel Rodrigue, et son équipe des drapeaux. La musique fut assurée par le cornemuseur Sylvain Ross. Les équipes de la Légion représentant les directions provinciales participantes ont offert une magnifique ouverture. Il est à noter qu'en raison des prévisions météorologiques défavorables, la cérémonie d'ouverture a été reportée à midi le 4 août. De plus, en raison de problèmes avec les compagnies aériennes et de vols annulés, l'équipe de la Saskatchewan n'a pas été en mesure d'assister aux cérémonies d'ouverture. Immédiatement après la cérémonie, la Direction nationale a organisé une réception sur place à l'Université de Sherbrooke. D'autres réceptions ont eu lieu à la filiale no 010 Sherbrooke pour les entraîneurs et les accompagnateurs, le vendredi et le samedi respectivement. Le banquet de clôture a eu lieu au Centre sportif de l'Université de Sherbrooke le dimanche soir. Au cours du banquet de clôture, le prix du président, qui reconnaît les personnes qui ont fait preuve d'un dévouement, d'un soutien et d'un service exceptionnels à l'égard du programme des Nationaux de la Légion, a été présenté à M. Kelly Smith.

De la cérémonie d'ouverture au banquet de clôture, les contributions du Canada à la liberté ainsi que

les sacrifices de nos vétérans ont constitué la pierre angulaire de cet événement. Cela s'est reflété dans le contenu des discours, les diverses publications de l'événement, les médias locaux et nationaux et le matériel de l'événement arborant le 80e anniversaire du raid de Dieppe (c'est-à-dire sur les t-shirts des bénévoles, les sacs de l'événement, les chapeaux, les dossards, les livrets de l'événement, etc.) Les médailles remises aux participants ont également touché au thème du Souvenir, arborant une silhouette rendant hommage au raid de Dieppe. Par ailleurs, deux minutes de silence, l'acte du Souvenir et le dépôt d'une couronne par l'invité d'honneur ont eu lieu lors des cérémonies d'ouverture.

La compétition s'est déroulée du 3 au 9 août dans des conditions météorologiques extrêmement chaudes. Les installations de l'Université de Sherbrooke étaient en excellent état et ont favorisé la compétition dans son ensemble. Le championnat s'est déroulée sur une période complète de trois jours, sous l'excellente organisation du directeur de la compétition, Daniel Quirion, de la directrice des officiels, Cécile Lefebvre, et du conseiller technique, Serge Thibaudeau. Dix records ont été battus. La meilleure athlète féminine de la Légion, qui a reçu le trophée LeRoy Washburn, fut Sofia Agudelo, du Québec, et le meilleur athlète masculin, qui a reçu le trophée Jack Stenhouse, fut Jake McEachern, de l'Ontario.

Pour 2022, une campagne médiatique numérique a été menée sur Facebook, Instagram, Twitter et Snapchat. Cette campagne a réussi à atteindre un large public et à faire connaître les Championnats nationaux d'Athlétisme pour jeunes de la Légion.

Avant l'événement, la promotion a été assurée par des publicités lors des championnats d'athlétisme des écoles secondaires et par des entretiens avec les médias locaux et provinciaux. Pendant les championnats, les épreuves d'athlétisme ont été diffusées en direct sur AthleticsCanada.TV. La diffusion a produit un total de 1 183 vidéos à partir de la diffusion en direct de l'événement. Les vidéos ont été visionnées en direct 3 080 fois, pour un total de 83 121 minutes de visionnage.

La communauté sherbrookoise, dirigée par la présidente du CLP, Judith Lefebvre, a travaillé très fort pour offrir la meilleure expérience possible aux athlètes, aux entraîneurs, aux accompagnateurs et aux invités. De plus, la filiale no 010 de la Légion, dirigée par le président Guy Marchesseault, a apporté un soutien exceptionnel à tous les aspects de l'événement. Toute la communauté sherbrookoise s'est ralliée au programme en fournissant une base de plus de 200 bénévoles. Le Corps de cadets de la Marine Frontenac et Ligue navale 197 a aussi participé à la cérémonie d'ouverture, à la remise des médailles, au banquet de clôture, à la photographie et au recrutement. L'Université de Sherbrooke, Athlétisme Canada, Bitfarm, Athlétisme Sherbrooke, l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada et Programmed Assurance Brokers Inc. étaient des commanditaires de niveau diamant, tandis que de nombreux autres commanditaires locaux ont également rendu l'événement possible.

Le message du Souvenir et du 80e anniversaire du raid de Dieppe était présent dans tous les aspects de l'événement. À l'entrée principale, de grandes affiches résumaient les sacrifices consentis par les Canadiens lors du raid sur Dieppe et soulignaient l'importance de cet épisode de l'histoire canadienne.

CHAMPIONNATS NATIONAUX D'ATHLÉTISME POUR JEUNES DE LA LÉGION 2023

Les 45e Championnats nationaux d'athlétisme pour jeunes de la Légion se sont déroulés du 9 au 15 août 2023 à Sherbrooke, au Québec. Au total, 908 athlètes ont participé, dont 307 athlètes commandités par la Légion, représentant 9 des 10 directions provinciales, et 601 athlètes du volet ouvert. Il s'agissait du deuxième nombre le plus élevé d'athlètes à participer à des Nationaux de la Légion à ce jour ! Les athlètes ont été appuyés par 36 accompagnateurs et 31 entraîneurs parrainés par la Légion, ainsi que 108 entraîneurs du volet ouvert. Environ 2 000 spectateurs, officiels et bénévoles de toutes les régions du Canada étaient présents, y compris des vétérans, à la retraite ou en service, de toutes les filiales.

Comme auparavant, le programme consistait, pour les athlètes de la Légion, en des ateliers d'instruction,

des séances d'entraînement, des activités sociales et la compétition proprement dite. Pour 2023, le thème du Souvenir du 75^e anniversaire du maintien de la paix a occupé une place de choix. Pour les équipes des directions provinciales, le point culminant de l'événement a été d'avoir l'occasion d'écouter Mike Trauner, vétéran des Forces canadiennes et de l'Afghanistan, parler de son expérience à la suite de blessures graves en Afghanistan, et de son cheminement pour devenir un athlète décoré.

Le président national de la Légion royale canadienne a assisté à l'événement et était l'invité d'honneur officiel. De plus, le vice-président de la Légion royale canadienne et président du Comité des sports, le camarade Brian Weaver, était présent tout au long de l'événement. Le camarade Norman Shelton, qui représentait le président de la Légion royale canadienne du Québec, Élisabeth Brière, députée, Christine Labrie, de l'Assemblée nationale du Québec, et Guy Marchesseault, président de la filiale 010, étaient également présents. La cérémonie d'ouverture a débuté par un défilé mené par le sergent d'armes, Michel Rodrigue, et son équipe des drapeaux. La musique fut assurée par le cornemuseur Sylvain Ross. De plus, l'orchestre officiel de l'École de recrues et de leadership des Forces canadiennes a joué de la musique tout au long de la cérémonie d'ouverture. Les équipes de la Légion représentant les directions provinciales participantes ont offert une ouverture magnifique. Il est à noter qu'en raison des prévisions météorologiques défavorables, la cérémonie d'ouverture s'est déroulée à l'intérieur de l'Université Bishops. Immédiatement après la cérémonie, la Direction nationale a organisé une réception sur place, à l'Université Bishops. D'autres réceptions ont eu lieu à la filiale no 010 Sherbrooke pour les entraîneurs et les accompagnateurs, le vendredi et le samedi respectivement. Le banquet de clôture a eu lieu au Centre sportif de l'Université Bishops le dimanche soir. Au cours du banquet de clôture, le prix du président, qui reconnaît les personnes qui ont fait preuve d'un dévouement, d'un soutien et d'un service exceptionnels à l'égard du programme des Nationaux de la Légion, a été présenté à M. Danny Martin.

De la cérémonie d'ouverture au banquet de clôture, les contributions du Canada à la liberté et les sacrifices de nos vétérans ont constitué la pierre angulaire de cet événement. Cela s'est reflété dans le contenu des discours, les publications de l'événement, les médias locaux et nationaux et le matériel de l'événement arborant le 75^e anniversaire du maintien de la paix (c'est-à-dire sur les t-shirts des bénévoles, les sacs de l'événement, les chapeaux, les dossards, les livrets de l'événement, etc.). Les médailles remises ont également été l'occasion de se souvenir, avec des silhouettes rendant hommage aux vétérans des Nations unies. Sur place se trouvait un kiosque sur le maintien de la paix afin d'informer le public sur les diverses missions auxquelles le Canada a contribué. Ce kiosque était animé par des vétérans de l'ONU qui ont pu parler au public de leurs expériences. En outre, deux minutes de silence, l'acte du Souvenir et le dépôt d'une couronne par l'invité d'honneur ont eu lieu au cours des cérémonies d'ouverture.

La présence du premier ambassadeur des Nationaux de la Légion, le vétéran de l'Afghanistan Mike Trauner, a constitué un point fort de l'événement. Mike a perdu ses deux jambes à cause d'un engin explosif improvisé alors qu'il servait en Afghanistan en 2008. Depuis, Mike est devenu un athlète national couronné de succès, remportant de multiples médailles, dont deux médailles d'or aux Jeux Invictus. Mike s'est adressé aux équipes de la Légion pendant les ateliers des athlètes et était présent tout au long de la compétition. Son expérience et sa persévérance ont inspiré tous les athlètes et ont contribué à sensibiliser le public aux sacrifices que les membres des Forces canadiennes et les vétérans font pour le Canada.

La compétition s'est déroulée du 11 au 13 août dans des conditions météorologiques favorables. Les installations de l'Université de Sherbrooke étaient en excellent état et ont contribué au succès de la compétition. La compétition elle-même s'est déroulée sur une période de trois jours, sous l'excellente organisation du directeur de la compétition, Daniel Quirion, de la directrice des officiels, Cécile Lefebvre, et du conseiller technique, Serge Thibaudeau. Six records ont été battus. Hannah Gates, de la Saskatchewan, a remporté le trophée

LeRoy Washburn en tant que meilleure athlète féminine, et Caleb Piven, du Québec, meilleur athlète masculin, a remporté le trophée Jack Stenhouse.

D'un point de vue logistique, la cafétéria de l'Université Bishops a fourni toute la nourriture aux équipes de la Légion, tandis que la cantine du stade a fourni la nourriture sur la piste d'athlétisme. La nourriture fournie aux équipes de la Légion par l'Université Bishops a été excellente tout au long de la semaine. Les hébergements des équipes de la Légion étaient également en excellent état à l'Université Bishops. Le transport fourni au personnel et aux équipes de la Légion était très flexible et, malgré quelques défis logistiques pour le transport des équipes vers et depuis la piste, il s'est avéré suffisant.

Pour 2023, une campagne médiatique numérique a été menée, notamment sur Facebook et Instagram. La page Facebook des Nationaux de la Légion a permis de rejoindre plus de 44 000 personnes et Instagram, plus de 12 000. La campagne des médias numériques a réussi à atteindre un large public et à faire connaître les Championnats nationaux d'athlétisme pour jeunes de la Légion.

Avant l'événement, la promotion a été assurée par des publicités lors des championnats d'athlétisme des écoles secondaires et par des entretiens avec les médias locaux et provinciaux. Pendant les championnats, les épreuves d'athlétisme ont été diffusées en direct sur AthleticsCanada.TV.

La communauté sherbrookoise, dirigée par la présidente du CLP, Judith Lefebvre, et la présidente, Sandrine Charron, a travaillé très fort pour offrir la meilleure expérience possible aux athlètes, aux entraîneurs, aux accompagnateurs et aux invités. De plus, la filiale no 010 de la Légion, dirigée par le président Guy Marchesseault, a apporté un soutien exceptionnel à tous les aspects de l'événement. Toute la communauté sherbrookoise s'est ralliée au programme en fournissant une base de plus de 200 bénévoles. De plus, le Corps de cadets de la Marine Frontenac et Ligue navale 197 a participé à la cérémonie d'ouverture, à la remise des médailles, au banquet de clôture, à la photographie et au

recrutement. L'Université de Sherbrooke, Athlétisme Canada, Bitfarm, Athlétisme Sherbrooke, l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada et Programmed Assurance Brokers Inc. étaient des commanditaires de niveau diamant, tandis que de nombreux autres commanditaires locaux ont également rendu l'événement possible.

Les messages du Souvenir et du 75^e anniversaire du maintien de la paix ont été intégrés dans tous les aspects de l'événement.

ATHLÉTISME — FAITS MARQUANTS

Le Comité des sports a continué à travailler à l'amélioration du programme d'athlétisme tout en réduisant les coûts. Les points suivants illustrent cet effort :

a. **Modifications au Guide des sports :**

Le Comité des Sports continue de réviser les politiques et procédures des Nationaux de la Légion et utilise les commentaires des représentants provinciaux des sports pour mettre à jour le Guide des Sports, comme requis. Les modifications suivantes ont été approuvées par le Conseil exécutif national :

Sous-section 709

La sous-section 709 a été modifiée comme suit :

709 Tous les athlètes doivent être présents aux championnats pendant toute la durée de l'événement. Un départ anticipé n'est pas permis. Les athlètes doivent se conformer à cette règle dès la signature de leur formulaire d'inscription, sous peine de perdre leur place au sein de leur équipe de direction provinciale. Les parents des athlètes qui se retirent des championnats sans l'autorisation du président du Comité des sports seront responsables de tous les frais de transport, de logement et de nourriture, ainsi que des frais d'inscription engagés pour que l'athlète participe aux championnats, du premier au dernier jour de la compétition.

b. Ambassadeur des Nationaux de la Légion : Pour les Nationaux de la Légion de 2023, le Comité des sports a approuvé et mis en œuvre une initiative d'ambassadeur des Nationaux de la Légion. Le Comité a identifié une occasion d'illustrer le lien entre nos objectifs stratégiques et notre travail de renforcement des communautés par le biais du sport. En conséquence, Mike Trauner s'est vu offrir, et a accepté d'être le premier ambassadeur des Nationaux de la Légion. Mike est un ancien membre des Forces canadiennes avec le 3RCR et un vétéran de l'Afghanistan. Mike a été blessé par un engin explosif improvisé lors d'une patrouille en Afghanistan. Il a perdu ses deux jambes et a été gravement blessé aux bras et aux mains. Mike a pris à cœur son rétablissement et, contre toute attente, a remporté deux médailles d'or aux Jeux Invictus de 2017. Il est un athlète accompli en paracanoe et en paravélo à main.

L'histoire de Mike est une source d'inspiration, sert d'exemple du sacrifice consenti par nos vétérans et témoigne du pouvoir du sport pour changer des vies et aider à la guérison. Mike a eu l'occasion de raconter son histoire aux athlètes lors des Nationaux de la Légion de 2023 et a passé toute la compétition à s'engager avec ces jeunes qui cherchent à s'améliorer grâce au sport. Par conséquent, l'initiative des ambassadeurs des Nationaux de la Légion a été un énorme succès et Mike continuera d'inspirer et d'aider à transmettre les valeurs de la LRC lors des Nationaux de la Légion 2024 à Calgary, en Alberta.

c. Épreuves parasportives : Le Comité a approuvé l'ajout de 6 épreuves parasportives pour les Nationaux de la Légion de 2024. Ces épreuves seront dans la catégorie ouverte seulement et serviront de preuve de concept pour incorporer des épreuves parasportives pour les prochaines éditions des Nationaux de la Légion. Il a été convenu que l'inclusion d'épreuves parasportives dans le cadre des Nationaux de la Légion élargirait la capacité de la Légion royale canadienne à atteindre les

communautés à travers le Canada et à s'assurer que nous offrons un événement sportif inclusif.

d. Candidatures pour accueillir les Nationaux de la Légion : Grâce à un processus de candidature amélioré et à une promotion plus importante de l'événement, le Comité continue de recevoir des candidatures de grande qualité de la part de plusieurs villes à travers le Canada. Pour les Nationaux de la Légion de 2026/2027, le Comité a reçu six excellentes candidatures de villes hôtes. Comme résultat du processus de soumission, les endroits suivants accueilleront les quatre prochains Nationaux de la Légion :

- 2024 : Calgary, AB, 7-13 août 2024 (dates de la compétition : 9-11 août)
- 2025 : Calgary, AB, 7-13 août 2025 (dates de la compétition : 8-10 août)
- 2026 : Regina, SK, 5-11 août 2026 (dates de la compétition : 7-9 août)
- 2027 : Regina, SK, 4-10 août 2027 (dates de la compétition : 6-8 août)

RÉSOLUTIONS

Le Comité des sports a examiné trois résolutions soumises pour examen durant le congrès. Les trois résolutions ont été rejetées.

BUDGET

En annexe de ce rapport se trouve un exemplaire des budgets 2024 - 2026 pour les Sports pour membres, les Championnats nationaux d'Athlétisme pour jeunes de la Légion, et le Comité des Sports. Les délégués peuvent soulever toutes les questions qu'ils ont concernant les budgets à ce moment. Cependant, toute motion visant à modifier les budgets en ce qui concerne le Comité des sports sera reportée jusqu'à ce que le budget soit officiellement présenté par le trésorier national dans le cadre des délibérations du congrès.

CONCLUSION

Le Comité des sports de la Direction nationale continue de se concentrer sur le développement et l'avancement des programmes de sports de la

Légion en cherchant à améliorer les événements et les expériences des participants, tout en réduisant les coûts, en faisant la promotion de la Légion et en rehaussant l'adhésion.

En conclusion, je voudrais remercier les membres du Comité pour leur soutien et leur dévouement tout au long de ces trois dernières années.

Je propose d'accepter ce rapport.

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE - DIRECTION NATIONALE COMITÉ DES SPORTS

	2022 ACTUEL	2023 ACTUEL	2023 BUDGET	2024 BUDGET	2025 BUDGET
COMITÉ					
VOYAGES	571	3,477	1,000	1,000	1,020
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	1,112	0	1,000	1,000	1,020
CLP ATHLÉTISME					
- VISITE DE SITE – PRINTEMPS	7,092	4,076	7,500	10,500	10,710
- VISITE DE SITE – AUTOMNE	0	1,177	5,000	0	0
IMPRIMERIE ET PAPETERIE	216	68	500	500	510
TÉLÉPHONE ET TÉLÉCOPIEUR	0	0	100	100	102
FRAIS POSTAUX	0	637	450	1,000	1,020
DIVERS	1,009	1,305	1,565	1,565	1,596
COMITÉ - TOTAL	10,000	10,740	17,115	15,665	15,978

FLÉCHETTES					
VOYAGES					
- PARTICIPANTS	0	22,681	25,100	25,200	25,704
- COMITÉ	0	1,681	2,640	2,640	2,693
RÉCOMPENSES ET PRIX-PARTICIPANTS	0	968	1,430	1,430	1,459
MONTANT AVANCÉ À LA FILIALE HÔTE	0	1,200	800	1,200	1,224
TRANSPORT TERRESTRE	0	2,100	1,500	2,100	2,142
TOTAL DARTS	0	28,630	31,470	32,570	33,221

CRIBBAGE					
VOYAGES					
- PARTICIPANTS	0	19,521	24,500	25,200	25,704
- COMITÉ	0	1,453	2,200	2,200	2,244
RÉCOMPENSES ET PRIX-PARTICIPANTS	0	968	1,430	1,430	1,459
MONTANT AVANCÉ À LA FILIALE HÔTE	0	1,200	800	1,200	1,224
TRANSPORT TERRESTRE	0	2,100	1,500	2,100	2,142
TOTAL CRIBBAGE	0	25,242	30,430	32,130	32,773

JEUX DE BILLARD					
VOYAGES					
- PARTICIPANTS	0	21,802	21,700	25,200	25,704
- COMITÉ	0	1,819	2,310	2,310	2,356

	2022 ACTUEL	2023 ACTUEL	2023 BUDGET	2024 BUDGET	2025 BUDGET
RÉCOMPENSES ET PRIX-PARTICIPANTS	0	968	1,430	1,430	1,459
MONTANT AVANCÉ À LA FILIALE HÔTE	0	1,200	800	1,200	1,224
TRANSPORT TERRESTRE	0	2,100	1,500	2,100	2,142
TOTAL - BILLARD	0	27,889	27,740	32,240	32,885
TOTAL - SPORTS DES MEMBRES	0	81,763	89,640	96,940	114,857
TOTAL ATHLÉTISME	226,045	325,885	293,150	241,833	180,370
TOTAL SPORTS ET COMITÉ	236,045	418,389	399,905	354,438	295,227

	2022 ACTUEL	2023 ACTUEL	2023 BUDGET	2024 BUDGET	2025 BUDGET
CHAMPIONNATS NATIONAUX D'ATHLÉTISME					
TRANSPORT	175,280	234,307	215,000	215,000	219,300
HÉBERGEMENT ET REPAS	179,848	260,440	257,450	234,433	239,122
COMITÉ - VOYAGES	5,061	4,783	5,200	6,500	6,630
COMITÉ - TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	19,655	18,467	23,000	18,000	18,360
COMITÉ LOCAL	0	0	1,000	1,000	1,020
TROUSSES/FOURNITURES ET MÉDAILLES	7,949	22,764	12,500	22,400	22,848
AUTOBUS	15,472	15,872	17,500	17,500	17,850
HONORAIRES	3,000	3,000	3,000	3,000	3,060
RÉCEPTION	1,500	2,098	1,500	1,500	1,530
INSTALLATIONS D'ATHLÉTISME	1,000	1,913	1,000	1,000	1,020
ÉQUIPEMENT / SALLES DE RÉUNIONS	1,000	0	1,000	1,000	1,020
CLINICIENS	500	575	1,000	500	510
OFFICIELS	1,025	1,351	2,000	2,000	2,040
TRANSPORT ET MESSAGERIE	626	698	1,000	2,000	2,040
DIVERS	720	1,003	1,000	1,000	1,020
DÉPENSES TOTALES	412,636	567,271	543,150	526,833	537,370
MOINS: QUOTE-PART DES DIRECTIONS PROVINCIALES	(115,685)	(156,516)	(100,000)	(130,000)	(160,000)
SOUS-TOTAL	296,951	410,754	443,150	396,833	377,370
RECOUVREMENTS					
INSCRIPTION/ATHLÈTES DE L'EXTÉRIEUR DE LA LÉGION	(36,910)	(52,869)	(25,000)	(30,000)	(52,000)
COMMANDITE	(40,000)	(40,000)	(20,000)	(20,000)	(40,000)
SUBVENTION - ACC	(5,000)	(4,000)	(5,000)	(5,000)	(5,000)
FONDS DU CENTENAIRE	(100,000)	(100,000)	(100,000)	(100,000)	(100,000)
AUTRE					
RECOUVREMENTS TOTAUX	(181,910)	(196,869)	(150,000)	(155,000)	(197,000)
DÉPENSES NETTES- ATHLÉTISME	215,041	313,885	293,150	241,833	180,370

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE DE LA DÉFENSE *et* DE LA SÉCURITÉ

A. Siew, *Président*
B. Heffernan, *Vice-Président*
M. Pearson, *Membre*
B. Sauve, *Membre*
D. Young, *Coordonnateur*

INTRODUCTION

Le Comité de Défense et de Sécurité (D&S) (le « comité ») de la Direction nationale s'est réuni en personne ou par vidéoconférence 13 fois depuis le dernier congrès. Ce rapport souligne les activités du comité au cours de cette période.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le comité continue de suivre et de faire valoir les questions de défense et de sécurité qui ont une incidence sur les Forces armées canadiennes (FAC) et la GRC. Voici un résumé des principales questions sur lesquelles le comité s'est penché et qui ont été consignées dans les procès-verbaux remis au CEN.

Le comité continue de maintenir une présence à l'Assemblée consultative des vétérans, aux réunions et événements de la Conférence des associations de défense et de l'Institut de la Conférence des associations de défense (CDA/CDAI), ainsi qu'au Comité de l'ACSA (par l'intermédiaire du coordonnateur), afin d'assurer une compréhension et des efforts coordonnés. La présidente du comité a également au cours de cette période représenté La Légion royale canadienne en tant que directrice au sein du conseil d'administration de la CAD. Le mandat a pris fin en mars 2024.

Depuis le dernier congrès, le comité a accueilli deux nouveaux membres dans ses rangs, nommément les camarades Mindy Pearson et Brian Sauvé.

Grâce à un effort concerté, le comité continuera à interagir et à favoriser des liens directs avec le ministre de la Défense nationale, le Chef d'état-major de la Défense (CEMD), le Vice-chef de l'état-major, le Chef du personnel militaire (CPM), les commandants de service, ainsi que le ministre de la Sécurité publique et le Commissaire de la GRC. Ces contacts « liens de courroie » continuent de bien servir la Légion pour aborder

les préoccupations pressantes et coordonner les efforts dans les domaines qui affectent l'efficacité opérationnelle des FAC et de la GRC.

Au cours de cette période, la commissaire de la GRC, Brenda Lucki, a pris sa retraite, soit en mars 2023, après 37 années de services exemplaires. Michael Duheme a été nommé pour la remplacer. M. Duheme était le sous-commissaire à la Police fédérale avant de remplir le rôle de commissaire. Le comité est en train de planifier une réunion entre la Légion et le nouveau commissaire. Par ailleurs, le CEMD, le Général Eyre, a annoncé sa retraite après plus de 40 ans de service exceptionnel et de dévouement inébranlable envers le Canada et les Canadiens. Son remplaçant n'a pas encore été annoncé.

Le comité a coordonné plusieurs visites importantes avec le président national et/ou le personnel de la Légion, notamment avec les personnes suivantes :

- CEMD FAC – Général Wayne Eyre
- CPM p. i. FAC – Lgén Lise Bourgon
- Chef des opérations / Services de bien-être et moral des FAC – Ian Poulter
- Commissaire de la GRC – Brenda Lucki
- Ministre de la Défense nationale – l'Honorable Bill Blair
- Chef de cabinet du ministre de la Défense nationale

ENJEUX DE REVENDICATION

Mise à jour de la politique de défense

La présentation du budget en 2022 avait évoqué la nécessité d'une mise à jour de la politique de défense de 2017 « Protection, Sécurité, Engagement ». Or, deux ans plus tard, soit le 8 avril 2024, elle a finalement été publiée, sous l'appellation de « Notre Nord, fort et libre ». Bien que la Légion soit encouragée par les engagements, elle demeure

toutefois troublée par ce qu'elle considère comme un manque de célérité dans la mise en œuvre.

La mise à jour met bien en évidence les principaux facteurs de sécurité que le Canada doit envisager, notamment les changements climatiques, l'Arctique, la Russie et la Chine, ainsi que les nouvelles technologies, telles que l'intelligence artificielle et l'informatique quantique.

Les engagements se traduisent également par une importante augmentation des dépenses de défense, la plus grande depuis 2015. On y retrouve des plans intéressants pour de nouvelles capacités dans les domaines du renseignement et de la cybersécurité, ainsi que pour l'achat de nouveaux avions et d'autres systèmes de défense.

Toutefois, en considérant le contexte général dans lequel s'inscrit cette mise à jour de la politique, il y a beaucoup de raisons de s'inquiéter :

- La plupart des engagements de dépenses ne seront pas réalisés avant les prochaines élections, et certains même avant 20 ans.
- Bien que cette mise à jour « urgente » de la politique ait nécessité deux ans de travail, elle appelle à l'« exploration » de certaines options importantes en matière de capacités, sans fixer d'échéances fermes, dont notamment les besoins en chars d'assaut et en sous-marins.
- Les engagements pris par la Canada en matière de dépenses ne lui permettent toujours pas de respecter ses engagements vis-à-vis de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN).
- On y prévoit d'excellents programmes et initiatives visant à moderniser la Marine, l'Armée de l'air, ainsi que les composantes spatiales et cybernétiques des FAC, mais l'état de préparation de l'armée régulière et de l'armée de réserve restera faible si l'on ne procède pas à des changements adéquats.
- Il y existe une recommandation cruciale et constructive visant à remédier au processus d'approvisionnement rendu désuet, mais il n'y a toujours pas de date précise de livraison d'une

stratégie d'approvisionnement, qui elle est requise de toute urgence.

- Bien que les nouveaux financements soient principalement axés sur l'acquisition de biens d'équipement, les réductions budgétaires à venir et déjà annoncées sont quant à elles axées sur les opérations et la maintenance, ce qui affectera sans aucun doute l'état de préparation, et qui est déjà un problème. Il y a donc là une énorme incompréhension. L'impact de ces pressions financières et coupes budgétaires influera directement sur le recrutement, le maintien en poste et la formation.
- Bien que la mise à jour de la politique tente d'aborder le recrutement et le maintien en poste, ainsi que la qualité de vie en général, les réalités de la mise en œuvre laissent présager une situation de statu quo pour l'avenir rapproché. Par exemple, les FAC sont à court de 16 000 personnes, et la mise à jour de la politique prévoit qu'il faudra huit ans pour résoudre ce problème. Or, le manque de personnel n'est pas nouveau et la Légion remet en question les raisons pour lesquelles cela prend tant de temps pour réaliser des progrès notables dans ce domaine vital.
- Il semble que peu d'efforts aient été déployés pour assurer le maintien en poste des militaires. Malgré une pénurie déclarée de 7 000 logements militaires, le plan proposé – 300 millions \$ sur 20 ans – n'apporte qu'une aide limitée en dépit de l'urgence. C'est maintenant – et non demain – que l'on a besoin de logements spécialement dédiés au personnel militaire.
- La Légion note également que bien que le gouvernement se soit engagé à produire une stratégie de sécurité nationale tous les quatre ans, la dernière l'a été en 2004. Or, un manque de stratégie se traduit par l'absence d'une mise en œuvre de processus rapides et coordonnés, ce qui ultimement exerce une pression indue sur les membres de nos FAC.

Le texte intégral de la réaction de la Légion peut être consulté à l'adresse suivante : <https://legion.ca/fr/>

les-nouvelles/articles/2024/04/18/mise-a-jour-de-la-politique-de-defense-ce-qu-en-pense-la-legion

Le comité surveillera la mise en œuvre de la politique de défense.

Coupages budgétaires

Le comité est préoccupé par les coupures budgétaires proposées par le gouvernement et visant à dégager 15 milliards de dollars d'économies au cours des trois prochaines années, ainsi que par les répercussions que cela aura sur les opérations des FAC et de la GRC. Ces coupures auront un impact sur le personnel, l'équipement et les opérations des deux organisations dont la capacité d'action est déjà limitée et qui sont surchargées.

Opérations nationales et demande d'une capacité d'intervention spécialisée

Le comité a suivi en 2023 le soutien apporté par les FAC et la GRC dans le cadre des urgences climatiques sans précédent et d'autres opérations nationales. Or, ce soutien n'est pas soutenable. Des appels ont été lancés en faveur de la création d'une force d'intervention d'urgence spécialisée. Le ministre de la Protection civile a déclaré en septembre 2023 que différentes possibilités étaient examinées. Avec la saison des feux de forêt 2024 qui approche, le gouvernement devrait à tout le moins disposer d'une force d'intervention provisoire coordonnée au niveau national pour l'été 2024. Le comité continue de surveiller cette question.

Comité parlementaire des Anciens combattants – Expérience des femmes vétérans

Le Comité parlementaire des Anciens combattants a mené une étude approfondie sur l'expérience des femmes membres et vétérans des Forces armées canadiennes et de la GRC, afin de mieux comprendre l'impact du service sur leur santé et leur bien-être. Plus de 50 femmes ont témoigné de leur expérience, ce qui parfois s'est révélé très difficile à écouter. Les audiences ont commencé en mars 2023 et compté 23 sessions, ce qui en a fait la plus grande étude jamais menée par le Comité. Les audiences sont terminées et le rapport est attendu pour le printemps 2024. Le

Comité D&S continuera de surveiller la publication du rapport.

La Croix de Victoria canadienne

La Croix de Victoria canadienne est décernée pour la bravoure la plus noble, un acte de courage ou d'abnégation audacieux ou remarquable, ou un dévouement extrême au devoir, et ce, en présence de l'ennemi. Depuis sa création le 1er janvier 1993, elle n'a jamais été décernée. Or, dans un récent article paru dans la revue Légion, un appel a été lancé pour que cet honneur soit conféré au soldat Jess Randall Larochelle. Plusieurs organisations d'anciens combattants ont également demandé que le soldat Larochelle soit pris en considération pour la Croix de Victoria canadienne. Il avait auparavant reçu l'Étoile de la vaillance militaire pour ses actions en Afghanistan.

En novembre 2021, le CEN a appuyé l'ajout de la voix de la Légion à l'initiative de la communauté des anciens combattants visant à décerner la Croix de Victoria canadienne, en invitant le CEMD et le comité consultatif sur les décorations des Forces canadiennes à considérer la candidature du soldat Jess Larochelle pour l'attribution de cet honneur. La Légion a publié cette déclaration en décembre 2021 : <https://legion.ca/fr/les-nouvelles/articles/2021/12/01/la-legion-est-en-faveur-de-l-attribution-de-la-croix-de-victoria-a-un-veteran-de-l-afghanistan>

Malheureusement, le soldat Larochelle est décédé le 30 août 2023. La campagne pour l'attribution de la Croix de Victoria canadienne se poursuit.

Nécessité d'un monument national des femmes vétérans

En novembre 2023, le CEN a approuvé une motion visant à demander au gouvernement du Canada d'ériger un monument pour honorer et reconnaître les plus de 100 ans de service militaire des femmes vétérans canadiennes. Le président national a pris acte de la motion en faisant parvenir une lettre à ce sujet à la ministre des Anciens Combattants.

Un monument reconnaissant les femmes vétérans du Canada rendrait hommage à leur service, à leur

résilience et à leurs sacrifices, tout en soulignant le rôle intégral qu'elles ont joué dans le développement du paysage militaire et sociétal du Canada. Il servirait non seulement de symbole de gratitude pour leur service et leurs sacrifices, mais aussi de rappel du besoin permanent d'égalité des sexes et d'inclusion dans les FAC. À ce jour, ce sont près de 100 000 femmes qui ont servi le Canada; il est temps de reconnaître leur service et leurs sacrifices.

Définition de vétéran(e)

Approuvée par le CEN, La Légion royale canadienne a demandé à la ministre des Anciens Combattants, en consultation avec le ministre de la Sécurité publique, de modifier la définition actuelle de vétéran, afin d'y inclure, à des fins de commémoration, les membres de la GRC.

Le Bureau de l'ombudsman des vétérans, dans son rapport de 2012 intitulé Honorer les vétérans du Canada et favoriser l'établissement de liens avec eux : une carte d'identité nationale des vétérans, avait laissé savoir que la définition actuelle d'un vétéran ne reconnaissait ni n'incluait les membres de la GRC. La définition de 'vétéran' du gouvernement du Canada et d'ACC à des fins de commémoration et de reconnaissance est comme suit :

Tout ancien membre des Forces armées canadiennes qui a réussi son entraînement de base et a été libéré avec mention honorable.

Cette définition a été adoptée parce qu'elle tenait compte du « [...] risque potentiel auquel sont exposés tous les militaires des Forces [armées] canadiennes lorsqu'ils prêtent le serment d'allégeance et endossent l'uniforme canadien. » En va-t-il différemment pour les membres de la GRC?

Le rapport de l'Ombudsman souligne l'héritage historique des services rendus par la GRC au Canada :

« Les activités militaires de la GRC remontent à la Rébellion du Nord-Ouest, à la guerre des Boers et aux guerres mondiales. Peu de gens savent que la GRC avait été envoyée en Sibérie en tant que force

militaire en 1918-1919. La GRC a reçu officiellement des honneurs de guerre, qui ne sont attribués qu'à des unités militaires. Les membres de la GRC qui ont participé à la Seconde Guerre mondiale étaient admissibles à la Médaille canadienne du volontaire ainsi qu'à des avantages en tant que vétérans de ce conflit. Aujourd'hui, la GRC continue de servir aux côtés du personnel des Forces armées canadiennes dans presque tous les conflits où le Canada s'engage à donner du soutien, en participant, par exemple, à des opérations de maintien de la paix et à des patrouilles à risque élevé en Afghanistan. Les membres de la GRC sont admissibles à la Médaille canadienne du maintien de la paix. »

Le rapport de l'Ombudsman a recommandé que le ministre des Anciens Combattants, en consultation avec les ministres de la Défense nationale et de la Sécurité publique, modifie la définition actuelle de vétéran à des fins de commémoration afin d'y inclure les anciens membres de la GRC.

En novembre 2022, à la demande de la Légion, le ministre des Anciens Combattants a répondu déclarant qu'il continuerait à témoigner une reconnaissance informelle aux membres de la GRC. Le président national a envoyé le 7 février 2023 une lettre de suivi au ministre des Anciens Combattants, mais aucune réponse n'a été reçue. Une autre lettre de relance a été envoyée à la nouvelle ministre des Anciens Combattants le 26 octobre 2023; mais aucune réponse n'a encore été reçue. La présidente du comité a également contacté l'Association des vétérans de la GRC pour s'assurer qu'elle militait également en faveur de cet enjeu.

Inconduite sexuelle et changement de culture au sein des FAC

La Légion continue d'être profondément préoccupée par les allégations de mauvaise conduite au sein des FAC, une situation qui perdure depuis plus de 30 ans. L'impact en termes de confiance dans le leadership, de moral et d'efficacité opérationnelle s'avère significatif. Même si d'importants progrès ont été enregistrés, un changement durable nécessite un engagement à tous les niveaux et beaucoup reste à faire.

Le comité a suivi les progrès des initiatives de changement de culture et participe de façon continue à titre d'intervenant. Nous pouvons dire en toute confiance que nous avons constaté des progrès significatifs. Nous nous réjouissons de la nomination (octobre 2022) de Mme Jocelyne Therrien en tant que contrôlease externe indépendante chargée de superviser la mise en œuvre des recommandations du rapport de l'Examen externe indépendant et complet (EEIC) de l'honorable Louise Arbour. Le premier rapport de surveillance de la contrôlease a été publié en mai 2023 et le deuxième rapport le 20 novembre 2023. Les rapports attestent de la poursuite de progrès dans la mise en œuvre des 49 recommandations de l'EEIC.

Pour consulter la déclaration de la Légion sur les progrès réalisés par les FAC pour lutter contre l'inconduite sexuelle, veuillez-vous rendre sur le site :

<https://legion.ca/fr/les-nouvelles/articles/2022/12/13/la-legion-reagit-a-lengagement-de-combattre-linconduite-sexuelle-dans-larmee>

Le comité continue de surveiller la mise en œuvre des recommandations ainsi que les progrès réalisés en matière de changement culturel au sein des FAC.

Accessibilité au logement pour les membres des FAC et de la GRC

Préoccupés par le coût élevé du logement au Canada et l'impact financier sur les membres actifs des FAC et de la GRC, ces derniers devant fréquemment déménager, et souvent sans avoir le choix, afin de répondre aux besoins de leur service, des lettres ont été envoyées aux ministres de la Défense nationale et de la Sécurité publique.

Le ministre de la Défense Nationale a reconnu les préoccupations de la Légion envers le bien-être du personnel militaire et de leurs familles, et a confirmé que l'Indemnité différentielle de vie chère (IDVC), qui vise à réduire l'impact économique des coûts élevés de logement dans certaines régions, était actuellement à être révisée, et une nouvelle prestation en cours d'élaboration.

La Légion a reçu une réponse de la GRC déclarant que bien que l'enjeu était important, qu'il n'y avait pas d'engagement visant à adresser spécifiquement le coût élevé du logement. Elle a toutefois reconnu les défis auxquels les membres de la GRC font face en raison du coût élevé de la vie et de l'augmentation du prix des maisons, confirmant que le Commissaire continue de rechercher et d'appuyer des solutions durables pour les membres qui travaillent dans des endroits où le coût de la vie est élevé; la GRC avise aussi que plus récemment, les membres de la GRC ont reçu des augmentations de salaire et des ajustements pour les mettre au même niveau que leurs homologues des services de police et d'application de la loi.

Les FAC ont annoncé le 22 mars 2023 la mise en œuvre de la politique d'Indemnité différentielle de logement des Forces canadiennes pour remplacer l'IDVC. Cette nouvelle prestation est basée sur le salaire et le lieu de travail. Son objectif est de faire en sorte que les membres des FAC ne dépensent pas plus que 25 % de leur salaire mensuel brut pour le logement. Les FAC ont également annoncé la construction de nouvelles unités de logement sur les bases et d'autres mesures visant à réduire le coût élevé du logement pour les membres juniors en cours de formation.

Le président national a publié un communiqué sur la nouvelle prestation. Le comité continue de surveiller la mise en œuvre de ces nouvelles initiatives par les FAC et de défendre les intérêts des membres de la GRC. Pour consulter la déclaration, veuillez visiter le site :

<https://legion.ca/fr/les-nouvelles/articles/2023/03/22/la-legion-salue-le-nouveau-soutien-en-matiere-de-logement-des-fac>

Le comité continue de surveiller l'impact du coût élevé de la vie sur les membres des CAF et de la GRC.

GRC – Recouvrement d'ACC / Recours collectif Merlo Davidson

En mai 2023, La Légion royale canadienne a demandé au ministre des Anciens Combattants de mettre immédiatement fin à la pratique injuste

consistant à recouvrer les prestations d'invalidité des membres et vétérans de la Gendarmerie royale du Canada (GRC).

Or, en novembre 2023, la Légion a reçu une réponse à sa lettre de mai 2023, laquelle laissait savoir que des mesures avaient été prises pour répondre aux préoccupations de la Légion. Le comité est confiant que des progrès ont été réalisés puisque des paiements correctifs ont été envoyés à des vétérans touchés.

Requête de l'Association des anciens combattants de la guerre du Golfe

Le CEN a chargé le comité d'examiner une requête de l'Association des anciens combattants de la guerre du Golfe (A C G G) pour que la Légion appuie leur initiative demandant au gouvernement de changer le statut des vétérans qui ont servi durant la guerre du Golfe (Op Friction) à celui d'« ancien combattant ».

Nos recherches, y compris l'examen approfondi de la législation, des règlements, des politiques et des programmes, nous ont permis de conclure qu'il n'existe pas de classification ou de définition officielle, unique et spéciale du statut de vétéran comme étant celle de « ancien combattant ».

Bien qu'il soit difficile de comprendre l'intention de la demande de l'A-C-G-G visant à obtenir pour ses membres la désignation de « ancien combattant », il pourrait s'agir là d'accès aux avantages et services d'ACC, ainsi que de reconnaissance commémorative.

La Légion appuie et continuera d'appuyer tous les vétérans, y compris les anciens combattants de la Guerre du Golfe, afin de s'assurer que leur service soit reconnu et commémoré de façon appropriée, et qu'ils aient accès aux prestations et services dont ils ont besoin pour leur bien-être, et ce, peu importe le moment et l'endroit où ils ont servi. La Légion continuera également à revendiquer la simplification de la grille complexe des critères d'admissibilité afin de s'assurer que tous les vétérans, y compris les anciens combattants de la guerre du Golfe persique, aient accès aux prestations et services d'ACC en fonction de leurs besoins.

Réfugiés afghans

Suite au retrait de l'armée américaine d'Afghanistan en août 2021, une réunion virtuelle a été organisée avec la Direction nationale et des organismes d'anciens combattants, des bénévoles et des militants qui ont contribué à l'évacuation d'Afghanistan de traducteurs et d'autres partenaires qui ont aidé le Canada et les FAC dans leur mission. Dans une lettre adressée au premier ministre et à divers ministres, le président national avait exhorté le gouvernement à respecter son engagement d'évacuer d'urgence et en toute sécurité nos partenaires afghans. La lettre a été publiée le 5 novembre 2021. Elle peut être lue dans son intégralité à l'adresse suivante :

<https://legion.ca/fr/les-nouvelles/articles/2021/11/06/ne-laissez-personne-derriere--crise-en-afghanistan>

Anciens combattants de la guerre de Corée – Droit au Galon de blessé

Le comité a reçu une demande de soutien pour l'attribution du Galon de blessé à un ancien combattant de la guerre de Corée qui a été blessé par une action hostile.

Le comité a effectué un suivi auprès de la Direction de la gestion du soutien aux blessés (DGSB) des FAC et été informé que le commandant du Groupe de transition des Forces armées canadiennes (GT FAC) / Directeur général – Transition militaire est désormais l'autorité d'approbation pour toute demande de Galon de blessé. Les anciens combattants du conflit coréen qui répondent aux critères d'attribution du Galon de blessé sont en effet admissibles pour le recevoir. Cette reconnaissance est décernée à tout membre des FAC qui a été blessé dans des circonstances honorables en conséquence directe d'une action hostile avant le 7 octobre 2001, et dont les blessures ont nécessité plus que des premiers soins. La Médaille du sacrifice (MS) a été créée pour ceux qui sont morts dans le cadre de leur service militaire ou qui ont été blessés par un acte d'hostilité après 2001.

Les demandes doivent être soumises au premier maître de la formation ou au Comité D&S, qui peut aider l'ancien combattant à présenter sa demande. Pour soumettre une demande au premier maître de formation, veuillez contacter :

PO 1 Matt Boniface
Premier maître de la formation
Groupe de transition des Forces armées canadiennes
matt.boniface@forces.gc.ca | Tél : 613-971-0059

PARRAINAGE ET SOUTIEN

Le comité continue d'apporter son soutien aux FAC et à la GRC par l'intermédiaire de :

- l'Opération Père Noël – Distribution d'un cadeau de Noël à chaque membre des FAC et de la GRC déployé à l'étranger
- l'Opération Fête du Canada – Envoi d'un cadeau de la Fête du Canada à chaque membre des FAC et de la GRC déployé à l'étranger
- Programme de Prix de la camaraderie – une plaque décernée au meilleur candidat de la Division Dépôt de la GRC à Régina
- Programme de Prix de la camaraderie – une plaque décernée à la meilleure recrue de l'École de recrues de Saint-Jean-sur-Richelieu.

LES MARCHES DE NIMÈGUE ET DE LA VICTOIRE

Chaque année, un représentant de la Légion se joint au contingent des FAC pour la Marche de Nimègue aux Pays-Bas. Or, depuis 2020, la Marche a été annulée et reportée en 2026.

L'année dernière, la Marche de Nimègue a été remplacée par la Marche de la Feuille d'érable qui a eu lieu dans la région d'Ottawa du 13 au 15 octobre 2023. La Légion avait alors fourni 5 000 \$ pour parrainer l'événement.

Programme pour les jeunes Autochtones – FAC/GRC

Les FAC comptent à travers le pays cinq programmes pour les jeunes Autochtones, lesquels

se déroulent chaque année au cours de l'été pendant six semaines. Ce programme permet aux jeunes hommes et femmes autochtones de goûter à la vie des forces armées et de voir si leur désir de s'enrôler dans l'armée est réel.

La GRC dispose également d'un programme similaire appelé Programme de formation des précadets autochtones, et qui consiste en une session de formation de trois semaines à l'École de la GRC (Dépôt) à Régina.

Cette année, la Légion commencera à accorder une reconnaissance de camaraderie au meilleur étudiant de chaque programme.

Femmes en défense et sécurité (WiDS)

Le comité a parrainé le petit-déjeuner annuel du WiDS et assisté à la remise des bourses pour 2023 et 2024. Cet événement rend hommage aux femmes des FAC, de la GRC et du secteur de la défense. Plus de 1 000 femmes y participent.

MANDAT DU COMITÉ D&S

Le mandat du comité a été mis à jour en avril 2024, approuvé par le CEN et incorporé à l'annexe N du chapitre 2 du Manuel des politiques et procédures (OP&P) de la Légion.

RÉSOLUTIONS – CONGRÈS 2024

Le comité n'a reçu qu'une seule résolution.

BUDGET

Le budget pour le Comité D&S a été généré par la direction des Services financiers et sera présenté par le trésorier national lors du Congrès. Toute motion visant à modifier le budget du Comité D&S doit être reportée jusqu'à ce que le budget soit officiellement introduit par le trésorier national.

CONCLUSION

Je recommande l'adoption de ce rapport tel que présenté.

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE - DIRECTION NATIONALE
COMITÉ DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ

	2022 ACTUEL	2023 ACTUEL	2023 BUDGET	2024 BUDGET	2025 BUDGET
VOYAGES	120	371	200	200	200
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	0	0	0	0	0
IMPRESSION ET PAPETERIE	141	198	480	480	500
DIVERS	9	3,202	300	0	0
PRIX VIMY ANNUEL AND AGA	150	575	7,000	6,000	6,000
INSTITUT DE LA CONFÉRENCE DES					
ASSOCIATIONS DE LA DÉFENSE ET CIC - REDEVANCES	0	6,000	4,000	4,000	4,000
COMRADESHIP AWARDS	1,465	1,536	1,000	2,000	2,000
PRIX DE CAMAREDERIE					
DÉPENSES TOTAL	1,885	11,882	13,030	12,730	12,750

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE COMITÉ *du* RCEL

B. Julian, *Président*
T. Irvine, *Vice-Président*
B. Lawrence, *Membre*
S. McKeown, *Membre*
B. Weaver, *Membre*
J. MacIsaac, *Membre*
S. Clark, *Coordonnateur*
C. Racine, *Coordonnatrice adjointe*

INTRODUCTION

La Royal Commonwealth Ex-Services League a été fondée en 1921 lors de la Conférence de l'Empire au Cap, en Afrique du Sud. L'objectif de la ligue est de veiller à ce qu'aucun ancien membre du Commonwealth ayant servi avant l'indépendance ne soit privé d'aide en cas de besoin. Les pays membres fondateurs de la ligue sont le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud et le Royaume-Uni.

Dans le monde entier, pour l'année 2023, la RCEL a apporté son soutien à 3 560 bénéficiaires (6 189 en 2021 lors du dernier congrès) — dont à 1 409 vétérans, et à 2 151 veuves — pour une enveloppe financière totale équivalente à 4 500 000,00 \$ par an. Toutes les personnes soutenues résident dans leur pays d'origine et vivent dans la pauvreté.

En 2020, SAR le duc d'York a quitté son rôle de grand président de la RCEL et le général le baron Richards d'Herstmonceux, ancien chef d'état-major de la défense britannique et grand président adjoint, a été nommé pour lui succéder dans ce rôle. Le grand président adjoint est le major-général Mitch Mitchell. Les deux officiels représenteront la RCEL à la conférence de 2025 qui se tiendra à Ottawa.

ENGAGEMENT DE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE — PAYS NON MEMBRES DU FCDO

L'engagement du Comité de la RCEL de la Légion royale canadienne continue d'être le soutien des vétérans et veuves d'avant l'indépendance dans les pays des Caraïbes, dont les organisations et les gouvernements ne sont pas en mesure de répondre entièrement à leurs besoins. La Légion est responsable de 3 pays dans la région

des Caraïbes ; la provision d'aide individuelle peut fluctuer au fur et à mesure que les vétérans et veuves dans le besoin sont identifiés :

	VÉTÉRANS	VEUVES
2023	11	24
2022	12	25
2021	16	32
2020	79	80
2019	51	89

La capacité de la Légion à répondre aux besoins de ces vétérans et veuves est directement attribuable aux dons versés par les filiales chaque année. Les dons reçus au cours des dernières années sont décrits ci-dessous :

2023	242 182,20 \$
2022	259 469,60 \$
2021	348 289,05 \$
2020	74 940,00 \$ (*pandémie)
2019	188 275,94 \$

Les dons des filiales sont essentiels pour permettre au comité d'apporter un soutien bienveillant aux vétérans et aux veuves des Caraïbes qui vivent dans la pauvreté. Ces dons permettent également de financer les cadeaux annuels pour du matériel du coquelicot. Ces dernières années, des fonds ont également

été alloués aux filiales à des fins administratives (ordinateurs, imprimantes, etc.) afin de faciliter l'établissement de rapports plus réguliers et plus adéquats.

ACTIVITÉ DU COMITÉ

Le montant total dépensé pour les activités de soutien dans les Caraïbes a été :

2023	199 289,91 \$
2022	190 929,07 \$
2021	153 913,52 \$
2020	194 149,84 \$
2019	262 615,35 \$

Ces totaux comprennent le don annuel de 5 500 \$ à la Légion jamaïcaine pour soutenir les dépenses du foyer Curphey. Ce don annuel a été augmenté à 7 500 \$ à partir de 2024. Ces dernières années, une augmentation correspondant au coût de la vie a également été approuvée afin d'aider davantage les bénéficiaires à répondre à leurs besoins essentiels.

Un montant supplémentaire de 246 000,00 \$ a été engagé pour 2024, laissant un solde restant prévu de 1 078 650,26 \$ dans le compte RCEL de la Légion.

MATÉRIEL DU COQUELICOT

Le matériel pour le coquelicot est fourni gratuitement sur demande afin d'aider les Légions locales dans les Caraïbes à collecter des fonds pour elles-mêmes. Les frais d'expédition sont considérables. Pour les années à venir, nous travaillons avec les bureaux du Haut Commissariat dans les Caraïbes pour déterminer si le matériel peut être expédié gratuitement par des vols de transport diplomatique ou militaire.

	MATÉRIEL DU COQUELICOT	FRAIS D'EXPÉDITION
2023	22 132,27 \$	15 795,08 \$
2022	19 647,79 \$	23 276,34 \$
2021	6 031,24 \$	9 994,35 \$

2020	26 000,92 \$	18 622,07 \$
2019	15 298,06 \$	14 409,00 \$

PROGRAMME DU FCDO (DFID)

Le ministère britannique du Développement international (DFID) (désormais fusionné avec le Bureau des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement, le FCDO) a approuvé une prolongation de 3 ans de l'actuel Programme des vétérans du Commonwealth. Cette extension s'étend d'avril 2024 à mars 2027, et elle fournit une aide supplémentaire d'une valeur de 4 millions de livres sterling pour continuer à soutenir les vétérans et les veuves à travers le Commonwealth au moment où ils en ont le plus besoin.

Les pays des Caraïbes financés par le biais du programme FCDO (DFID) sont Belize, Dominique, Grenada, Guyane, Sainte-Lucie et Saint-Vincent. La Légion continue à financer directement les pays qui ne font pas partie du FCDO : Antigua, Bahamas, Tobago et Trinidad & Tobago. Les bénéficiaires en Jamaïque reçoivent un soutien commun de la Légion et de la RCEL.

Cette contribution du FCDO ne réduit pas notre besoin de dons de la part des filiales. Le FCDO a fait savoir qu'il s'agirait de la dernière extension du financement. Il est probable qu'après 2027, le financement de tous les pays des Caraïbes reviendra à la Légion comme c'était le cas avant le financement du FCDO.

ÉVALUATION, SUIVI ET VISITES DE BIEN-ÊTRE

La Légion visite les filiales et les bénéficiaires sur une base semestrielle pour examiner et confirmer l'allocation appropriée des fonds. Des visites ont été effectuées à Antigua en 2023 et, par la suite, des visites ont été effectuées au début de 2024 aux Bahamas et à la Jamaïque. Une visite a également été effectuée à Tobago dans le cadre de la croisière de la Légion en février 2024.

2025 — 35E CONGRÈS DE LA RCEL

La Légion est honorée de soutenir la RCEL dans la coordination du 35e congrès de la Royal

Commonwealth Ex-Services League, prévu du 28 juin au 2 juillet 2025 à Ottawa. Les efforts de planification et de coordination sont en cours pour assurer que cet événement soit non seulement mémorable, mais aussi un succès retentissant.

CONCLUSION

La Légion royale canadienne est toujours déterminée à aider les vétérans et les veuves qui vivent dans la

pauvreté dans les Caraïbes. Cela est possible grâce à la générosité des filiales qui donnent gracieusement les fonds nécessaires pour mener à bien ce travail important. Sans votre aide, cela ne serait pas possible. Votre gentillesse change des vies.

Je propose d’accepter ce rapport.

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE - DIRECTION NATIONALE
COMITÉ DU RCEL

	2022 ACTUEL	2023 ACTUEL	2023 BUDGET	2024 BUDGET	2025 BUDGET
-TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	594	769	400	400	600
TOTAL	594	769	400	400	600

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE

COMITÉ *du RITUEL,* *des RÉCOMPENSES*

B. Kiley, *Président*
M. Latimer, *Vice-Président*
T. Chevalier, *Membre*
J. Cher, *Membre*
J. Porter, *Membre*
D. McCumber, *Membre*
C. Gendron, *Coordonnateur*

STATISTIQUES – IMPORTANTES RÉCOMPENSES

Les statistiques qui suivent sont les données des trois dernières années se terminant le 31 décembre 2023.

ANNÉE	N ^{BRE} REÇUS	N ^{BRE} APPROUVÉ
2021	49	43
2022	61	54
2023	71	50

NOUVEAUX MEMBRES DU COMITÉ

Blaine Kiley a assumé la fonction de président. Tony Chevalier, Jack Porter et Don McCumber ont rejoint le comité à titre de membres.

RÉCOMPENSES ET DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Le comité continue à se réunir chaque mois par voie électronique ou Zoom, et à traiter les demandes d'inscription aux programmes MSM, MSA et de la Feuille de palme dans les délais impartis. Il n'y a pas d'arriéré dans le traitement des demandes.

Le comité continue de suivre la procédure accélérée de présentation des demandes – telle que décrite dans le dernier rapport – si de simples informations telles que des procès-verbaux signés manquants, etc. Cela permet l'approbation des demandes lorsque les informations requises sont reçues, plutôt que de devoir attendre la tenue d'une prochaine réunion du comité.

Les demandes ont légèrement diminué depuis la dernière période rapportée.

MANUEL DE L'AUMÔNIER

Le Comité a entrepris de réviser et de mettre à jour le Manuel de l'aumônier de la Légion afin de le rendre conforme aux exigences de l'initiative

visant à intégrer l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) au sein de la culture de la Légion. Un sous-comité a été créé avec des représentants de diverses confessions et membres de la Légion pour réviser et faire les mises à jour appropriées. Malheureusement, cette tâche s'est avérée monumentale et n'a pas été poursuivie. Comme les Forces armées canadiennes ont récemment mis à jour leur propre manuel de l'Aumônier, le comité a reçu l'approbation du CEN de retirer ce manuel et de modifier plutôt le Manuel du Rituel, des Récompenses et du Protocole (RRP) et y faire référence à l'utilisation du manuel des FAC pour tous les processus et rituels confessionnels de la Légion. Le Manuel RRP sera mis à jour dans les mois à venir pour refléter ces changements.

RECONNAISSANCE DES TERRES ANCESTRALES

La Comité EDI a demandé à notre comité de modifier le Manuel RRP, afin d'y inclure une directive sur la reconnaissance des terres ancestrales au début de tous les types de réunions de la Légion, quel qu'en soit le format. Comme les spécificités de cette reconnaissance varient grandement d'un océan à l'autre, la directive elle-même devrait laisser à chaque autorité responsable le soin d'ériger une reconnaissance appropriée, et adaptée au territoire.

TENUE INFORMELLE DE SERVICE

Depuis l'introduction en 2020 de la tenue informelle de service, des modifications ont été apportées et intégrées au Manuel RRP. Lors de la réunion du CEN tenue en avril 2024, une motion a été approuvée permettant le port du porteur et de rubans représentatifs d'une médaille de service. L'épinglette de catégorie d'adhésion du membre ne doit plus être portée avec la tenue informelle. Ces modifications ont été incorporées dans la dernière mise à jour du Manuel RRP.

ORDRES DE SERVICE, DÉCORATIONS ET MÉDAILLES

Après de nombreuses discussions, le gouvernement du Canada a approuvé en 2023 une nouvelle médaille provinciale du jubilé de platine de la Reine qui fait maintenant partie de la liste officielle des médailles de service approuvées par la Chancellerie des distinctions honorifiques. Conformément à l'article 115 du Manuel RRP, les membres de la Légion qui ont reçu ces médailles peuvent maintenant les monter et les porter.

BUDGET

Ce rapport et les détails ont été inclus dans le budget présenté précédemment par le trésorier national dans son rapport.

RÉSOLUTIONS

Le comité a examiné sept résolutions à être soumises à l'examen du Congrès national. Le comité a exprimé son accord avec cinq d'entre elles.

CONCLUSION

Le Comité du Rituel, des Récompenses et du Protocole s'engage à maintenir les normes les plus élevées pour les récompenses de la Légion, ainsi que pour le protocole, les rituels et les cérémonies auxquels ont recours les membres, les filiales et les directions de la Légion. Le comité se veut un partenaire dynamique dans le processus de changement et de renouvellement qui se déroule actuellement au sein de la Légion, et demeure dédié à l'atteinte de ces objectifs.

J'invite un membre votant du CEN de bien vouloir proposer l'acceptation de ce rapport tel que présenté.

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE - DIRECTION NATIONALE COMITÉ RITUEL ET RÉCOMPENSES

	2022 ACTUEL	2023 ACTUEL	2023 BUDGET	2024 BUDGET	2025 BUDGET
VOYAGES	0	0	0	0	0
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	0	0	0	0	0
IMPRESSION ET PAPETERIE	0	0	120	120	120
TÉLÉPHONE ET TÉLÉCOPIEUR	0	0	150	150	150
PUBLICATIONS					
MANUEL DU RITUEL, DES RÉCOMPENSES ET DU PROTOCOLE – MODIFICATIONS & TRADUCTION	548	1,817	0	0	1,500
TOTAL	548	1,817	270	270	1,770

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE COMITÉ CONSTITUTION *et* LOIS

D. Gordon, *Président*
D. Eaton, *Vice-président*
G. Budden, *Membre*
B. Chafe, *Membre*
G. O'Dair, *Membre*
C. Thomson, *Membre*
R. Hayley, *Coordonnateur*
T. Backer, *Coordonnateur adjoint*

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le mandat du Comité Constitution et Lois (C&L) (le « comité ») est de conseiller la Légion, en attente de la tenue d'un congrès, sur toute question constitutionnelle découlant de l'interprétation de la Loi d'incorporation et des Statuts généraux. Toute demande de décision doit être adressée au coordonnateur du comité à la Direction nationale, qui verra à en coordonner l'examen par des moyens électroniques, soit courriel ou vidéoconférence.

LES STATUTS GÉNÉRAUX – LE MANUEL

Le manuel des Statuts généraux est accessible en ligne et tenu à jour avec tout changement ou mise à jour.

MODIFICATIONS AUX STATUTS DE DIRECTION PROVINCIALE

De 2021 à 2024, le comité a été appelé à examiner des modifications proposées aux statuts de cinq (5) directions provinciales.

MODIFICATIONS DES STATUTS GÉNÉRAUX

Depuis le dernier congrès national tenu en 2021, le Conseil exécutif national a approuvé cinq (5) règlements modifiant les Statuts généraux de la Légion. Les règlements nos 109, 110, 111, 112 et 113 sont présentés avec ce rapport et soumis à ce congrès pour ratification, et ce, conformément à la Section 6(2) de l'Acte d'incorporation de la Légion. S'ils ne sont pas ratifiés, ils cesseront d'être en vigueur à la fin de ce congrès.

RÈGLEMENT N° 109

Un règlement visant à modifier les Statuts généraux de La Légion royale canadienne, tels que modifiés avant cette date.

Le Conseil exécutif national, réuni en session ce 27^e jour de novembre 2021, décrète, à titre de règlement de La Légion royale canadienne, que les Statuts généraux de La Légion royale canadienne, tels que modifiés avant ce jour, soient par la présente modifiés par ce qui suit :

SECTION 505.

Modifier la section 505 des Statuts généraux en supprimant les mots « la révocation de l'adhésion » et en les remplaçant par « d'une expulsion d'un membre »

RÈGLEMENT N° 110

Un règlement visant à modifier les Statuts généraux de La Légion royale canadienne, tels que modifiés avant cette date.

Le Conseil exécutif national, réuni en session ce 30^e jour du mois d'avril 2022, décrète, à titre de règlement de La Légion royale canadienne, que les Statuts généraux de La Légion royale canadienne, tels que modifiés avant ce jour, soient par la présente modifiés par ce qui suit :

SECTION 422

Modifier la sous-section 422(c) comme suit : « Les officiers supérieurs élus verront à ce que tous les officiers et employés ayant la responsabilité de gérer des fonds de direction soient suffisamment assurés. »

SOUS-SECTION 301(E)

Supprimer la définition actuelle de la sous-section 301(e) et remplacer par ce qui suit :
Plainte : Une allégation formelle par écrit soulevée par un membre contre un autre membre, selon laquelle ce dernier a enfreint une ou plusieurs des dispositions de la sous section 304(a). Si l'inconduite

présumée du membre visé par l'allégation a été commise lors d'une activité liée à son emploi comme employé de la Légion, le dossier sera traité comme un problème lié à l'emploi et aucune plainte ne pourra être déposée en vertu de cet Article... à moins que l'allégation ne concerne les paragraphes v), vi) ou vii) de la sous section 304(a).

SECTION 307.

Modifier la section 307 telle qu'elle devient la sous-section 307(a) et ajouter la sous section 307(b) comme suit :

307(a) Si, à tout moment d'une procédure d'audience prévue aux sections 308 et 309, une procédure civile ou pénale est engagée, la procédure d'audience sera dès lors suspendue jusqu'à ce qu'un jugement soit rendu dans la procédure civile ou pénale; puis, après notification faite aux parties, la procédure d'audience reprendra là où elle aura été suspendue.

307(b) Pour les besoins de la sous-section 307(a), une procédure civile porte sur toute question faisant l'objet d'une enquête ou d'une décision de la part d'un organisme de droit administratif tenu – et qui en a la compétence – de faire enquête, de rendre une décision et, le cas échéant, d'offrir réparation. Les commissions des droits de la personne et les conseils des relations de travail sont des exemples de ce type d'organisme de droit administratif.

SOUS-SECTION 137(G)

Modifier la sous-section 137(g) comme suit :

137(g) Le président national d'une section spéciale peut, après enquête et pour motif clairement stipulé, suspendre l'un de ses officiers ou membres, ou prendre toute autre mesure conforme à ces Statuts généraux et jugée utile pour le bien de la section spéciale; suite aux mesures prises, il en fera immédiatement rapport à la Direction nationale.

RÈGLEMENT N°. 111

Un règlement visant à modifier les Statuts généraux de La Légion royale canadienne, tels que modifiés avant cette date.

Le Conseil exécutif national, réuni en session ce 26^e jour du mois de novembre 2022, décrète, à titre de règlement de La Légion royale canadienne, que les Statuts généraux de La Légion royale canadienne,

tels que modifiés avant ce jour, soient par la présente modifiés par ce qui suit :

SECTION 129.

Modifier et rétablir la section 129 comme suit :

129(a) Une direction provinciale ou une filiale ne doit, en aucun temps ni d'aucune façon, solliciter une aide financière du public ou de membres de la Légion en dehors du territoire où cette direction ou filiale opère normalement et exerce son autorité. Toutefois, une sollicitation d'aide financière auprès du grand public ou de membres de la Légion peut, par l'entremise de plateformes internet telles que « Go Fund Me », être autorisée avec le consentement de l'autorité supérieure.

(b) Aux fins de la présente section, si une zone urbaine comporte deux ou plusieurs filiales, ledit territoire de chaque filiale correspondra à cette partie de la zone urbaine et à celle qui peut lui être adjacente, tel qu'il lui aura été assigné par la direction provinciale compétente.

SOUS-SECTION 401(A)

Modifier la première phrase de la sous-section 401(a) comme suit : « Sept officiers élus, soit un président national, un premier vice-président national, trois vice-présidents nationaux, un trésorier national, et un président national des débats; et, se joignant à ces derniers, le président national sortant. [...] »

SOUS-SECTION 311(A)

Modifier la sous -section 311(a) comme suit :

iii) destitution de ses fonctions ou postes, et interdiction de poser sa candidature pour quelque poste ou fonction pour une période maximale de 24 mois;

RÈGLEMENT N°. 112

Un règlement visant à modifier les Statuts généraux de La Légion royale canadienne, tels que modifiés avant cette date.

Le Conseil exécutif national, réuni en session ce 29^e jour du mois d'avril 2023, décrète, à titre de règlement de La Légion royale canadienne, que les Statuts généraux de La Légion royale canadienne, tels que modifiés avant ce jour, soient par la présente modifiés par ce qui suit :

SECTION 301.

Modifier la section 301 comme suit : « Harcèlement ou harcèlement sexuel : Vous devez vous appuyer sur la définition des droits de la personne en vigueur dans votre province ou territoire. »

PARAGRAPHE 304(C)I)

Modifier le paragraphe 304(c) i) comme suit : Lorsqu'une plainte allègue le vol ou le détournement des Fonds du coquelicot ou des fonds ou biens de la Légion, elle doit être déposée dans les 30 jours à partir du moment où le plaignant a pris connaissance suffisante des faits de l'infraction pour constituer une plainte valide, peu importe le moment où l'infraction alléguée s'est produite.

RÈGLEMENT N^o. 113

Un règlement visant à modifier les Statuts généraux de La Légion royale canadienne, tels que modifiés avant cette date.

Le Conseil exécutif national, réuni en session ce 27^e jour du mois d'avril 2024, décrète, à titre de règlement de La Légion royale canadienne, que les Statuts généraux de La Légion royale canadienne, tels que modifiés avant ce jour, soient par la présente modifiés par ce qui suit :

SECTIONS 304, 305, 306 ET 311

Suite à des recommandations reçues en 2023 de présidents de comité Constitution et Lois (C&L) de directions provinciales, le comité a recommandé une modification à la section 304 qui fait en sorte d'établir une distinction entre les plaintes moins sérieuses [304(a) i) et ii)] et celles plus sérieuses [304(a) iii), iv), v), vi) et vii)].

Le comité a recommandé l'arbitrage obligatoire pour les paragraphes i) et ii) de la sous section 304(a).

Le comité n'a pas soutenu ni recommandé l'arbitrage pour les paragraphes iii), iv), v), vi) et vii) de la sous section 304(a).

Sous « DISPOSITION D'UNE PLAINTÉ », à la sous section 304(a), modifier les paragraphes i) et ii) comme suit :

1. Nouveau paragraphe 304(b) i). « Toute plainte déposée conformément aux paragraphes i) et ii) de la sous section (a) doit être soumise à une procédure d'arbitrage obligatoire. L'arbitrage sera mené par un arbitre ou une équipe d'arbitrage désigné(e) par le président de la filiale concernée. L'arbitre ou l'équipe d'arbitrage tentera de résoudre le différend par voie d'accord mutuel entre les parties. »
2. Nouveau paragraphe 304(b) ii) : « Si l'arbitre ou l'équipe d'arbitrage n'est pas en mesure d'en arriver à une entente pouvant satisfaire les deux parties, l'arbitre ou l'équipe d'arbitrage verra à déterminer si la plainte est fondée et, si elle l'est, pourra imposer une décision conformément à la sous-section 311(b). Si la plainte n'est pas fondée, elle sera rejetée. »
3. Nouveau paragraphe 304(b) iii) : « La décision de l'arbitre ou de l'équipe d'arbitrage sera finale, à moins qu'une erreur n'ait été commise dans l'interprétation du présent règlement, dans lequel cas un appel pourra être déposé auprès du président de la filiale dans un délai de 10 jours. L'appel sera entendu par un comité composé de trois membres de la filiale nommés par le président de la filiale. La décision de ce comité d'appel de filiale sera alors finale et sans appel. »
4. Nouveau paragraphe 304(b) iv) : « Le processus d'arbitrage ne sera pas une option pour une plainte déposée en vertu des paragraphes iii), iv), v), vi) et vii) de la sous-section 304(a). »
5. L'ajout des modifications ci-dessus nécessite de revoir la dénomination des sous sections 304(b), (c), (d), (e), (f), (g) et (h) qui, conséquemment, deviennent respectivement 304(c), (d), (e), (f), (g), (h) et (i).

SECTION 311 – DISPOSITIONS

En raison des modifications susmentionnées, modifier la sous-section 311(b) comme suit :

1. Nouvelle sous section 311(b) : « Lorsqu'une plainte allègue une violation en vertu des paragraphes 304(a) i) et/ou ii), le comité peut

rejeter les accusations ou, si celles-ci s'avèrent fondées, imposer l'application d'une ou de plusieurs des dispositions suivantes. » (P. S. : les paragraphes i) et ii) demeurent inchangés)

2. Insérer une toute nouvelle sous-section 311(c) comme suit :
« si une disposition imposée dans le cadre de la sous-section 311(b) n'a pas été mise à exécution dans les 10 jours suivants ou tout autre délai additionnel accordé, le membre sera automatiquement privé de ses privilèges du local de filiale, et ce, jusqu'à ce que la disposition ait été respectée ou qu'une période de 12 mois se soit écoulée à partir de la date de la disposition, selon la première occurrence. »
3. 3) Modifier la dénomination de la sous-section 311(c) qui devient la sous-section 311(d).

En raison des modifications susmentionnées, modifier ce qui suit :

1. Les sous-sections 306(a), (b), (c), (d) et (e) ne constituent plus une exigence et sont par la présente radiées.
2. La sous-section 306(f) devient la section 306.
3. La section 306 devient la section 305 et la section 305 devient la section 306 (plaintes au niveau d'une direction).

SOUS-SECTIONS 405(B) ET 406(B)

Modifier la sous-section 405(b) comme suit :
« 405(b) Le président national des débats voit à déterminer qui des trois vice-présidents nationaux veut poser sa candidature à ce poste. Puis il procède à un scrutin auprès des membres du Conseil exécutif national (CEN) afin de déterminer lequel des vice-présidents nationaux occupera ledit poste. Le vote électronique par voie de courriel ou de tout autre moyen électronique sécurisé sera appelé s'il n'y a pas de réunion du CEN ou la tenue d'un congrès national prévue en dedans de la période spécifiée. Cette disposition n'est pas obligatoire si le poste

devient vacant moins de six (6) mois avant la tenue du prochain congrès national. »

Modifier la sous-section 406(b) comme suit :

« 406(b) Si le poste d'un des trois vice-présidents nationaux devient vacant, quelle qu'en soit la cause, y compris l'élection à un poste supérieur, le Conseil exécutif national comblera le poste en élisant, parmi ses membres votants, un nouveau vice-président national. Tous les membres votants seront alors appelés, soit par voie de courriel ou de tout autre moyen électronique sécurisé, à voter pour l'élection d'un nouveau vice président national. Cette disposition n'est pas obligatoire si le poste devient vacant moins de six (6) mois avant la tenue du prochain congrès national. »

SOUS-SECTION 611(A)

Modifier la sous-section 611(a) comme suit :

« 611(a) Une filiale peut, par règlement, exiger qu'un membre soit tenu de servir un mandat au sein de l'exécutif de la filiale pour être éligible au poste de président, de vice président ou de président des débats de la filiale, et/ou qu'un membre soit tenu d'être membre de la filiale, ou de toute autre filiale, pendant une période d'un an pour être éligible à un poste de membre de l'exécutif de la filiale. »

2024 CONVENTION RESOLUTIONS

The COMITÉ reviewed two resolutions submitted for consideration at this Convention

BUDGET

Pour votre information, une copie du budget du Comité C&L est jointe à ce rapport. Les délégués peuvent à ce moment soulever toute question concernant les dépenses du comité; toute motion toutefois visant à modifier le document budgétaire en ce qui concerne ce comité sera reportée jusqu'à ce que le budget soit officiellement présenté plus tard par le trésorier national au cours des délibérations du Congrès.

J'inviterais maintenant un membre du Conseil exécutif national à bien vouloir proposer l'adoption de mon rapport.

*BUDGET CI-JOINT

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE - DIRECTION NATIONALE
COMITÉ CONSTITUTION ET LOIS

	2022 ACTUEL	2023 ACTUEL	2023 BUDGET	2024 BUDGET	2025 BUDGET
VOYAGES	0	0	0	0	0
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	0	0	0	0	0
TÉLÉPHONE ET TÉLÉCOPIEUR	0	0	100	50	50
FRAIS POSTAUX	1	330	100	300	300
PUBLICATIONS					
- RÉVISION DES MANUELS EN LIGNE	1,137	430	1,000	1,000	1,000
TOTAL	1,138	760	1,200	1,350	1,350

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE **COMITÉ du GROUPE CONSULTATIF des VÉTÉRANS**

L. Murray, *Président*
T. Irvine, *Membre*
B. Julian, *Membre*
S. Clark, *Coordonnateur*
C. Hughes, *Coordonnatrice adjointe*

GÉNÉRALITÉS

L'objectif de l'Assemblée consultative des vétérans et du Forum des organisations est de réunir les divers groupes de vétérans pour discuter des problèmes et trouver un terrain d'entente en vue de défendre auprès du gouvernement les intérêts de tous les vétérans et des membres actifs des Forces armées canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada, ainsi que de leurs familles. Les réunions précédentes se sont avérées utiles pour identifier les questions urgentes et pour trouver des thèmes communs sur lesquels plaider auprès du gouvernement et d'Anciens Combattants Canada. Le gouvernement est très conscient de l'existence du Forum et prend au sérieux les recommandations qui en découlent.

La fréquence des réunions est normalement annuelle : l'Assemblée s'est réunie en avril 2022 et en octobre 2023 ; la réunion de 2021 a été annulée en raison des restrictions imposées par la COVID-19 en matière de rassemblement.

PRÉSENTATIONS

The Assembly welcomed a number of agencies and individuals integral to the cause of Veterans, enabling the participants to engage in discussion on a variety of topics:

L'Assemblée a accueilli des organismes et des gens engagés dans la cause des vétérans, ce qui a permis aux participants de débattre de divers sujets :

Centre d'excellence sur la douleur chronique pour les vétérans canadiens : Le CEDCVC a été créé pour mener des recherches et contribuer au bien-être des vétérans des Forces armées canadiennes (FAC) et de leurs familles qui souffrent

de douleur chronique. Dirigé par le président, chef de la direction et directeur médical, le Dr Ramesh Zacharias, le Centre assure un leadership national en matière de recherche, conçue conjointement avec les vétérans et leurs familles, et soutient la mise en œuvre de cette recherche avec un réseau national de cliniques afin d'aider les vétérans et leurs familles à gérer leur douleur et à retrouver leur vie.

Institut Atlas pour les vétérans et les familles :

Ce centre d'excellence, dirigé par le président-directeur général Fardous Hosseiny, travaille avec les vétérans (des FAC et de la GRC), les familles, les fournisseurs de services et les chercheurs afin d'identifier les meilleurs soins et soutiens possibles en matière de santé mentale. Ses domaines d'intervention sont les suivants :

- Prévenir et préparer : travailler avec des partenaires pour renforcer la prévention et le soutien en amont.
- Améliorer les soins et le soutien : accroître la capacité du Canada à fournir des soins et des soutiens plus accessibles, qui sont adaptés culturellement, et tenant compte des traumatismes.
- Engager et informer : établir des relations de confiance avec les vétérans et leurs familles, les faire participer à tous les projets et processus clés de l'Institut Atlas, leur donnant ainsi accès à des informations fiables et actualisées qui contribuent à leur santé et à leur bien-être.
- Sensibilisation : créer des partenariats avec les vétérans, leurs familles et les principaux chercheurs afin d'explorer de nouveaux horizons en matière de soins et de soutien.

Ombudsman des vétérans : Le colonel (retraité) Nishika Jardine dirige un bureau créé pour enquêter sur les plaintes et contester les politiques et les décisions d'Anciens Combattants Canada en cas d'injustice individuelle ou systémique. Ses études et publications ont porté sur les prestations de traitement de la santé mentale pour les membres de la famille, le soutien par les pairs pour les vétérans ayant subi un traumatisme sexuel militaire, et les femmes vétérans des FAC et de la GRC.

The Pepper Pod: Fondé et dirigé par Sandra Perron, première femme officière d'infanterie au Canada, The Pepper Pod est un centre de retraite qui sert, soutient et inspire les femmes vétérans canadiennes. Le centre offre un certain nombre de programmes spécialement conçus pour les vétérans afin de leur donner l'occasion de se retrouver dans un environnement de soutien et de faciliter une transition saine et positive hors des FAC et de la GRC.

The Burns Way: Cette initiative innovante, développée par John MacBeth chez TryCycle Data Systems, vise à améliorer l'accès au soutien en santé mentale pour les vétérans à travers le Canada, en

renforçant la confiance dans la disponibilité des services et en mettant les vétérans en contrôle de leur cheminement vers le mieux-être. Pour ce faire, les vétérans sont joints à des pairs intervenants par le biais d'une application de clavardage sûre et confidentielle, créant ainsi un espace anonyme et sans jugement où le vétéran sera écouté et valorisé.

Ministre des Anciens Combattants et ministre associé de la Défense nationale :

L'Assemblée consultative des vétérans a accueilli l'honorable Ginette Petitpas Taylor et a pris connaissance de ses priorités en tant que ministre.

CONCLUSION

L'Assemblée consultative des vétérans demeure un forum précieux pour avoir des discussions ouvertes et honnêtes sans la participation du gouvernement. Elle permet d'établir des relations solides avec les différentes organisations de vétérans et constitue un important travail de sensibilisation et de consensus.

Je demande à un membre des officiers élus supérieurs d'adopter mon rapport.

THE ROYAL CANADIAN LEGION – DOMINION COMMAND VETERANS CONSULTATION COMITÉ

	2022 ACTUEL	2023 ACTUEL	2023 BUDGET	2024 BUDGET	2025 BUDGET
VOYAGES	101	0	1,000	200	200
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	274	0	500	250	250
TÉLÉPHONE	0	0	0	0	0
DIVERS	625	1,291	500	750	750
TOTAL	1,000	1,291	2,000	1,200	1,200

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE

COMITÉ TOURNÉ VERS L'AVENIR

B. Julian, *Président*
B. Chafe, *Membre*
T. Irvine, *Membre*
B. Lawrence, *Membre*
S. McKeown, *Membre*
L. Murray, *Membre*
J. MacIsaac, *Membre*
B. Weaver, *Membre*
D. McRury, *Membre*
D. Gordon, *Conseiller*
S. Clark, *Coordonnateur*
R. Hayley, *Coordonnateur adjoint*

DÉTERMINATION ET SUCCÈS

Lors de notre dernière rencontre au Congrès 2021 – une rencontre virtuelle due à la COVID –, l'impact de la pandémie sur les filiales, les directions et nos opérations collectives était encore très présent. Mais en unissant nos efforts, et grâce à l'ingéniosité et à la détermination de nos membres, nous avons réussi à adopter de nouvelles façons de faire et à introduire de nouvelles idées pour faire progresser et moderniser l'organisation :

PLAN STRATÉGIQUE

Une grande partie du progrès réalisé revient au Plan stratégique de la Légion, approuvé par le Congrès 2018, qui identifiait clairement notre vision pour un succès opérationnel et une viabilité organisationnelle. Depuis lors, nous continuons de diriger l'attention sur les secteurs essentiels que sont la gouvernance, l'infrastructure, la modernisation et l'adhésion; or, suite à notre travail de mise en œuvre et de transition dans ces secteurs clés, il en a résulté une croissance, des gains d'efficacité et d'importantes réalisations.

Les étapes que nous avons franchies pour mesurer cette progression réussie feront l'objet de rapports de comité spécifiques. En tant que comité composé de tous les officiers supérieurs élus de la Direction nationale, il nous incombe de fournir le leadership, la direction et l'encadrement nécessaires pour s'assurer que l'attention et la conformité restent prédominantes.

OPÉRATION HARMONY / COMITÉ EDI

En 2021, on a observé que la Légion manquait d'une solide stratégie en matière d'équité, de diversité et d'inclusivité (EDI), eu égard à son adhésion et à son leadership. Conscient de l'importance de l'intégration et du maintien des principes et pratiques de l'EDI, le Comité « Tourné vers l'avenir » a, en 2021, immédiatement pris des mesures pour pallier cette lacune en matière de politique.

Le Comité « Tourné vers l'avenir » a mis en place le comité OP Harmonie (par la suite devenu le Comité EDI), chargé de la préparation d'un plan stratégique et d'un plan d'action pour identifier et concrétiser les buts et objectifs qui appuieront les efforts de la Légion à devenir plus équitable, diversifiée et inclusive. Les détails sont présentés dans le rapport du Comité EDI.

FIN D'UNE ÉPOQUE

Au cours des prochaines années, les légionnaires et les Canadiens et Canadiennes de partout au pays s'arrêteront pour célébrer et honorer, à leur décès, la vie et le service des derniers anciens combattants canadiens connus de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre de Corée. En effet, le Comité « Tourné vers l'avenir » verra à élaborer une stratégie pour souligner ces décès marquants afin que leurs exploits, ainsi que les contributions de leurs camarades à notre patrimoine militaire, puissent être honorés et commémorés comme il se doit.

CONCLUSION

Camarades, ce comité poursuivra son engagement actif dans la conduite de nos affaires afin d'être le mieux positionné pour tout le succès possible. Chaque membre de la Légion fait partie intégrante de l'évolution organisationnelle et de l'ingéniosité opérationnelle, essentielles pour que la Légion puisse

continuer à adopter de nouvelles mesures innovantes, et ainsi combler les lacunes dans la manière dont nous menons nos activités, aujourd'hui et demain.

Je propose l'adoption de mon rapport.

THE ROYAL CANADIAN LEGION – DOMINION COMMAND COMITÉ TOURNÉ VERS L'AVENIR

	2022 ACTUEL	2023 ACTUEL	2023 BUDGET	2024 BUDGET	2025 BUDGET
VOYAGES	265	5,478	4,000	500	500
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	428	3,894	2,100	250	200
DIVERS	0	125	0	0	0
TOTAL	693	9,372	6,100	750	700

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE COMITÉ SUR L'ÉQUITÉ, LA DIVERSITÉ *et* L'INCLUSION (EDI)

B. Lawrence, *Président*
B. Chafe, *Vice-président*
L. Murray, *Membre*
V. MacGregor, *Membre*
M. Emery, *Membre*
M. Fryday-Cook, *Membre*
A. Siew, *Membre*
E. Poissant, *Coordonnateur*

INFORMATIONS GÉNÉRALES

« Nous profiterons tous d'une société plus diversifiée et plus inclusive, qui cherche à comprendre et à concilier nos différences, voire à les célébrer, et ce, tout en s'unissant pour le plus grand bien et intérêt de tous. »

– Ruth Bader Ginsburg, ancienne juge assesseur de la Cour suprême des États-Unis

INTRODUCTION ET DÉCLARATION EDI

Le Comité sur l'Équité, la Diversité et l'Inclusion (EDI) (le « comité ») de La Légion royale canadienne entend permettre d'intégrer l'équité, la diversité et l'inclusion dans la culture de son organisme, et ce, tant depuis une perspective locale (membres & filiales) que nationale (Direction nationale). C'est pourquoi nous visons à habilitier les membres, les filiales, les directions provinciales/sections spéciales et la Direction nationale, pour qu'ils élaborent des plans et des initiatives d'EDI, non seulement pour nos membres, mais aussi pour nos employés et nos clients, peu importe qu'ils soient membres ou non de la Légion. Notre but ultime est de veiller à ce que la Légion projette une culture où tous les vétérans et membres de la Légion, quels que soient leur âge, leur groupe ethnique, leur race, leur nationalité, leur handicap, leur statut économique, leur identité de genre, leur sexe ou leur orientation sexuelle, puissent se sentir bien accueillis et inclus. Ne pas réaliser cet objectif équivaudra à dire que la Légion n'appuie pas tous les vétérans, ni les membres de la Légion qui ne sont pas des vétérans. La réalisation de notre vision en matière d'EDI repose sur les principes suivants :

- **Équité** – en garantissant à tous, peu importe leur identité, l'accès, les ressources et les possibilités;

- **Diversité** – en reconnaissant la présence de différences qui enrichissent la Légion et reflètent les communautés qu'elle est appelée à desservir, dont la communauté des vétérans, tous les membres de la Légion et le Canada dans son ensemble;
- **Inclusion** – en accueillant toutes les personnes, quelle que soit leur origine, et en intégrant leurs opinions et leurs contributions dans le mode de fonctionnement de nos filiales;
- **Droits de la personne** – en respectant les libertés et droits fondamentaux auxquels tous les êtres humains ont droit;
- **Égalité** – en veillant à ce que les hommes et les femmes, peu importe leur race, leur religion et leur orientation sexuelle, soient traités équitablement et jouissent des mêmes possibilités, quel que soit le groupe méritant l'équité auquel ils sont associés; et
- **Respect de la réconciliation avec les peuples autochtones** – en apportant aux communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits, avec leur collaboration et là où cela est raisonnable et pratiquement réalisable, un soutien sans réserve afin de les aider dans leur cheminement de guérison.

MISES À JOUR – PROJET DU COMITÉ EDI

Le comité a demandé une révision de tous les manuels et documents publiés par la Légion afin de s'assurer qu'ils respectent la terminologie EDI appropriée.

Toutes les directions provinciales et sections spéciales ont été invitées à créer un comité EDI au niveau de la direction, de la zone, du district et de la filiale.

Le Comité a fourni un lien vers la terminologie EDI du gouvernement.

Une déclaration sur l’EDI a été rédigée et est jointe à ce rapport.

La production de matériel EDI et une formation EDI sont en cours, et seront fournis lorsqu’ils seront disponibles.

VOIE À SUIVRE : OBJECTIFS & PLANS DU COMITÉ EDI

- 1. Une fois la déclaration EDI approuvée, le président du comité a l’intention de l’inclure dans le rapport EDI à présenter au Congrès 2024 et de proposer une motion d’acceptation au Congrès.
- 2. Le comité continuera à utiliser le plan d’action EDI pour planifier davantage la mise en œuvre de la formation EDI à travers la Légion.
- 3. Le comité continuera à étudier les méthodes permettant d’établir un cadre d’application EDI dans l’ensemble de la Légion.
- 4. Le comité continuera de travailler avec tous les comités de la Direction nationale, les directions provinciales et les sections spéciales afin de

s’assurer que tous les manuels et publications de la Légion soient conformes à l’EDI.

- 5. Le comité explorera les méthodes de diffusion d’une formation EDI à tous les paliers de la Légion.
- 6. Le comité examinera diverses méthodes pour créer des outils et des processus permettant la collecte de données EDI afin d’en mesurer le succès.

CONCLUSION

Le but est de faire en sorte que La Légion royale canadienne projette une culture où tous les vétérans et membres de la Légion, quels que soient leur âge, leur groupe ethnique, leur race, leur nationalité, leur handicap, leur statut économique, leur identité de genre, leur sexe et leur orientation sexuelle, se sentent bienvenus et inclus. Si nous ne réussissons pas à atteindre cet objectif, alors nous ne soutiendrons pas tous les vétérans ni tous les membres de la Légion qui ne sont pas des vétérans. En conséquence, nous ne parviendrons pas à répondre aux exigences de nos déclarations de Mission et de Vision établies.

Je propose que mon rapport soit accepté tel que présenté.

THE ROYAL CANADIAN LEGION – DOMINION COMMAND
COMITÉ EDI

	2022 ACTUEL	2023 ACTUEL	2023 BUDGET	2024 BUDGET	2025 BUDGET
VOYAGES	0	0	0	0	1,000
TAUX D’INDEMNITE QUOTIDIENNE	0	0	0	0	2,000
AUTRES PROJETS	0	0	0	0	2,000
DIVERS	0	0	0	0	500
TOTAL	0	0	0	0	5,500



LA LÉGION ROYALE CANADIENNE

ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION

PLAN STRATÉGIQUE

2023-2028

SECTION 1 – INTRODUCTION

1.1 AVANT-PROPOS

Ce Plan stratégique vise à intégrer l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) dans la culture de La Légion royale canadienne (la « Légion »), de sa base de membres jusqu'aux plus hauts niveaux de la Direction nationale. Il établit une orientation stratégique et confère les responsabilités qui visent à habilitier les membres, les filiales, les directions provinciales et la Direction nationale à élaborer et à mettre en œuvre des plans et des initiatives d'EDI, non seulement pour ses membres, mais aussi pour les employés et clients qui peuvent être membres ou non de la Légion. Il comprend des priorités stratégiques et des objectifs clés qui appuieront les efforts déployés à travers la Légion alors que celle-ci cherche à devenir plus équitable, plus diversifiée et plus inclusive. Cependant, il ne s'agit pas d'un plan à démarche descendante, qui se veut complet voire universel. Pour atteindre les objectifs, chaque membre de La Légion royale canadienne aura son rôle à jouer.

1.2 CONTEXTE

Pour intégrer les racines de l'EDI dans le tissu de notre culture, La Légion royale canadienne doit aménager des plans et des initiatives, et entreprendre des mesures concrètes fondées sur les meilleures pratiques et données institutionnelles disponibles.

Or, les effectifs de la Légion deviennent au fil du temps de plus en plus diversifiés, mais, en tant qu'organisme, la Légion accuse un retard quant au degré de diversité dans les rangs de la communauté de vétérans du Canada. Des efforts importants ont été déployés pour offrir des programmes adaptés, mais il n'existe pas d'approche claire pour identifier, évaluer et élaborer des programmes d'EDI qui puissent répondre aux besoins insatisfaits de la communauté. De plus, il n'existe présentement aucune approche ordonnée pour joindre ou recruter des membres de divers groupes qui sont sous-représentés.

Le but de ce Plan stratégique est de guider La Légion royale canadienne collectivement dans sa mise en œuvre d'un plan avec des actions et des objectifs réalisables pour s'assurer que l'EDI chemine à tous les paliers de l'organisme et enrichisse la vie de ses membres, de ses employés, de ses clients et de leurs familles.

1.3 TERMES CLÉS

- **Équité** –garantissant à tous, peu importe leur identité, l'accès, les ressources et les possibilités.
- **Diversité** – reconnaissant la présence de différences qui enrichissent la Légion et reflètent les communautés qu'elle est appelée à desservir, dont la communauté des vétérans, tous les membres de la Légion et le Canada dans son ensemble.

- **Inclusion** – accueillant toutes les personnes, quelle que soit leur origine, en y intégrant leurs opinions et leurs contributions dans le mode de fonctionnement de nos filiales.
- **Groupes méritant l'équité** – communautés qui collectivement subissent d'importants obstacles dans la participation aux activités et/ou de par leur adhésion à la Légion. Il peut s'agir de barrières comportementales, historiques, sociales et environnementales fondées sur l'âge, l'ethnicité, la race, la nationalité, le handicap, la situation économique, l'identité de genre, le sexe et l'orientation sexuelle, etc. Les groupes en quête d'équité sont ceux qui identifient les obstacles à l'égalité d'accès, aux opportunités et aux ressources en raison de désavantages et de discriminations, et qui recherchent activement la justice sociale et la réparation.
- **2ELGBTQI** – Toute personne bispirituelle, lesbienne, gaie, bisexuelle, transgenre, queer (ou qui se questionne), intersexuée et toute autre orientation sexuelle et identité de genre.
- **Accessibilité** – Le degré de facilité avec lequel l'infrastructure de la Légion (par exemple, le système, le service, l'environnement physique et l'information) peut être accessible, utilisée et appréciée par les personnes handicapées. Le terme implique une planification, une conception et des efforts réfléchis pour s'assurer que nos installations sont exemptes d'obstacles pour les personnes handicapées.
- **Préjugés inconscients** – Les préjugés sont des processus mentaux qui opèrent en dehors de notre volonté, de notre conscience intentionnelle ou de notre contrôle. Ils peuvent se manifester comme des raccourcis dans notre cerveau qui peuvent nous amener à prendre des décisions basées sur des hypothèses.
- **Intersectionnalité** – La nature interconnectée des catégories sociales telles que l'âge, l'ethnicité, la race, la nationalité, le handicap, le statut économique, l'identité de genre, le sexe et l'orientation sexuelle, etc., comme elles s'appliquent à un individu donné ou à un groupe méritant l'équité.

SECTION 2 – L'APPROCHE

2.1 ÉNONCÉ DE MISSION DE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE

« [...] De venir en aide aux vétérans, y compris les membres en service actif des Forces armées canadiennes et de la GRC, et leurs familles, de promouvoir le Souvenir, et d'être au service de nos communautés et de notre pays. »¹

¹ Les Statuts généraux de La Légion royale canadienne, tels que modifiés en décembre 2022 à la page vii

Afin de projeter clairement le message que nous sommes au service de tous les vétérans, notre mission EDI reconnaît un engagement qui exige d'identifier et de traiter les obstacles formels et informels, ainsi que les barrières et préjugés qui limitent l'accès et les occasions équitables. Cela comprend la poursuite et la mise en œuvre intentionnelles d'initiatives d'équité à l'échelle de la Légion pour intégrer la diversité dans tous les programmes, structures, politiques et pratiques de la Légion.

2.2 ÉNONCÉ DE VISION DE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE

« [...] D'être l'organisme de vétérans et de services communautaires le plus respecté qui soit »²

Afin de démontrer que nous sommes un « organisme hautement respecté », notre vision EDI implique un engagement à favoriser une culture organisationnelle qui valorise, soutient et promeut l'équité, les droits de la personne, le respect et le principe de responsabilité entre les vétérans, les membres, les clients et les employés. De plus, nous devons, au sein de notre communauté inclusive, promouvoir et appuyer les efforts tant individuels que communs visant à intervenir pour combattre les iniquités, et ce, au fur et à mesure que la Légion, dans sa poursuite d'une « *excellence inclusive* » pour son avenir, sera appelée à s'exposer à des idées, connaissances et opinions on ne peut plus variées.

2.3 LES VALEURS FONDAMENTALES DE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE

Les valeurs fondamentales sont ce qui soutient la vision, façonne la culture et reflète les valeurs d'une organisation. Elles sont le fondement même de l'identité de l'organisation – les principes, les croyances ou la philosophie des valeurs.³ Les valeurs fondamentales de la Légion sont les suivantes :

- **Service** – nous apportons un soutien engagé et une assistance bienveillante;
- **Intégrité** – nous nous comportons de manière éthique et de façon à inspirer une confiance et une compréhension mutuelles;
- **Respect** - nous sommes solidaires, inclusifs, courtois et justes envers tous, conférant toute la dignité et la valeur dues à chaque personne;
- **Loyauté** – nous sommes fermement résolus dans notre allégeance patriotique au Souverain, à notre pays, à La Légion royale canadienne et à nos camarades; et
- **Travail d'équipe** – nous coopérons et travaillons ensemble de façon altruiste et bénévolement, dans un esprit de camaraderie, pour assumer notre mission commune.

² Comité Perspectives d'avenir de La Légion royale canadienne, février 2012

³ Le Plan stratégique 2018 – 2026 de La Légion royale canadienne

2.4 LES PRINCIPES DIRECTEURS

Les principes directeurs et les actions de ce Plan stratégique reposent sur le respect de la dignité et des droits, et une participation à la grandeur de la Légion. Le Plan stratégique de La Légion royale canadienne pour l'EDI est guidé par les principes suivants :

- **Équité** – garantissant à tous, peu importe leur identité, l'accès, les ressources et les possibilités;
- **Diversité** – reconnaissant la présence de différences qui enrichissent la Légion et reflètent les communautés qu'elle est appelée à desservir, dont la communauté des vétérans, tous les membres de la Légion et le Canada dans son ensemble;
- **Inclusion** – accueillant toutes les personnes, quelle que soit leur origine, et intégrant leurs opinions et leurs contributions dans le mode de fonctionnement de nos filiales;
- **Droits de la personne** – respectant les libertés et droits fondamentaux auxquels ont droit chaque personne des groupes visés par cette initiative;
- **Égalité** – veillant à ce que les hommes et les femmes, peu importe leur race, leur religion et leur orientation sexuelle, soient traités équitablement et jouissent des mêmes possibilités, peu importe le groupe méritant l'équité avec lequel ils s'associent; et
- **Respect de la réconciliation avec les peuples autochtones** – apportant en collaboration avec les communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits, là où la situation le permet et le justifie, un soutien sans réserve afin de les aider dans leur cheminement vers la guérison.

2.5 L'APPROCHE : LES DIFFÉRENTS THÈMES

Les principes directeurs de ce Plan stratégique nous ont amené à identifier nos thèmes d'approche et à établir nos six priorités stratégiques en matière d'EDI :

THÈMES D'APPROCHE	PRIORITÉS STRATÉGIQUES
LEADERSHIP	1. Mettre en œuvre une stratégie EDI grâce à un leadership ferme et efficace
SENSIBILITÉ ORGANISATIONNELLE À LA DIVERSITÉ CULTURELLE	2. Combler les écarts culturels et traditionnels et investir dans la formation
POLITIQUES & PROCÉDURES	3. Établir de façon formelle des politiques et procédures pour créer des normes communes en matière d'EDI.
COLLECTE ET ANALYSE DES DONNÉES	4. Élaborer des mécanismes et des outils pour la collecte des données EDI afin d'en mesurer le succès
DIVERSITÉ ET INCLUSION	5. Communiquer et recruter de façon proactive pour promouvoir la diversité et l'inclusion.
PARTICIPATION CITOYENNE	6. Créer des partenariats et travailler avec divers groupes externes afin d'accroître la capacité de rayonnement.

2.6

LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET LES OBJECTIFS CLÉS

- **Priorité stratégique n° 1 : Mettre en œuvre une stratégie EDI grâce à un leadership ferme et efficace**

La Légion royale canadienne doit développer une vision et une stratégie claires pour éduquer ses vétérans, ses membres et ses employés quant à l'importance de l'EDI. Le Conseil exécutif national est chargé d'établir des normes, des niveaux de service et des attentes en matière d'EDI. Les directions provinciales verront quant à elles à diriger la mise en œuvre des stratégies d'EDI tout en s'adaptant aux besoins de leur province/territoire, tels que déterminés par les collectivités qu'elles desservent. Les filiales joueront un rôle central de première ligne en s'engageant auprès des communautés locales et en soutenant la mise en place d'initiatives EDI.



Objectifs clés :

- Finaliser les stratégies et les plans de l'organisme en matière d'EDI;
- Établir un cadre d'évaluation pour l'EDI;
- Rassembler les rapports d'évaluation des performances en matière d'EDI sur une base continue;
- Affecter un budget annuel aux initiatives et aux programmes EDI; et
- Faire de la reconnaissance territoriale une habitude et, à titre de pratique générale, veiller à ce qu'elle soit appliquée à tous les paliers de l'organisme.

- **Priorité stratégique n° 2 : Combler les écarts culturels et traditionnels et investir dans la formation**

La Légion royale canadienne doit favoriser un changement culturel organisationnel qui intègre l'EDI dans ses valeurs fondamentales.



Objectifs clés :

- Élaborer et communiquer l'énoncé de position de La Légion royale canadienne en matière d'EDI afin de démontrer son engagement ferme à réduire l'inégalité et à promouvoir la diversité et l'inclusion;
- Offrir à l'ensemble des dirigeants et employés une formation sur les accommodements, la sensibilité aux diverses différences culturelles et communautaires, les préjugés inconscients, la sensibilisation aux cultures et l'appartenance culturelle; et

- Publier de façon régulière des messages par le biais de plateformes médiatiques externes et internes (Revue Légion) pour mettre en lumière les histoires et les expériences de divers vétérans et membres.

- **Priorité stratégique n° 3 : Formuler de façon formelle des politiques et procédures pour créer des normes communes en matière d'EDI.**

La Légion royale canadienne examinera toutes les politiques et procédures pour s'assurer que l'initiative EDI soit mise en œuvre et soutenue par de l'instruction et une formation visant à créer une culture d'inclusion.



Objectifs clés:

- Revoir les Statuts généraux et les manuels de politique existants pour s'assurer que le message concernant l'EDI y figure et qu'il est cohérent;
- Élaborer des politiques et des directives spécifiques à l'EDI, telles que des politiques sur la diversité ethnique, le harcèlement et l'inconduite, l'utilisation des langues, l'accessibilité et l'équité en matière d'emploi; et
- Offrir une formation sur les préjugés inconscients à certains postes de direction à tous les paliers de La Légion royale canadienne.

- **Priorité stratégique n° 4 : Élaborer des mécanismes et outils de collecte de données EDI afin d'en mesurer le succès.**

La Légion royale canadienne facilitera la collecte et l'analyse des données afin de mieux comprendre les données démographiques actuelles et, ce faisant, d'en faire un suivi et d'évaluer les progrès accomplis.



Objectifs clés:

- Mettre en place un mécanisme d'auto-identification volontaire, garantissant l'anonymat, et facilement accessible;
- Établir et mettre en place des lignes directrices claires pour la collecte de données et consacrer des ressources organisationnelles (i.e. l'expertise d'employés du Siège national) à l'analyse continue de ces données; et
- Rendre compte des données en fonction des objectifs de diversité pour soutenir la prise de décision en matière d'EDI.

- **Priorité stratégique n° 5 : Communiquer et recruter de façon proactive pour promouvoir la diversité et l'inclusion.**

La Légion royale canadienne développera et communiquera une stratégie de recrutement et de fidélisation pour les membres et les employés, conçue pour inclure les groupes méritant l'équité, reflétant ainsi mieux les personnes à qui elle vient en aide.



Objectifs clés:

- Identifier les écarts de diversité au niveau des dirigeants élus et des postes de direction, et définir des objectifs de diversité pour l'avenir;
- Élaborer un plan de recrutement et de fidélisation qui reflète mieux les groupes méritant l'équité au sein des communautés de vétérans et de leurs familles;
- Établir une stratégie formelle de communication et de sensibilisation pour accroître la sensibilisation quant à une représentation en matière d'EDI au sein de la Légion; et
- Élaborer une politique d'accessibilité garantissant à tous et à toutes un accès à tous les services et programmes.

- **Priorité stratégique n° 6 : Créer des partenariats et travailler avec divers groupes externes afin d'accroître la capacité de rayonnement.**

La Légion royale canadienne établira une stratégie d'engagement claire pour établir des partenariats qui accroîtront la sensibilisation et l'éducation, et veiller à ce que tous les programmes soient inclusifs pour tous les membres de la Légion.



Objectifs clés:

- Déployer une stratégie d'engagement de la collectivité comprenant des lignes directrices, des outils et des façons de faire qui assureront une approche homogène à tous les paliers de la Légion;
- Collaborer avec d'autres organisations de vétérans et agences gouvernementales afin de mieux comprendre les besoins des groupes méritant l'équité et ainsi d'offrir des services et des programmes mieux adaptés;
- Mettre au point un plan de communication comme guide pour tous les paliers de la Légion afin de célébrer les groupes méritant l'équité et leurs réalisations durant la tenue d'événements-jalons (e.g. Mois de l'Histoire des Noirs, Mois de l'Histoire des Femmes, Mois de l'Histoire des Autochtones, le Mois de la 2ELGBTQI+, etc.); et
- Réviser les politiques et programmes de la Légion pour veiller à ce qu'ils soient inclusifs pour tous les membres de la Légion.

SECTION 3 – CONCLUSION

La position de La Légion royale canadienne selon laquelle « *un vétéran est un vétéran est un vétéran* » doit être clairement interprétée comme incluant : « *et ce, peu importe l'âge, l'origine ethnique ou nationale, la race, le handicap, la situation économique, l'identité de genre, le sexe et l'orientation sexuelle de la personne.* » Si nous acceptons cette interprétation, nous fournirons à tous les vétérans et non-vétérans une indication claire qu'ils seront soutenus et servis par la Légion, quelle que soit leur association à tout groupe méritant l'équité.

La population de vétérans du Canada et les données démographiques de nos membres sont de plus en plus diversifiées; or, la Légion n'a pas été en mesure de suivre le rythme. Cela est principalement dû à nos aspirations visant à recruter des vétérans plus jeunes (d'après la Guerre froide) et de potentiels membres ordinaires, associés et affiliés provenant de groupes méritant l'équité. Seul un Plan stratégique efficace, appuyé sans ambiguïté par tous, peut s'attaquer aux obstacles restants et accroître la diversité au sein de notre organisme.

Ce Plan stratégique ne prétend pas être la solution finale; à cet égard, il doit demeurer un document à caractère évolutif – qui « respire » – nécessitant un renouvellement continu. Comme nous l'avons déjà mentionné, le Siège national, conformément aux lignes directrices et consignes émises par le Conseil exécutif national, assume la responsabilité des normes, des niveaux de service et des attentes liées à l'EDI pour La Légion royale canadienne dans son ensemble. Cependant, et on ne saurait trop insister, les directions provinciales doivent assumer la responsabilité de la mise en œuvre principale des stratégies et programmes d'EDI dans leurs secteurs de responsabilité respectifs. Les filiales, à leur tour, doivent maintenir un rôle central de première ligne en s'engageant auprès de leurs membres, des vétérans et de leur communauté locale afin d'appuyer la mise en place d'initiatives locales en matière d'EDI.

Le but ultime est d'amener La Légion royale canadienne à projeter une culture où tous les vétérans et membres de la Légion, peu importe leur âge, leur ethnicité, leur race, leur nationalité, leur handicap, leur situation économique, leur identité de genre, leur sexe et leur orientation sexuelle se sentent bien accueillis et inclus. Ne pas atteindre cet objectif indiquerait que nous ne soutenons pas tous les vétérans ni les membres de la Légion qui ne sont pas vétérans. Par conséquent, nous aurons alors failli à satisfaire aux exigences de nos énoncés de Mission et de Vision.



LA LÉGION ROYALE CANADIENNE

EQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION

PLAN D'ACTION

1. Le Plan stratégique de La Légion royale canadienne (la « Légion »), tel qu'approuvé par le Conseil exécutif national (et l'Inclusion (EDI) dans la culture de tous les paliers de la Légion, de sa base de membres jusqu'aux niveaux les plus élevés direction stratégique et une responsabilité qui visent à habiller les membres, les filiales, les directions provinciales et la Dii plans et des initiatives EDI, non seulement pour ses membres, mais aussi pour ses employés et clients qui peuvent être me stratégiques et des objectifs clés qui appuieront les efforts déployés à travers la Légion pour devenir plus équitables, divers
2. Le présent Plan d'action est subordonné au Plan stratégique et doit être lu conjointement avec celui-ci.
3. Le tableau qui suit définit les six priorités stratégiques et indique, pour chacune d'entre elles, les objectifs clés, les a œuvre, le bureau de première responsabilité (BPR) chargé de sa mise en œuvre, et la date limite d'exécution proposée.

Priorité stratégique n° 1 : Mettre en œuvre une stratégie EDI grâce à un leadership ferme et efficace.

La Légion royale canadienne doit développer une vision et une stratégie claires pour éduquer ses vétérans, ses membres chargé d'établir des normes, des niveaux de service et des attentes en matière d'EDI. Les directions provinciales dirigeront aux besoins de leur province/territoire, tels que déterminés par les collectivités qu'elles desservent. Les filiales joueront u des communautés locales et en soutenant la mise en place d'initiatives EDI.

Objectif clé	Mesure de suivi	Priorité
Finaliser les stratégies et les plans de l'organisme en matière d'EDI.	• Préparation du Plan stratégique.	1
	• Consultation auprès de nos conseillers spéciaux.	1
	• Envoi de notre Plan d'action au Comité <i>Tourné vers l'avenir.</i>	1
	• Transmission du Plan d'action aux présidents et directeurs exécutifs de direction.	1
	• Autorisation du CEN pour l'application du Plan d'action EDI.	1
	• Formation d'un Comité EDI sous l'égide de la Direction nationale.	1
	• Établir les bases de gouvernance et de responsabilité en matière d'EDI au sein de tous les paliers de la Légion.	1
	• Formulation d'un plan de formation en matière d'EDI à l'intention des directions et des filiales.	2

Établir un cadre d'évaluation pour l'EDI	Nomination d'un BPR – ou d'un comité – de direction et de filiale chargé de surveiller la mise en œuvre de l'EDI et d'en suivre la progression.	1
	Poursuite d'une recherche de critères pour le cadre d'évaluation tout en envisageant de faire appel à StrategyCorps pour une aide professionnelle.	2
	Mise en place d'un processus interne pour mener une évaluation des progrès de la mise en œuvre du Plan d'action à tous les paliers de la Légion.	2
	Mise sous contrat de StrategyCorps ou d'une autre firme indépendante, et ce, trois ans après l'application du Plan d'action, afin d'évaluer l'efficacité de l'EDI de la Légion et des progrès résultant du Plan stratégique et du Plan d'action.	3
Rassembler les rapports d'évaluation des performances en matière d'EDI sur une base continue	Mise en œuvre d'un système de mesure de la performance incluant des critères d'évaluation et la mise en place d'un centre rapporteur à partir de chaque direction et de chaque filiale	2
Affecter un budget annuel aux initiatives et aux programmes EDI	Financement par le CEN des sessions initiales de formation en ligne en matière d'EDI pour les dirigeants de directions et de filiales.	1
	Établissement des coûts de la formation requise et de la mise en œuvre de l'EDI.	2
	Allocation d'un budget annuel à chaque palier de la Légion.	1

Faire de la reconnaissance territoriale une habitude et, à titre de pratique générale, veiller à ce qu'elle soit appliquée à tous les paliers de l'organisme.	Application d'une directive du CEN visant à élaborer des consignes sur l'inclusion d'une reconnaissance territoriale générique lors d'événements de la Légion et à y identifier les réunions et occasions appropriées où cette reconnaissance pourrait avoir lieu.	1
---	--	---

Priorité stratégique n° 2 : Comblar les écarts culturels et traditionnels et investir dans la formation

La Légion royale canadienne doit favoriser un changement culturel organisationnel qui intègre l'EDI dans ses valeurs fond.		
Objectif clé	Mesure de suivi	Priorité
Élaborer et communiquer l'énoncé de position de La Légion royale canadienne en matière d'EDI afin de démontrer son engagement ferme à réduire l'inégalité et à promouvoir la diversité et l'inclusion.	Poursuite de recherches, notamment en examinant d'autres énoncés en matière d'EDI, en vue de concevoir un énoncé qui soit propre à la Légion.	1
	Réalisation d'une première ébauche.	1
	Invitation aux membres du CEN à nous faire part de leurs commentaires.	1
	Finalisation et publication.	1
	Offre de sessions de formation, de groupes de réflexion et d'ateliers sur l'EDI et ses objectifs clés lors de la tenue du Congrès national.	2
Offrir à l'ensemble des dirigeants et employés une formation sur les accommodements, la sensibilité aux diverses différences culturelles et communautaires, les préjugés inconscients, la sensibilisation aux cultures et l'appartenance culturelle.	Élaboration et mise en œuvre d'un programme de formation sur l'EDI pour les hauts dirigeants, le personnel attiré à l'adhésion et les employés de la Légion.	1
	Inclure un volet EDI dans le cadre du programme d'accueil et de la cérémonie d'installation.	2
	Tenue d'un sondage pour régulariser et encadrer les meilleures pratiques et les partager au sein des directions et filiales.	3

PLAN D'ACTION DE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE POUR L'ÉQUITÉ, LA DIVERSITÉ

Publier de façon régulière des messages par le biais de plateformes médiatiques externes et internes (Revue Légion) pour mettre en lumière les histoires et les expériences de divers vétérans et membres.	• Établir et communiquer une liste de « célébrations » annuelles.	1
	• Élaborer et promulguer un protocole eu égard aux drapeaux pour les reconnaissances spéciales d'ordre national liées à l'EDI.	2
	• Invitation aux directions et filiales à élaborer et à publier des messages sur les médias sociaux.	3
	• Contact avec la revue Légion pour la publication d'articles et l'inclusion d'éléments EDI dans le calendrier des événements « <i>On This Date</i> » (Trad. libre: 'En ce jour dans l'histoire...').	3
	• Invitation à tous les paliers de la Légion à nous faire part de leurs commentaires.	3
	• Collaboration avec la Division de la Commémoration d'ACC pour nous faire bénéficier de leurs activités liées à l'EDI dans le cadre d'événements et d'activités organisés par la Légion. • Mise en valeur des services rendus par des vétérans de diverses cultures et ethnicités.	3

Priorité stratégique n° 3 : Formuler de façon formelle des politiques et procédures pour créer des normes

La Légion royale canadienne examinera toutes les politiques et procédures pour s'assurer que l'initiative EDI soit mise en visant à créer une culture d'inclusion.	
Objectif clé	Mesure de suivi
Revoir les Statuts généraux et les manuels de politique existants pour s'assurer que le message concernant l'EDI y figure et qu'il est cohérent.	• Acquisition et utilisation de références crédibles quant au langage en matière d'EDI, dont le genre.
	• Révision des Statuts généraux et de tous les manuels de politique et de référence de la Légion en y mettant l'accent sur l'EDI
	• Assurance que les traductions bilingues sont conformes aux politiques et à la terminologie en vigueur en matière d'identité de genre
	• Ajout des valeurs fondamentales (telles qu'énoncées dans le Plan stratégique pour l'EDI) aux Statuts généraux
	• Autorisation des tenues/insignes ethniques et culturelles dans le contexte de la tenue de la Légion (turban, écharpe indigène, etc.)
	• Révision de la politique en matière de médailles et rubans de service, notamment la politique relative aux médailles étrangères à porter sur la tenue de la Légion
	• Révision de la politique vestimentaire de la Légion afin de veiller à l'inclusion des genres, et de l'impact sur l'attraction, la participation et la fidélisation des membres

Élaborer des politiques et des directives spécifiques à l'EDI, telles que des politiques sur la diversité ethnique, le harcèlement et l'inconduite, l'utilisation des langues, l'accessibilité et l'équité en matière d'emploi.	Revue des politiques existantes de la Légion pour en cerner les lacunes, et, au besoin, les réviser et les améliorer.	3
	Élaboration, là où il n'existe pas de politiques de la Légion, de nouvelles politiques et/ou de lignes directrices connexes, notamment dans des domaines tels que l'accessibilité aux filiales et l'équité en matière d'emploi	3
Offrir une formation sur les préjugés inconscients à certains postes de direction à tous les paliers de La Légion royale canadienne	Offre de séances de formation annuelle lors des congrès nationaux et provinciaux, et des réunions de district et de zone, sur les préjugés inconscients et la sensibilisation à la terminologie en matière d'EDI.	3
	Production et mise à disposition en ligne de matériel de formation EDI	3

Priorité stratégique n° 4 : Élaborer des mécanismes et outils de collecte de données EDI afin d'en mesurer

La Légion royale canadienne facilitera la collecte et l'analyse des données afin de mieux comprendre les données démographiques et d'évaluer les progrès accomplis.

Objectif clé	Mesure de suivi	Priorité
Mettre en place un mécanisme d'auto-identification volontaire, garantissant l'anonymat, et facilement accessible.	Mise en place d'une option d'auto-identification relative au sexe et à l'origine ethnique, comme information facultative à inscrire au profil du membre par le biais du portail des membres	2
Établir et mettre en place des lignes directrices claires pour la collecte de données et consacrer des ressources organisationnelles (i.e. l'expertise d'employés du Siège national) à l'analyse continue de ces données.	Modification du formulaire d'adhésion afin d'inclure l'identité de genre et l'appartenance ethnique comme informations facultatives	2

Rendre compte des données en fonction des objectifs de diversité pour soutenir la prise de décision en matière d'EDI.	• Dépôt sur une base régulière de rapports sur la diversité des membres afin de suivre les progrès accomplis et de mieux comprendre la diversité de l'organisme. • Étude de faisabilité et du bien-fondé d'établir des objectifs en matière de diversité • Établissement de cibles en matière de diversité, si l'exercice est réalisable et souhaitable.	2 3 3
--	--	----------------------------

Priorité stratégique n° 5 : Communiquer et recruter de façon proactive pour promouvoir la diversité et l'i

La Légion royale canadienne développera et communiquera une stratégie de recrutement et de fidélisation pour les meml méritant l'équité, reflétant ainsi mieux les personnes à qui elle vient en aide.

Objectif clé	Mesure de suivi	Priorité
Identifier les écarts de diversité au niveau des dirigeants élus et des postes de direction, et définir des objectifs de diversité pour l'avenir.	• Étude de faisabilité et du bien-fondé d'établir des objectifs en matière de diversité • Établissement de cibles en matière de diversité, si l'exercice est réalisable et souhaitable. • Suivi des progrès réalisés pour réduire les écarts en matière de diversité	3 3 3
Élaborer un plan de recrutement et de fidélisation qui reflète mieux les groupes méritant l'équité au sein des communautés de vétérans et de leurs familles.	• Examen des données relatives à l'adhésion pour y identifier les lacunes en matière de diversité • Vérification du matériel de marketing de la Légion visant à s'assurer qu'il tienne compte des divers groupes culturels et reflète tous les genres, les âges et les services.	3 3

PLAN D'ACTION DE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE POUR L'ÉQUITÉ, LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION (EDI)

Établir une stratégie formelle de communication et de sensibilisation pour accroître la sensibilisation quant à une représentation en matière d'EDI au sein la Légion;	• Création au palier des directions d'un groupe de conseillers représentant les divers groupes méritant l'équité, c'est-à-dire les femmes, les personnes 2SLGBTQ+, les autochtones et les personnes de couleur.	2	Directions	30 juin 24
	• Élaboration d'un plan de communication EDI à transmettre à tous les paliers.	2	Comité des Relations publiques	31 déc. 24
	• Entretien et développement de relations avec les associations locales, y compris les différents groupes culturels et de genre	3	Directions et filiales	Suit son cours
	• Reconnaissance de la diversité au sein des unités de cadets et mobilisation des parents pour les sensibiliser à la Légion, à ses programmes et à l'environnement accueillant.	3	Filiales	Suit son cours
Élaborer une politique d'accessibilité garantissant à tous et à toutes un accès à tous les services et programmes.	• Adoption d'un plan pour essayer de s'assurer que tous les services et programmes soient offerts à tous les membres, peu importe leur handicap, comme l'accès aux sports de la Légion, la participation virtuelle aux activités de la filiale, etc.	2	Comité EDI / Tous les comités	30 nov. 25

Priorité stratégique n° 6 : Créer des partenariats et travailler avec divers groupes externes afin d'accroître la capacité de rayonnement.

La Légion royale canadienne établira une stratégie d'engagement claire pour établir des partenariats qui accroîtront la sensibilisation et l'éducation, et veiller à ce que tous les programmes soient inclusifs pour tous ses membres.				
Objectif clé	Mesure de suivi	Priorité	BPR	Date limite
Déployer une stratégie d'engagement de la collectivité comprenant des lignes directrices, des outils et des façons de faire qui assureront une approche homogène à tous les paliers de la Légion.	• Accueil et/ou prestation de formations ou de conseils écrits ou en mode virtuel sur le renforcement de l'engagement communautaire en matière d'EDI, et ce, à tous les paliers. • Élargissement du plan de communication afin d'y inclure des pratiques et des conseils en matière d'EDI	3	Comité EDI	31 déc. 25
Collaborer avec d'autres organisations de vétérans et agences gouvernementales afin de mieux comprendre les besoins des groupes méritant l'équité et ainsi d'offrir des services et des programmes mieux adaptés.	• Création d'une base de données sur les genres, les groupes culturels et ethniques, les organisations de vétérans, les groupes de soutien aux vétérans à but non lucratif, et les agences gouvernementales ayant une implication en matière d'EDI	3	Comité EDI	31 déc. 25
Mettre au point un plan de communication comme guide pour tous les paliers de la Légion afin de célébrer les groupes méritant l'équité et leurs réalisations durant la tenue d'événements-jalons (e.g. Mois de l'Histoire des Noirs, Mois de l'Histoire des Femmes, Mois de l'Histoire des Autochtones, le Mois de la 2ELGBTQI+, etc.).	• Contact avec la revue Légion pour la publication d'articles et l'inclusion d'éléments EDI dans le calendrier des événements « <i>On This Date</i> » (Trad. libre: <i>'En ce jour dans l'histoire...'</i>). • Collaboration avec Anciens Combattants Canada pour une participation EDI lors d'événements et d'activités.	2	Comité EDI / Comité des Relations publiques	31 déc. 23
		2	Comité EDI	31 déc. 23

PLAN D'ACTION DE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE POUR L'ÉQUITÉ, LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION (EDI)

Réviser les politiques et programmes de la Légion pour veiller à ce qu'ils soient inclusifs pour tous les membres de la Légion.	• Examen de tous les programmes et politiques de la Légion, des filiales jusqu'à la Direction nationale, pour y identifier tout obstacle à l'inclusivité.	3	Tous les comités, directions et filiales	31 déc. 25
	• Révision de la nomination et de la terminologie se rapportant à la Mère de la Croix d'argent	2	Comité de sélection de la Mère nationale de la Croix d'argent / CEN	31 déc. 25
	• Lancement d'une ronde de consultation auprès des Dames auxiliaires au sujet de l'EDI		Comité EDI / CEN / CEP	31 déc. 25

Gouvernement du Canada – Guide de la terminologie liée à l'équité, à la diversité et à l'inclusion

EDI – Glossaire des termes et Outils d'aide à la rédaction

Le glossaire est conçu en deux formats différents, soit une version unilingue où vous pouvez changer la langue en haut à droite, soit une version bilingue où chaque terme comprend une version anglaise et une version française.

<https://www.noslangues-ourlanguages.gc.ca/fr/publications/equite-diversite-inclusion-equity-diversity-inclusion-fra>

Il s'agit d'un outil mis en ligne par le gouvernement du Canada sur le Portail linguistique du Canada pour expliquer les concepts liés à l'équité, à la diversité, à l'accessibilité et à l'inclusion. Le Guide de la terminologie a fait l'objet de vastes consultations et est le fruit d'une étroite collaboration entre plus de 20 ministères et organismes fédéraux.

Comme la terminologie liée à l'équité, à la diversité, à l'accessibilité et à l'inclusion est en constante évolution et ne sera jamais entièrement neutre, la plupart des entrées du Guide comportent des définitions et des notes d'usage qui offrent des explications sur l'utilisation particulière des termes. Au fur et à mesure que la langue évolue, le Guide sera régulièrement mis à jour et enrichi de nouveaux concepts.

Écriture inclusive – Lignes directrices et ressources

Écriture inclusive – Lignes directrices et ressources – Clés de la rédaction – Outils d'aide à la rédaction – Ressources du Portail linguistique du Canada

<https://www.noslangues-ourlanguages.gc.ca/fr/cles-de-la-redaction/ecriture-inclusive-lignes-directrices-ressources>

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE COMITÉ DU CENTENAIRE

J. Mahon, *Président*
V. MacGregor, *Vice-présidente*
C. Thompson, *Représentant CB-YK*
D. Bolduc, *Représentante AB-TNO*
C. Pedersen, *Représentante SK*
G. Conrad Davey, *Représentante MB-NOO*
G. Pond, *Représentant ON*
J. St-Laurent, *Représentant QC*
T. McEvoy, *Représentante NB*
D. MacEwen, *Représentant IPÉ*
M. Fryday-Cook, *Représentante NÉ-NU*
B. Meadus, *Représentant TN*
K. Merola, *Représentante SACT*
C. Richardson, *Membre à titre personnel*
L. Murray, *Membre d'office*
S. Clark, *Membre d'office*
B. Lawrence, *Membre d'office*
T. Backer, *Coordonnateur*
K. Therien, *Coordonnatrice adjointe*

GÉNÉRALITÉS

« Si cette grande tâche peut être menée à bien par une organisation unie, imprégnée du même esprit qui a mené les forces canadiennes à la victoire sur le champ de bataille, les générations futures se lèveront pour acclamer les hommes qui ont magnifié leur service de guerre en rendant un service infiniment plus grand à la nation pendant les jours de paix. »

- Sir Richard Ernest William Turner, KCMG, VC, DSO
Vétéran de la guerre d'Afrique du Sud et de la Première Guerre mondiale. Président de la Conférence de l'Unité et l'un des premiers fondateurs de la Légion.

Le Comité du centenaire prépare des événements et des plans pour la célébration de l'année du centenaire de la Légion royale canadienne. Le Comité est composé de représentants de chaque direction et section de l'organisation. Alors que nous réfléchissons à nos réalisations du siècle dernier, nous prévoyons reconnaître nos membres, nos bénévoles et nos partenaires commerciaux qui partagent notre passion de rassembler les gens pour appuyer, commémorer et célébrer notre communauté de vétérans et l'importance du Souvenir.

L'objectif du Comité du centenaire est d'assurer une célébration à la fois digne et amusante de

100 ans d'engagement envers les vétérans, leurs familles, les communautés à travers le Canada, ainsi que notre mission sacrée de veiller à ce que les Canadiens se souviennent toujours. L'année du centenaire, 2026, sera l'occasion de commémorer notre histoire collective, mais aussi d'envisager l'avenir de la Légion royale canadienne en sauvegardant son éthique unique, tout en avançant avec assurance vers son deuxième siècle.

Depuis le dernier congrès, le Comité s'est élargi et a fait de grands progrès. Le Comité a réalisé de nombreux projets qui nécessitaient d'être finalisés. Au cours des dernières années, des éléments tels que la refonte du logo du centenaire, le guide de la marque, le plan stratégique du centenaire et la liste initiale des projets et de leurs BPR ont tous été réalisés. Ce faisant, les membres du Comité se sont vu attribuer leurs propres tâches et ont entrepris leurs missions de planification respectives.

Le groupe continue à se réunir régulièrement pour discuter des projets du centenaire, des mises à jour de la planification et de leurs stratégies globales pour l'avenir. Vous trouverez ci-dessous la liste des principaux buts et objectifs que le Comité du centenaire s'engage à atteindre lors de la réalisation de ces projets :

- Promouvoir le Souvenir
- Célébrer cette étape historique avec nos membres.
- Reconnaître tous les vétérans et tous les membres de la Légion
- Promouvoir l'adhésion et renforcer notre réputation
- Améliorer la sensibilisation aux programmes communautaires destinés aux vétérans.
- Partager le message de la Légion et ses services avec le public canadien
- S'engager au niveau national auprès d'une population plus diversifiée
- Commémorer et rendre hommage à notre histoire centenaire

MISES À JOUR SUR LES PROJETS DU CENTENAIRE

De nombreux projets sont déjà en cours pour l'année de notre centenaire. Voici une brève mise à jour de quelques-uns des plus importants :

- **Médaille du centenaire de la Légion royale canadienne** : L'un des projets du centenaire prévus pour 2026 est la création d'une médaille commémorative du 100e anniversaire. Bien qu'une résolution ait été adoptée lors du Congrès national de 2021 pour interdire la vente future de médailles commémoratives, le Comité du centenaire estime qu'il est nécessaire de modifier cette résolution en raison du caractère unique de l'année du centenaire. Au lieu de créer une nouvelle résolution, le Comité a rédigé une modification visant à inclure des médailles commémoratives pour des occasions spéciales telles que le 100e anniversaire. Lors des réunions du CEN tenues les 27 et 28 avril 2024, les motions visant à modifier la résolution précédente et à créer une médaille du centenaire ont été présentées au CEN. Avec l'appui du Comité du rituel et des récompenses, le CEN a approuvé les plans du Comité du centenaire visant à aller de l'avant avec la création de cette médaille et à permettre sa revente aux membres de la Légion. La phase de conception de cette médaille est en cours.
- **Documentaire sur le 100e anniversaire de la Légion royale canadienne** : Le Comité du centenaire s'associe à Canvet pour produire un court documentaire. La vidéo sera similaire aux vidéos Moments militaires que Canvet a produites dans le passé. Ce projet vidéo est en cours et devrait être achevé bien avant 2026.
- **Marchandises du centenaire** : Nous avons commencé à discuter avec le Service de l'approvisionnement de la Maison de la Légion. Le plan est de produire et de vendre des articles du centenaire par l'entremise de la Boutique du coquelicot pour les filiales, les légionnaires et le public canadien. Des articles tels que des tasses, des chemises de golf, des épinglettes, des casquettes, des drapeaux, etc., sont quelques-uns des articles qui ont été mentionnés. Nous envisageons également de modifier l'illustration de l'emballage des graines de coquelicot pour y inclure le logo du 100e anniversaire.
- **Exposition du centenaire au Musée de la guerre** : Le Comité est actuellement en discussion avec le Musée canadien de la guerre pour travailler ensemble à la création d'une « exposition mobile ». L'idée est d'avoir une exposition itinérante composée de panneaux et de certains artefacts qui pourraient être partagés à travers le pays — en particulier avec les directions provinciales, et, par la suite, les filiales, et d'autres organisations tout au long de 2026. L'exposition serait composée de 5 à 6 panneaux qui présenteraient des moments clés de notre histoire centenaire. Les directions pourraient également envisager de créer leur propre section, consacrée à l'histoire de leur province. De nombreux détails doivent encore être réglés, mais la suggestion de créer une exposition itinérante à partager avec le pays vaut la peine d'être étudiée.
- **Armoiries de la Légion** : L'Autorité héraldique du Canada à Rideau Hall a accordé à la LRC des armoiries pour son centenaire. La phase de conception a été entamée et nous nous attendons à ce qu'elle soit bientôt terminée afin que le travail artistique puisse commencer. Les armoiries devraient être terminées d'ici la fin

- de l'année et seront envoyées à la Maison de la Légion à des fins de planification.
- **Partenariats avec la marque du centenaire** : Il y a actuellement 43 entreprises partenaires qui entretiennent des relations diverses avec la LRC. Dans les mois à venir, le Comité travaillera à l'élaboration d'un plan d'action et d'idées sur les collaborations possibles.
 - **Gala du centenaire** : Il est prévu d'organiser un gala du centenaire pendant le congrès de 2026 à Winnipeg, au Manitoba. Une planification plus poussée débutera après la clôture du congrès de 2024. Le gala serait ouvert à tous les légionnaires participant au congrès, ainsi qu'aux VIP, commanditaires et autres invités spéciaux.
 - **Timbres et pièces de monnaie du centenaire** : Des demandes ont été adressées à la Monnaie royale canadienne et à Postes Canada en vue de la création d'une pièce de monnaie et d'un timbre de la LRC.

L'AVENIR : LES PROJETS ET LES OBJECTIFS DU COMITÉ

À l'avenir, le Comité aura pour objectif de faire évoluer ces grands projets tout en veillant à respecter leurs calendriers respectifs. Vous trouverez ci-dessous une brève mise à jour de plusieurs autres

projets qui devront être développés dans un avenir rapproché :

- **Livre de l'anniversaire de la Légion** — La planification pour la création de ce livre est en cours.
- **Commandites d'entreprises pour le gala** — Au fur et à mesure que la planification du prochain congrès et du gala avancera, le Comité étudiera les possibilités de faire parrainer le gala par nos partenaires.
- **Journée du 100e anniversaire de la Légion** — L'idée est d'organiser une journée nationale de célébration le vendredi 17 juillet 2026. Ce jour-là, les filiales de tout le pays seraient encouragées à célébrer cet anniversaire au sein de leurs communautés.

Le Comité du centenaire s'engage à veiller à ce que la planification de chacun de ces projets permette d'atteindre nos objectifs, non seulement au niveau national, mais aussi au niveau provincial et, surtout, au niveau des filiales. Nous sommes impatients de célébrer notre centenaire et de marquer nos 100 ans de service.

Je demande maintenant à un membre du Conseil exécutif national de proposer l'adoption de mon rapport.

THE ROYAL CANADIAN LEGION – DOMINION COMMAND COMITÉ DU CENTENAIRE

	2022 ACTUEL	2023 ACTUEL	2023 BUDGET	2024 BUDGET	2025 BUDGET
VOYAGES	0	0	0	0	0
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	0	0	0	0	0
IMPRESSION & BUREAU	0	0	0	0	0
TÉLÉPHONE	0	0	0	0	0
DIVERS	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE SECTION DES VÉTÉRANS TUBERCULEUX

P. Merola, *President*
G. Coburn, *Constitution & Lois*
K. Merola, *Comité du Centenaire*
L. Lindsey, *Représentant du CEP*

RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA SACT

La Section des anciens combattants tuberculeux (SACT) est constituée de quatre filiales et compte quelque 500 membres.

Les filiales affiliées sont les suivantes :

Saskatchewan:

Filiale SACT no 78 –

Dr. Harold Anderson Memorial, Saskatoon

Elisa Paul – présidente,

Sandra Gilecki – 1ère vice-présidente,

Deb McGraw – 2ème vice présidente,

Clarence Paul – Représentant SACT

Alberta:

Filiale SACT no 52 –

Hugh Farthing Memorial, Calgary

Marilyn Bushell – présidente, Lynn

Martin – 1ère vice-présidente,

Nancy Frayn – Représentante SACT

Filiales de la Colombie-Britannique :

Filiale SACT no 44, Vancouver

Heddy Bing - présidente, Mary

Mckenna – 1ère vice-présidente,

Robert Tam – 2ème vice président, Lizz

Lindsay – Représentante SACT

Filiale Shalom no 78, Vancouver

Danny Redden – président

La Section des anciens combattants tuberculeux (SACT) occupe une place importante dans l'histoire de La Légion royale canadienne (LRC). Établie une décennie avant la formation de la LRC, la SACT comptait parmi plusieurs sections qui se sont réunies en 1926 pour créer l'organisation que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de LRC. La SACT a servi de modèle précurseur pour la défense des intérêts des anciens combattants, un modèle qui a été repris par la Légion. Bien que la SACT

se soit principalement concentrée sur les anciens combattants atteints de tuberculose, son modèle d'officier/d'agent d'entraide a été largement adopté par la Légion.

Si la tuberculose a été largement éradiquée dans le monde occidental et ne représente plus la menace qu'elle représentait autrefois pour nos anciens combattants, d'autres maladies respiratoires sont apparues. Ainsi, des anciens combattants qui ont servi dans la marine à bord de navires souffrent d'asbestose, tandis que ceux qui ont travaillé dans des bâtiments isolés à l'amiante sont également touchés. En outre, des vétérans de la guerre d'Afghanistan sont aujourd'hui confrontés à de graves problèmes de santé respiratoire en raison de leur exposition à des fosses de brûlage. La broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO) est également répandue chez de nombreux vétérans. Cela dit, les affections respiratoires continuent d'être au centre des efforts de revendication et de soutien de la SACT.

Aujourd'hui, les filiales de la SACT continuent de revendiquer pour les vétérans souffrant de problèmes de santé respiratoire. Elles recueillent des fonds pour la recherche en santé respiratoire, fournissent de l'équipement aux hôpitaux de leurs provinces respectives et offrent un soutien éducatif à ceux et celles qui poursuivent une carrière dans les domaines de la santé respiratoire. La SACT offre également aux vétérans qui en ont besoin des services de soutien direct d'assistance respiratoire.

Comme pour toutes les filiales de la Légion, la SACT doit compter sur le service dévoué de ses membres qui sont déterminés à appuyer les vétérans de toutes les façons possibles. Cependant, la SACT est face à un défi unique : elle fonctionne comme un « bateau en cale sèche », c. à d. qu'elle n'a pas de cantines, et donc pas de revenus provenant de la vente de boissons. En

dépit de cela, la SACT continue de prospérer depuis des décennies, incarnant le véritable esprit de la Légion en servant de façon désintéressée les vétérans et la collectivité.

La SACT est un organisme qui participe activement à toutes les activités de la Légion, y compris les collectes de fonds et la distribution des coquelicots. Soulignons que la SACT offre à tous les membres de la Légion, de quelque filiale que ce soit au Canada, l'occasion unique d'une double adhésion, ce qui leur permet de s'affilier à la SACT et, ce faisant, de soutenir ses buts et objectifs.

Voilà qui nous sommes et ce que fait la SACT.
N'oublions jamais!

En toute camaraderie,

Le président de la SACT,

Peter Merola

RAPPORT DE LA SECTION SPÉCIALE BSO

T. Jenvenne, *Président*
D. Reid, *1^{er} Vice-Président*
M. Bonenfant, *2^e Vice-Président*
C. Cook, *Présidente*
S. Clayton, *Trésorière*
J. Leroy, *Secrétaire*
J. Carleton, *présidente sortante*

Camarade président, distingués invités, table d'honneur, chers camarades, je vous présente les salutations de la section spéciale BSO.

Camarade président, je vous remercie encore une fois d'avoir permis à notre section de faire partie de cette grande organisation. Il est difficile de croire que nous faisons partie de cette équipe depuis près de 10 ans maintenant. Il est également difficile de croire que l'été touche à sa fin et que l'hiver sera de nouveau au rendez-vous dans un avenir pas si lointain. Si je le mentionne, c'est parce que c'est toujours à ce moment-là que notre charge de travail augmente et que nous trouvons davantage de vétérans et de membres de leurs familles qui ont besoin d'aide. Je pense que cette année pourrait être l'une des plus chargées que nous ayons connues jusqu'à présent. Si l'on en croit les statistiques sur les vétérans sans abri, le coût de la vie, les médicaments et tout le reste augmentant, cela signifiera également que beaucoup plus de vétérans et de membres de leurs familles auront besoin de notre soutien. La raison pour laquelle je parle de l'itinérance, ou de la crise du logement, c'est que la tranquillité d'esprit va très loin lorsqu'on est en sécurité, au chaud et nourri. Ensemble, nous pouvons tous améliorer la situation. N'oubliez pas, camarades, qu'il faut tout un village !

PLAIDER EN FAVEUR DE NOUVEAUX PROGRAMMES ET DE NOUVELLES RESSOURCES

En plaidant avec nos partenaires, nous avons pu mettre en place des programmes tels que l'initiative The Burns Way, soutenue à la fois par la LRC et le ministère des Anciens Combattants, et qui, nous l'espérons, sera opérationnelle en 2024. La Société pour les troubles de l'humeur du Canada procède actuellement à l'essai et à l'évaluation d'un nouveau

programme de soutien par les pairs en Ontario. Ce cours est d'une durée de 2 jours pour un total de 16 heures de formation et est gratuit pour les vétérans et leurs familles. Nous avons travaillé avec d'autres groupes tels que Vet to Vet et Dimensions Retreats pour les aider à mettre en place leurs programmes ou à les maintenir en place. Nous travaillons également avec l'Institut Atlas en tant que bénévoles et conseillers en matière d'expérience vécue. Nous avons actuellement engagé Atlas et ses comités nationaux. Un Comité national de soutien par les pairs travaille à l'accréditation du soutien par les pairs. Une équipe nationale de ressources pour la prévention du suicide a achevé un projet récent et il existe maintenant une trousse de ressources pour les vétérans, les militaires en service et leurs familles. Et surtout, le 988 a été lancé, un numéro à trois chiffres pour appeler la ligne nationale de prévention du suicide. À l'heure où je rédige ce rapport, j'espère que, d'ici le congrès, le programme The Burns Way sera lui aussi opérationnel. Les défenseurs par les pairs apporteront un soutien confidentiel et sans jugement chaque fois que le besoin s'en fera sentir. Le programme The Burns Way présentera un nouvel ensemble de ressources de soutien, conçues pour éliminer les obstacles aux soins.

PROGRAMMES DE L'INITIATIVE OSI-BSO POUR LES VÉTÉRANS

Les programmes se développent progressivement dans nos filiales provinciales. Tous nos programmes exigent que l'hôte soit une personne vétérane et un membre de la section spéciale de OSI-BSO. Nous continuons d'éprouver un réel problème avec les filiales qui prétendent organiser notre café Buddy Check et qui n'ont personne qui fait partie de la section OSI-BSO. Un autre problème auquel nous

sommes constamment confrontés est celui des rapports d'activités et de dépenses. Nos initiatives sont payées en utilisant les ressources des Fonds du coquelicot, et en tant que tel, nous devons être prudents avec ces fonds et les rapporter en conséquence. Toutes les filiales et les hôtes reçoivent les lignes directrices et elles indiquent clairement que les rapports doivent être présentés tous les trimestres. En l'absence de rapports et d'adhésion appropriés à la section, l'approbation des Fonds du coquelicot à utiliser dans le cadre du programme de notre section ne peut être autorisée. Finalement et surtout, les programmes de OSI-BSO doivent être des espaces sécuritaires pour tous nos vétérans. Les blessures de santé mentale et les dépendances vont de pair, et c'est pourquoi tous nos programmes ont une politique de ZÉRO accès à l'alcool. Nous demandons aux vétérans qui se présentent à la filiale de le faire lorsque la filiale n'est pas ouverte, ce qui permet au groupe de pairs de se rencontrer en toute tranquillité.

Nous avons mis en place une politique et des procédures visant à garantir la sécurité des membres qui participent à ces programmes en veillant à ce que les organisateurs locaux soient correctement choisis.

Ces mesures de sélection comprendront la vérification du casier judiciaire par la police et l'examen des secteurs vulnérables. Bien que les deux programmes puissent utiliser les Fonds du coquelicot, une autorisation d'utilisation spéciale

est nécessaire avant leur lancement dans une filiale. Nous envisageons également des programmes pour mieux aider les participants à mettre en œuvre ces programmes. Il pourrait s'agir de cours obligatoires tels que le cours de premiers soins en santé mentale ou l'équivalent.

COOPÉRATION DES DIRECTIONS

La section OSI-BSO a évolué au sein des directions provinciales/territoriales. Plusieurs de ces directions sont maintenant très intégrées et ont une représentation de OSI-BSO sur les exécutifs de ces directions et leurs comités. Ceux-ci comprennent l'ACSA, les vétérans sans abri et le Comité du coquelicot, pour n'en nommer que quelques-uns.

Nous travaillons avec la direction du District C de l'Ontario pour élaborer les lignes directrices et les règlements. Par la suite, nous créerons un poste de représentant de OSI-BSO pour chaque district à travers le pays. Nous vous demandons d'être patients, car il s'agit d'un travail en évolution. Nous nous efforçons de nous assurer que tous les niveaux de direction disposent des règlements et des statuts appropriés. Nous nous assurons également que le poste et toutes les exigences et attentes sont correctement définis avant de les partager avec d'autres régions.

Miigwetch, camarades, ceci est mon rapport et je propose son adoption.

RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF NATIONAL

S. Clark, *Directeur exécutif national*
R. Hayley, *Directeur des Services organisationnels
et de la planification stratégique*
C. Hughes, *Directrice des Services aux vétérans*
O. Gorelova, *Directrice des Services financiers*
D. Edmonds, *Directeur du Marketing et des communications*
L. Taha Cheng, *Directrice du Coquelicot et Souvenir*
J. Elliott, *Directeur de l'Approvisionnement (jusqu'en juin 2024)*
T. Diamond, *Directeur des Ventes d'approvisionnement
et du merchandising (à partir de juin 2024)*

INTRODUCTION

Pour le Congrès 2021, le rassemblement virtuel, la quatrième vague croissante de la pandémie était à nos portes. Les limites de capacité et autres restrictions étaient toujours en place et, comme les filiales et les directions, le Siège de la Légion continuait à subir des répercussions. Mais la Covid-19 est devenue un catalyseur de la transformation des activités, exigeant de l'organisation qu'elle s'adapte à des modes de fonctionnement et à des programmes différents et plus efficaces. Nous avons adopté la technologie, maintenu le calme et tempéré l'optimisme, amélioré la communication et exploité des opportunités cachées tout en renforçant la résilience, l'innovation et l'ingéniosité de l'organisation.

INVESTISSEMENT DANS LA CROISSANCE ET LA DURABILITÉ

Les données n'ont pas de prix ! Les données, leur analyse et leur interprétation, ainsi que la connaissance des attentes et des besoins des filiales et des membres, permettent d'entrevoir des possibilités de croissance et de durabilité organisationnelle. Pour ce faire, il convient de réaffirmer les objectifs, d'améliorer l'efficacité opérationnelle et d'adapter les politiques et les procédures en fonction des besoins. Cela n'a jamais été aussi important que lors de la transition après la pandémie. Par exemple, l'hésitation à voyager et l'importance accrue du rapport coût-efficacité ont conduit à continuer à mener les affaires du Comité national par vidéoconférence plutôt qu'en personne, sans que cela se traduise par une diminution de la productivité ou des réalisations.

Au cours de ce congrès, vous découvrirez la façon dont nous avons abordé la croissance et la durabilité en saisissant des occasions comme les technologies novatrices du Souvenir, l'engagement et le soutien continu aux cadets et aux rangers juniors canadiens, l'intérêt croissant pour les cartes de membre électroniques, la façon dont les membres plus jeunes préfèrent et utilisent l'option d'adhésion en ligne, l'utilisation croissante du virement électronique de fonds, plus rapide et plus sûr, ainsi que des communications exceptionnelles et l'engagement dans les médias sociaux. Ces investissements dans notre croissance et notre durabilité ont contribué à transformer nos activités tout en respectant notre précieux héritage.

UN PERSONNEL EXCEPTIONNEL

En tête des investissements dans la transformation se trouve l'équipe de la direction du Siège national. Notre effectif total de 43 employés permanents et d'un travailleur contractuel dans tous les services continue de refléter l'une des plus petites équipes du Siège depuis plus d'une décennie. Le maintien de l'excellence des services et l'amélioration de l'expérience des membres restent une priorité pour chaque membre de l'équipe du Siège. Je suis très fier de travailler avec un groupe de collègues aussi exceptionnel.

UNE RÉUSSITE EXCEPTIONNELLE

Chaque service du Siège national veille à ce que nous restions conformes aux buts et objectifs de l'organisation.

Les Services organisationnels ont continué d'administrer avec expertise un grand nombre de nos programmes et d'organiser des activités à grande échelle telles que la Cérémonie nationale du Souvenir le 11 novembre et les Congrès nationaux. En 2021, la participation à la Cérémonie nationale du 11 novembre à Ottawa a continué d'être limitée, mais les restrictions ont été entièrement levées pour les cérémonies de 2022 et 2023, au cours desquelles environ 35 000 spectateurs ont assisté à la cérémonie pour chacune de ces années. De nombreuses autres activités et réalisations seront décrites dans les rapports individuels des comités pendant le congrès, notamment les Championnats nationaux d'athlétisme pour jeunes, les préparatifs du centenaire et le soutien de la RCEL aux vétérans et aux veuves dans les Caraïbes.

Pour les Services aux membres, la collecte et l'analyse des données s'avèrent extrêmement utiles pour comprendre les besoins et les souhaits des membres et des filiales en ce qui concerne le portail d'adhésion et les améliorations apportées à l'environnement de traitement. Dans le rapport de l'Adhésion, vous découvrirez la croissance exceptionnelle du nombre de membres, les campagnes automatisées d'appels pour le renouvellement et le Programme d'accueil des vétérans et de leur famille.

Le Coquelicot et du Souvenir a été créé pour la première fois en tant que service autonome à la fin de 2021, à la suite de l'évaluation et de la recommandation d'un cabinet de conseil indépendant sur la structure organisationnelle et la prestation de services opérationnels du Siège national. Cette équipe centrale supervise l'orientation stratégique et la gestion de la Campagne du coquelicot, entreprend de nouvelles initiatives du Souvenir, assure la conformité organisationnelle avec l'utilisation du Fonds du coquelicot et protège la marque déposée du coquelicot. Vous entendrez parler des nouveaux programmes excitants et améliorés durant le rapport du Comité du Coquelicot et Souvenir, tels que le programme Donnez. Commémorez., le nouvel élément des concours du Souvenir et la façon dont la Légion adopte la technologie dans nos offres innovatrices du Souvenir.

L'Approvisionnement de la Légion a continué d'élargir les offres de produits et de gérer des initiatives aussi importantes que l'Opération fête du Canada et l'Opération Père Noël. Les fermetures temporaires de filiales et la réduction des activités pour les membres ont entraîné une diminution de 25 % des ventes d'approvisionnement pour 2021 et une autre diminution de 6 % en 2022 ; cependant, les ventes ont rebondi en 2023 avec une augmentation de 28 %. Les directions provinciales partagent la marge bénéficiaire brute de toutes les ventes. En 2021, la Boutique du Coquelicot en ligne a traité plus de 26 000 commandes, avec plus de 13 000 commandes traitées en 2022 et plus de 35 000 commandes générées en 2023, soit une énorme augmentation de 165 % par rapport à l'année précédente. L'importance et la valeur de cette boutique en ligne sont devenues évidentes pendant la pandémie et lors de nos opérations ultérieures.

Le Service du marketing et des communications a continué à produire des communications ciblées pour appuyer nos objectifs clés. En soutien aux opérations stratégiques, l'équipe a supervisé l'élaboration d'opérations de relations publiques pour s'aligner sur les plans d'équité, de diversité et d'inclusion (ÉDI) de la Légion. D'autres réalisations comprenaient la promotion du 100^e anniversaire du coquelicot en 2021, avec l'émission d'un timbre de Postes Canada et d'une pièce commémorative de la Monnaie royale canadienne ; l'élaboration de vidéos portant sur des positions de plaidoyer axées sur l'itinérance des vétérans, ainsi que la présentation des Championnats nationaux d'athlétisme pour jeunes de la Légion. Des campagnes marketing annuelles de renouvellement par courrier direct ont été lancées et ont réussi à augmenter le nombre de renouvellements d'une année sur l'autre. Nous investissons chaque année de manière significative dans les médias sociaux, afin de générer des revenus par le biais de l'acquisition de membres et des ventes de la Boutique du Coquelicot. De nouvelles initiatives de soutien aux filiales ont été introduites : les services d'approvisionnement Entegra, le traitement des paiements Moneris et les services de marketing par courriel MailChimp. Et le programme MemberPerks, gratuit avec chaque adhésion à la Légion, continue de donner aux

membres l'accès à des milliers de rabais dans de nombreuses catégories ; depuis son lancement, les membres ont économisé plus de 2,27 millions de dollars en achats par l'entremise du programme.

L'équipe de professionnels hautement qualifiés du Service des finances assure la supervision de la budgétisation et de la gestion financière du Siège national et de la Direction nationale. Associés à leur rôle dans l'administration d'un réseau interconnecté de services financiers, ainsi que dans la gestion et l'atténuation des risques, ils garantissent l'intégrité financière et la viabilité du Siège et de l'organisation. Leur collaboration avec les directions et les filiales en matière de finances s'ajoute aux services entrepris par ce service.

L'appui aux vétérans est l'un des principaux piliers de l'énoncé de mission de la Légion. Les officiers d'entraide professionnels et tout le personnel des Services aux vétérans du Siège national, travaillant en étroite collaboration avec chaque officier d'entraide de direction à travers le pays, remplissent cet objectif. La défense des intérêts auprès du gouvernement, les comparutions régulières devant les Comités permanents du Parlement et du Sénat sur la défense et les affaires des anciens combattants, les initiatives de premier plan visant à aborder l'itinérance des vétérans, la santé mentale et le bien-être, et le soutien aux personnes touchées par les traumatismes sexuels militaires sont autant d'exemples des efforts et des réalisations exceptionnelles de ce service. Vous en apprendrez beaucoup plus en lisant le rapport sur les Anciens combattants, le service et les aînés.

COMMUNICATIONS

Une communication efficace et continue à travers l'organisation est impérative et le Siège national a continué son excellent travail de sensibilisation auprès des directions, filiales et membres. Le Service du marketing et des communications du Siège national, travaillant de concert avec l'officier des relations publiques de chaque direction provinciale,

tient les filiales et les membres au courant des activités, initiatives et efforts de plaidoyer de la Légion par l'entremise de bulletins mensuels à l'intention des membres et des filiales. Il s'agit de notre principale avenue de circulation de l'information. Malheureusement, même les messages les plus efficaces sont perdus si personne n'ouvre les courriels. Bien que l'engagement des membres au moyen de courriels directs continue d'augmenter, nous n'avons reçu que 113 000 adresses courriel de membres, soit moins de 50 % de notre adhésion ; les efforts de collecte se poursuivent alors que nous nous efforçons de toujours améliorer nos canaux de communication.

En 2021, j'ai commencé à tenir des réunions par visioconférence avec les directions exécutives provinciales, qui ont lieu tous les mois depuis 2023. Ces réunions, auxquelles se joignent les directeurs et directrices du Siège national ainsi que les coordonnateurs et coordonnatrices des Comités, servent à multiplier les occasions de collaboration, de clarification et de rétroaction.

CONCLUSION

La Légion est la plus grande et la meilleure organisation d'appui aux vétérans au pays, elle est très estimée et son opinion est souvent sollicitée par les médias, le gouvernement et d'autres agences pour leurs efforts à l'appui de la cause des vétérans et de leurs familles. Merci à tous les membres de cette organisation pour le rôle important qu'ils jouent dans l'accomplissement de notre mission, car c'est grâce à nos efforts collectifs que nous atteignons notre objectif de soutenir les vétérans, de promouvoir le Souvenir et de servir nos collectivités. De la part de tous les membres du personnel du Siège national, nous estimons chaque direction, chaque filiale et chaque membre, et nous continuerons à travailler chaque jour pour offrir un service d'excellence.

Je demande à un membre des officiers supérieurs élus de proposer l'adoption de mon rapport.

REVENUES

Le contexte économique des années 2022 et 2023 aura été marqué par une série de défis post-pandémiques, notamment des pressions inflationnistes, une escalade des taux d'intérêt et des fluctuations notables sur les marchés obligataires et boursiers. En 2022, ces défis se sont traduits par des rendements négatifs, en particulier sur les marchés obligataires, alors que les marchés boursiers mondiaux ont terminé l'année en baisse. À l'inverse, 2023 a révélé les premiers signes d'une reprise, en particulier au sein de l'économie canadienne, à la suite d'un premier trimestre prometteur. Le dernier trimestre de 2023 a été témoin d'un important redressement du marché boursier, résultant en un rendement à deux chiffres à la fin de l'année. Malgré ces tendances opposées, la Légion a fait face à d'importantes difficultés financières au cours des deux dernières années, notamment en subissant une perte non réalisée de 1,6 million en 2022, tout en réalisant un gain de 940 000 \$ en 2023.

Le ralentissement de l'inflation a alimenté l'espoir d'une réduction des taux d'intérêt de la part de la Banque du Canada et d'autres grandes banques centrales dès le premier semestre 2024. Les premières analyses indiquent une croissance plus forte des investissements en 2024. Toutefois, certains analystes s'inquiètent des valorisations excessives dans le secteur technologique; par ailleurs, l'élection présidentielle américaine de 2024 pourrait créer une grande volatilité sur les marchés.

Les dividendes et les intérêts ont baissé de 13 %. Or, comme vous le savez, la Légion est fortement tributaire de revenus d'investissement tout au long de l'année. Compte tenu de ce qui précède, la Légion a généré en 2023 un revenu net de 954 652 \$, alors que ses revenus d'exploitation se sont élevés à 282 519 \$.

Malgré la turbulence économique, la Légion aura connu, au cours de la période, une croissance de ses revenus d'adhésion. En 2022, les revenus d'adhésion ont augmenté de 328 521 \$, avec une augmentation de 6 % du nombre d'adhésions traitées. Cette tendance à la croissance s'est poursuivie en 2023, avec des revenus d'adhésion en hausse de 243 606 \$ et une augmentation de 5 % du nombre d'adhésions traitées.

Le département des Approvisionnements a connu des performances divergentes en matière de ventes au cours de la même période. En 2022, les ventes se sont élevées à 2 811 833 \$, soit en deçà du budget de trois millions, avec une augmentation simultanée de 9 % du coût des ventes. Cependant, en 2023, les ventes ont bondi à 3 596 185 \$, soit 9 % de plus que les prévisions budgétaires, mais avec une augmentation substantielle de 21 % du coût des ventes. Malheureusement, comme prévu, le coût des ventes a augmenté en raison de nombreuses contraintes économiques, ce qui a contribué à la réduction des profits nets pour cette année. Pour ce qui est des risques pesant sur la croissance économique mondiale au cours des 12 prochains mois, les conflits géopolitiques restent le risque le plus cité pour l'année 2024, tandis que l'inflation vient en deuxième position.... quoique que ce dernier risque demeure le plus préoccupant sur le plan domestique.

Revenus additionnels : La Légion a reçu en 2022 et en 2023 des revenus additionnels de diverses sources. En 2022, ces revenus comprenaient un legs de 33 293 \$ et d'autres revenus divers de 149 340 \$. En 2023, les revenus additionnels ont totalisé 250 613 \$, avec un don provenant d'un legs et 149 705 \$ d'autres sources.

DÉPENSES PAR DÉPARTEMENT

- Services aux membres : Le coût des services aux membres a fluctué au cours de la période. En 2022, les dépenses ont augmenté de 80 872 \$ en raison de l'augmentation des frais de traitement des cartes de crédit et des factures téléphoniques, attribuables à une évolution des transactions en ligne. En 2023 toutefois, les coûts ont diminué de 41 720 \$, principalement en raison d'un changement de personnel. Actuellement, 69 % des membres ont été traités en ligne l'année dernière; ce changement à l'ère numérique crée plus d'affaires en ligne, ce qui augmente les frais de cartes de crédit et de téléphone. L'accent étant mis sur la fidélisation et la croissance des membres, qui sont les principaux objectifs de la Légion, le budget approuvé pour le département des adhésions a été dépassé, en grande partie en raison de l'augmentation du coût de l'emballage des cartes permanentes, de l'amélioration des normes de service à la clientèle – avec des heures d'ouverture plus longues –, et de l'augmentation des frais de traitement des cartes de crédit et des envois postaux.
- Les dépenses du département de la gestion de la chaîne d'approvisionnement ont été influencées par les performances des ventes. En 2022, les coûts ont augmenté en raison de ventes inférieures aux prévisions, entraînant une hausse du coût des marchandises vendues. Le coût total des marchandises vendues s'est élevé à 1 218 980 \$. Les frais de personnel ont légèrement augmenté en raison d'une combinaison d'aide à l'entrepôt et de coûts liés à une rotation de personnel. En revanche, en 2023, les coûts ont augmenté de concert avec l'augmentation des ventes, ce qui a entraîné une hausse des dépenses totales. En raison de l'augmentation des frais postaux, d'expédition, et de matériaux d'emballage, le budget a été dépassé de 64 000 \$ en 2022 et de 85 307 \$ en 2023.

Au moment où la reprise économique mondiale continue de s'accélérer, il est clair que nous continuerons à rencontrer des problèmes au niveau de la chaîne d'approvisionnement.

L'offre devra rattraper son retard pendant un certain temps, ce qui signifie des coûts plus élevés pour l'expédition, les ports, les camions et les matières premières

- Technologies de l'information : Les coûts élevés ont eu raison des budgets en 2022 et 2023, principalement à cause de l'augmentation des dépenses de maintenance, de contrats et de frais de soutien. Des services de soutien additionnels ont été sous-traités à des sociétés de conseil pour gérer des mises à niveau complexes. En 2023, les coûts ont dépassé le budget de 82 726 \$, le principal poste d'augmentation étant la maintenance, les contrats et le soutien. Un soutien additionnel a été sous-traité par l'intermédiaire de la société de conseil SRG pour des mises à niveau complexes des systèmes d'exploitation de la Légion.
- Maison de la Légion : Les dépenses liées à l'entretien et aux réparations de la Maison de la Légion ont varié au cours de la période. En 2022, les dépenses ont augmenté de 347 688 \$ en raison de réparations planifiées, tandis qu'en 2023, les coûts ont diminué de 301 709 \$, suite au parachèvement de réparations antérieures. Toutes les dépenses sont couvertes par la réserve du bâtiment. La hausse globale de 21 000 \$ est due à l'augmentation de dépenses liées à l'entretien et à la préservation du bâtiment.
- Marketing et Communications : Les coûts ont augmenté au cours de la période en raison de l'augmentation des dépenses liées aux médias sociaux et au programme d'adhésion gratuite. La majeure partie de l'augmentation résulte essentiellement de l'augmentation des coûts liés aux médias sociaux. Le coût du programme d'adhésion gratuite s'est élevé à 32 273 \$. En 2023, le budget du département est en deçà de 16 000 \$ à ce qui était prévu.

COMITÉS

Les dépenses de comité ont dépassé les budgets tant en 2022 qu'en 2023, et plusieurs comités ont d'ailleurs fait état de coûts plus élevés que prévus. La plupart des augmentations sont survenues dans les comités liés au sport. Les dépenses du Conseil

exécutif national (CEN) ont quant à elles augmenté de 44 000 \$ par rapport à l'année précédente.

IMPORTANTES CONSÉQUENCES FINANCIÈRES

2022 : La Légion a été confrontée à une importante perte non réalisée de 1,6 million en raison de la performance négative du marché mondial. À cela se sont ajoutés d'importants travaux prévus à l'immeuble, d'un coût total de 347 688 \$.

2023 : Une tendance divergente est apparue, avec la réalisation par la Légion d'un gain non réalisé de 940 000 \$, suite à une lente reprise du marché mondial. D'importantes mises à niveau prévues des systèmes de technologie de l'information ont été effectuées, entraînant des dépenses totales s'élevant à 215 000 \$.

Réserve d'élément de passif éventuel (provision TVH sur l'adhésion) : Les vérificateurs ont conclu que la provision de 672 000 \$ était inappropriée à la situation financière de la Légion et qu'elle avait été retirée des états financiers de cette année. Il en résulte donc un bénéfice net de 672 000 \$ pour l'année 2023.

Le coût du régime de pension a été transféré de l'État des variations du solde des fonds et passé en charge par l'entremise des services généraux pour un montant de 654 000 \$.

RÉSERVES POUR PLACEMENTS

En fin d'année, pour un bref aperçu, les investissements par compte étaient les suivants :

Fonds général	1	6 952 482 \$
Fonds du coquelicot		7 913 471 \$
Fonds du Centenaire		2 223 240 \$
Fonds RCEL		1 001 057 \$

De nombreux Canadiens sont confrontés à de réels problèmes de viabilité financière face aux augmentations du prix des aliments et du coût élevé du logement. Bien que l'inflation ait diminué au Canada pendant huit mois consécutifs, elle reste élevée, tant au Canada que dans le reste du monde. Dans de nombreuses économies avancées du monde, les taux d'intérêt ont atteint leur niveau le

plus élevé depuis plus de 15 ans, ce qui occasionne un ralentissement de la croissance économique à l'échelle mondiale. La hausse rapide des taux d'intérêt a également provoqué des turbulences dans certaines sphères du système bancaire mondial et une volatilité des marchés financiers mondiaux, soulignant l'incertitude quant aux conditions économiques que nous réserve l'avenir.

POUR EXAMEN FUTUR

Proposition d'augmentation de la capitation pour 2025.

Dans le cadre de notre plan stratégique national adopté lors du Congrès national de 2018, nous avons commencé à accroître le nombre de membres, à moderniser notre infrastructure, à améliorer nos communications organisationnelles et à accroître la sensibilisation du grand public. Il aura fallu investir pour atteindre ces objectifs qui, disons-le, ont produit certains des résultats les plus positifs que nous ayons connus depuis plus de trois décennies. Depuis la dernière augmentation de la capitation votée lors du Congrès national de 2016, nos coûts d'exploitation ont, comme toute autre entreprise, augmenté au cours des huit dernières années. Afin de maintenir le niveau d'investissement dans les services auxquels les membres de la Légion sont habitués, et de nous assurer de poursuivre sur notre lancée pour que notre plan stratégique soit exécuté en vue de notre centenaire, nous présentons une recommandation no 1 pour une modeste augmentation de la capitation de la Direction nationale à compter de l'année 2025. Cette résolution serait votée par les délégués présents à la réunion de Congrès national de 2024.

Congrès national à Saint John (N.-B.). Ces informations sont fournies par souci de transparence envers nos membres.

RÉCOMMANDATION #1 : Il est recommandé que la composante de la capitation pour la Direction nationale (à l'exclusion de la revue Légion) soit augmentée de 1,25 \$, et ce, à compter de l'année 2025.

Je propose l'adoption de ce rapport tel que présenté

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
RELEVÉ DU REVENU DES DÉPENSES

	2022 ACTUEL	2023 ACTUEL	2023 BUDGET	2024 BUDGET	2025 BUDGET
REVENUE					
CAPITATION	5,668,132	5,911,738	5,683,237	5,830,148	5,946,751
CANVET					
- FRAIS D'AGENCE ET SOUTIEN	400,000	400,000	400,000	400,000	400,000
REVENUS D'INVESTISSEMENT	432,996	377,198	440,000	554,585	380,000
SB REVENUE/DIRECT COST REALLOCATION TO FONDS DE CO- QUELICOT	1,174,990	1,140,224	1,140,224	1,152,415	1,224,489
DÉPARTMENT D'APPROVISIONNEMENT	2,825,852	3,611,222	3,265,000	3,515,000	3,600,000
LEGION HOUSE					
- LOCATAIRES	82,920	92,920	92,920	92,920	92,920
- INTERNE	331,000	321,000	331,000	331,000	331,000
DIVERS					
- MASTER CARD	82,963	85,367	60,000	104,000	100,000
CORPORATE DONATIONS	50,000	25	400,000	200,000	15,000
- AUTRES	325,332	411,344	315,000	335,000	350,000
LEGS SUCCESSORAUUX	33,293	250,613	0	0	0
REVENU TOTAL	11,407,478	12,601,651	12,127,381	12,515,068	12,440,160
DÉPENSES					
REVUE LÉGION - ABONNEMENTS	2,541,272	2,639,612	2,546,045	2,596,564	2,648,495
ADMINISTRATION	831,109	864,465	898,128	923,549	953,334
SECTION IT	382,881	465,607	497,717	709,762	505,897
ADHÉSION	874,783	833,064	894,830	937,378	981,864
MARKETING & COMMUNICATIONS	436,904	367,191	432,910	380,133	360,848
MARKETING, PUBLICITÉ ET PROMOTION	736,332	908,030	871,200	922,240	920,245
FINANCE	240,748	320,753	261,512	266,446	276,394
BUREAU D'ENTRAIDE	1,200,867	1,109,015	1,191,372	1,204,543	1,277,659
APPROVISIONNEMENT	2,221,245	2,394,625	2,317,373	2,411,861	2,453,243
COMITÉS	519,845	821,000	735,581	879,684	640,747
AUTRES CHARGES DE PROGRAMMES	176,959	197,163	93,750	100,100	148,600
AMORTISSEMENT	75,858	64,401	84,500	66,708	68,042
CONTRIBUTIONS AU RÉGIME DE PENSION - EMPLOYEUR	655,053	654,074	787,820	611,100	690,000
MAISON DE LA LÉGION	685,302	359,180	479,063	492,616	513,908
DÉPENSES TOTALES	11,579,158	11,998,180	12,091,801	12,502,684	12,439,276
OPÉRATIONS - REVENU NET/ (PERTE NETTE)	(171,680)	603,471	35,580	12,384	884

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
SERVICES CORPORATIFS

	2022 ACTUEL	2023 ACTUEL	2023 BUDGET	2024 BUDGET	2025 BUDGET
DÉPENSES					
SALARIES	754,387	769,362	802,503	840,005	856,805
INDEMNITÉ DE RETRAITE	15,148	14,938	15,733	16,473	16,802
AUTRES AVANTAGES	64,018	66,454	71,592	70,771	72,186
TOTAL PERSONNEL	833,553	850,754	889,828	927,249	945,794
FOURNITURES DE BUREAU	43,471	28,662	45,000	35,000	35,700
TÉLÉPHONE	9,591	9,388	12,000	10,000	10,200
AFFRANCHISSEMENTS ET MESSAGERIE	8,374	6,417	10,000	10,000	10,200
IMPRIMERIE ET PAPETERIE	686	13,709	5,000	5,000	5,100
VOYAGES - PERSONNEL	1,739	1,286	800	800	800
ASSURANCE	19,133	29,345	20,000	20,000	30,000
LOCATION (CR À ÉDIFICE)	108,000	108,000	108,000	108,000	108,000
RECRUTEMENT DE PERSONNEL	2,052	5,225	2,000	2,000	2,040
RÉSEAU D'ORDINATEURS - SOUTIEN	3,500	3,500	3,500	3,500	3,500
DIVERS	6,931	12,921	6,000	6,000	6,000
FORMATION	4,081	5,260	6,000	6,000	6,000
DÉPENSES TOTAL	1,041,111	1,074,467	1,108,128	1,133,549	1,163,334
MOINS: ATTRIBUÉ À					
DÉPARTEMENT DE L'ADHÉSION	15,000	15,000	15,000	15,000	15,000
MARKETING AND COMMUNICATIONS	15,000	15,000	15,000	15,000	15,000
BUREAU D'ENTRAIDE	30,000	30,000	30,000	30,000	30,000
FONDS DE COQUELICOT	150,000	150,000	150,000	150,000	150,000
	210,000	210,000	210,000	210,000	210,000
DÉPENSES NETTES	831,111	864,467	898,128	923,549	953,334

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
SECTION DE LA TECHNOLOGIE INFORMATIQUE (DÉPARTEMENT D'ADMINISTRATION)

	2022 ACTUEL	2023 ACTUEL	2023 BUDGET	2024 BUDGET	2025 BUDGET
DÉPENSES					
SALARIES	81,849	169,131	164,416	177,149	180,692
INDEMNITÉ DE RETRAITE	1,682	3,285	3,253	3,466	3,535
AUTRES AVANTAGES	10,154	21,301	17,948	23,147	23,610
TOTAL PERSONNEL	93,685	193,717	185,617	203,762	207,837
TÉLÉPHONE	5,481	6,089	2,000	2,000	2,040
LOCATION (CR À ÉDIFICE)	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000
DIVERS	116	494	100	0	500
RÉSEAU & PC					
- MODERNISATION DU SYSTÈME DE TI				215,000	
- CONTRATS D'ENTRETIEN/ LOCATIONS	153,039	147,624	172,000	118,000	120,360
- PROGRAMMATION ET AL.	154,378	139,324	140,000	179,000	182,580
- MATÉRIEL ET AL.	2,146	7,726	10,000	10,000	10,200
- CONNECTIVITÉ & SOUTIEN	7,793	7,608	25,000	19,000	19,380
DÉPENSES TOTAL	427,381	512,609	544,717	756,762	552,897
MOINS: ATTRIBUÉ À					
ADMINISTRATION	3,500	3,500	3,500	3,500	3,500
FINANCE	7,500	7,500	7,500	7,500	7,500
ADHÉSION	7,500	7,500	7,500	7,500	7,500
MARKETING	2,500	2,500	2,500	2,500	2,500
BUREAU D'ENTRAIDE	4,500	4,500	4,500	4,500	4,500
APPROVISIONNEMENT	7,000	7,000	7,000	7,000	7,000
CANVET	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000
TI	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000
FNL	2,500	2,500	2,500	2,500	2,500
DIVISION COQUELICOT & SOUVENIR	2,500	5,000	5,000	5,000	5,000
	44,500	47,000	47,000	47,000	47,000
DÉPENSES NETTES	382,881	465,609	497,717	709,762	505,897

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
SECTION DE L'ADHÉSION

	2022 ACTUEL	2023 ACTUEL	2023 BUDGET	2024 BUDGET	2025 BUDGET
REVENU					
FRAIS D'AGENCE	400,000	400,000	400,000	400,000	400,000
REVENU TOTAL	400,000	400,000	400,000	400,000	400,000
DÉPENSES					
SALARIES	497,853	448,080	546,902	540,729	551,544
INDEMNITÉ DE RETRAITE	9,861	8,674	10,692	10,546	10,757
AUTRES AVANTAGES	51,472	49,394	58,136	61,503	62,733
TOTAL PERSONNEL	559,186	506,148	615,730	612,778	625,034
FOURNITURES DE BUREAU	109	156	600	600	500
TÉLÉPHONE	11,119	11,836	10,500	11,000	11,220
FRAIS POSTAUX, EXPRESS	64,739	65,984	47,500	47,500	65,000
IMPRIMERIE ET PAPETERIE	5,722	2,968	5,500	5,500	5,610
LOCATION (CR À ÉDIFICE)	54,000	54,000	54,000	54,000	54,000
DIVERS	2,293	3,184	3,000	3,000	3,000
RÉSEAU D'ORDINATEURS - SOUTIEN	7,500	7,500	7,500	7,500	7,500
SOUTIEN ADMINISTRATIF	15,000	15,000	15,000	15,000	15,000
CATRES D'ADHÉSION PERMANENTES	16,872	18,706	18,000	38,000	38,000
CARTES D'ADHÉSION, FORMULAIRES ET PAPIER	2,793	12,353	5,000	5,000	12,000
DISTRIBUTION - DOSSIERS D'ADHÉSION	36,201	42,798	37,500	37,500	45,000
FRAIS DE CARTES DE CRÉDIT	99,250	92,431	75,000	100,000	100,000
DÉPENSES TOTAL	874,784	833,064	894,830	937,378	981,864
DÉPENSES NETTES	474,784	433,064	494,830	537,378	581,864

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
MARKETING

	2022 ACTUEL	2023 ACTUEL	2023 BUDGET	2024 BUDGET	2025 BUDGET
DÉPENSES					
SALARIES	398,016	356,098	413,543	360,332	367,539
INDEMNITÉ DE RETRAITE	8,082	6,922	8,130	7,091	7,233
AUTRES AVANTAGES	35,624	30,746	36,120	30,446	31,055
TOTAL PERSONNEL	441,722	393,766	457,793	397,869	405,826
FOURNITURES DE BUREAU	221	25	200	200	204
TÉLÉPHONE	3,354	3,299	3,000	3,000	3,060
FRAIS POSTAUX, EXPRESS	352	70	250	300	306
IMPRIMERIE ET PAPETERIE	22	27	200	200	204
VOYAGES - PERSONNEL	333	277	500	400	408
LOCATION (CR À ÉDIFICE)	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000
DIVERS	1,110	1,260	2,500	2,500	2,550
RÉSEAU D'ORDINATEURS - SOUTIEN	2,500	2,500	2,500	2,500	2,500
ADMINISTRATIVE SUPPORT	15,000	15,000	15,000	15,000	15,000
DÉPENSES TOTAL	474,614	426,224	491,943	431,969	440,058
LESS: FONDS DE COQUELICOT CHARGBACK	37,709	59,033	59,033	51,836	79,211
DÉPENSES NETTES	436,905	367,191	432,910	380,133	360,848

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
MARKETING, PUBLICITÉ ET PROMOTION

	2022 ACTUEL	2023 ACTUEL	2023 BUDGET	2024 BUDGET	2025 BUDGET
MÉDIAS - PRESSE ÉCRITE					
PUBLICITÉ - CANVET	25,890	22,759	24,000	24,000	24,000
MÉDIAS - VIDÉOS ET PHOTOGRAPHIE					
VIDÉO PROMOTIONNELLES	0	94,807	70,000	0	70,000
MÉDIA - INTERNET					
ADMINISTRATION DU SITE WEB LEGION.CA	85,799	157,194	125,000	125,000	127,500
MÉDIA - RELATIONS PUBLIQUES ET ÉVÉNEMENTS					
COUVERTURE MÉDIATIQUE ET RELA- TIONS PUBLIQUES (ATHLÉTISME)	8,682	6,255	12,000	10,000	10,000
SOUTIEN - FAC	85,133	90,844	128,250	128,250	130,000
PROGRAMMES ET CAMPAGNES					
ADHÉSION GRATUITE POUR LES RETRAITÉS DES FAC	32,720	32,273	55,000	55,000	55,000
DÉPLIANT DE NON-RENOUVELLEMENT	156,068	101,705	100,000	100,000	100,000
PROGRAMME D'INCITATION	29,663	28,250	28,250	28,250	28,250
POUR RENOUVELLEMENT	33,024	3,390	15,000	15,000	15,000
PROGRAMME INCITATIF À L'INTENTION DES FILIALES	0	0	0	0	0
CANVET PROGRAMME DE DESIGN	7,080	2,390	5,000	5,000	5,000
ARTICLES PROMOTIONNELS ET DONS	68,795	62,781	70,000	70,000	70,000
CAMPAGNE DE MÉDIAS SOCIAUX	142,160	177,956	175,000	225,000	225,000
CAMPAGNE EN LIGNE AU MOYEN DE BANNIÈRES	41,959	51,939	55,000	55,000	55,000
BULLETIN ÉLECTRONIQUE POUR MEM- BRES ET FILIALES	58,421	74,714	75,000	75,000	75,000
CAMPAGNE DE TRIGGER MARKETING	0	0	0	0	0
SUBVENTION DU MARKETING – 2020	104	0	0	0	0
CAMPAGNE DE MÉDIAS SOCIAUX	0	101,912	0	85,000	85,000
VOYAGES	1,101	1,975	2,500	7,500	7,500
IMPRESSION DE MATÉRIEL - AUTRE					
MATÉRIEL DE MARKETING – FILIALES	38,913	15,686	50,000	40,000	40,000
DÉPENSES TOTALES	815,512	1,026,830	990,000	1,048,000	1,122,250
MOINS : DÉBIT COMPENSATOIRE 18 % – FONDS DU COQUELICOT	79,180	118,800	118,800	125,760	202,005
DÉPENSES NETTES	736,332	908,030	871,200	922,240	920,245

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
DEPARTMENT DES FINANCES

	2022 ACTUEL	2023 ACTUEL	2023 BUDGET	2024 BUDGET	2025 BUDGET
DÉPENSES					
SALARIES	375,483	400,344	462,693	413,425	421,694
INDEMNITÉ DE RETRAITE	7,672	7,844	9,043	8,000	8,160
AUTRES AVANTAGES	41,910	51,484	38,930	45,698	46,612
CONTRAT	115,755	146,204	68,254	109,354	111,541
TOTAL PERSONNEL	540,820	605,876	578,920	576,477	588,007
FOURNITURES DE BUREAU	352	716	1,000	1,000	1,000
TÉLÉPHONE	2,959	3,041	4,000	4,000	4,000
AFFRANCHISSEMENTS ET MESSAGERIE	2,434	2,678	5,000	2,500	2,550
IMPRIMERIE ET PAPETERIE	22	521	1,000	1,000	1,000
VOYAGES - PERSONNEL	0	67	100	100	100
HONORAIRES - VÉRIFICATION	79,000	93,101	65,000	65,000	70,000
LOCATION (CR À ÉDIFICE)	29,000	29,000	29,000	29,000	29,000
RÉSEAU D'ORDINATEURS - SOUTIEN	7,500	7,500	7,500	7,500	7,500
DIVERS	8,838	6,308	7,000	7,500	7,500
DÉPENSES TOTALES	670,925	748,808	698,520	694,077	710,657
MOINS: ATTRIBUÉ À					
APPROVISIONNEMENT	69,852	62,801	71,752	69,408	71,066
SERVICES AUX VÉTÉRANS	70,075	71,752	71,752	69,408	71,066
SERVICES DU COQUELICOT	140,250	143,504	143,504	138,815	142,131
FONDATION NATIONALE LÉGION	40,000	40,000	40,000	40,000	40,000
CANVET	110,000	110,000	110,000	110,000	110,000
	430,177	428,057	437,008	427,631	434,263
DÉPENSES NETTES	240,748	320,751	261,512	266,446	276,394

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
SERVICES AUX VÉTÉRANS

	2022 ACTUEL	2023 ACTUEL	2023 BUDGET	2024 BUDGET	2025 BUDGET
REVENUS					
SUBVENTION DU FONDS DU COQUELICOT	1,174,990	1,140,224	1,140,224	1,152,415	1,224,489
DÉPENSES					
SALARIES	917,448	812,070	926,098	942,060	960,901
INDEMNITÉ DE RETRAITE	16,845	15,758	17,808	18,496	18,866
AUTRES AVANTAGES	83,857	75,485	79,064	81,996	83,636
TOTAL PERSONNEL	1,018,150	903,313	1,022,970	1,042,552	1,063,403
FOURNITURES DE BUREAU DÉPENSES	5,889	2,895	5,000	5,000	5,000
TÉLÉPHONE	6,009	5,854	6,750	7,000	7,140
FRAIS POSTAUX	2,170	2,355	3,400	3,500	3,570
VOYAGES - PERSONNEL	70	3,489	1,000	4,000	4,080
LOCATION (CR À ÉDIFICE)	45,000	45,000	45,000	45,000	45,900
CONFÉRENCE DES OFFICIERS D'ENTRAIDE	16,203	39,295	0	0	40,000
PLAIDOYER & REPRÉSENTATION	0	0	0	500	500
SOUTIEN ADMINISTRATIF	30,000	30,000	30,000	30,000	30,000
RÉSEAU D'ORDINATEURS - SOUTIEN	4,500	4,500	4,500	4,500	4,500
SERVICES FINANCIERS – FRAIS & DÉBITS COMPENSATOIRES	70,075	71,752	71,752	60,991	71,066
DIVERS	2,802	561	1,000	1,500	2,500
DÉPENSES TOTALES	1,200,868	1,109,014	1,191,372	1,204,543	1,277,659

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
GESTION – CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

	2022 ACTUEL	2023 ACTUEL	2023 BUDGET	2024 BUDGET	2025 BUDGET
REVENUS					
VENTES TOTALES	2,811,833	3,596,185	3,250,000	3,500,000	3,605,000
MOINS: COÛT DES MARCHANDISES	1,243,057	1,476,514	1,500,000	1,505,000	1,535,100
PROFIT BRUT	1,568,776	2,119,671	1,750,000	1,995,000	2,069,900
REDEVANCES/LEGION LAGER	(14,018)	(15,038)	(15,000)	(15,000)	(18,000)
DIRECTIONS PROVINCIALES- 5.0% MARGE SUR COÛT D'ACHAT	164,277	106,119	87,500	100,500	104,395
DÉPENSES					
SALARIES	533,947	569,179	573,222	599,733	611,728
INDEMNITÉ DE RETRAITE	10,974	11,045	11,183	11,649	11,882
AUTRES AVANTAGES	64,928	65,032	57,715	57,141	58,284
PERSONNEL TEMPORAIRE ET CONTRACTUEL	3,645	3,026	5,040	13,860	14,137
TOTAL PERSONNEL	613,494	648,282	647,160	682,383	696,031
TÉLÉPHONE	6,244	6,343	6,000	7,000	7,140
FRAIS POSTAUX, EXPRESS	212,308	177,629	100,000	200,000	200,000
IMPRIMERIE ET PAPETERIE	743	299	1,000	1,000	1,020
VOYAGES - PERSONNEL	0	343	1,500	1,000	1,020
ASSURANCE	2,091	3,412	1,900	2,500	2,550
LOCATION (CR À ÉDIFICE)	60,000	60,000	60,000	60,000	60,000
MAGASIN VIRTUEL - LIGNE DE CONNEXION TI	15,072	14,836	16,000	18,000	18,000
DISTRIBUTION PUBLICITÉ/CATALOGUE	68,589	76,964	70,000	90,000	90,000
MATÉRIEL D'EMBALLAGE	52,034	67,678	60,000	70,000	70,000
SOUTIEN ADMINISTRATIF ET FINANCIER	69,852	62,801	71,752	69,408	71,066
FOURNITURES DE BUREAU	1,083	1,073	1,500	1,500	1,500
RÉSEAU D'ORDINATEURS - SOUTIEN	7,000	7,000	7,500	7,500	7,500
DIVERS	637	3,271	3,500	3,500	3,500
DÉPENSES TOTALES	1,273,424	1,236,050	1,135,312	1,314,291	1,333,721
MOINS: MONTANT RECOUVRABLE DU FONDS DU COQUELICOT	(295,235)	(317,939)	(317,939)	(407,430)	(415,579)
DÉPENSES NETTES	978,189	918,111	817,373	906,861	918,143

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
DÉPENSES DIVERSES

	2022 ACTUEL	2023 ACTUEL	2023 BUDGET	2024 BUDGET	2025 BUDGET
RCEL					
CONFÉRENCE	5,144	18,807	0	0	20,000
CPAS	0	0	1,000	0	1,000
RCEL TOTAL	5,144	18,807	1,000	0	21,000
AUTRE					
DEMANDE DE SOUTIEN	2,500	5,000	15,000	15,000	15,000
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	0	0	2,500	0	2,500
REPRÉSENTATION DE LA LÉGION - COMITÉS LOCAUX	99	0	250	100	100
FRAIS JURIDIQUES ET AUTRE	87,262	153,438	50,000	60,000	85,000
TRADUCTION (NOTA)	23,058	19,918	25,000	25,000	25,000
DÉPENSES TOTALES	118,063	197,163	93,750	100,100	148,600

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
LEGION HOUSE

	2022 ACTUEL	2023 ACTUEL	2023 BUDGET	2024 BUDGET	2025 BUDGET
REVENU					
LOYER DES LOCATAIRES	82,920	82,920	92,920	92,920	92,920
LOYER - ATTRIBUTION AUX DEP'T					
- ADMINISTRATION	108,000	108,000	108,000	108,000	108,000
- ADHÉSION	54,000	54,000	54,000	54,000	54,000
- MARKETING	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000
- SERVICES AUX VÉTÉRANS	45,000	45,000	45,000	45,000	45,000
- APPROVISIONNEMENT	60,000	60,000	60,000	60,000	60,000
- FINANCE	29,000	29,000	29,000	29,000	29,000
- SECTION TI	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000
- DIVISION COQUELICOT & SOUVENIR	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000
- FNL	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000
REVENU TOTAL	413,920	413,920	423,920	423,920	423,920
DÉPENSES					
SALARIES	30,793	32,194	31,778	32,969	33,628
INDEMNITÉ DE RETRAITE	633	625	618	641	654
AUTRES AVANTAGES	5,241	5,542	4,667	5,073	5,174
TOTAL PERSONNEL	36,667	38,361	37,063	38,683	39,457
ENTRETIEN D'ASCENSEUR	4,022	5,551	7,000	6,000	6,120
CLIMATISATION, ÉLECTRICITÉ ET PLOMBERIE	38,794	35,966	42,000	42,000	42,840
INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR	75,492	81,181	92,000	90,000	100,000
CONTRAT ET PRODUITS DE NETTOYAGE	50,602	57,427	52,000	54,733	55,828
FUEL/MAZOUT	18,398	16,032	15,000	20,000	20,400
ÉLECTRICITÉ	51,429	41,857	62,000	62,000	63,240
SERVICES D'EAU ET D'ÉGOUT	7,771	8,433	6,000	7,000	8,500
TAXES	63,191	64,556	60,000	66,200	67,524
ASSURANCE	5,933	9,790	6,000	6,000	10,000
FONDS DE PRÉVOYANCE	8,438	0	100,000	100,000	100,000
DÉPENSES TOTALES	360,737	359,154	479,063	492,616	513,908

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
DÉPENSES DES COMITÉS ET OFFICIERS ÉLUS

	2022 ACTUEL	2023 ACTUEL	2023 BUDGET	2024 BUDGET	2025 BUDGET
COMITÉS					
ANCIENS, COMBATTANTS, SERVICE ET AÎNÉS	13,821	26,936	24,150	16,850	18,687
COQUELICOT ET SOUVENIR	15,920	29,213	92,950	60,000	128,458
ADHÉSION	3,087	7,855	3,000	3,000	3,000
RELATIONS PUBLIQUES	62,311	97,921	105,776	80,696	80,663
RCEL	594	769	400	400	600
SPORTS	236,045	418,389	399,905	354,438	295,227
RITUEL ET RÉCOMPENSES	0	1,817	270	270	1,770
COMITÉ DU CONGRÈS	0	3,035	100	10,500	100
CONSTITUTIONS ET LOIS	1,138	760	1,200	1,350	1,350
DÉFENSE ET SÉCURITÉ	1,885	11,882	13,030	12,730	12,750
CONSULTATION DES VÉTÉRANS	1,000	1,291	2,000	1,200	1,200
ALLONS DE L'AVANT	693	9,497	6,100	750	700
COMITÉ EDI (ÉGALITÉ, DIVERSITÉ & INCLUSION)	0	0	0	0	5,500
COMITÉ DU CENTENAIRE	5,916	0	0	0	0
TOTAL - COMITÉ	342,410	609,365	558,881	502,484	550,005
OFFICIERS ÉLUS	83,556	72,762	96,500	85,500	122,100
CEN-OFFICIERS SUPÉRIEURS ÉLUS	85,298	131,289	67,200	92,200	94,000
CONGRÈS NATIONAL	8,032	7,586	13,000	199,500	3,100
SOUS-TOTAL	176,886	211,637	176,700	377,200	219,200
DÉPENSES TOTALES	519,845	821,002	735,581	879,684	769,205

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
OFFICIERS ÉLUS ET PRÉSIDENT NATIONAL

	2022 ACTUEL	2023 ACTUEL	2023 BUDGET	2024 BUDGET	2025 BUDGET
SÉANCES DU C.É.N.:					
VOYAGES	0	1,282	8,000	1,500	1,530
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	0	1,572	3,000	1,000	1,020
DIVERS	1,305	20	500	500	500
SOUS-TOTAL	1,305	2,874	11,500	3,000	3,050
DOMINION PRESIDENT:					
VOYAGES	23,115	24,054	45,000	45,000	45,900
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	24,701	19,572	24,500	25,000	25,500
HOSPITALITY	9,341	15,151	5,000	5,000	20,000
TÉLÉPHONE & FRAIS POSTAUX	1,607	1,898	2,500	2,500	2,550
DIVERS	5,083	1,975	5,000	5,000	5,100
SOUS-TOTAL	63,847	62,650	82,000	82,500	99,050
PROVINCIAL CONVENTIONS:					
VOYAGES	8,737	3,844	2,000	0	10,000
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	9,666	3,394	1,000	0	10,000
SOUS-TOTAL	18,403	7,238	3,000	0	20,000
TOTAL	83,555	72,762	96,500	85,500	122,100

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
CONSEIL EXÉCUTIF NATIONAL

	2022 ACTUEL	2023 ACTUEL	2023 BUDGET	2024 BUDGET	2025 BUDGET
SÉANCES DU C.É.N.:					
VOYAGES	34,551	44,886	35,000	35,000	35,700
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	36,600	67,319	25,000	45,000	45,900
TÉLÉPHONE, FAX & FRAIS POSTAUX	51	14	100	100	100
DIVERS	8,214	11,431	3,000	8,000	8,000
SOUS-TOTAL D.E.C. MEETINGS	79,416	123,650	63,100	88,100	89,700
RÉUNIONS DES OFFICIERS SUPÉRI- EURS ÉLUS					
VOYAGES	4,222	6,609	6,000	6,000	6,120
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	7,361	6,326	4,000	4,000	4,080
DIVERS	298	704	100	100	100
	11,070	349	12,000	12,240	12,485
MOINS:					
ACTIONNAIRES ET CONSEIL CANVET	(6,000)	(6,000)	(6,000)	(6,000)	(6,000)
TOTAL	85,298	131,289	67,200	92,200	94,000

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
CONGRÈS NATIONAL

	2022 ACTUEL	2023 ACTUEL	2023 BUDGET	2024 BUDGET	2025 BUDGET
CEN					
VOYAGES	0	0	0	25,000	0
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	0	0	0	65,000	0
PERSONNEL					
VOYAGES	2,182	4,334	0	25,000	0
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	2,765	554	0	65,000	0
PRÉSIDENT SORTANT					
VOYAGES	0	0	0	7,500	0
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	0	0	0	15,000	0
CONGRÈS NATIONAL – COMMANDANTS DE ZONE					
VOYAGES	0	0	0	5,000	0
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	0	0	0	6,000	0
AUTRES					
VOYAGES	0	0	0	5,000	0
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	0	0	0	0	0
ACCREDITATIONS	0	0	0	0	0
ACCREDITATIONS	0	0	0	2,000	0
IMPRIMERIE & DESIGN					
RAPPORTS DE CONGRÈS	2,384	0	0	25,000	0
AUTRES	0	0	0	2,000	0
SERVICES DE TRADUCTION & D'INTERPRÉTATION	-	-	-	-	-
FRAIS POSTAUX	18	0	0	20,000	0
FRAIS DE TRANSPORT	0	0	0	15,000	0
ACTIVITÉS SOCIALES					
RÉCEPTION DU PRÉSIDENT	0	0	0	5,000	0
AUTRES	0	0	0	0	0
CENTRE DES CONGRÈS	0	0	5,000	60,000	0
CONGRÈS – OPÉRATIONS	373	(581)	5,000	200,000	0
TRANSPORTATION	0	0	0	0	0
CÉRÉMONIES	0	0	0	1,000	0
COMITÉ LOCAL DES PRÉPARATIFS	310	3,279	3,000	0	3,000
SUPPLY	0	0	0	0	0
	8,032	7,586	13,000	549,500	3,000
REVENU	0	0	0	(5,000)	0
FRAIS D'INSCRIPTION DES DÉLÉGUÉS	0	0	0	(75,000)	0
SOUS-TOTAL	8,032	7,586	13,000	469,500	0
PROVISION	0	0	0	(200,000)	0
SUB TOTAL	8,032	7,586	13,000	269,500	0
RECOUVREMENTS	0	0	0	(70,000)	0
TOTAL	8,032	7,586	13,000	199,500	0
COMITÉ (DE 15A)	0	3,035	100	10,500	100
TOTAL – CONGRÈS & COMITÉ	8,032	10,621	13,100	210,000	3,100

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
COMITÉ DU CONGRÈS

	2022 ACTUEL	2023 ACTUEL	2023 BUDGET	2024 BUDGET	2025 BUDGET
VOYAGES	0	1,362	0	8,000	0
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	0	1,674	0	2,500	0
FRAIS POSTAGE	0	0	100	0	100
TOTAL	0	3,036	100	10,500	100

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE—DIRECTION NATIONALE
RAPPROCHEMENT DES RECETTES NETTES — 31 DÉCEMBRE

2023

RECETTES (DÉPENSES) SELON LES ÉTATS FINANCIERS DES SERVICES			
AJUSTEMENTS DE RECETTES - ÉF INTERNES		12,601,651	
PLUS			
	SERVICES FINANCIERS CANVET	110,000	
	CHARGE NETTE DE LA JUSTE VALEUR DE L'INVESTISSEMENT	1,039,675	
MOINS			
	IMPUTATIONS INTERNES DES SERVICES	(316,000)	
	SUBVENTION DU COQUELICOT DE L'ACSA	(1,140,224)	
	RECETTES SELON LES ÉF VÉRIFIÉS		12,295,102
AJUSTEMENT DES DÉPENSES - ÉF INTERNES		11,998,180	
PLUS			
	FRAIS DE GESTION DES INVESTISSEMENTS	99,557	
	RÉSERVE POUR IMMEUBLE RÉALISÉE	24,415	
	LOYER INTERNE PAR SERVICE	287,000	
PLUS/(MOINS) : TRANSFERT DE FONDS DE/(VERS)			
	TRANSFERS POUR LES PENSIONS	(492,853)	
	AMORTISSEMENT DU FONDS D'INVESTISSEMENT IMMO-BILIER	96,284	
TOTAL DES DÉPENSES SELON LES ÉF VÉRIFIÉS			12,012,583
	RECETTES (DÉPENSE) AVANT LES ÉLÉMENTS SOUS-MENTIONNÉS		282,519
AUTRES RECETTES			672, 133
RECETTES NETTES POUR L'ANNÉE SELON LES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS			954,652

États financiers de la Légion royale canadienne – Direction nationale

31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant	1-3
État de la situation financière	4
État de l'évolution des soldes de fonds	5
État des résultats – Fonds d'administration générale	6
État des résultats – Fonds grevés d'affectation d'origine externe	7
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9-19

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la
Légion royale canadienne – Direction nationale

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Légion royale canadienne – Direction nationale (la « Direction nationale »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023, et les états de l'évolution des soldes de fonds, des résultats – fonds d'administration générale, des résultats – Fonds grevés d'affectations d'origine externe, et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Direction nationale au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Direction nationale conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autre point

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 ont été audités par un autre auditeur qui a émis une opinion non modifiée sur ces états financiers le 9 juin 2023.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Direction nationale à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Direction nationale ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Direction nationale.

Responsabilit  s de l'auditeur    l'  gard de l'audit des   tats financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les   tats financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, et de d  livrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond    un niveau   lev   d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit r  alis   conform  ment aux NAGR du Canada permettra toujours de d  tecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent r  sulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont consid  r  es comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre    ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les d  cisions   conomiques que les utilisateurs des   tats financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit r  alis   conform  ment aux NAGR du Canada, nous exer  ons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et   valuons les risques que les   tats financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en   uvre des proc  dures d'audit en r  ponse    ces risques, et r  unissons des   l  ments probants suffisants et appropri  s pour fonder notre opinion. Le risque de non-d  tection d'une anomalie significative r  sultant d'une fraude est plus   lev   que celui d'une anomalie significative r  sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d  clarations ou le contournement du contr  le interne.
- Nous acqu  rons une compr  hension des   l  ments du contr  le interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des proc  dures d'audit appropri  es aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit   du contr  le interne de la Direction nationale.
- Nous appr  cions le caract  re appropri   des m  thodes comptables retenues et le caract  re raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de m  me que des informations y aff  rentes fournies par cette derni  re.
- Nous tirons une conclusion quant au caract  re appropri   de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuit   d'exploitation et, selon les   l  ments probants obtenus, quant    l'existence ou non d'une incertitude significative li  e    des   v  nements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacit   de la Direction nationale    poursuivre son exploitation. Si nous concluons    l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les   tats financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas ad  quates, d'exprimer une opinion modifi  e. Nos conclusions s'appuient sur les   l  ments probants obtenus jusqu'   la date de notre rapport. Des   v  nements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Direction nationale    cesser son exploitation.
- Nous   valuons la pr  sentation d'ensemble, la structure et le contenu des   tats financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et appr  cions si les   tats financiers repr  sentent les op  rations et   v  nements sous-jacents d'une mani  re propre    donner une image fid  le.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'  tendue et le calendrier pr  vus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute d  ficience importante du contr  le interne que nous aurions relev  e au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agr   s
Experts-comptables autoris  s
Le 9 mai 2024

Légion royale canadienne – Direction nationale
État de la situation financière
au 31 décembre 2023

	Notes	2023 \$	2022 \$
Actifs			
Actifs à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		3 281 660	3 937 599
Débiteurs	3	1 830 121	2 647 478
Montant à recevoir de La Fondation nationale de la Légion	8	354 823	346 182
Montant à recevoir de Publications Canvet Ltée	8	200 374	35 714
Stocks			
Marchandise général		2 182 145	1 816 073
Matériel publicitaire lié au coquelicot		259 819	202 545
Frais payés d'avance		361 348	520 183
Abonnements payés d'avance		1 858 110	1 825 346
		10 328 400	11 331 120
Placements négociables	4	28 189 578	27 329 781
Immobilisations corporelles	5	4 308 331	4 457 260
		42 826 309	43 118 161
Passif			
Passif à court terme			
Créditeurs et charges à payer	6	1 437 156	2 208 543
Produits reçus d'avance à court terme		3 609 838	3 506 628
Allègement lié à la COVID-19 payable aux filiales		-	105 226
		5 046 994	5 820 397
Produits reçus d'avance à long terme		587 747	817 192
Obligation au titre des prestations de retraite	7	513 600	535 500
		6 148 341	7 173 089
Engagements	10		
Solde des fonds			
Fonds non affectés		5 684 152	3 974 064
Fonds grevés d'affectations d'origine interne		18 596 401	17 756 113
Fonds grevés d'affectations d'origine externe		12 397 415	14 214 895
		36 677 968	35 945 072
		42 826 309	43 118 161

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil de la Direction nationale,

_____, Président

_____, Trésorier

Légion royale canadienne – Direction nationale
État de l'évolution des soldes de fonds

Exercice terminé le 31 décembre 2023

	Solde au début de l'exercice	Produits (charges) de l'exercice, montant net	Réévaluations et autres éléments	Virements (de) à	Solde à la fin de l'exercice
	\$	\$	\$	\$	\$
Fonds non affectés	3 974 064	29 836	5 500	1 674 752	5 684 152
Fonds grevés d'affectations d'origine interne					
Fonds investis en immobilisations	4 457 260	(160 685)	-	11 756	4 308 331
Autres fonds grevés d'affectations d'origine interne	3 555 925	(24 415)	-	-	3 531 510
Fonds du régime de retraite	(169 800)	169 800	-	-	-
Fonds de placement	9 912 728	940 116	-	(96 284)	10 756 560
Total des fonds grevés d'affectations d'origine interne	17 756 113	924 816	-	(84 528)	18 596 401
	21 730 177	954 652	5 500	1 590 224	24 280 553
Fonds grevés d'affectations d'origine externe					
Fonds de fiducie du coquelicot	10 383 238	(537 395)	-	(1 140 224)	8 705 619
Fonds du centenaire	2 494 829	172 813	-	(450 000)	2 217 642
Fonds RCEL	1 246 171	137 326	-	-	1 383 497
Fonds de la bienfaisance	90 657	-	-	-	90 657
Total des fonds grevés d'affectations d'origine externe	14 214 895	(227 256)	-	(1 590 224)	12 397 415
	35 945 072	727 396	5 500	-	36 677 968

Notes

9

7

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Légion royale canadienne – Direction nationale
État des résultats – Fonds d'administration générale
Exercice terminé le 31 décembre 2023

	Notes	2023 \$	2022 \$
Produits			
Produits tirés des abonnements		5 911 738	5 668 132
Vente de fournitures		3 596 185	2 811 833
Revenu de parties liées	8		
Frais liés à l'agence des abonnements		400 000	400 000
Frais d'administration		110 000	110 000
Location du bâtiment		97 920	97 920
Legs successoral		250 613	33 293
Redevances – programmes d'avantages des membres		229 664	209 334
Autres produits tirés des abonnements (dons)		32 000	40 000
Redevances de Mastercard		85 367	82 963
Redevances – Bière de la Légion		15 038	14 018
Autres produits		149 705	125 998
		10 878 230	9 593 491
Charges			
Services d'entreprise		1 410 539	1 064 109
Bâtiment		383 593	685 302
Comités		821 149	551 549
Publicité et promotion	8	908 030	736 881
Services financiers		401 753	308 319
Frais de gestion d'investissement		99 557	96 792
Technologies de l'information		455 607	372 880
Abonnements à la revue Légion	8	2 639 612	2 541 272
Marketing et communications		357 191	426 904
Services aux membres		779 064	820 783
Autres charges de programme		197 163	190 662
Services aux vétérans		1 064 015	1 155 867
Gestion de la chaîne d'approvisionnement			
Fonctionnement		858 111	918 188
Coût des marchandises vendues		1 476 514	1 218 980
Amortissement			
Mobilier, matériel et ordinateurs		14 649	26 106
Bâtiment		146 036	146 036
		12 012 583	11 260 630
Produits, montant net, avant les éléments suivants		(1 134 353)	(1 667 139)
Autre produit		672 133	—
Revenu d'investissement			
Variation nette de la juste valeur des placements négociables	4	940 116	(1 566 534)
Dividendes		113 419	106 326
Intérêts		363 337	423 463
		2 089 005	(1 036 745)
Produits (charges) de l'exercice, montant net		954 652	(2 703 884)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Légion royale canadienne – Direction nationale
État des résultats – Fonds grevés d'affectations d'origine externe
 Exercice terminé le 31 décembre 2023

	2023				2022
	Fonds de fiducie du coquelicot \$	Fonds du centenaire \$	Fonds RCEL \$	Total \$	Total \$
Notes					
Produits					
Dons	536 944	-	242 182	779 126	949 919
Coquelicots et couronnes	2 816 344	-	-	2 816 344	2 863 971
Moyens promotionnels	538 345	-	-	538 345	478 752
Autres	-	-	-	-	4 959
	3 891 633	-	242 182	4 133 815	4 297 601
Charges					
Publicité et matériel promotionnel	275 588	-	-	275 588	147 788
Coquelicots et couronnes	1 443 196	-	-	1 443 196	1 804 366
Moyens promotionnels	272 862	-	-	272 862	226 631
Marque de commerce – Défense	72 639	-	-	72 639	25 841
Fret	412 557	-	-	412 557	421 749
Frais généraux	22 195	-	-	22 195	57 487
Frais de gestion d'investissement	76 565	13 544	6 721	96 830	90 796
Support					
Département de l'approvisionnement	317 939	-	-	317 939	295 235
Département de l'administration	150 000	-	-	150 000	150 000
Marketing	177 833	-	-	177 833	116 889
Finance	143 504	-	-	143 504	140 250
Relations publiques	14 424	-	-	14 424	10 000
Opération Père Noël et Jour du Canada	99 642	-	-	99 642	83 425
Cérémonie nationale du jour du Souvenir	99 029	-	-	99 029	104 363
Marketing et promotion	39 383	-	-	39 383	9 446
Subventions	411 500	-	-	411 500	50 000
Liaison avec les Caraïbes	8 806	-	-	8 806	4 851
Département du coquelicot	383 719	-	-	383 719	372 795
Dons	447 247	-	-	447 247	-
Soutien et assistance à la bienfaisance	269 043	-	193 085	462 128	530 913
	5 137 671	13 544	199 806	5 351 021	4 642 379
Produits (charges) montant net, avant les éléments suivants	(1 246 038)	(13 544)	42 376	(1 217 206)	(344 778)
Revenu d'investissement					
Variation nette de la juste valeur des placements négociables	448 197	119 236	57 035	624 468	(1 283 101)
Intérêts	195 974	50 461	21 041	267 476	330 404
Dividendes	64 472	16 660	16 874	98 006	85 738
	708 643	186 357	94 950	989 950	(866 959)
Produits (charges) de l'exercice, montant net	(537 395)	172 813	137 326	(227 256)	(1 211 737)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Légion royale canadienne – Direction nationale

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2023

	2023 \$	2022 \$
Activités d'exploitation		
Produits (charges) de l'exercice, montant net	727 396	(3 915 621)
Éléments hors trésorerie		
Amortissement	160 685	172 670
Pertes (gains) non réalisées sur les placements négociables	140 999	(367 633)
Gains réalisés à la vente de placements négociables	(1 705 583)	3 216 878
Réévaluation du fonds de retraite	5 500	(9 500)
Variation nette du Fonds du régime de retraite	(21 900)	5 600
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Débiteurs	817 357	(1 053 395)
Montant à recevoir de La Fondation nationale de la Légion	(8 641)	209 783
Stocks		
Marchandises en général	(366 072)	(17 363)
Matériel publicitaire lié au coquelicot	(57 274)	523 285
Frais payés d'avance	158 835	(279 502)
Abonnements payés d'avance	(32 764)	(151 928)
Montant à recevoir de Publications Canvet Ltée	(164 660)	(6 146)
Créditeurs et charges à payer	(771 387)	(35 714)
Produits reçus d'avance	(126 235)	100 110
Allègement lié à la COVID-19 payable aux filiales	(105 226)	(248 656)
Fonds détenus en fiducie	-	347 586
	(1 348 970)	(1 509 546)
Activités d'investissement		
Produit de cessions de placements négociables	2 683 183	3 576 401
Acquisition de placements négociables	(1 978 396)	(3 763 893)
Acquisition d'immobilisations	(11 756)	(28 732)
	693 031	(216 224)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	(655 939)	(1 725 770)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	3 937 599	5 663 369
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	3 281 660	3 937 599

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Objectif de l'organisation

La Légion canadienne a été constituée en vertu de la *Companies Act* en 1926. Sa dénomination a été modifiée pour celle de « Légion royale canadienne » en vertu d'une loi du Parlement en 1961. La Légion royale canadienne – Direction nationale (la « Direction nationale ») est un organisme sans but lucratif au sens de l'alinéa 149(1)(l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et est exempté d'impôt sur le revenu.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été établis par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (les « NCOSBL »). Les principales conventions comptables sont les suivantes :

Base de présentation

La Direction nationale adopte la comptabilité par fonds pour présenter ses activités.

Fonds non affectés

Toutes les opérations autres que celles grevées d'affectations d'origine externe ou désignées par la direction comme étant des fonds grevés d'affectations d'origine interne sont comptabilisées dans le fonds non affecté. La direction procède à des transferts discrétionnaires entre le fonds non affecté et les fonds grevés d'affectations d'origine interne.

Les fonds grevés d'affectations d'origine interne sont comptabilisés comme suit :

Fonds investis en immobilisations

Le fonds investis en immobilisations se compose des immobilisations, moins l'amortissement cumulé et l'encours des emprunts hypothécaires ou autres emprunts attribuables à l'acquisition, à la construction ou à l'amélioration de ces immobilisations.

Autres fonds grevés d'affectations d'origine interne

Ces fonds ont été créés en vue d'établir des réserves pouvant être utilisées au besoin. La Direction nationale procède à des transferts discrétionnaires depuis et vers ces fonds suivant les besoins.

Fonds du régime de retraite

Les cotisations au régime de retraite et la charge de retraite établie par calculs actuariels sont prises en compte dans le Fonds du régime de retraite.

Fonds de placement

Les intérêts et les dividendes gagnés sur les placements négociables sont pris en compte dans le Fonds de placement ou dans le Fonds grevé d'affectations d'origine externe auquel ils sont rattachés. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés à la vente de placements négociables non affectés sont pris en compte dans le Fonds de placement, lequel a été établi le 1er janvier 1998 par voie de virement de tous les placements alors détenus.

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

Les Fonds grevés d'affectations d'origine externe sont comptabilisés comme suit :

Fonds de fiducie du coquelicot

Le Fonds de fiducie du coquelicot de la Légion royale canadienne – Direction nationale (le « Fonds de fiducie du coquelicot ») comptabilise les ventes de coquelicots et de couronnes et le matériel publicitaire lié au coquelicot dans les postes correspondants des directions provinciales et des bureaux locaux. Les fonds recueillis servent à venir en aide aux vétérans du Canada et à leurs personnes à charge ainsi qu'aux vétérans du Commonwealth et des pays alliés résidant au Canada qui sont dans le besoin; les fonds servent également à payer les charges de fonctionnement des Services aux vétérans de la Direction nationale et à accorder une subvention au Fonds RCEL en vue de soutenir les vétérans dans les Caraïbes.

Fonds du centenaire, Fonds RCEL et Fonds de la bienfaisance (les « fonds spéciaux »)

Les fonds spéciaux sont cumulés afin de financer des activités spéciales, y compris un camp d'athlétisme pour les jeunes et les allocations versées aux vétérans du Commonwealth dans les Caraïbes.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des fonds en caisse, des dépôts bancaires et d'autres placements hautement liquides à court terme dont la durée initiale est d'au plus trois mois.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût établi selon la méthode du premier entré, premier sorti ou à la valeur de réalisation nette si celle-ci est moins élevée.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où la Direction nationale devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la Direction nationale qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la Direction nationale dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des placements négociés, lesquels sont évalués à la juste valeur.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent la trésorerie et l'équivalent de trésorerie, les débiteurs, le montant à recevoir de La Fondation nationale de la Légion et le montant à recevoir de Publications Canvet Ltée. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les créditeurs et charges à payer.

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la Direction nationale comptabilise en résultat net une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Immobilisations corporelles et amortissement

Les immobilisations sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs aux taux annuels suivants :

Bâtiment	2,5 %
Mobilier et matériel	10,0 %
Ordinateurs	10,0 %
Équipement	6,0 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme comme les immobilisations et les actifs incorporels (autres que les actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie) sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable d'un actif à long terme excède le total des flux de trésorerie non actualisés découlant de son utilisation et de sa sortie éventuelle et que sa valeur comptable excède sa juste valeur. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur à la date de perte de valeur.

Les prix de marché cotés dans les marchés actifs sont utilisés comme base pour la mesure de la juste valeur. Lorsque les prix de marché cotés ne sont pas disponibles, une technique de valeur actuelle est utilisée pour estimer la juste valeur.

Avantages sociaux futurs

Le régime de retraite de la Légion royale canadienne – Direction nationale est un régime de retraite interentreprises contributif à prestations déterminées dont bénéficient tous les employés de la Direction nationale et de Publications Canvet Ltée. Les prestations de retraite à payer annuellement sont calculées d'après le salaire moyen de fin de carrière et les années de service décomptées.

En plus du régime de retraite, la Direction nationale verse des allocations de retraite déterminées à ses employés comptant un nombre minimal d'années de service et ayant atteint un âge minimal.

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

Avantages sociaux futurs (suite)

Selon la méthode de la constatation immédiate, le coût total, exclusion faite des réévaluations et des autres éléments, est inclus dans les produits (charges) nets du fonds approprié. Les gains et les pertes actuariels, les coûts des services passés ainsi que les autres réévaluations et autres éléments sont comptabilisés directement dans les soldes de fonds.

L'obligation au titre des prestations constituées du régime de retraite est évaluée à la lumière des plus récentes évaluations actuarielles effectuées aux fins de la capitalisation. L'obligation au titre des prestations de retraite est estimée selon une évaluation actuarielle préparée à des fins comptables.

Constatation des produits

La Direction nationale applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les produits.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe sont comptabilisés à titre de produits du fonds grevé d'affectations d'origine externe approprié. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou à titre de produits à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits tirés de la vente de fournitures sont comptabilisés lorsque tous les critères suivants sont respectés : il existe une preuve convaincante de l'existence d'un contrat, les fournitures ont été expédiées ou fournies aux membres, le prix est déterminé ou déterminable et le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les cotisations des membres sont comptabilisées en revenue l'année ou ils sont reçus, à moins que les cotisations soient liées à une année subséquente, dans ce cas le montant sera différé et comptabilisé en revenue l'année à laquelle les cotisations sont liées.

Ventilation des charges

Une partie des charges liées aux technologies de l'information (maintenance du système, programmation, pièces d'ordinateur et connexion Internet) est répartie entre les postes « Services d'entreprise », « Services financiers », « Marketing et communications », « Services aux membres », « Services aux vétérans » et « Gestion de la chaîne d'approvisionnement – Fonctionnement » de l'état des résultats du Fonds d'administration afin de refléter le soutien apporté par la direction et la surveillance exercée par celle-ci dans ces secteurs. La répartition de ces charges est fondée sur une estimation du temps que consacre à ces secteurs le personnel concerné des technologies de l'information au cours de l'exercice.

Une partie des charges liées aux Services d'entreprise (salaires et bureau) est répartie entre les postes « Gestion de la chaîne d'approvisionnement – Fonctionnement », « Marketing et communications », « Services aux membres », « Services financiers » et « Services aux vétérans » de l'état des résultats du Fonds d'administration, ainsi que « Support – Département de l'administration » du Fonds de fiducie du coquelicot, afin de refléter le soutien apporté par la direction et la surveillance exercée par celle-ci dans ces secteurs. La répartition de ces charges est fondée sur une estimation du temps que consacre le personnel administratif concerné à ces secteurs au cours de l'exercice.

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

Ventilation des charges (suite)

Une partie des charges liées à la Gestion de la chaîne d'approvisionnement – Fonctionnement (salaires et entrepôt) est affectée au poste « Support – Département de l'approvisionnement » du Fonds de fiducie du coquelicot, afin de refléter les frais d'entreposage, d'expédition et de manutention du stock de marchandises du Fonds de fiducie du coquelicot ainsi que les frais de traitement des ventes. Les frais d'entreposage général sont répartis à raison de 7 \$ le pied carré de la superficie totale de l'entrepôt consacrée aux stocks du Fonds de fiducie du coquelicot. Le solde des charges est réparti selon une estimation du temps consacré par le personnel concerné à ces secteurs au cours de l'exercice.

Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux NCOSBL, la direction doit formuler des estimations et poser des hypothèses qui touchent les montants présentés de l'actif et du passif, les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que les montants présentés des produits et des charges des exercices visés. Les estimations clés de la direction incluent la provision pour mauvaises créances, l'évaluation des stocks, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les hypothèses qui sous-tendent le calcul des avantages sociaux futurs et la détermination de certaines charges à payer. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Débiteurs

	2023	2022
	\$	\$
Direction nationale, bureaux locaux et membres		
Non affecté	854 271	1 098 132
Fonds de fiducie du coquelicot	932 159	1 343 670
Autres		
Non affecté	16 128	15 175
Fonds de fiducie du coquelicot	-	164 301
Intérêts courus	27 563	26 200
	1 830 121	2 647 478

4. Placements négociables

	2023		2022	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
	\$	\$	\$	\$
Fonds d'administration	16 641 132	15 095 752	15 454 670	14 924 396
Fonds de fiducie du coquelicot	8 430 999	7 793 584	8 573 999	8 447 182
Fonds du centenaire	2 150 050	1 984 654	2 412 323	2 366 872
Fonds RCEL	967 397	889 117	888 789	870 443
	28 189 578	25 763 107	27 329 781	26 608 893

4. Placements négociables (suite)

Les variations de la juste valeur des placements négociables se présentent comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Variation réalisée de la juste valeur des placements négociables		
Fonds de placement	(74 990)	254 119
Fonds grevés d'affectations d'origine externe	(66 009)	113 514
	(140 999)	367 633
Variation non réalisée de la juste valeur des placements négociables		
Fonds de placement	1 015 106	(1 820 263)
Fonds grevés d'affectations d'origine externe	690 477	(1 396 615)
	1 705 583	(3 216 878)

Les placements négociables se composent de ce qui suit :

	2023		2022	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
	\$	\$	\$	\$
Obligations d'État ou obligations garanties par l'État	3 040 648	3 200 081	2 634 671	2 843 601
Obligation de sociétés et fonds d'obligations en gestion commune	12 386 565	12 953 372	12 616 993	13 873 033
Actions de sociétés et fonds d'action en gestion commune	12 762 365	9 609 654	12 078 117	9 892 260
	28 189 578	25 763 107	27 329 781	26 608 894

Les obligations d'État ou les obligations garanties par l'État portent intérêt à des taux fixes allant de 1,25 % à 3,75 % et viennent à échéance entre 2024 et 2030 (taux allant de 1,50 % à 3,75 % et échéance entre 2024 et 2026, pour l'exercice 2022).

Les obligations de sociétés portent intérêt à des taux fixes allant de 2,3 % à 6,4 % et viennent à échéance entre 2026 et 2030 (taux allant de 1,90 % à 3,50 % et échéance entre 2022 et 2029 pour l'exercice 2022). Les fonds d'obligations en gestion commune investissent dans des obligations à court et à long terme de qualité supérieure émises par l'État ou par des sociétés qui portent intérêt à taux fixe.

La Direction nationale investit, soit directement soit indirectement par l'intermédiaire de fonds d'actions en gestion commune, dans des titres de sociétés de différents secteurs, dont l'énergie, les matériaux, les produits industriels, les biens de consommation discrétionnaire, les biens de consommation de base, les institutions financières, les services de télécommunications et les services publics.

5. Immobilisations

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2023 Montant net \$	2022 Montant net \$
Terrains	950 220	-	950 220	950 220
Bâtiment	5 857 585	(2 519 121)	3 338 464	3 484 500
Mobilier et matériel	114 583	(107 282)	7 301	8 268
Ordinateurs	65 698	(53 808)	11 890	14 272
Équipement	1 888	(1 432)	456	-
	6 989 974	(2 681 643)	4 308 331	4 457 260

Au 31 décembre 2022, le coût et l'amortissement cumulé s'élevaient respectivement à 7 048 552 \$ et à 2 591 292 \$.

6. Sommes à payer à l'État

Des sommes à payer à l'État (TPS/TVH exigibles) de 21 383 \$ (116 593 \$ en 2022) sont incluses dans les dettes fournisseurs et charges à payer.

7. Avantages sociaux futurs

La Direction nationale offre un régime de retraite à prestations déterminées pour ses employés et les employés de Publication Canvet Ltée (« Canvet »). La Direction nationale offre également un régime de retraite à certains employés, qui est payable en un seul versement au moment de leur retraite.

- (a) La Direction nationale est tenue par la réglementation d'effectuer une évaluation de capitalisation au moins tous les trois ans pour son régime de retraite et annuellement pour l'obligation au titre de l'allocation de retraite. L'évaluation actuarielle la plus récente pour le régime de retraite de la Direction nationale a été effectuée en date du 1^{er} janvier 2023, et l'évaluation actuarielle de l'obligation au titre des prestations de retraite a été effectuée en date du 1^{er} janvier 2023.
- (b) Le tableau qui suit présente un rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux avec les montants comptabilisés dans les états financiers au 31 décembre 2023 :

	2023		2022	
	Obligation au titre des prestations de retraite \$	Régime de retraite \$	Obligations au titre des prestations de retraite \$	Régime de retraite \$
Juste valeur des actifs du régime	—	(34 521 100)	—	25 111 300
Obligation au titre des prestations déterminées	(513 600)	35 999 800	(535 500)	(25 281 100)
Situation de capitalisation – excédent (insuffisance)	(513 600)	1 478 700	(535 500)	(169 800)
Moins : provision pour moins-value	—	(1 478 700)	—	—
Passif du régime de retraite (obligation au titre des prestations de retraite)	(513 600)	—	(353 500)	(169 800)

8. Transactions et soldes entre parties liées

Canvet

Canvet est une entité constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Canvet publie et distribue la revue *Légion*, qui est vendue aux membres de la Légion royale canadienne, à des abonnés non-membres et au public. La Direction nationale et Canvet sont des entités sous contrôle conjoint du fait que la majeure partie des membres du conseil d'administration et des actionnaires de Canvet sont aussi des membres du conseil de direction de la Direction nationale.

Les opérations suivantes conclues avec Canvet sont incluses dans les produits du Fonds d'administration :

	2023	2022
	\$	\$
Frais liés à l'agence des abonnements	400 000	400 000
Frais d'administration	110 000	110 000
Location d'immeuble	68 640	68 640
Divers – Frais de soutien du réseau (inclus dans les produits divers)	5 000	5 000

Les opérations suivantes conclues avec Canvet sont incluses dans les charges de l'état des résultats :

	2023	2022
	\$	\$
Revue <i>Légion</i> – abonnements pour l'exercice écoulé	2 479 133	2 391 968
Publicité	57 214	52 117
Services de conception (inclus dans Publicité et promotion)	2 369	14 622
Publications spéciales (inclus dans Marketing et communications)	1 406	1 406

Ces opérations sont réputées avoir été effectuées dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant qui a été établi et accepté par les apparentés.

8. Transactions et soldes entre parties liées (suite)

La Fondation nationale Légion

La Fondation nationale Légion (la « Fondation ») est un organisme de bienfaisance enregistré et constitué en vertu des lois fédérales le 8 avril 2016. La Fondation a été désignée en tant qu'organisme de bienfaisance le 11 septembre 2017. La Fondation a pour objectif la collecte de fonds pour les programmes liés au jour du Souvenir et la prestation de bourses d'études, de bourses et d'aide financière à la collectivité des vétérans.

Un membre de la Direction nationale siège au conseil d'administration de la Fondation, de sorte que la Direction nationale participe aux politiques stratégiques de la Fondation. La Direction nationale ne contrôle pas la Fondation et ne consolide donc pas ses résultats.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Direction nationale a fourni des services et payé des charges au nom de la Fondation s'élevant à 142 640 \$ (170 951 \$ en 2022). Ces transactions sont considérées comme réalisées dans le cours normal des opérations et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant établi et convenu par les parties liées.

Les soldes de la Fondation ne portent pas intérêt et ne comportent aucune modalité de remboursement précise.

9. Solde de Fonds grevés d'affectations d'origine interne

La Direction nationale affecte à l'interne une partie du solde non affecté au titre des autres charges futures.

	2023	2022
	\$	\$
Bâtiment	275 638	300 053
Conférence RCEL	36 513	36 513
Congrès	305 000	305 000
Abonnements	2 914 359	2 914 359
	3 531 510	3 555 925

10. Engagements

La Direction nationale s'est engagée à verser les montants suivants au titre du matériel, des coquelicots et du matériel lié au jour du Souvenir en vertu de divers contrats :

	\$
2024	1 070 338
2025	977 239
2026	928 369
2027	913 708
	3 889 654

11. Ventilation des charges

Une partie des charges liées aux technologies de l'information (maintenance du système, programmation, pièces d'ordinateur et connexion Internet) a été répartie comme suit à l'état des résultats:

	2023	2022
	\$	\$
Non affecté – marketing et communications	15 000	15 000
Non affecté – services aux membres	15 000	15 000
Non affecté – services aux vétérans	30 000	30 000
Fonds de fiducie du coquelicot – soutien – administration	150 000	150 000

Une tranche de 317 939 \$ (292 235 \$ en 2022) des charges liées au poste Gestion de la chaîne d'approvisionnement – Fonctionnement (salaires et entrepôt) a été attribuée aux frais du service Soutien – Administration du Fonds de fiducie du coquelicot.

12. Instruments financiers

La Direction nationale est exposée à divers risques du fait de ses instruments financiers. L'analyse qui suit présente l'exposition et la concentration de la Direction nationale aux risques. La Direction nationale n'utilise aucun instrument financier dérivé pour gérer son exposition aux risques.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Direction nationale ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements associés avec ses obligations financières. La Direction nationale est exposée au risque de liquidité sur ses créditeurs et frais courus. La Direction nationale prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de faire en sorte de disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de facteurs liés aux marchés. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt se rapporte aux conséquences négatives des fluctuations du taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, la situation financière, le revenu de placement et les charges d'intérêts de la Direction nationale. Les placements en instruments à taux fixe de la Direction nationale sont exposés aux fluctuations du taux d'intérêt, alors que les placements en instruments à taux variables sont exposés aux fluctuations des flux de trésorerie. La juste valeur des instruments financiers dont le taux d'intérêt est fixe pourrait fluctuer en fonction des variations des taux d'intérêt du marché. Au 31 décembre 2023, l'incidence potentielle des fluctuations des taux est comme suit.

Trésorerie et équivalents de trésorerie	Fixe et variable
Placements négociables - obligations	Fixe et variable

12. Instruments financiers (suite)

Risque de change

Le risque de changes est le risque la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier va varier en raison de modifications des taux de change. La Direction nationale est exposée aux risques de change lorsque les actifs ou passifs financiers sont en devises autre que le dollar canadien. La Direction nationale est exposée au risque de change principalement sur ses transactions et soldes de compte en dollar américain. Les instruments financiers suivants sont en dollar américain :

	2023 CAD	2022 CAD
Trésorerie et équivalents de trésorerie	55 245	40 549
Placements négociables – obligations	4 089 009	3 402 908
Valeur en dollar canadien	4 144 253	3 443 457

Risque de prix autre

L'autre risque de prix se rapporte au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison de la fluctuation des cours de marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces changements soient causés par des facteurs spécifiques aux instruments financiers ou son émetteur, ou des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La Direction nationale est exposée à l'autre risque de prix à travers ses placements à long terme en Actions de sociétés et fonds d'action en gestion commune. La Direction nationale investit dans un portefeuille diversifié de titre et n'est pas exposée à des concentrations de risque de prix autre dans une industrie ou une entreprise particulière.

Risque de crédit

Le risque de crédit de la Direction nationale découle de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs et des montants à recevoir de la Fondation nationale Légion et des placements négociables. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements négociables de la Direction nationale sont conservés dans des institutions financières majeures, par conséquent, la Direction nationale considère que le risque de non-exécution de ces instruments est faible.

Pour gérer le risque de crédit sur les débiteurs, la Direction nationale évalue le risque de crédit des nouveaux clients avant d'accorder périodiquement du crédit aux clients existants. La provision pour créances douteuses reconnue par la Direction nationale sur les créances commerciales est insignifiante. Les débiteurs sont généralement dus dans un délai de 30 à 90 jours. Aucune créance n'arrive à échéance au-delà d'un an.

13. Informations comparatives

Certaines informations comparatives ont été reclassées pour être conformes au mode de présentation des états financiers adopté pour l'exercice en cours.

RAPPORT DES CANVET PUBLICATIONS LTD

B. Lawrence, *Président du C.A.*
B. Julian, *Vice-président du C.A.*
B. Chafe, *Secrétaire*
T. Bursey, *Directeur*
S. Clark, *Directeur*
T. Irvine, *Directeur*
J. MacIsaac, *Directeur*
S. McKeown, *Directrice*
B. Weaver, *Directeur*
I. Weiser, *Directrice*

INTRODUCTION

Lors du congrès de 2012, Publications Canvet ltée s'est engagée à maintenir le prix de l'abonnement à la revue *Légion* à 9,49 \$ pendant huit ans. Nous sommes heureux d'annoncer que non seulement Canvet a tenu sa promesse jusqu'en 2020, mais qu'elle l'a également prolongée pour quatre années supplémentaires.

FONDS DU CANADA POUR LES PÉRIODIQUES

En 2023, le Fonds du Canada pour les périodiques (FCP) pour la revue *Légion* et *Canada's Ultimate Story* (CUS) s'élevait à 939 269,60 dollars, soit une baisse de 8 % par rapport à 2022.

Le ministère du Patrimoine exige que toutes les publications fassent une demande annuelle et Canvet espère que la demande actuelle sera acceptée. Les règles d'acceptation sont claires : la revue *Légion* et CUS doivent rester des publications indépendantes, produites par un éditeur indépendant. Tout périodique « qui rapporte principalement les activités ou promeut les intérêts de l'organisation » sera exclu du financement.

La réception de cette subvention est l'une des principales sources de revenus du magazine et reste essentielle à sa survie. Au cours des cinq dernières années, cet actif annuel continu a permis à la revue *Légion* d'économiser plus de 4 778 474 dollars. Bien que Canvet ait fait ses preuves en matière de gestion financière, il est important de noter que tous les engagements et budgets dépendent de l'éligibilité de la revue au CPF.

COUVERTURE ÉDITORIALE

La revue *Légion* est la référence sur l'histoire militaire du Canada et les questions relatives aux vétérans. Elle publie des dizaines d'articles, notamment *La guerre oubliée*, la contribution du Canada à la guerre de Corée ; *Derrière les lignes ennemies*, l'histoire d'un soldat de reconnaissance canadien qui a joué un rôle crucial dans la campagne alliée en Italie ; *L'opération de la poche de Medak* ; et un article important sur Tecumseh, le plus grand des guerriers.

Les articles à venir en 2024 comprennent des reportages sur le jour J et le débarquement en Normandie (mai/juin) ; un dossier spécial sur le pèlerinage du Souvenir (juillet/août) ; *Nation Libération*, qui explore le rôle des Canadiens dans la libération de la France (septembre/octobre) ; et la *Libération de Ravenne*, soit comment un agent de renseignement canadien a dirigé un groupe de gens du pays contre les nazis (novembre/décembre).

Pour la série de numéros spéciaux de CUS 2024, nous avons publié : *ARC 100, Célébration du centenaire de l'Aviation royale canadienne* (hiver) ; *1944, Prélude à la victoire* (printemps) ; et pour le reste de l'année 2024, *Nettoyage de l'Escaut* (été) ; et enfin, *Ô Canada, amis et ennemis* (automne).

En plus des traductions d'articles de l'édition anglaise, chaque encart français comprend un article original sur un sujet de l'histoire militaire du Canada francophone.

WWW.LEGIONMAGAZINE.COM ET LES RÉSEAUX SOCIAUX

En 2024, legionmagazine.com comptera plus de 3 millions de visites, et continue de croître chaque année. Le site regroupe nos sites Web interactifs primés, nos archives de photos historiques, nos balados, nos vidéos et la base de données Last Post, qui contient plus de 209 000 noms à ce jour. Canvet continue de produire des vidéos dans le cadre de la série Military Milestones, avec quatre nouvelles vidéos à venir cette année.

ENSEMBLE D'AVANTAGES POUR LES MEMBRES

Les partenaires du Programme de bénéfices pour membres (PBM) de la Légion royale canadienne (LRC) proposent des rabais aux membres offert par IRIS, Assurance de voyage Medipac, Arbor Memorial, Canadian Safe Step Walk-In Tub Co, Hypothèque inversée CHIP par la Banque HomeEquity, HearingLife Canada, Assurance auto et habitation Belair direct, Blowes and Stewart Travel Group Ltd, MBNA Canada Inc, Ultramatic Inc, Rogers - Red Wireless, vélos électriques Teslica et Upper Canada Wills and Estates. Non seulement les partenaires offrent des rabais aux membres, mais ils contribuent aussi de façon importante au financement des programmes de la Légion. Canvet offre aux partenaires des tarifs publicitaires spéciaux, ce qui leur permet d'atteindre un marché exclusif en tant que partenaire approuvé.

Le MBP de la LRC est un autre moyen de servir tous les légionnaires et leurs familles et d'aider à maintenir et à attirer de nouveaux membres. Au fur et à mesure que la liste s'allonge, les économies réalisées compensent largement le coût de l'adhésion à la Légion.

DISTINCTIONS

En février, Canvet a reçu deux prix d'argent aux Canadian Online Publishing Awards dans les catégories suivantes :

Meilleure histoire réconfortante : *The Way Home* par Sharon Adams
<https://legionmagazine.com/the-way-home/>

Meilleur récit multiculturel : *Tecumseh*
par Stephen J. Thorne
<https://legionmagazine.com/the-shooting-star-celebrating-the-great-shawnee-warrior-tecumseh/>

Le nombre total de prix décernés à Canvet à ce jour s'élève à 40.

AUGMENTATION DES FRAIS D'ABONNEMENT

Pour la douzième année consécutive, l'abonnement à la revue *Légion* est demeuré à 9,49 \$ plus taxes. Les coûts de publication de la revue *Légion* ont augmenté considérablement au cours de cette période, et malgré cela, Canvet a excédé de quatre ans son engagement à l'égard du congrès. Le temps est venu d'augmenter le prix de l'abonnement. Il s'agit d'une augmentation distincte et planifiée, qui a été engagée de bonne foi il y a plus d'une décennie.

Canvet vous propose deux options :

a. **Option A – Status Quo – Abonnement annuel à 9,49 \$**

Le seul avantage de cette option est qu'il n'y a pas d'augmentation au prix de l'abonnement à la revue *Légion*. Les inconvénients, en revanche, sont nombreux.

Si le congrès refuse une augmentation du prix de l'abonnement, la revue commencera à afficher des déficits importants dès l'année prochaine. Dans les années qui suivront, la revue *Légion* devra réduire considérablement ses effectifs. La solution probable consisterait à faire passer la revue de six numéros par an à quatre. Le nombre de pages de chaque numéro devra également être réduit. Même dans ce cas, il serait difficile de poursuivre les opérations sans déficit.

En réduisant les effectifs, non seulement le nombre de numéros et de pages diminuerait, mais les abonnés y perdraient aussi, car ils en auraient moins pour leur argent. Les coupes éditoriales rendraient la revue moins attrayante pour les membres, et les nouvelles importantes de la Légion, ainsi que les informations vitales

sur les vétérans et leur santé, ne seraient plus publiées. Aucune autre revue canadienne ne publie des histoires militaires canadiennes comme la revue *Légion*. Sans l'augmentation du prix de l'abonnement, ces histoires seront perdues.

Avec moins de pages pour publier des annonces et une fréquence réduite, les revenus publicitaires diminueraient de façon considérable. Au bout de deux ans de publication en tant que trimestriel, la revue *Légion* cesserait probablement d'exister.

Dans ce cas, la Direction nationale perdrait plus d'un demi-million de dollars par an : des frais d'agence d'abonnement considérables de 400 000 dollars, des frais de comptabilité de 100 000 dollars, un loyer de 69 000 dollars et 12 000 dollars supplémentaires en recettes diverses. Ironiquement, cela représente un pourcentage important de l'augmentation des abonnements dont Canvet a besoin pour continuer à publier.

Enfin, sans la revue *Légion*, la Direction nationale risque d'être confrontée à une vague de ressentiment suite à l'annulation du magazine, ce dernier étant une tradition vieille de près de 100 ans.

Ne pas augmenter l'abonnement n'est pas une option que nous recommanderions.

b. Option B - Abonnement annuel à 12,49 \$

Avec une augmentation de 3,00 \$ de l'abonnement à la revue *Légion*, qui passerait de 9,49 \$ à 12,49 \$ par an, Canvet ne devrait pas avoir besoin d'une autre augmentation de l'abonnement pendant huit années supplémentaires, soit jusqu'à la fin de 2032. Cela dépend bien sûr de la stabilité de l'industrie de l'édition et de la subvention annuelle du Fonds canadien des périodiques.

Grâce à cette option, il ne sera pas nécessaire de réduire le nombre de pages ou le contenu de la revue primée et nos abonnés continueront à recevoir six numéros par année. Ainsi, la LRC conservera un lien de communication vital avec tous ses membres. Même au prix de 12,49 \$, la revue *Légion* est une aubaine, puisqu'elle est 42 % moins chère que le coût moyen des revues de notre catégorie.

Le seul inconvénient est que l'abonnement annuel à la revue *Légion* coûtera 3,00 \$ de plus.

L'histoire de la revue *Légion*, vieille de près de 100 ans, permet de tirer de nombreux enseignements. La revue a connu des difficultés financières pendant des années. Lors du congrès national de 1954, il a été décidé qu'à partir des cotisations de 1956, un abonnement universel serait mis en place, ce qui a permis d'atteindre la stabilité financière.

Une surprise inattendue et agréable a été de constater qu'en intégrant l'abonnement à l'adhésion, le nombre de membres de la Légion a commencé à augmenter. On pourrait dire que ce qui avait commencé comme un moyen d'assurer la stabilité financière de la revue est devenu la décision la plus efficace jamais prise par la LRC en matière d'adhésion. De 164 000 membres avant le changement, la Légion est passée à 265 000 membres en 1962, soit une augmentation de 62 %. Si la revue *Légion* cesse d'exister, le résultat inverse est presque certain.

Depuis près de 70 ans, ce partenariat entre la LRC et Canvet est florissant. Le mettre en péril porterait certainement un préjudice aux deux organisations, qui pourrait être irréversible.

En s'abonnant à la revue *Légion*, les lecteurs reçoivent non seulement un outil essentiel pour établir des liens avec chaque membre et stimuler l'adhésion, mais ils maintiennent également en vie les récits de nos vétérans, le Souvenir et l'histoire militaire du Canada.

RECOMMANDATION: Il est recommandé que l'abonnement annuel à la revue *Légion* soit augmenté de 3,00 \$ pour atteindre 12,49 \$ (plus les taxes applicables) à compter du 1er janvier 2025.

RÉSOLUTIONS DU CONGRÈS 2024

Le Conseil d'administration de Canvet a examiné une résolution qui a été rejetée. Elle se trouve dans le livre du congrès.

L'AVENIR

Canvet continue à chercher des moyens d'améliorer la distribution de la revue *Légion* en français et en format numérique aux abonnés.

CONCLUSION

À titre d'information.

RAPPORT DE LA FONDATION NATIONALE LÉGION

D. Flannigan, *Président*
T. Irvine, *Vice-président*
G. O'Dair, *Secrétaire*
A. Siew, *Directrice*
B. Burnham, *Directeur*
L. Murray, *Directeur*
P. Kavanagh, *Directeur*
S. Clark, *Directeur exécutif*
S. Laprade, *Directrice du développement*
R. Hayley, *Secrétaire*

La Fondation nationale Légion (FNL), de portée nationale, facilite les initiatives qui améliorent la vie des vétérans qui ont servi ou continuent de servir dans les Forces armées canadiennes et la Gendarmerie royale du Canada.

La mission de la Fondation s'exprime par le soutien de programmes de santé et de bien-être adaptés aux besoins uniques des vétérans. La Fondation nationale Légion travaille en étroite collaboration avec des organisations et des institutions pour attribuer des bourses d'études et de perfectionnement afin d'aider les individus à poursuivre leurs études.

Grâce à nos généreux donateurs, les enfants et les jeunes du Canada peuvent découvrir l'histoire militaire du pays et être témoin des sacrifices consentis par les vétérans au service de leur pays.

De nombreux membres des Forces armées canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada vivent des situations physiquement, mentalement et émotionnellement éprouvantes au service de leur pays. Ils font des sacrifices, surmontent des épreuves pénibles et, dans certains cas, subissent des pertes personnelles importantes pour le bien d'autrui. En retour, ces hommes et femmes extraordinaires, ainsi que les membres de leur famille, méritent le plus grand respect, la plus grande compassion et le plus grand soutien de la part des Canadiens.

La Fondation nationale Légion travaille au niveau national pour appuyer des initiatives qui ont un effet positif sur le bien-être et la qualité de vie des vétérans du Canada et de leurs familles.

LES QUATRE PILIERS

Le Conseil d'administration de la Fondation nationale Légion concentre ses efforts sur quatre piliers clés à soutenir. Ces piliers sont les suivants : la santé et le bien-être des vétérans, les bourses d'études, les pèlerinages du Souvenir et les concours du Souvenir pour les enfants et les jeunes.

En ce qui concerne la santé et le bien-être des vétérans, la Fondation soutient des programmes et des projets d'aide aux sans-abris, à la santé mentale, aux difficultés financières et aux défis accompagnant la transition.

Grâce à la générosité des donateurs, des fonds ont été distribués dans tout le Canada à des organisations telles que l'Initiative pour le logement multiconfessionnel (Maison des vétérans), le Centre de santé Perley, le Réseau de transition pour les vétérans et bien d'autres encore.

De plus, des fonds ont été distribués aux trois corps de cadets : Marine, Armée et Air. Chaque année, trois bourses de 2 500 dollars sont attribuées.

Les fonds des donateurs sont également utilisés pour soutenir les concours nationaux d'affiches et littéraire pour la jeunesse. Un volet vidéo a été ajouté à ces concours.

Le Pèlerinage du Souvenir a repris en 2023 après une interruption pendant la pandémie. Une version du pèlerinage présentant les faits saillants sera introduite en 2025.

COLLECTE DE FONDS

La Fondation nationale Légion recueille des fonds grâce à un plan de collecte de fonds diversifié qui comprend des dons de particuliers, de sociétés et de donateurs. Les particuliers font des dons annuels et des dons mensuels pour soutenir les vétérans et leurs familles.

La Campagne du coquelicot numérique, commanditée par la banque HomeEquity, est un programme phare de la FNL depuis 2020. L'un des avantages pour la Fondation d'accueillir cette campagne est le reçu fiscal pour don de charité fourni aux donateurs. Les particuliers font un don à la campagne et affichent fièrement leur coquelicot numérique sur les réseaux sociaux tels que Facebook, Twitter et Instagram. Beaucoup partagent également le coquelicot dans leur signature de courriel. Plusieurs personnes ont rendu hommage à un membre de leur famille qui a servi dans l'armée par l'entremise de leur coquelicot numérique en incluant leur nom sur l'emblème numérique.

En 2023, un programme officiel a été mis en place pour inciter les entreprises à faire preuve de générosité. Les Producteurs laitiers du Canada ne sont qu'un exemple de ce type de partenaire. Nos entreprises partenaires ont également encouragé leurs employés à donner

et, dans de nombreux cas, leur ont fourni un coquelicot numérique pour qu'ils l'affichent aussi sur leur signature de courriel au travail.

Les donateurs sont également encouragés à faire des dons par d'autres moyens, tels que les dons de valeurs mobilières. De plus, certaines personnes font un don à la FNL dans leur testament afin de perpétuer l'héritage personnel qui correspond à leurs valeurs. Nombreux sont ceux qui font un legs pour rendre hommage à un être cher ou pour rendre hommage à tous les vétérans du Canada.

SITE WEB ET MÉDIAS SOCIAUX

La Fondation nationale Légion a récemment lancé un site Web rafraîchi. Le site, LNFCanada.ca, offre à tous les Canadiens et Canadiennes une vue d'ensemble de la Fondation ainsi qu'un espace pour effectuer des dons.

Le FNL partage également des messages sur les médias sociaux, notamment sur Facebook, Twitter et Instagram. Ce lien important avec les donateurs et les Canadiens aide à faire connaître les endroits où l'impact se fait le plus sentir au pays.

Ce rapport est fourni à titre d'information uniquement.

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE **COMITÉ du FONDS du CENTENAIRE**

D. McRury, *Président*
B. Julian, *Vice-président*
S. Clark, *Membre*
O. Gorelova, *Coordonnatrice*

Ce fonds a été créé lors du congrès de 1964 pour servir de mémorial perpétuel à ceux qui sont tombés au service du Canada. Il sert aussi à poursuivre les activités de la Légion royale canadienne, y compris la promotion de l'éducation, des sports, de l'unité du Commonwealth et de toutes les autres formes de service national et communautaire qui, à la lumière des conditions changeantes, peuvent être considérés comme conformes aux buts et objets de la Légion royale canadienne.

Lors des réunions d'avril 2023, le CEN a convenu que la Légion royale canadienne accueillerait la Conférence triennale 2025 de la RCEL à Ottawa en juin-juillet 2025 et a autorisé un décaissement des Fonds du centenaire de la Direction nationale pour soutenir l'accueil de la Conférence par la Légion.

En 1992, le congrès a fixé le montant de base minimum à conserver dans le Fonds à 1 500 000 \$. Le Fonds est tombé à un peu plus de 1,5 million

de dollars à la fin de l'année 2008. En 2009, les retraits du fonds ont été suspendus pour lui donner une chance de se reconstituer. L'objectif à atteindre a été fixé à 2 millions de dollars.

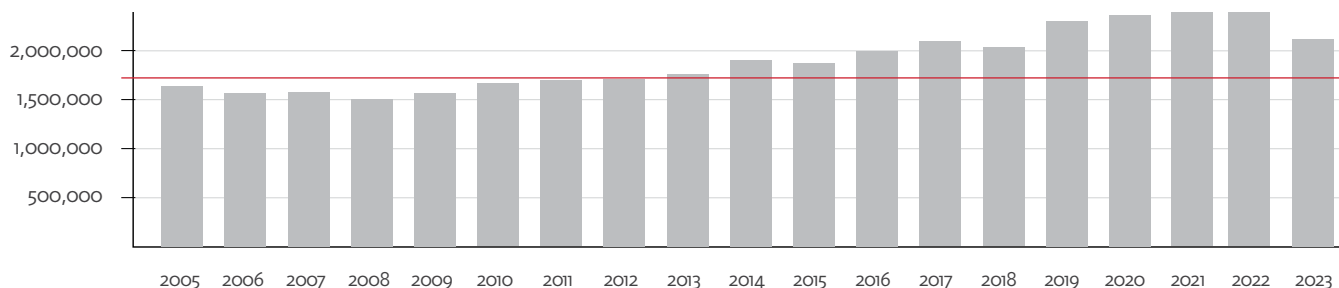
Le solde total du fonds au 31 décembre 2023 s'élevait à 2 420 105 \$. Les investissements du fonds se répartissent comme suit : 9,7 % en obligations d'État, 57,2 % en obligations de sociétés et fonds obligataires, 30,2 % en actions d'entreprises, 2,9 % en dépôts à court terme et en liquidités.

Le solde des fonds d'investissement au 30 avril 2024 est de 2 171 407 \$.

Une représentation graphique de l'historique du Fonds est présentée ci-dessous.

Je propose d'accepter mon rapport.

SOLDE DU FONDS



RAPPORT D'ACCREDITATION

J. Clayton, *Président*
M. Courtney, *Membre*
T. Wheeler, *Membre*
C. Wagner, *Membre*
C. Rutledge, *Membre*
P. Sweeny, *Membre*
P. Cook, *Membre*
C. Hood, *Membre*
B. MacMillan, *Membre*
P. Hillier, *Membre*

DIRECTION		26 AOÛT 2024		27 AOÛT 2024		28 AOÛT 2024		OBSERVERS
		ACCREDITÉS	PROC.	ACCREDITÉS	PROC.	ACCREDITÉS	PROC.	
C.-B./YUKON	682							
ALB./T.N.-O.	585							
SASKATCHEWAN	363							
MAN./N.-O. ONT.	380							
ONTARIO	1541							
QUÉBEC	275							
N.-B.	177							
N.-É./NU.	322							
Î.-P.-É.	49							
T.-N.-LAB.	106							
CEN/APN	23							
ZONES DES É.-U.	20							
ZONE EUROPE	8							
TOTALS	4531							

REPORT ON THE COMITÉ DES RÉSOLUTIONS *du* CONGRÈS NATIONAL

B. Julian, *Président*
B. Lawrence, *Vice-présidente*
R. Hayley, *Secrétaire*

STATISTICS

Le tableau suivant offre des statistiques sur le nombre de résolutions soumises par les directions provinciales et les comités de la Direction nationale pour faire l'objet d'étude par les délégués au congrès.

DIRECTION	ADOPTÉES LORS DES CONGRÈS PROVINCIAUX	DES FILIALES EN PASSANT PAR LES DIRECTIONS PROVIN- CIALES	COMITÉS DE LA DIRECTION NATIONALE	NOMBRE TOTAL DE RÉSOLUTIONS
COLOMBIE-BRITANNIQUE/YUKON	0	3	-	3
ALBERTA/TERRITOIRES DU N.-O.	0	4	-	4
SASKATCHEWAN	0	2	-	2
MANITOBA/N.-O. ONTARIO	2	1	-	3
ONTARIO	0	7	-	7
QUÉBEC	1	0	-	1
NOUVEAU-BRUNSWICK	4	0	-	4
NOUVELLE-ÉCOSSE/NUNAVUT	5	1	-	6
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	0	0	-	0
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR	0	0	-	0
TOTALS	12	18	1	31

Le nombre total de résolutions à examiner est de 31, alors qu'en 2021, un total de 56 résolutions avaient été présentées aux délégués au congrès.

INDEX AUX RÉOLUTIONS

	PARTIE I	PARTIE II	PARTIE III
	EN ACCORD	APPROUVÉES PAR CONGRÈS PROVINCIAUX EN DÉSACCORD	EN DÉSACCORD
COMITÉ/SUBJECT	PAGE NO.	PAGE NO.	PAGE NO.
CONSEIL EXÉCUTIF NATIONAL			146
VÉTÉRANS, SERVICE ET ÂÎNÉS	137		147
PRESETATIONS D'INVALIDITÉ			
SOINS DE LONGUE DURÉE	137		148
SANTÉ MÉDICALE/MENTALE			149
COQUELICOT ET SOUVENIR	137	140	149
ADHÉSION			150
SPORTS		142	150
DÉFENSE ET SÉCURITÉ		143	
RITUEL ET RÉCOMPENSES	137		151
CONSTITUTION ET LOIS		144	155
FINANCE			
CANVET			156

ABBREVIATIONS

En se référant aux résolutions on devrait noter que chacune a un numéro de code.

Les abréviations pour les directions sont très bien connues, par exemple QUÉ, ONT, etc. Le numéro qui suit est simplement un numéro de contrôle.

Le /C qui suit une résolution indique que celle-ci fut approuvée par un congrès provincial. La procédure pour présenter au congrès toute résolution non approuvée est qu'un comité électoral décidera quelles résolutions soumises par les directions seront présentées et désignera la personne qui donnera l'explication.

Divers comités permanents ou nationaux ont soumis des résolutions et ce qui suit est une liste des abréviations utilisées:

CEN	Conseil Exécutif National
OSE	Officiers Supérieurs Élus
VSA	Vétérans, Service et Âînés
C&S	Coquelicot et Souvenir
ADH	Adhésion
D&S	Défense et Sécurité
R&R	Rituel et Récompenses
C&L	Constitution et Lois

RÉSOLUTIONS

PARTIE I

LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES SONT
CELLES QUE VOS COMITÉS DU CONGRÈS
ONT RECOMMANDÉ POUR CONSIDÉRATION
FAVORABLE PAR CE 49^e CONGRÈS NATIONAL

RÉSOLUTION DE LOYAUTÉ

LE 25 AOÛT 2024

Qu'il plaise à Sa Majesté :

*Les membres de La Légion royale canadienne
envoient leurs salutations à Sa Majesté
la reine Elizabeth II, et désirent très
humblement lui transmettre l'expression
de leur loyauté et allégeance.*

*Nos membres se réuniront pour célébrer notre 49^e
Congrès national durant la période du 24 au 28
août 2024 à Saint John, au Nouveau-Brunswick.*

*Nous demeurons profondément reconnaissants
envers le service et le leadership de Votre Gracieuse
Majesté à guider les destinées de notre grand
Commonwealth, et prions que Votre Majesté soit
épargnée encore longtemps afin de poursuivre
son action à la tête de ces grandes nations.*

*Je demeure l'humble et obéissant
serviteur de Votre Majesté,*

ANCIENS COMBATTANTS, SERVICE *et* AÎNÉS

SOINS DE LONGUE DURÉE

1. PROGRAMME DE LITS D'ACCÈS PRIVILÉGIÉ ACSA 1

ATTENDU QUE le droit aux lits d'accès privilégié (LAP) ou aux lits sous contrat a pris fin avec la signature de l'armistice mettant fin aux activités en Corée, le 27 juillet 1953 ;

ATTENDU QUE les LAP sont situés dans les établissements provinciaux de soins de longue durée à travers le Canada ;

ATTENDU QU'Anciens Combattants Canada a annoncé en 2014, qu'en raison d'un manque de demande de la part des vétérans admissibles, qu'au fur et à mesure que des lits contractuels se libéraient, beaucoup seraient supprimés ;

ATTENDU QU'il y a un nombre important de vétérans qui ne sont pas admissibles à des LAP en vertu des critères actuels ;

ATTENDU QU'Anciens Combattants Canada a contourné le Règlement sur les soins de santé pour anciens combattants en remplaçant les lits contractuels par des lits d'accès privilégié ; et

ATTENDU QU'Anciens Combattants Canada a mis en place le programme des lits d'accès privilégié pour les vétérans ayant servi après 1953.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la Légion royale canadienne adresse

immédiatement une pétition au gouvernement du Canada, pour élargir et finaliser officiellement le programme de lits d'accès privilégié ; et

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Légion royale canadienne pétitionne le gouvernement du Canada pour entamer immédiatement des négociations bilatérales avec les 13 gouvernements provinciaux/territoriaux afin d'établir des ententes qui garantissent un accès constant aux lits d'accès privilégié pour tous les vétérans.

COQUELICOT *et* SOUVENIR

2. MANUEL DU COQUELICOT, ARTICLE 207, PARA- GRAPHE F ONT 6

ATTENDU QUE les zones et les districts sont une composante et un prolongement des directions provinciales ; et

ATTENDU QUE depuis des décennies, les zones et les districts mènent des activités en soutien à nos vétérans et à leurs personnes à charge, lorsque le personnel et d'autres bénévoles ne sont pas en mesure de mener à bien ces activités.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la notation dans le Manuel du coquelicot dans l'article 207, paragraphe F soit mise à jour :

« Cet article ne donne pas aux districts et aux zones l'autorité de collecter ou de maintenir un compte du Fonds du coquelicot, à moins qu'une approbation préalable n'ait été accordée par leur direction provinciale. »

RITUEL *et* RÉCOMPENSES

3. CRÉER UNE BARRETTE POUR LES BOURSES D'ÉTUDES

ONT 2

ATTENDU QUE les Honneurs et récompenses de la Direction nationale ont créé des barrettes de reconnaissance pour de nombreux présidents et comités. Récemment, une barrette a été créée en l'honneur des Voies et moyens.

ATTENDU QUE le Comité des bourses est d'une grande importance, car il permet aux enfants des vétérans et des membres de la Légion de bénéficier d'une aide financière pour poursuivre leurs études.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE les Honneurs et récompenses de la Direction nationale créent une barrette pour reconnaître les président.e.s du programme de Bourses d'études. Ces individus travaillent pour aider à l'avancement de l'éducation des enfants des membres de la Légion.

4. MISE EN BERNE DU DRAPEAU POUR L'ANCIEN LIEUTENANT-GOUVERNEUR

ONT 4

ATTENDU QUE l'ancien lieutenant-gouverneur de l'Ontario, l'honorable David Onley, est décédé le 13 janvier 2023, et aucune directive n'a été donnée pour que le drapeau national du Canada ou le drapeau provincial de l'Ontario soit mis en berne dans les filiales de la Légion au sein de la direction provinciale de l'Ontario ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada, dans ses règles de mise en berne du drapeau national du Canada à l'article I, inclut la mise en berne obligatoire qui inclut les anciens gouverneurs généraux et les anciens premiers

ministres. Elle inclut également les lieutenants-gouverneurs, mais pas les anciens lieutenants-gouverneurs ou premiers ministres provinciaux ;

ATTENDU QUE l'article 111 des règles pour la mise en berne du drapeau national du Canada du gouvernement du Canada prévoit des circonstances exceptionnelles, y compris le pouvoir discrétionnaire du premier ministre du Canada ;

ATTENDU QUE le 13 janvier 2023, le gouvernement du Canada a utilisé le pouvoir discrétionnaire du premier ministre du Canada en publiant sur son site Web un avis de mise en berne actualisé indiquant qu'à partir de maintenant et jusqu'au coucher du soleil le 30 janvier 2023, jour des funérailles, tous les édifices et établissements du gouvernement du Canada dans la province de l'Ontario, à l'exception de la Tour de la Paix à Ottawa, doivent mettre le drapeau national du Canada en berne en raison du décès de l'honorable David C. Onley, C.M., ancien lieutenant-gouverneur de la province de l'Ontario et ;

ATTENDU QUE le Manuel du rituel, récompenses et protocole de la Légion royale canadienne, article 929, indique quand le drapeau national du Canada doit être abaissé pour divers représentants du gouvernement et officiers de la Légion, y compris le lieutenant-gouverneur. Cette même section énumère également les anciens représentants du gouvernement et les anciens officiers de la Légion, mais n'inclut pas un ancien lieutenant-gouverneur ou un ancien premier ministre provincial.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE l'article 929 (b) du Manuel du rituel, des récompenses et du protocole de la Légion royale canadienne soit révisé pour inclure « un ancien lieutenant-gouverneur, un ancien premier ministre provincial » à la suite du terme premier ministre provincial présentement inclus dans l'article 929 (b) de ce manuel.

5. **MANUEL DU RITUEL, DES RÉCOMPENSES ET DU
PROTOCOLE — DÉSAFFECTATION DES ANCIENS
CÉNOTAPHES**

NB 3/C

ATTENDU QUE la plupart des communautés possèdent des cénotaphes ;

ATTENDU QUE certains de ces cénotaphes sont la propriété de la filiale, tandis que d'autres appartiennent aux municipalités avec l'aide des vétérans ;

ATTENDU QU'avec la fusion de nombreux petits hameaux avec d'autres et avec des villes, certaines municipalités ont construit un nouveau cénotaphe et mis hors service les anciens cénotaphes qui se trouvaient dans chaque hameau/ville ; et

ATTENDU QU'il existe des cérémonies pour la mise en service d'un nouveau cénotaphe, mais il n'y a pas de cérémonies pour la mise hors service d'un ancien cénotaphe :

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU
QUE** le Manuel du rituel, des récompenses et du protocole soit mis à jour pour inclure une cérémonie de désaffectation d'un cénotaphe.

RÉSOLUTIONS

PARTIE II

LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES SONT CELLES APPROUVÉES PAR LES CONGRÈS PROVINCIAUX, AVEC LESQUELLES VOS COMITÉS DU CONGRÈS ÉTAIENT EN DÉSACCORD. SEULES CELLES CHOISIES PAR LES COMITÉS ÉLECTORAUX PROVINCIAUX DURANT LE CONGRÈS SERONT PRÉSENTÉES DEVANT LE CONGRÈS

Sur certains sujets, un nombre considérable de résolutions furent reçues. Lors de désaccord, une résolution fut utilisée, et l'origine de ces résolutions fournie dans chaque cas.

LA PROCÉDURE POUR PRÉSENTER AU CONGRÈS DES RÉSOLUTIONS EN DÉSACCORD QUI APPARAISSENT DANS CETTE PARTIE DU RAPPORT SUR LES RÉSOLUTIONS. LA SECTION 925 DES STATUTS GÉNÉRAUX S'APPLIQUE.

- a. Au cas où tout comité qui fait rapport au Congrès soit en désaccord, ou ne fasse rapport, au sujet de toute résolution soumise dûment pour sa considération, tout délégué accrédité peut, sujet aux conditions suivantes, demander que telle résolution émanant de sa propre direction, soit présentée au Congrès :
 - i. La demande doit être appuyée par une majorité du comité électoral de cette direction provinciale; un tel appui majoritaire doit être attesté par un certificat écrit à cet effet, signé par le président de la direction ou le président des débats du comité électoral.
 - ii. La demande pour présenter une telle résolution a été soumise par écrit, sur un formulaire fourni par la Direction nationale.
 - iii. La demande doit être soumise au président des débats du Congrès, pas plus tard qu'une heure avant la fin de la séance d'affaires, le deuxième jour des séances d'affaires du Congrès, soit 13 heures le mardi 27 août 2024.
- b. Une fois ces conditions satisfaites, le délégué peut alors présenter la résolution lorsque d'autres résolutions traitant du même sujet en général sont considérées par le Congrès.

COQUELICOT *et* SOUVENIR

201. FONDS DU COQUELICOT — DÉPENSES À DES FINS SPÉCIALES

MAN et TNO 3/C

ATTENDU QUE le Fonds du coquelicot a pour objectif fondamental et pour obligation de venir en aide aux vétérans et à leurs familles ;

ATTENDU QUE le Fonds du coquelicot peut être utilisé pour des dépenses spéciales, qui doivent être soumises pour approbation. Cela comprend des dépenses telles que le logement, la formation médicale, les appareils, les monuments, les visites et le soutien des unités de cadets qui aident la filiale dans le cadre de la Campagne du coquelicot ou d'autres activités du Souvenir ;

ATTENDU QUE ce ne sont pas toutes les communautés où se trouve une filiale de la Légion qui disposent d'une unité de cadets. De nombreuses filiales comptent sur d'autres organisations de jeunes, telles que les guides, les scouts ou les 4-H, pour aider les filiales de la Légion à mener à bien la Campagne du coquelicot et d'autres activités du Souvenir. Beaucoup de jeunes dans ces organisations, sur lesquelles les filiales comptent, sont des membres de la famille d'anciens combattants et de membres de la Légion, et leur obligation dans leur organisation est de soutenir la communauté ;

ATTENDU QUE dans la zone 24 de la direction de MAN et TNO, il y a 6 filiales dont une seule a accès à une organisation de cadets qu'elle peut soutenir ou utiliser pour la Campagne du coquelicot ou d'autres activités du jour du Souvenir ; et

ATTENDU QU'au MAN et TNO il y a 129 filiales de la Légion dont 54 qui ont un

accès direct à une organisation de cadets qu'elles peuvent soutenir ou utiliser pour la Campagne du coquelicot ou d'autres activités du jour du Souvenir. Cela représente un peu moins des 2/3 de nos filiales qui comptent sur d'autres organisations de jeunes pour les aider avec la Campagne du coquelicot et les activités du jour du Souvenir ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE La Légion royale canadienne apporte des changements aux dépenses à des fins spéciales du Fonds du coquelicot pour permettre l'appui à d'autres organisations de jeunes qui apportent leur aide à la Légion dans sa Campagne du coquelicot et d'autres activités du jour du Souvenir, et ce, avec l'approbation des bureaux de direction provinciaux.

COMMENTAIRE :

La Légion a un long et précieux partenariat avec les organisations des cadets et des rangers juniors canadiens. La Légion est le commanditaire principal de la majorité des unités de cadets par tout le pays, une relation qui est inégalée avec d'autres groupes pour jeunes. Les membres des cadets et des rangers juniors canadiens jouent un rôle actif et significatif dans l'appui de plusieurs activités commémoratives et communautaires de la Légion, au-delà de la Campagne du coquelicot. Si cette dépense à fins spéciales était élargie, il n'y aurait aucune façon de déterminer combien d'organisations pourraient être considérées et il serait difficile d'établir l'admissibilité et les critères pour ces organisations puisqu'elles ne tombent pas dans la même définition que celle des cadets et des rangers juniors canadiens.

De plus, le Projet proposé par l'élève pour le service communautaire permet aux étudiants manitobains qui font du bénévolat dans leur communauté pour des causes valables d'obtenir une reconnaissance pour leur activité bénévole. Les étudiants qui effectuent un minimum de 55 heures ou de 110 heures de bénévolat peuvent obtenir un demi-crédit ou un crédit

complet respectivement. Tous les élèves des écoles secondaires de l'Ontario doivent effectuer 40 heures de service communautaire pour obtenir leur diplôme. Le bénévolat dans le cadre de la Campagne du coquelicot profite directement aux élèves à cet égard, sans qu'ils aient à s'engager financièrement auprès d'une organisation quelconque.

Enfin, cette résolution n'inclut aucun paramètre financier proposé pour l'utilisation des Fonds du coquelicot. Par conséquent, cette résolution n'est pas approuvée par le Comité.

202. CATÉGORIES DU CONCOURS D’AFFICHES ET DU CONCOURS LITTÉRAIRE
NÉ/NU 2/C

ATTENDU QUE les jeunes du Canada apprécient, s'intéressent et sont initiés à la technologie numérique et au graphisme dans le système scolaire ; et

ATTENDU QUE La Légion royale canadienne devrait reconnaître cet intérêt et cette forme d'expression ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE deux catégories soient ajoutées aux niveaux intermédiaire et sénior du concours d'affiches et du concours littéraire, l'une pour la vidéo de courte durée et l'autre pour la photographie en couleur et en noir et blanc.

COMMENTAIRE :

L'art photographique moderne est vaste, ce qui risque d'ajouter trop de complexité au processus d'évaluation et de devenir difficile à gérer pour les bénévoles et les ressources de la filiale. Par ailleurs, la première partie de cette résolution, à savoir l'ajout d'une catégorie vidéo, est redondante puisque ce changement a déjà été mis en œuvre en 2023. Par conséquent, cette résolution n'est pas approuvée par le Comité.

203. FONDS EN FIDÉICOMMIS DU COQUELICOT POUR LE CLAIRON OU LA CORNEMUSE
NÉ/NU 3/C

ATTENDU QUE les filiales de la Légion royale canadienne ont de la difficulté à trouver un joueur de clairon ou de cornemuse pour les cérémonies du Souvenir ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE 50 % du coût pour engager un joueur de clairon ou de cornemuse, jusqu'à un maximum de 100 \$ par année, pour ajouter de la dignité aux cérémonies du Souvenir, soit considéré comme une utilisation admissible des Fonds en fidéicommis du coquelicot. Ceci nécessiterait l'approbation préalable de la direction provinciale par l'entremise d'une demande d'utilisation à des fins spéciales.

COMMENTAIRE :

Cette résolution est redondante, car elle a déjà été mise en œuvre et mise à jour de manière correspondante dans le Manuel du coquelicot sous l'article 402.ii Cérémonie, sous-article b. Par conséquent, cette résolution n'est pas approuvée par le Comité.

204. FONDS EN FIDÉICOMMIS DU COQUELICOT POUR DES DRAPEAUX CANADIENS SUR LES TOMBES
NÉ/NU 4/C

ATTENDU QUE L'utilisation des Fonds en fidéicommis du coquelicot n'est pas autorisée pour l'achat de petits drapeaux canadiens pour marquer les tombes des vétérans pendant la période du Souvenir ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QU'en guise de marque d'honneur et de respect ainsi que de rappel visuel, les filiales de la Légion royale canadienne soient autorisées à utiliser les Fonds en fidéicommis du coquelicot pour acheter de petits drapeaux canadiens à placer sur les tombes des vétérans tout au long de la période annuelle du Souvenir.

COMMENTAIRE :

Il y a différentes règles en vigueur dans les cimetières. Certains endroits ont des exigences particulières qui doivent être respectées et qui peuvent interdire le placement de tout article sur une tombe, ou peuvent exiger le retrait d'articles tels qu'accessoires et drapeaux après une période déterminée. Par exemple, la Légion a reçu par le passé des plaintes de la part de cimetières au sujet d'articles du Souvenir que les filiales et les membres avaient placés sur des tombes, car ils devenaient problématiques pour l'entretien des terrains.

205. FONDS EN FIDÉICOMMIS DU COQUELICOT POUR LES CHÂÎNES STÉRÉOPHONIQUES PORTATIVES NÉ/NU 5/C

ATTENDU QUE la Légion royale canadienne, dans son engagement à perpétuer le Souvenir, devrait améliorer les cérémonies du jour du Souvenir afin d'inciter davantage les Canadiens à rendre hommage et à respecter les vétérans comme il se doit ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE les frais associés aux services du jour du Souvenir, tels que les chaînes stéréophoniques portatives pour la cérémonie du Souvenir et l'ajout de mâts de drapeaux aux cénotaphes deviennent une utilisation permise des Fonds en fidéicommis du coquelicot, sous réserve de l'approbation préalable des directions provinciales.

COMMENTAIRE :

Cette résolution pourrait placer les directions provinciales dans la situation difficile de réglementer ce qui serait autorisé et ce qui ne le serait pas. De plus, en raison du grand nombre de frais qui pourraient être associés aux services du Souvenir, les coûts pourraient devenir écrasants pour le Fonds en fidéicommis du coquelicot.

Enfin, cette résolution ne prévoit aucune limite de la dépense ni aucune restriction sur le nombre de mâts de drapeaux qui pourraient être achetés et installés aux cénotaphes, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur le montant des Fonds en fidéicommis du coquelicot disponibles pour soutenir les vétérans et leurs familles. Par conséquent, cette résolution est rejetée par le Comité.

206. MANUEL DU COQUELICOT — ACCESSOIRES SUR LES TOMBES DES VÉTÉRANS — CROIX/DRAPEAUX NB 2/C

ATTENDU QUE la politique actuelle en matière d'utilisation des Fonds du coquelicot ne permet pas de placer des drapeaux, des croix ou d'autres accessoires sur les tombes des vétérans ;

ATTENDU QUE l'article 403 du Manuel du coquelicot ne couvre aucune de ces dépenses ;

ATTENDU QUE certaines filiales déposent actuellement des drapeaux avec des croix sur les tombes des vétérans dans les cimetières locaux ; et

ATTENDU QUE cela serait très favorable aux familles et aux communautés locales ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Manuel du coquelicot, article 403, soit modifié pour inclure l'utilisation des Fonds du coquelicot pour l'achat d'accessoires d'ajout et de drapeaux sur les tombes des vétérans.

COMMENTAIRE :

Il y a différentes règles en vigueur dans les cimetières. Certains endroits ont des exigences particulières qui doivent être respectées et qui peuvent interdire le placement de tout article sur une tombe ou peuvent exiger le retrait d'articles tels qu'accessoires et drapeaux après une période déterminée. Par exemple, la Légion a reçu par le passé des plaintes de la part de cimetières au sujet d'articles de Souvenir que les filiales et les

membres avaient placés sur des tombes, car ils devenaient problématiques pour l'entretien des terrains.

De plus, cette résolution ne fait référence à aucune occasion commémorative en particulier où ces objets seraient placés ni à la durée pendant laquelle ils seraient exposés.

Enfin, il existe de nombreux types de croix en matière d'appartenance religieuse et il peut être difficile de déterminer la foi du vétéran pour s'assurer que le bon type de croix ou de symbole a été placé sur la tombe. Par exemple, au cimetière militaire national d'Ottawa, il existe onze symboles religieux et spirituels différents qui peuvent être placés sur les pierres tombales des militaires. Par conséquent, cette résolution n'est pas approuvée par le Comité.

SPORTS

207. DOMINION SPORTS — TRANSPORT

NB 1/C

ATTENDU QUE La Direction nationale fournit jusqu'à 700 \$ pour le transport et le kilométrage, conformément à l'article 302(b) du Guide des sports ;

ATTENDU QUE les championnats nationaux n'ont pas eu lieu depuis 3 ans ;

ATTENDU QUE les directions provinciales sont responsables du reste des dépenses telles que l'hébergement, les repas, etc.

ATTENDU QUE le coût de tous ces éléments a considérablement augmenté depuis le dernier concours :

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Guide des sports national, conformément à l'article 302(b), fournisse le transport et le kilométrage sans plafond financier.

COMMENTAIRE :

Le Comité national des sports continue d'explorer les options pour réduire les coûts associés à l'accueil et à la participation aux championnats nationaux de sports pour membres. Cependant, cette résolution a le potentiel d'augmenter un budget déjà important pour les sports pour membres de la Direction nationale de près de 50 pour cent du budget actuel. Le budget des Sports nationaux n'est pas en mesure d'absorber les coûts associés à l'absence de plafond financier sur les déplacements pour les championnats nationaux de sports pour membres. Par conséquent, cette résolution est rejetée par le Comité.

DÉFENSE & SÉCURITÉ

208. CROIX DU SOUVENIR

NB 4/C

ATTENDU QUE la Croix du Souvenir, souvent appelée la Croix d'argent des mères, a été créée en 1919 pour commémorer les morts de la Grande Guerre. La Croix a été rétablie en août 1940 pour la Seconde Guerre mondiale et a été de nouveau ravivée en décembre 1950 pour le conflit coréen ;

ATTENDU QUE les critères ont été revus en profondeur et sont entrés en vigueur le 1er janvier 2007. L'éligibilité à la Croix du Souvenir a été étendue à tous les décès liés au service, les changements étant rétroactifs au 7 octobre 2001 afin de garantir que tous les décès survenus depuis le début de la campagne internationale contre le terrorisme soient traités de la même manière ;

ATTENDU QUE les critères d'éligibilité révisés reconnaissent désormais les décès survenus en dehors d'une zone de service spécial entre le 7 octobre 2001 et le 31 décembre 2006 (tels que les décès survenus au Canada ou en mer) lorsqu'ils

sont attribués au service, qui n'étaient pas admissibles en vertu des anciennes règles ;

ATTENDU QUE les critères reflètent désormais la culture contemporaine, qui reconnaît les contributions des femmes membres des forces armées canadiennes, avec l'attribution de la Croix du Souvenir à un veuf pour la première fois en mai 2006, lorsque son épouse, la capitaine Nichola Goddard, a été tuée au combat en Afghanistan ;

ATTENDU QU'il y a toujours une petite lacune dans la loi qui exclut certaines périodes de service pour les décès attribués au service et pour lesquelles la Croix du Souvenir ne peut pas être décernée aux membres de la famille ;

ATTENDU QUE la Croix du Souvenir est une distinction décernée aux proches des membres des Forces armées canadiennes décédés en service ou dont le décès a été attribué à leur service ; et

ATTENDU QUE la Croix du Souvenir est un symbole de la perte personnelle et du sacrifice de la famille des marins, des soldats et des aviateurs canadiens qui ont perdu la vie dû à une cause attribuable à leur service après leur libération :

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE tous les décès attribués au service, depuis le 7 octobre 2001, quelle que soit la période de service, soient considérés comme admissibles pour l'attribution de la Croix du Souvenir aux membres de la famille ou aux bénéficiaires désignés du personnel de service, et

IL EST PLUS RÉSOLU QUE la Légion royale canadienne plaide au nom des membres de la famille de TOUS les militaires qui ont souffert d'un décès attribué au service afin de s'assurer que la Croix du Souvenir soit décernée en reconnaissance de leur décès.

COMMENTAIRE :

Les FAC ont confirmé qu'il n'y a plus de lacune depuis octobre 2001. Tous les décès liés au service pour ceux qui ont servi depuis 2001 sont admissibles, indépendamment du lieu, de la date ou de la nature du décès, à condition que la personne ait servi le 7 octobre 2001 ou après, et qu'ACC ait déterminé que son décès était lié au service. Par conséquent, cette résolution est rejetée par le Comité.

CONSTITUTION et LOIS

209. MISE À JOUR DES STATUTS GÉNÉRAUX

MAN & TNO 1/C

ATTENDU QUE La Légion royale canadienne est régie par les Statuts généraux (SG). Des articles des SG ont été révisés et modifiés au fil du temps, cependant, une révision générale et une mise à jour n'ont pas été effectuées. Les Statuts sont écrits dans un langage juridique et peuvent prêter à confusion ou être mal compris par les membres, rendant l'interprétation et la mise en œuvre difficiles ;

ATTENDU QUE de nombreux termes sont dépassés et ne sont pas utilisés dans le langage et les circonstances de tous les jours. L'article III est un exemple particulier de langage et de processus juridiques compliqués — bien que ce niveau de détail puisse être nécessaire devant un tribunal, est-il vraiment nécessaire pour traiter les plaintes entre membres au sein d'une organisation de vétérans ; et

ATTENDU QUE la communication électronique est universellement utilisée et encouragée par la Légion royale canadienne ; cependant, il existe de nombreux cas dans les SG qui requièrent des moyens de communication

désuets tels que le courrier recommandé, etc., ce qui occasionne du travail et des dépenses inutiles pour les membres et les filiales. Les SGL doivent être mis à jour pour refléter les temps changeants.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU que la Direction nationale de la Légion royale canadienne engage immédiatement une tierce partie indépendante et qualifiée pour entreprendre une mise à jour majeure des Statuts généraux, mettant à jour le langage et les processus. Il est très important que la mise à jour comprenne l'utilisation de la communication électronique dans tous les cas. La tierce partie présentera une ébauche au Comité de la Constitution et Lois de la Direction nationale pour examen, avec un échéancier convenu.

COMMENTAIRE :

Le Comité C&L de la Direction nationale examine le langage des Statuts généraux sur une base régulière et répond aux demandes particulières en administrant les mises à jour, tel que requis. Une tierce partie indépendante ne posséderait pas le niveau d'expérience du Comité des C&L de la Direction nationale en matière de SG de la Légion, et fournirait une révision générale à un coût considérable, exigeant que la demande soit incluse dans le processus de budgétisation annuelle, y compris l'approbation du CEN et du congrès de la Direction nationale. Par conséquent, cette résolution n'est pas acceptée par le Comité.

RÉSOLUTIONS

PARTIE III

LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES SONT CELLES REÇUES APRÈS LES CONGRÈS PROVINCIAUX, AVEC LESQUELLES VOS COMITÉS DU CONGRÈS N'ÉTAIENT PAS D'ACCORD. DES COMMENTAIRES APPROPRIÉS ONT ÉTÉ INCLUS, FOURNISSANT LES RAISONS.

Sur certains sujets, un nombre considérable de résolutions furent reçues. Lors de désaccord, une résolution fut utilisée, et l'origine de ces résolutions fournie dans chaque cas.

LA PROCÉDURE POUR PRÉSENTER AU CONGRÈS DES RÉSOLUTIONS EN DÉSACCORD QUI APPARAISSENT DANS CETTE PARTIE DU RAPPORT SUR LES RÉSOLUTIONS. LA SECTION 925 DES STATUTS GÉNÉRAUX S'APPLIQUE.

- a. Au cas où tout comité qui fait rapport au Congrès soit en désaccord, ou ne fasse rapport, au sujet de toute résolution soumise dûment pour sa considération, tout délégué accrédité peut, sujet aux conditions suivantes, demander que telle résolution émanant de sa propre direction soit présentée au Congrès :
 - i. La demande doit être appuyée par une majorité du comité électoral de cette direction provinciale ; un tel appui majoritaire doit être attesté par un certificat écrit à cet effet, signé par le président de la direction ou le président des débats du comité électoral.
 - ii. La demande pour présenter une telle résolution a été soumise par écrit, sur un formulaire fourni par la Direction nationale.
 - iii. La demande doit être soumise au président des débats du Congrès, pas plus tard qu'une heure avant la fin de la séance d'affaires, le deuxième jour des séances d'affaires du Congrès, soit 13 heures le mardi 27 août 2024.
- b. Une fois ces conditions satisfaites, le délégué peut alors présenter la résolution lorsque d'autres résolutions traitant du même sujet en général sont considérées par le Congrès.

301. CONGRÈS NATIONAUX & ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES EN MODE VIRTUEL

ALB./T.N.O. 1

ATTENDU QUE La Légion royale canadienne a la responsabilité de prendre des décisions et d'influer sur la gouvernance en faisant valoir l'apport de sa base, soit les commentaires et suggestions des membres des filiales répartis tant au Canada qu'à l'international;

ATTENDU QUE chacune des filiales opère dans un cadre de restrictions financières et qu'il n'y a pas de fonds généraux disponibles des directions nationale ou provinciales pour pallier les coûts associés aux déplacements et à l'hébergement afin de participer aux congrès nationaux de la Direction nationale/assemblées générales annuelles qui se tiennent à une certaine distance desdites filiales;

ATTENDU QUE la présence physique est requise pour exercer un droit de vote lorsque les congrès nationaux et/ou assemblées générales annuelles se tiennent en mode présentiel;

ATTENDU QUE l'impact environnemental des voyages longue distance va à l'encontre des mesures visant à réduire l'empreinte carbone du Canada; et

ATTENDU QUE la démarche novatrice de l'utilisation de la technologie virtuelle pour mener à bien le Congrès national de 2022 pendant les restrictions liées à la COVID s'est révélée succès :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE tous les futurs congrès de la Direction nationale et assemblées générales intègrent la technologie virtuelle pour permettre la retransmission télévisée, l'interaction et le vote sans qu'il soit nécessaire de se déplacer pour se rencontrer en présentiel.

COMMENTAIRE :

Le Congrès national de Saint John de 2024 sera le premier congrès national tenu en présentiel depuis six ans et le premier de l'ère 'post-COVID'. Cela dit, une fois le congrès terminé, le Comité du congrès national évaluera ses nombreux aspects, tels que la participation, le coût total, la participation des fournisseurs et l'expérience générale des participants. Une fois son analyse terminée, le comité présentera ses recommandations potentielles, mais faut-il noter qu'il existe des obligations/engagements contractuels à considérer pour les congrès futurs. En outre, l'examen du Congrès national de 2024 contribuera à l'exploration d'options visant à accroître et à améliorer à l'avenir la participation et l'engagement des membres.

Par conséquent, nous n'appuyons pas cette résolution.

302. CONGRÈS NATIONAUX EN MODE HYBRIDE

SASK 1

ATTENDU QUE le congrès national de La Légion royale canadienne se tient tous les deux ans et change de lieu à chaque congrès;

ATTENDU QUE l'âge des membres de filiale ne cesse d'augmenter et que nombre d'entre eux disposent d'un revenu disponible fixe;

ATTENDU QU'il peut être coûteux pour les délégués de se rendre à un congrès;

ATTENDU QUE la technologie a beaucoup évolué depuis la création de La Légion royale canadienne; et

ATTENDU QUE la COVID a contraint La Légion royale canadienne à organiser un congrès virtuel :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE La Légion royale canadienne passe à la tenue de congrès en mode hybride qui permettrait aux membres et délégués d'y assister de façon virtuelle; et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE les congrès en mode hybride puissent permettre à un délégué en mode hybride de voter de façon virtuelle.

COMMENTAIRE :

Le Congrès national de Saint John de 2024 sera le premier congrès national tenu en présentiel depuis six ans et le premier de l'ère 'post-COVID'. Cela dit, une fois le congrès terminé, le Comité du congrès national évaluera ses nombreux aspects, tels que la participation, le coût total, la participation des fournisseurs et l'expérience générale des participants. Une fois son analyse terminée, le comité présentera ses recommandations potentielles, mais faut-il noter qu'il existe des obligations ou engagements d'ordre contractuel à considérer pour les congrès futurs. En outre, l'examen du Congrès national de 2024 contribuera à l'exploration d'options visant à accroître et à améliorer à l'avenir la participation et l'engagement des membres.

Par conséquent, nous n'appuyons pas cette résolution.

ANCIENS COMBATTANTS, SERVICE *et* AÎNÉS

GÉNÉRAL

.....

303. VÉTÉRANS – EXEMPTION DE LA TAXE DE VENTE C.B./Yn 3

ATTENDU QUE le Canada perpétue fièrement une tradition de services militaires et policiers, avec des générations de Canadiens et Canadiennes qui se sont consacrés et se consacrent toujours à la défense des intérêts de la nation, tant au pays qu'à l'étranger;

ATTENDU QUE les courageux membres des Forces armées canadiennes (FAC) et de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) ont toujours fait preuve d'un engagement et de sacrifices indéfectibles au service de leurs concitoyens;

ATTENDU QUE la nature du service au sein des FAC et de la GRC exige des sacrifices personnels, y compris la volonté de mettre sa vie en jeu pour protéger les Canadiens et Canadiennes, et maintenir la paix et la sécurité dans le monde;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada exprime sa gratitude envers les défis et les risques uniques auxquels les membres des FAC et de la GRC déployés font face dans le cadre de missions internationales, en leur accordant un allègement fiscal pour les remercier de leur contribution à la paix et à la stabilité dans le monde; et

ATTENDU QUE le pays a le devoir d'honorer le dévouement et les sacrifices des vétérans et membres en service des FAC et de la GRC, en veillant à ce qu'ils reçoivent la reconnaissance et le soutien qu'ils méritent :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE La Légion royale canadienne, en reconnaissance du service distingué des membres des FAC et de la GRC, s'engage par la présente à pétitionner le gouvernement fédéral pour exempter tous les vétérans des FAC et de la GRC de la taxe sur les produits et services (TPS) en guise d'appréciation pour leur dévouement désintéressé à la défense et à la sécurité du Canada; et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE La Légion royale canadienne exhorte tous ses membres à appuyer cette résolution et à s'engager activement à pétitionner le gouvernement fédéral pour mettre en œuvre la demande d'exemption de la TPS pour tous les vétérans des FAC et de la GRC. Ensemble, rendons hommage à leur service et à leurs

sacrifices en préconisant des mesures tangibles qui montrent notre gratitude et soutien envers ceux et celles qui ont servi le Canada avec bravoure et distinction.

COMMENTAIRE :

Les vétérans reçoivent d'Anciens Combattants Canada des pensions d'invalidité et des indemnités non imposables pour des invalidités liées au service. En vertu du Règlement sur les soins de santé pour anciens combattants, les avantages médicaux sont couverts à 100 % pour les affections physiques et mentales. Bien sûr, les vétérans apprécieraient cette exemption supplémentaire, mais nous estimons qu'elle ne serait pas bien accueillie compte tenu de l'état actuel de l'économie auquel tous les Canadiens sont confrontés. Par conséquent, le comité n'appuie pas cette résolution.

SOINS DE LONGUE DURÉE

304. LITS RETENUS PAR CONTRAT – SOINS DE LONGUE DURÉE N.É./NT 1/C

ATTENDU QUE les critères actuels pour accéder à un lit pour vétéran « retenu par contrat » ne s'appliquent qu'aux anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre de Corée;

ATTENDU QUE les vétérans qui ont joint les Forces armées canadiennes (FAC) après la guerre de Corée n'ont pas encore atteint l'âge de 80 ans;

ATTENDU QUE des centaines de membres des FAC ont perdu la vie et que des milliers d'autres ont été blessés ou souffrent de diverses blessures et du syndrome de stress posttraumatique;

ATTENDU QUE les besoins des FAC en matière de soins de longue durée augmentent;

ATTENDU QUE les anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre de Corée résidaient confortablement ensemble et en toute camaraderie dans des unités de soins pour anciens combattants, où ils pouvaient entretenir d'enrichissantes conversations avec d'autres personnes qui avaient traversé les mêmes épreuves qu'eux;

ATTENDU QUE les nouveaux vétérans devraient bénéficier des mêmes avantages, soit vivre leurs derniers jours dans le confort et la compagnie d'autres vétérans et non pas parmi des patients civils qui n'ont aucune idée des misères vécues par les vétérans;

ATTENDU QUE le pacte social, soit l'entente entre le peuple et gouvernement du Canada et les forces armées du Canada, doit être respecté, soit l'engagement visant à assurer une qualité de vie digne des sacrifices consentis par les membres des FAC; et

ATTENDU QUE les lits « retenus par contrat » ont été réduits ou éliminés dans les unités pour vétérans en Nouvelle-Écosse et dans d'autres provinces :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les critères d'attribution d'un lit « retenu par contrat » dans un établissement pour vétérans soient élargis pour inclure tout vétéran des FAC et des forces alliées, toutes époques confondues, sur la base de conditions de santé attribuables à leur service; et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE la Direction nationale de La Légion royale canadienne présente une pétition au gouvernement fédéral afin de modifier les critères d'accès aux soins de longue durée pour vétérans et de maintenir les établissements et unités de soins pour vétérans.

COMMENTAIRE :

Cette résolution n'est pas appuyée. Le gouvernement a répondu à plusieurs reprises qu'il n'y a plus d'hôpitaux ou d'établissements

gérés par le ministère, et que depuis le 31 décembre 2016, tous relèvent de la compétence provinciale et territoriale. À l'heure actuelle, tous les vétérans reçoivent des soins dans des établissements communautaires, dont certains comptent des lits « retenus par contrat ». Des lits d'admission privilégiée ont été octroyés dans le cadre d'ententes conclues avec divers établissements communautaires partout au pays. Nous continuons de surveiller de près ces ententes, car la demande pour ces lits augmentera au cours des prochaines années.

Le Comité des anciens combattants, service et aînés a présenté une nouvelle résolution concernant les lits d'admission privilégiée, laquelle se lit comme suit :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE La Légion royale canadienne présente immédiatement une pétition au gouvernement du Canada, afin d'élargir et de ratifier le programme de lits d'admission privilégiée; et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE La Légion royale canadienne pétitionne le gouvernement du Canada pour que ce dernier entame immédiatement des négociations bilatérales avec les 13 gouvernements provinciaux/territoriaux et établisse des ententes qui viendront garantir pour tous les vétérans, l'accès systématique à des lits d'admission privilégiée.

Par conséquent, cette résolution n'est pas appuyée.

SANTÉ PHYSIQUE & MENTALE

305. SOUTIEN ACCRU – SANTÉ MENTALE DES VÉTÉRANS / LAISSEZ-PASSER POUR CENTRES DE CONDITIONNEMENT C.-B./Yn 2

ATTENDU QUE Anciens Combattants Canada offre aux vétérans de nombreuses possibilités d'aide en matière de santé mentale; et

ATTENDU QUE beaucoup de vétérans utilisent le sport et l'exercice pour leur santé mentale au lieu de recourir à des médicaments :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Direction nationale fasse pression sur le ministère des Anciens Combattants pour qu'il inclue des laissez-passer à des centres de conditionnement physique dans son programme d'aide aux vétérans souffrant de problèmes de santé mentale.

COMMENTAIRE :

La résolution n'est pas appuyée. Il existe de nombreuses autres mesures de soutien pour améliorer la santé physique et mentale. Les prestations de traitement telles que les services de physiothérapie, de massothérapie et de chiropratique sont couvertes par Anciens Combattants Canada pour les vétérans dont l'invalidité liée au service a été approuvée, tant pour les affections physiques que mentales.

En outre, d'autres organisations telles que Sans Limites, un programme des Forces armées canadiennes qui contribue au rétablissement des membres et des vétérans des FAC qui sont malades ou blessés, fournit des ressources par le biais d'activités sportives, récréatives et créatives. Par conséquent, cette résolution n'est pas appuyée.

COQUELICOT *et* SOUVENIR

306. ACHAT DE DRAPEAUX ET CROIX À MÊME LES FONDs DU COQUELICOT ONT 7

ATTENDU QUE le coût des drapeaux et des croix pour les sépultures de vétérans, et celui de l'impression des programmes pour les cérémonies du jour du Souvenir, ne peuvent être financés par les fonds du coquelicot; et

ATTENDU QUE les fonds du coquelicot sont voués à soutenir les vétérans et leurs familles, quoiqu'on y rencontre des exceptions, comme les prix pour les concours littéraires et d'affiche décernés dans le cadre du jour du Souvenir qui peuvent être tirés des fonds du coquelicot, et ce, peu importe si les enfants qui les reçoivent sont de familles de vétérans ou non :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Direction nationale consente à ce que les coûts des drapeaux et des croix pour les sépultures de nos vétérans, ainsi que ceux liés à l'impression des programmes pour les cérémonies du jour du Souvenir, soient assumés à même les fonds du coquelicot de la filiale.

COMMENTAIRE :

Il existe différentes règles dans les cimetières. Ainsi, certains endroits imposent des exigences spécifiques qui doivent être respectées et qui peuvent interdire tout article sur une tombe ou exiger l'enlèvement d'articles tels que drapeaux et croix après une période de temps spécifique. Aussi, la Légion a déjà reçu des plaintes de la part de cimetières en lien avec des articles du Souvenir que des filiales et des membres avaient placés sur des tombes, car ils devenaient problématiques pour l'entretien des terrains.

Cette résolution par ailleurs ne fixe aucune limite quant à la dépense maximale pour les drapeaux et les croix, ni quant à la durée de leur exposition. Qui plus est, il existe, selon la confession religieuse, de nombreux types de croix, et il peut donc devenir difficile de déterminer la confession du vétéran et de s'assurer que le bon type de croix ou de symbole soit placé sur la tombe. Par exemple, le Cimetière militaire national d'Ottawa a approuvé 11 symboles religieux et spirituels différents à être déposés sur les stèles funéraires militaires.

En ce qui concerne les programmes des cérémonies du jour du Souvenir, les programmes imprimés pour ces événements

sont de moins en moins fréquents, car les organisateurs sont de plus en plus sensibilisés à la protection de l'environnement. Pour la cérémonie nationale du jour du Souvenir à Ottawa, par exemple, les programmes imprimés ne sont plus fournis. Le programme est plutôt affiché sur le site Web de la Légion pour consultation ou impression personnelle à la maison; par ailleurs, le maître de cérémonie annonce les présentations et fournit les instructions nécessaires sur place à tous les participants, supprimant ainsi le besoin d'un programme imprimé.

En résumé, le comité n'appuie pas cette résolution.

ADHÉSION

307. DEMANDE D'ADHÉSION EN LIGNE

ONT 3

ATTENDU QUE les personnes qui adhèrent en ligne se présentent à leur filiale et se retrouvent inscrites dans une mauvaise catégorie d'adhésion :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la demande d'adhésion faite en ligne soit révisée de manière à ce qu'une preuve de service soit demandée pour l'adhésion comme membre ordinaire, et une preuve de parenté comme membre associé.

COMMENTAIRE :

Comme mentionné lors du pré-lancement du portail d'adhésion, les filiales sont chargées de contacter les nouveaux membres et de communiquer avec eux. Cette démarche permet de veiller à ce que les nouveaux membres soient bien accueillis, que leurs coordonnées soient vérifiées et que les détails de leur catégorie d'adhésion soient confirmés. Si la catégorie d'adhésion s'avère incorrecte, la filiale peut rapidement contacter la Direction nationale pour qu'elle modifie la catégorie et émette une carte d'adhésion révisée. Cela dit, le processus

de vérification actuel au niveau de la filiale répond aux préoccupations soulevées par cette résolution. Par conséquent, cette résolution n'est pas appuyée par le comité.

308. FORMULAIRE D'ADHÉSION

ONT 5

ATTENDU QUE les vétérans peuvent être des membres ordinaires ou à vie, mais que tous les membres ordinaires ou à vie ne sont pas tous des vétérans :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Direction nationale modifie le formulaire de demande d'adhésion des membres pour y ajouter une case à cocher « V » et, partant, la section d'inscription du portail pour y ajouter une case à cocher « V ».

COMMENTAIRE :

Bien que l'intention d'être en mesure d'identifier les vétérans chez les membres ordinaires et à vie soit reconnue, le comité appuie les filiales qui demandent aux membres de divulguer volontairement leur statut au cours du processus de demande d'adhésion. Cette approche permet de gérer l'inscription et le suivi des vétérans au niveau de la filiale plutôt qu'au niveau national. La base de données nationale actuelle des membres comprend plus de 260 000 membres qui n'ont jamais été classés, ce qui rend les données peu concluantes d'un point de vue national. Par conséquent, cette résolution n'est pas appuyée par le comité.

SPORTS

309. TRANSPORT – SPORTS NATIONAUX POUR MEMBRES

C.B./Yn

ATTENDU QUE la Direction nationale a, au cours des nombreuses dernières années, remboursé jusqu'à un maximum de 700 \$ les frais de transport de chacun des quatre

joueurs par sport, pour leur participation aux éliminatoires des Sports nationaux de fléchettes, de cribbage et de boule huit;

ATTENDU QUE les coûts ont augmenté de façon spectaculaire au cours des dernières années; et

ATTENDU QUE les directions provinciales ou les joueurs doivent assumer tous les coûts qui excèdent 700 \$ par joueur :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Direction nationale augmente le montant de 700 \$ par joueur à un maximum de 1 000 \$, pour tous les joueurs qui participent aux sports de la Direction nationale.

COMMENTAIRE :

Le Comité des Sports de la Direction nationale s'engage à continuer à explorer les options pour réduire les coûts associés à l'accueil des championnats des sports nationaux pour membres et à la participation des joueurs. Cependant, il faut noter qu'en vertu du Manuel des Sports de la Direction nationale, le Comité des Sports fournit une subvention de voyage plutôt que de fournir une couverture complète des frais de voyage. Cette résolution a le potentiel d'augmenter les budgets de voyage des Championnats nationaux de près de 50 %, ce qui aurait un impact considérable sur le budget global de la Direction nationale. Par conséquent, cette résolution n'est pas appuyée par le comité.

310. SYSTÈME DE POINTAGE – TOURNOI DE CRIBBAGE

ALB./T. N.-O. 3

ATTENDU QUE La Légion royale canadienne applique actuellement un système de pointage des tournois de cribbage qui entraîne de nombreuses égalités, ce qui nécessite des éliminatoires;

ATTENDU QUE le système de pointage actuel est le suivant :

Victoire	= 1 point
Perte	= 0 point
Skunk	= 2 points
Double Skunk	= 3 points

ATTENDU QUE ce système de pointage ne reflète pas les compétences réelles des équipes participantes, un meilleur système serait basé sur les points réels marqués par chaque équipe au cours des matchs; et

ATTENDU QUE la pratique consistant à utiliser le système de pointage réel, au lieu du système de victoire/défaite, permettrait d'éliminer de nombreux matchs nuls, comme c'est le cas présentement :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE La Légion royale canadienne adopte pour le cribbage une politique de pointage qui tient compte des points réels que chaque équipe obtient dans chaque partie. Ce système reflétera mieux le niveau de compétence des équipes et réduira le nombre de tournois qui se soldent par des égalités.

COMMENTAIRE :

Le Comité des Sports de la Direction nationale organise les championnats nationaux de cribbage selon les règles officielles établies dans le cadre d'un tournoi. Le pointage des gagnants basé sur les points enregistrés par chaque équipe dans les parties d'un match n'est pas conforme aux règles officielles du cribbage. De plus, le Manuel des Sports de la Direction nationale permet déjà de briser les égalités en se basant sur le décompte des points (ou les points réellement marqués), ce qui répond à l'intention de cette résolution.

Par conséquent, cette résolution n'est pas appuyée par le comité.

RITUEL *et* RÉCOMPENSES

311. SECTION 114 – MANUEL DU RITUEL, DES RÉCOMPENSES ET DU PROTOCOLE ALB./T. N.O. 2

ATTENDU QUE les membres et anciens membres des Forces armées canadiennes (FAC) et de la GRC insistent sur la reconnaissance de leur service, en particulier le temps passé dans le cadre d'opérations de déploiement. Ces mêmes membres des FAC, de la GRC et des forces de police à travers le Canada doivent porter, ou sont autorisés à porter de façon régulière, des rubans représentatifs d'une médaille de service sur leur tenue vestimentaire de la Légion;

ATTENDU QUE la section 101 du Manuel du Rituel, des récompenses et du protocole autorise le port de rubans de service sur la tenue informelle de service de la Légion;

ATTENDU QUE la section 103 autorise le port de rubans de service sur la tenue vestimentaire d'été de la Légion;

ATTENDU QUE ne pas autoriser les membres à porter des rubans de service sur la tenue de la Légion est contraire au principe d'inclusion énoncé dans la déclaration EDI de la Légion;

ATTENDU QUE la section 114 restreint le port des rubans de service sur le blazer de la Légion que lorsque les médailles de service ne sont pas disponibles; et

ATTENDU QUE la section 114 ne correspond aux souhaits de nos membres d'être reconnus pour leur service et s'avère incompatible avec les sections 101 et 104 :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la section 114 du Manuel du Rituel, des récompenses et du protocole soit modifiée comme suit :

« Les rubans de service peuvent être portés sur la tenue vestimentaire de la Légion lorsque les médailles de service n'ont pas été commandées. »

COMMENTAIRE :

Ce sujet a déjà été soumis à l'examen du CEN et n'a pas été approuvé. La tenue vestimentaire de la Légion est la tenue la plus formelle et les médailles de service devraient toujours être portées sur cette tenue. Les rubans ne sont permis que lorsque, pour de rares raisons de logistique, les médailles correspondantes ne peuvent être localisées ou disponibles pour un événement, d'où la section 114. Les rubans sont autorisés sur d'autres tenues de la Légion en raison de leur caractère informel et du fait que le port de médailles en métal sur des tenues d'été et informelles est insensé. C'est pourquoi les médailles en métal, pour les mêmes raisons, ne sont pas portées par les FAC sur la tenue de combat, la tenue de travail ou avec la chemise à manches courtes, ce qui ne diminue en rien la valeur du service des vétérans. Par conséquent, cette résolution n'est pas appuyée par le comité.

312. VISIBILITÉ ACCRUE DES VÉTÉRANS | SUPPRESSION DU PORT DES MÉDAILLES DE LA LÉGION ET DES DAMES AUXILIAIRES
SASK 2

ATTENDU QUE La Légion royale canadienne vise à maintenir les normes les plus élevées en matière d'honneur et de reconnaissance au sein de ses membres;

ATTENDU QUE le nombre de médailles portées par les membres de la Légion et les Dames auxiliaires surpasse de loin le nombre de médailles de service portées par les vétérans militaires; et

ATTENDU QUE le grand public confond souvent les médailles des membres de la Légion et des Dames auxiliaires avec celles des médailles de service :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE, en marge de, et conséquemment à, la suppression du port des médailles chez les membres de la Légion et des Dames auxiliaires, la visibilité et la distinction des vétérans militaires au sein de la communauté de la Légion fassent en sorte qu'ils restent les seuls porteurs de médailles et de symboles du service militaire;

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QU'en mettant en valeur les réalisations des vétérans, cela réaffirmera leur rôle central au sein de la Légion; et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QU'en supprimant ainsi le port des médailles de la Légion et des Dames auxiliaires, cela mettra en évidence les contributions et les sacrifices uniques des vétérans, ce qui les amènera à se démarquer en tant que membres exemplaires de la Légion, et permettra de mieux les reconnaître pour les services qu'ils ont rendus au pays.

COMMENTAIRE :

Cette proposition pourrait avoir comme effet de s'aliéner les membres de la Légion qui ne sont pas des vétérans, de leurs donner le sentiment de ne pas être reconnus et de mener au non-renouvellement de leur adhésion. La précieuse prestation et entièrement dévouée des programmes et services de la Légion par des nonvétérans est assurée à nos vétérans, à nos jeunes, à nos aînés et à la communauté en tant que membres de la LRC.

Les chiffres de fin d'année 2023 font état de 256 559 membres, dont 58 279 sont des vétérans et 6 472 des membres à vie. Si tous les membres à vie sont des vétérans, le nombre total de membres 'vétérans' est de 64 751. Ces chiffres nous révèlent que les 'non-vétérans' (74,76 %) constituent la majeure partie de notre organisme. Or, un organisme performant est un organisme qui reconnaît et récompense ses membres. Les médailles sont un moyen d'y parvenir et devraient être accessibles à tous

les membres, quelle que soit leur catégorie d'adhésion.

Le département de l'Approvisionnement fournit déjà des étuis et boîtes-cadres de présentation pour les médailles. Voir le lien ci-dessous.

<https://www.poppystore.ca/recherche-produits?qs=display>

Par conséquent, cette résolution n'est pas appuyée.

313. MÉDAILLE D'EXCELLENCE DES CADETS – AUGMENTATION SELON L'EFFECTIF DU CORPS DE CADETS MAN./N.-O. ONT. 4

ATTENDU QUE les membres du Mouvement des cadets du Canada appuient La Légion royale canadienne (LRC) dans de nombreuses activités, tant au niveau de la filiale qu'à celui des directions;

ATTENDU QUE la LRC récompense chaque année un cadet par corps/escadron de cadets ou par patrouille de Rangers juniors canadiens (RJC) en lui décernant la Médaille d'excellence des cadets de La Légion royale canadienne; et

ATTENDU QUE certains corps/escadrons de cadets comptent plus de 150 cadets et défilent en tant que bataillons ou escadres :

QU'IL SOIT RÉSOLU QU'à compter de l'année d'instruction 2021/2022, une deuxième médaille soit émise aux corps/escadrons de cadets ou patrouilles de RJC dont l'effectif est entre 150 et 300 cadets, selon les statistiques nationales de l'année précédente quant au nombre de cadets, telles que fournies par le Groupe de soutien aux cadets et Rangers juniors canadiens; et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE les corps/escadrons de cadets ou patrouilles de la RJC dont l'effectif compte entre 301 et 450

cadets soient admissibles à l'émission d'une troisième médaille aux cadets méritants.

COMMENTAIRE :

Il ne relève malheureusement pas de la LRC de modifier ou de dicter un changement à la directive applicable des Ordonnances sur l'Administration et l'Instruction des Cadets (OAIC) sur ce sujet; en fait, la LRC ne fait que soutenir la décision prise par le Mouvement des cadets du Canada et les Forces armées canadiennes.

Si la LRC est disposée à accroître son soutien dans ce domaine, nous suggérons plutôt que la voie à suivre soit une résolution libellée comme suit :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CEN, par l'entremise de son exécutif national, communique avec les Forces armées canadiennes et l'exécutif national du Mouvement des cadets du Canada sur la possibilité d'entamer des discussions quant à un soutien accru, et ce, par l'octroi annuel d'un plus grand nombre de médailles d'excellence des cadets, établi proportionnellement aux effectifs de cadets de chaque corps/escadron.

Les détails spécifiques et modifications à apporter aux OACI pourraient être quelque chose qui résulteraient de ces discussions, mais dont l'exécution est du ressort du Mouvement des cadets. Par conséquent, cette résolution n'est pas appuyée par le comité.

314. REMPLACEMENT DE BANNIÈRE ONT 1

ATTENDU QUE suite à un appel à l'unité qui mena à la formation de l'Alliance des anciens combattants du Dominion ('Dominion Veterans Alliance'), la Légion fut créée en 1925 à Winnipeg sous l'appellation de « Légion canadienne de la Ligue de service de l'Empire britannique » ('Canadian Legion of the British Empire Service League'). La Légion fut par

la suite constituée en corporation par une loi spéciale du Parlement, et vit sa charte accordée en juillet 1926. Enfin, le 19 décembre 1960, la reine Elizabeth II sanctionna l'utilisation du préfixe 'royale', suite à quoi l'organisme est devenu « La Légion royale canadienne » (LRC). La loi constituant la LRC en corporation fut dès lors modifiée en 1961 pour officialiser le changement.

Étendards de la Légion royale britannique
Ces instructions sont publiées à l'intention des filiales pour les informer et les aider, et, ce faisant, assurer l'uniformité dans le traitement des étendards de la Légion lors de ses défilés et cérémonies.

DESCRIPTION GÉNÉRALE :

L'étendard, conçu à l'origine en 1923 par le colonel E.C. Heath, premier secrétaire général de la Légion, devrait être considéré comme le signe de ralliement de la filiale et, pour ses membres, le rappel symbolique permanent de la devise de la Légion : « Service avant soimême ».

Ses couleurs sont le bleu et l'or. Dans le coin dextre (en haut à gauche pour le profane) se trouve le drapeau de l'Union, composé des croix de SaintGeorge, de SaintAndré et de SaintPatrick, qui symbolisent l'unité, la chevalerie et notre loyauté envers notre souverain, notre communauté et notre pays. Le fait que les étendards soient consacrés avant d'être déployés 'en service' et remisés dans des lieux sacrés ou publics après le service, contribue à maintenir le climat de vénération avec lequel ils sont considérés. Le bleu indique la loyauté et la fidélité, et l'or représente le service – « comme l'or est éprouvé par le feu » – et nous rappelle le souvenir de tous ceux qui ont donné leur vie pour notre pays.

The Royal British Legion Ceremonial Handbook
Version 1.6 | Janvier 2021
<http://branches.britishlegion.org.uk/media/6546797/ceremonial-handbook-2021-v16.pdf> (en anglais)

ATTENDU QUE plusieurs drapeaux ont été utilisés au Canada avant notre drapeau national actuel. En effet, dès les premiers jours de la présence européenne en sol canadien, les drapeaux des patries européennes, comme la France, étaient arborés. Les drapeaux de l'Amérique du Nord britannique utilisés dans le Canada colonial soulignaient les liens avec l'Empire britannique. Avant et après la Confédération de 1867, le Canada a utilisé le drapeau royal de l'Union du Royaume-Uni, communément appelé 'Union Jack'.

ATTENDU QUE le Red Ensign était un autre drapeau britannique utilisé au Canada... il était officiellement un drapeau naval utilisé par les navires canadiens à partir des années 1890, quoique le Red Ensign canadien – une combinaison de l'Union Jack et de l'écu du Canada – était utilisé officieusement en mer et sur terre depuis les années 1870 et largement reconnu comme un symbole national. Il existe de nombreuses versions du drapeau qui comportent des éléments supplémentaires, tels que des gerbes de feuilles d'érable, des couronnes et des castors. L'écu lui-même a été modifié pour inclure les armoiries des provinces au fur et à mesure de leur entrée dans la Confédération. Pendant la Première Guerre mondiale, le Red Ensign canadien est devenu un emblème patriotique populaire.

ATTENDU QUE le nouveau drapeau unifolié a été officialisé par une proclamation de la reine Elizabeth II le 28 janvier 1965 et inauguré le 15 février suivant lors d'une cérémonie publique sur la Colline du Parlement. Des milliers de Canadiens et Canadiennes s'étaient rassemblés alors que le Red Ensign canadien était abaissé et que le nouveau drapeau national du Canada était hissé sur le coup de midi. Les mots alors prononcés par le premier ministre Pearson pour l'occasion résonnent encore d'espoir et de détermination : « Que le pays sur lequel flotte ce nouveau drapeau reste uni dans la liberté et la justice; un pays d'hommes et de femmes [...] sensibles, tolérants et compatissants les uns envers les autres; [...] ».

ATTENDU QUE le pavillon (‘ensign’) de la Marine royale canadienne (MRC) a été adopté en 1968, en remplacement du pavillon blanc de la Marine royale, et que le drapeau royal de la MRC a été promulgué dans la Gazette du Canada en janvier 1977, les deux remplaçant le drapeau de l’Union Jack par notre unifolié national.

Le premier drapeau royal d’un régiment de Corps d’infanterie royal canadien, arborant notre drapeau national, a été annoncé et publié dans la Gazette en avril 1968 pour le 1er Bataillon du Royal 22e Régiment en remplacement du drapeau royal arborant le Union Jack. Actuellement, tous les drapeaux royaux reprennent notre drapeau unifolié national.

ATTENDU QUE le roi George VI, en juin 1940, a approuvé le pavillon de l’Aviation royale du Canada pour remplacer celui de la Royal Air Force qui était utilisé depuis novembre 1921. Ce pavillon devait remplacer le cercle rouge central de la cocarde (‘roundel’) par une feuille d’érable rouge et a été utilisé jusqu’à l’introduction du drapeau national en 1965. En 1982, le Commandement aérien des Forces canadiennes a adopté le drapeau actuel. Le champ de ce pavillon est bleu comme celui du drapeau original, mais le drapeau de l’Union Jack y a été remplacé par le drapeau canadien unifolié dans le canton/coin et la cocarde présente une feuille d’érable plus stylisée que la cocarde d’origine :

QU’IL SOIT RÉSOLU QUE, étant donné que l’étendard actuel de la Légion est inspiré par celui de la Royal British Legion et qu’il n’a pas été mis à jour suite à l’adoption du drapeau national du Canada en 1965, le drapeau national du Canada remplace le drapeau Union Jack sur le canton de l’étendard de la Légion; et

QU’IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE la Direction nationale, les directions provinciales, les districts, les zones et les filiales remplacent leurs étendards actuels par l’étendard mis à jour

et que l’étendard de la Légion soit enregistré auprès de l’Autorité héraldique du Canada.

COMMENTAIRE :

Les présentes directives laissent à chaque filiale, zone, district et direction provinciale le soin d’acquérir l’étendard de la LRC pour leurs activités comme bon leur semble. L’acquisition de l’étendard de la LRC ou son remplacement par un nouveau devrait donc également être laissé à leur discrétion. Cela dit, nous ne sommes pas d’accord quant au besoin d’un enregistrement auprès de l’Autorité héraldique du Canada. Par conséquent, cette résolution n’est pas appuyée par le comité.

315. TENUE DE LA LÉGION – CHEMISE BLEU & PORTE-NOM NS/NU 6

ATTENDU QUE la tenue informelle de la Légion consiste en une chemise bleue, offert uniquement par l’entremise de l’Approvisionnement de la Légion;

ATTENDU QUE cette chemise bleue est brodée de l’écusson de la Légion, celui-là même qui identifie un membre ordinaire;

ATTENDU QU’un porte-nom de la Légion peut être porté avec les rubans de service;

ATTENDU QUE le port de la tenue informelle de la Légion n’accepte aucuns autres ajouts, tels que écussons, catégorie d’adhésion du membre, blazer, cravate, épaulette, insigne/écusson d’épaule, médaille ou autres :

QU’IL SOIT RÉSOLU QUE

l’Approvisionnement de la Légion crée une bande de tissu/ruban à coudre, semblable au ruban « VÉTÉRAN » utilisé sur les tenues officielles de la Légion pour la chemise bleue;

QU’IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE toutes les ventes futures de la chemise bleue incluent une bande de tissu/ruban cousue indiquant

correctement la catégorie d'adhésion du membre; et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE la nouvelle bande de tissu/ruban soit offerte pour tous les achats antérieurs de la chemise bleue.

COMMENTAIRE :

L'intention réelle de la chemise bleue 'informelle' est conforme à sa signification même, soit: « événement informel », où la catégorie d'adhésion importe peu, si ce n'est que de susciter une certaine différenciation d'entre les membres, ce qui va à l'encontre du type d'événement pour lequel ce vêtement a été créé. Par conséquent, cette résolution n'est pas appuyée par le comité.

CONSTITUTION et LOIS

316. LIENS FINANCIERS ENTRE FILIALES ET AUXILIAIRES FÉMININS ALB./T. N.O. 4

ATTENDU QUE La Légion royale canadienne permet à une filiale de la Légion et à son groupe associé d'Auxiliaire féminin d'établir et de maintenir des comptes bancaires séparés pour la gestion respective de leurs opérations financières;

ATTENDU QUE la Constitution des Auxiliaires féminins stipule (pages 16-17) que chaque Auxiliaire féminin relève de l'autorité de la filiale de la Légion à laquelle il est associé et soumis aux statuts;

ATTENDU QUE chaque Auxiliaire féminin est responsable envers la filiale de la Légion à laquelle il est affilié de fournir des rapports réguliers sur l'état de sa situation financière et les activités s'y rapportant;

ATTENDU QUE si la charte d'un groupe d'Auxiliaire féminin est retirée ou révoquée, tous les actifs financiers détenus par celui-ci sont la propriété de la filiale de la Légion à laquelle il est associé;

ATTENDU QU'une filiale de la Légion n'a pas de contrôle ni d'accès aux comptes bancaires d'un Auxiliaire féminin, soit des comptes détenus et administrés par quelque institution financière établie au Canada; et

ATTENDU QUE tout ancien membre d'un groupe Auxiliaire féminin qui a servi en tant que signataire autorisé d'un compte doit démissionner en tant que détenteur de compte lors de la résiliation d'une charte, et que les règlements bancaires interdisent le transfert desdits actifs du compte à celui de la filiale de la Légion, si les anciens membres de l'auxiliaire féminin choisissent de ne pas coopérer :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE, pour protéger les biens de la Légion et assurer de façon transparente le transfert des actifs financiers suite à la révocation ou au retrait de la charte d'un groupe Auxiliaire féminin, tout groupe d'Auxiliaire féminin doit inclure deux membres de l'exécutif de la filiale associée de la Légion comme signataires autorisés de tous les comptes financiers de l'Auxiliaire féminin détenus par des institutions financières.

COMMENTAIRE :

Conformément aux sections 801 et 802 de l'Article VIII des Statuts généraux, il est stipulé qu'un groupe d'Auxiliaire féminin de filiale relève de la juridiction de ladite filiale, et que les statuts d'un auxiliaire associé à une filiale n'entrent en vigueur qu'après avoir été approuvés par lesdites filiale et direction provinciale concernées. Cela dit, cette résolution ne relève pas de la juridiction de la Direction nationale.

Ce comité ne peut donc appuyer cette résolution.

CANVET

317. EVUE LÉGION – FORMAT BILINGUE 50/50 QUE 1/C

ATTENDU QUE depuis 1969, la Loi sur les langues officielles du Canada fait du français et de l'anglais les deux langues officielles du pays;

ATTENDU QUE cela a été corroboré par la Loi constitutionnelle de 1982, stipulant que « le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada »;

ATTENDU QUE, au Canada, le français et l'anglais ont des droits et privilèges égaux quant à leur usage;

ATTENDU QUE le recrutement de membres francophones est fortement compromis par la publication d'un magazine dont moins de 20 % des articles et moins de 1 % des publicités sont en français, et dont les légendes des photos ne sont pas traduites en français :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE : la revue « Legion / Légion » soit bilingue à part égale; tous les textes soient traduits; lorsqu'on ouvre le magazine au milieu, la page de gauche soit en français et celle de droite en anglais, et; en retournant le magazine, la page ouverture soit en français dans un sens et en anglais dans l'autre, avec la même image et la même présentation traduite, etc.

COMMENTAIRE :

Tous les abonnés de la revue Légion peuvent demander la section française sans frais supplémentaires. Cette section en couleur de 16 à 32 pages est publiée dans chaque édition depuis 1956. Dans notre plus récent numéro, soit celui de janvier/février 2024, seulement 7 014 de nos 193 027 abonnés ont demandé la section française. En 2012, en 2016 et en 2021, des résolutions émanant de la Direction provinciale du Québec ont demandé que la revue soit entièrement bilingue; or celles-ci n'avaient pas été acceptées en raison des coûts.

Si la revue Légion devait produire une revue bilingue pour chaque abonné, les coûts additionnels de production (impression, envoi postal, édition, traduction, personnel, etc.) ajouteraient près de deux millions \$ aux coûts d'exploitation de Publications Canvet Ltée. La revue aurait alors besoin d'une hausse immédiate de l'abonnement de 10,77 \$ de la part de chaque membre pour couvrir les coûts additionnels. De plus, les annonceurs ne pourraient être contraints de faire de la publicité dans les deux langues officielles.

Le coût de cette démarche dépasse largement les capacités économiques de Publications Canvet Ltée et nécessiterait une augmentation de l'abonnement. Seulement 2,65% des abonnés à la revue Légion demandent la section française comme bénéfice gratuit.

Par conséquent, cette résolution n'est pas appuyée par Publications Canvet Ltée.

CANDIDATS *pour* POSTES ÉLUS

PRÉSIDENT NATIONAL:

PREMIER VICE-PRÉSIDENT NATIONAL:

VICE-PRÉSIDENTS NATIONAUX:

TRÉSORIER NATIONAL:

PRÉSIDENT NATIONAL DES DÉBATS:

OFFICIERS ÉLUS

PRÉSIDENT NATIONAL:

PREMIER VICE-PRÉSIDENT NATIONAL:

VICE-PRÉSIDENTS NATIONAUX:

TRÉSORIER NATIONAL:

PRÉSIDENT NATIONAL DES DÉBATS:

DÉROULEMENT DU VOTE – ÉLECTION *des* OFFICIERS

1. Seul les délégués accrédités pourront voter.
2. Chaque délégué accrédité et inscrit dispose d'un seul vote. Les bulletins de vote par procuration ne seront attribués qu'aux personnes qui y ont droit et dont le nom figure sur leur formulaire d'inscription et qui ont été authentifiées par le Comité de vérification des pouvoirs.
3. Les noms des candidats seront affichés dans l'ordre de leur mise en candidature.
4. Le président des débats annoncera l'élection à venir et les procédures à suivre.
5. La procédure de vote consiste à cocher l'espace situé à côté du nom du (des) candidat(s) pour lequel (lesquels) vous désirez voter.
6. Lorsque le scrutin porte sur l'élection d'un seul officier, le candidat ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés sera élu. Si aucun candidat ne recueille la majorité du total des suffrages exprimés au premier tour, on procède alors à un second tour de scrutin, en rayant du bulletin le candidat ayant obtenu le moins de voix au premier tour. Toutefois, si le total des voix obtenues par les deux candidats ayant obtenu le moins de voix est inférieur au nombre de voix obtenues par le candidat avec le plus petit nombre de voix suivant, les noms des deux candidats ayant obtenu le moins de voix seront rayés du bulletin des scrutins suivants.
7. Lorsque le scrutin porte sur l'élection de plus d'un officier dans un poste pour de multiples candidats, les délégués utilisent le système de vote uninominal majoritaire à un tour. Les délégués peuvent voter pour un nombre de candidats égal ou inférieur au nombre de candidats à élire, mais ne peuvent voter plus d'une fois pour un même candidat. Les candidats recevant le nombre le plus élevé de voix sont élus à ces postes.

[illegible]

[illegible]

24 - 28 août 2024

NOM _____

FILIALE _____

DIRECTION _____

**HEURES D'OUVERTURE DE LA
BOUTIQUE DE LA LÉGION ET
DES EXPOSANTS**

SAMEDI, AOÛT 24

08H00 – 17H00

DIMANCHE, AOÛT 25

08H00 – 17H00

LUNDI, AOÛT 26

08H00 – 15H00

MARDI, AOÛT 27

08H00 – 17H00

MERCREDI, AOÛT 28

08H00 – 13H00